Univ. of
Toronto
Library

Digitized by the Internet Archive
in 2009 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/correspondancein04napouoft

CORRESPONDANCE

INÉDITE,

OFFICIELLE ET CONFIDENTIELLE

DE

NAPOLÉON BONAPARTE.

Cet ouvrage se trouve aussi

à *Bruxelles*, { chez MM. Berthot,
Demat,
Horgnies-Renier,
Lecharlier,
et madame veuve Lemaire ;

à *Gand*, chez MM. Houdin et Dujardin;

à *Bruges*, chez Bogaert-Dumortier.

N216co

Wm R. Lyall

CORRESPONDANCE

INÉDITE

OFFICIELLE ET CONFIDENTIELLE

DE

NAPOLÉON BONAPARTE

AVEC

LES COURS ÉTRANGÈRES, LES PRINCES, LES MINISTRES ET LES GÉNÉRAUX FRANÇAIS ET ÉTRANGERS,

EN ITALIE, EN ALLEMAGNE ET EN ÉGYPTE.

Scripta manent.

I in. 4

ITALIE.

TOME DEUXIÈME.

1485-15
19/2/19

PARIS,
C. L. F. PANCKOUCKE
RUE DES POITEVINS, N. 14.
MDCCCXIX.

IMPRIMERIE DE C. L. F. PANCKOUCKE.

CORRESPONDANCE

INÉDITE,

OFFICIELLE ET CONFIDENTIELLE

DE

NAPOLÉON BONAPARTE.

LIVRE QUATRIÈME.

Avant et depuis la bataille de Roveredo jusqu'après la prise de Trente.

Au quartier-général à Milan, le 9 fructidor an 4 (26 août 1796).

Au directoire exécutif.

Vous trouverez ci-joint, citoyens directeurs, deux lettres que je reçois de Corse. Les Anglais embarquent toutes les munitions de guerre sur des barques pour les transporter à l'île d'Elbe. Où donc est le projet qu'ils avaient pu avoir dans le temps qu'ils nous croyaient battus, de se porter sur Livourne, comme le pourrait faire croire la proclamation ci-jointe?

Tous les réfugiés corses sont déjà rendus à Livourne : le commissaire Salicetti compte partir demain.

BONAPARTE.

Au quartier-général à Milan, le 9 fructidor an 4 (26 août 1796).

Au Directoire exécutif.

J'ai commencé à entamer les négociations à Venise; je leur ai demandé les vivres pour le besoin de l'armée. Vous trouverez ci-joint copie de la lettre au citoyen Lallemant. Dès l'instant que j'aurai balayé le Tyrol, on entamera des négociations conformes à vos instructions; dans ce moment-ci, cela ne réussirait pas : ces gens-ci ont une marine puissante, et sont à l'abri de toute insulte dans leur capitale; il sera peut-être bien difficile de leur faire mettre les séquestres sur les biens des Anglais et sur ceux de l'empereur.

J'ai fait appeler à Milan le citoyen Faypoult. Nous sommes convenus des mesures préparatoires à prendre pour l'exécution de vos instructions sur Gênes.

Dès l'instant que nous serons à Trente, que l'armée du Rhin sera à Inspruck, et qu'une partie du corps de troupes qui m'arrive de la Vendée sera à Tortone, je me porterai à Gênes de ma personne, et votre arrêté sera exécuté dans toute sa teneur.

Quant au grand-duc de Toscane, il faut encore dissimuler. J'ai fait un changement de troupes dans la place de Livourne, pour détourner les calculateurs sur le nombre, et faire un mouvement dans l'intérieur de

l'Italie, pour accroître les bruits que je fais courir pour contenir la populace de Rome et les Napolitains.

BONAPARTE.

Au quartier-général à Milan, le 9 fructidor an 4 (26 août 1796).

Au Directoire exécutif.

Le roi de Naples, à la tête de vingt-quatre mille hommes (ce qui pourrait bien n'aller qu'à quinze mille), s'est avancé sur les terres du pape, menaçant de se porter sur Rome, et de là venir se joindre à Wurmser ou se porter sur Livourne, pour, de concert avec les Anglais, nous chasser de cette place. L'alarme était dans Rome, et le cabinet de Sa Sainteté était dans la plus grande consternation.

J'ai écrit au citoyen Cacault de rassurer la cour de Rome, et de signifier à celle de Naples, que si le roi des Siciles s'avançait sur les terres de Rome, je regarderais l'armistice comme nul, et que je ferais marcher une division de mon armée pour couvrir Rome. Le citoyen Cacault m'assure, sans en être certain, que le roi de Naples s'est désisté de son entreprise, et qu'il est retourné de sa personne à Naples. Cette cour est perfide et bête. Je crois que si M. Pignatelli n'est pas encore arrivé à Paris, il convient de séquestrer les deux mille hommes de cavalerie que nous avons en dépôt, arrêter toutes les marchandises qui sont à Livourne, faire un manifeste bien frappé, pour faire sentir la mauvaise foi de la cour de Naples, principalement d'Acton : des

l'instant qu'elle sera menacée, elle deviendra humble et soumise. Les Anglais ont fait croire au roi de Naples qu'il était quelque chose. J'ai écrit à M. d'Azzara à Rome ; je lui ai dit que si la cour de Naples, au mépris de l'armistice, cherche encore à se mettre sur les rangs, je prends l'engagement, à la face de l'Europe, de marcher contre les prétendus soixante-dix mille hommes avec six mille grenadiers, quatre mille hommes de cavalerie et cinquante pièces de canon. La bonne saison s'avance : d'ici à six semaines j'espère que la plus grande partie de nos malades seront guéris. Les secours que vous m'annoncez arrivés, je pourrai à la fois faire le siége de Mantoue, et tenir en respect Naples et les Autrichiens.

La cour de Rome, pendant le temps de nos désastres, ne s'est pas mieux conduite que les autres : elle avait envoyé un légat à Ferrare, je l'ai fait arrêter, et je le tiens en ôtage à Brescia : c'est le cardinal Mattéi. Le vice-légat, nommé Grena, s'était sauvé, et n'était plus qu'à deux heures de Rome ; je lui ai envoyé l'ordre de venir à Milan, il est venu. Comme il est moins coupable, je le renverrai après l'avoir retenu quelques jours ici.

On fait courir beaucoup de bruits sur le roi de Sardaigne ; mais je crois que tout cela est dénué de fondement. Il a vendu son équipage d'artillerie, licencié ses régimens provinciaux ; et s'il cherche à recruter, c'est qu'il aime mieux avoir des troupes étrangères que des régimens nationaux, dont il est peu sûr. Il serait bon que les journalistes voulussent bien ne pas publier sur

son compte des absurdités comme celles qu'on publie tous les jours. Il est des coups de plume écrits sur des ouï-dire et sans mauvaise intention, qui nous font plus de mal, plus d'ennemis, qu'une contribution dont nous tirerions avantage. Peut-être serait-il utile qu'un journal officiel insérât un article qui démentît ces bruits absurdes et ridicules. BONAPARTE.

Au quartier-général à Trente, le 20 fructidor an 4 (6 septembre 1796).

Au Directoire exécutif.

Nous n'avons pas d'autre chose à faire, citoyens directeurs, si nous voulons profiter de notre position actuelle, que de marcher sur Trieste. Nous serons à Botzen dès l'instant que l'armée du Rhin se sera avancée sur Inspruck ; mais ce plan, que nous adoptons, et qui était bon au mois de juin, ne vaut plus rien à la fin de septembre : les neiges vont bientôt rétablir les barrières de la nature. Le froid commence déjà à être vif ; l'ennemi, qui l'a senti, s'est jeté sur la Brenta pour couvrir Trieste. Je marche aujourd'hui le long de la Brenta, pour attaquer l'ennemi à Bassano, ou pour couper ses derrières s'il fait un mouvement sur Verone. Vous sentez qu'il est impossible que je m'engage dans les montagnes du Tyrol, lorsque toute l'armée ennemie est à Bassano et menace mon flanc et mes derrières. Arrivé à Bassano, je bats l'ennemi : comment voulez-vous qu'alors je le pousse par devant et que je cherche à

lui enlever Trieste ? Le jour où j'aurais battu l'ennemi à Bassano, et où l'armée du Rhin serait à Inspruck, les quatre mille hommes, débris de la division qui gardait Trente, se retireraient, par Brixen et Lientz, sur le Frioul : alors la communication sera vraiment établie avec l'armée du Rhin, et j'aurai acculé l'ennemi au-delà de Trieste, point essentiel où se nourrit l'armée ennemie. Ensuite, selon la nature des circonstances, je me tiendrai à Trieste ou je retournerai sur l'Adige. Après avoir détruit ce port, et selon la nature des événemens, je dicterai aux Vénitiens les lois que vous m'avez envoyées par vos ultérieures instructions. De là encore il sera facile, si les renforts du général Châteauneufrandon arrivent, et si vous me faites fournir dix mille hommes de l'armée des Alpes, d'envoyer une bonne armée jusqu'à Naples. Enfin, citoyens directeurs, voulez-vous cet hiver ne pas avoir la guerre au cœur de l'Italie ? Portons-la dans le Frioul.

L'armée du Rhin, occupant Inspruck, garde mon flanc gauche ; d'ici à un mois, les neiges et les glaces le feront pour elle, et elle pourra retourner sur le Danube. Vous sentez mieux que moi, sans doute, l'effet que fera la prise de Trieste sur Constantinople, sur la Hongrie et sur toute l'Italie. Au reste, citoyens directeurs, le 22 je serai à Bassano. Si l'ennemi m'y attend, il y aura une bataille qui décidera du sort de tout ce pays-ci ; si l'ennemi se recule encore sur Trieste, je ferai ce que les circonstances militaires me feront paraître le plus convenable ; mais j'attendrai vos ordres pour savoir si je dois ou non me transporter sur Trieste.

Je crois qu'il serait nécessaire de former à Milan trois bataillons de Milanais, qui serviraient à renforcer l'armée qui bloque Mantoue. Si vous adoptez le projet de se porter sur Trieste, je vous prie de me faire connaître de quelle manière vous entendez que je me conduise avec cette ville, dans le cas où l'on juge à propos de l'évacuer quelque temps après. BONAPARTE.

Au quartier-général à Milan, le 9 fructidor an 4 (26 août 1796).

Au citoyen Miot, ministre de la république à Florence.

J'ai reçu toutes vos lettres. Il y a à Livourne deux mille deux cents hommes de la soixante-quinzième demi-brigade, et six cents Corses réfugiés que j'organise en compagnies. J'y envoie les quinzième et quatorzième demi-brigades : soyez tranquille.

Dissimulez avec le grand-duc ; s'il se conduit mal, il paiera tout à la fois : ces gens-ci sont peu à craindre.

BONAPARTE.

Au quartier-général à Brescia, le 13 fructidor an 4 (30 août 1796).

Au chef de l'état-major.

Il arrive quelquefois que le défaut de transport empêche le soldat de toucher sa ration de pain de vingt-quatre onces et qu'il n'en touche que douze : il est juste, lorsque cela arrive, de l'indemniser en lui donnant l'é-

quivalent en argent. En conséquence, le général en chef ordonne qu'il sera, dans ce cas, donné un sou et demi par douze onces. L'inspecteur des vivres de la division devra donner un certificat, qui sera visé par le commissaire des guerres, par le chef d'état-major de la division, et par le général commandant le camp. Le quartier-maître, à la fin de la décade, présentera le certificat à l'ordonnateur en chef, qui le fera solder.

BONAPARTE.

Paris, le 17 fructidor an 4 (3 septembre 1796).

Au général Bonaparte.

Le directoire a reçu, citoyen général, vos dépêches du 9 de ce mois. Le tableau des forces de l'armée que vous commandez, rendue en ce moment inactive par les maladies, et le compte que vous lui rendez du retard qu'éprouvent dans leur marche les renforts qui vous sont destinés, l'ont vivement affecté; il écrit de nouveau, et de la manière la plus impérative relativement à ce dernier objet, aux généraux Kellermann et Châteauneufrandon; il vous observe néanmoins que vos précédentes lettres et celles de ses commissaires annonçaient que des troupes parties des côtes de l'Océan arrivaient successivement à Milan.

Quelque important qu'il soit de marcher sur les traces de l'ennemi, après sa défaite, nous reconnaissons toutefois la nécessité du délai que vous avez cru devoir mettre à vous engager dans le Tyrol. La nature du terrain, la

connaissance particulière qu'en ont les Autrichiens, qui, quoique vaincus et considérablement affaiblis, osent encore résister dans de nouvelles positions, et la situation intérieure de l'Italie, sont, à cet égard, autant de motifs que nous savons apprécier. Mais le temps accordé à des précautions nécessaires doit assurer une plus grande activité aux opérations ultérieures, et nous pensons que vous serez incessamment à Trente, et bientôt, soit à Brixen, soit à Inspruck, selon les circonstances qui vous y détermineront.

Le passage de la Leck par l'armée de Rhin-et-Moselle, la direction de sa droite sur les derrières de l'armée autrichienne, et la retraite du prince Charles sur l'Iser, ajoutent une nouvelle confiance à la sécurité que nous partageons avec vous sur la suite de vos mouvemens, et qui naît des victoires multipliées, dont l'influence ne peut être que décisive en faveur de la république, puisque la détresse de la cour de Vienne et l'humiliation de ses défaites n'ont pu encore la toucher assez pour lui faire désirer sincèrement la fin de la guerre. Soyons d'autant plus terribles, qu'elle est plus opiniâtre et orgueilleuse, et redoublons d'énergie pour arriver au terme de la campagne par de nouveaux succès, sans compromettre surtout ceux que nous avons déjà obtenus.

Nous approuvons la vigueur de vos menaces à l'égard de Naples, et nous vous autorisons à les effectuer, si cette cour reprend une attitude hostile envers la France. Nous désirons être exactement instruits de ce qui s'est passé, et quel motif le roi de Naples prête aujourd'hui à son mouvement sur Rome.

Nous réservons toujours pour le moment le plus favorable l'exécution de nos vues sur les puissances d'Italie avec lesquelles nous avons des intérêts à discuter; l'objet le plus impérieux aujourd'hui est d'assurer nos triomphes.

Quoique éloigné des lieux où les barbets exercent leurs brigandages, ne perdez pas de vue ces obscurs et dangereux ennemis : des ordres émanés de vous auront plus d'effet que ceux qui pourraient être donnés sans votre participation, pour comprimer ce fléau, qui se propage dans plusieurs départemens.

Bien loin d'autoriser la pusillanimité, les lois sur l'organisation des commissaires des guerres leur prescrivent, au contraire, un courage égal à celui des défenseurs de la patrie. Un de nos arrêtés ordonne, en outre, qu'il en sera toujours attaché aux troupes, même en présence de l'ennemi, et que ceux qui seraient assez lâches pour quitter le poste de l'honneur, du danger, devront être traduits en jugement. Nous vous invitons, citoyen général, à vous faire représenter cet arrêté, et à veiller avec sévérité sur son exécution.

Nous vous invitons également à nous instruire de tout ce qui concerne l'opération qui va s'entamer sur la Corse, et à seconder de tous vos moyens le zèle du citoyen Salicetti et l'audace des réfugiés de cette île.

S. M. Reveillere-Lepaux, *président*.

Rome, le 12 fructidor an 4 (30 août 1796).

Au même.

J'ai reçu les deux lettres de Milan dont vous m'avez honoré, le 8 de ce mois.

J'ai l'honneur de vous envoyer la réponse du cardinal secrétaire d'état à la demande d'une fourniture de mille bœufs pour l'armée. Les ordres sont donnés pour qu'ils soient délivrés à mesure qu'on pourra, et j'ai envoyé au commandant de la place, à Bologne, une lettre de moi, pour faire reconnaître ceux qui seront légitimement chargés desdits bœufs, et d'en donner un récépissé à compte sur la contribution en nature.

J'avais eu l'honneur de vous marquer précédemment que les ordres étaient donnés par le pape de recevoir la garnison française à Ancône, aux termes de l'armistice, et qu'ainsi vous étiez le maître d'y envoyer la garnison.

Je vous envoie ci-joint l'ordre du pape que vous voulez avoir; il est signé du cardinal secrétaire d'état dans la forme ordinaire la plus authentique et la seule d'usage ici.

Il ne résulte autre chose de la note envoyée à Ancône au secrétaire d'état, où vous avez observé que le consul de S. M. Sicilienne avait placé les armes de son maître sur la porte, sinon que la cour de Naples juge à propos d'avoir maintenant dans ce port un consul en règle, à qui elle donne un état à soutenir un peu meilleur, croyant avoir aujourd'hui plus besoin d'être avertie de ce qui se passera de ce côté.

Le prince de Belmonte s'est trouvé à Paris, comme M. Petracchi, sans pouvoirs suffisans pour signer les préliminaires, qu'on lui a fait connaître. Il a donc envoyé un courrier à sa cour, que je crois maintenant fort épouvantée : elle garde sa contenance guerrière et sévère. M. le prince de Castelcicala ne m'a pas répondu à la seconde lettre, et j'entends dire que son chargé d'affaires ici a ordre de ne pas recevoir les lettres que je pourrais lui envoyer pour sa cour.

Tous les soins, toute la vigilance, tout le travail de M. Acton sont principalement employés à empêcher toute communication des Napolitains avec le dehors, de manière qu'il m'est assez difficile d'être fort bien informé de l'état de son armée. Je vous envoie à mesure les bulletins que je puis recevoir.

Votre lettre à M. Azzara sera lue et montrée ; il en pourra parvenir des copies à Naples, qui réjouiront beaucoup le public.

J'ai répondu à la municipalité de Ferrare et au sénat de Bologne, au sujet des inquiétudes qu'ils avaient et qui ne sont pas fondées, que le pape avait donné des ordres pour les priver des grâces spirituelles.

J'ai aussi expliqué au sénat de Bologne comment je m'étais entendu avec M. Azzara pour que M. Cappelletti ni les ex-jésuites ne le gênassent en rien.

L'effet de la grâce demandée pour deux misérables a été meilleur que si nous les avions laissés aux galères, où ils étaient déjà ; mais j'ai fait voir ici que vous m'en blâmiez. Si vous connaissiez ce peuple de gueux, et comment je suis assailli toute la journée par les mendians !

il n'y a de dangereux ici que les émissaires des coalisés, surtout des Anglais et des Napolitains.

Nous marchons assez bien maintenant pour l'exécution de l'armistice; mais voilà de nouveaux incidens dont vous êtes apparemment informé.

Il m'arriva hier un nouveau courrier du ministre du pape à Paris, M. Pieracchi, pour apporter l'arrêté du directoire, dont vous trouverez ci-joint la copie.

Je vous ai rendu compte de la difficulté élevée sur le premier article du traité; je vous envoie ci-joint copie de cet article. La congrégation des cardinaux appelés par Sa Sainteté pour lui donner leur avis et sur le premier article du traité, et sur le nouvel incident de l'arrêté du directoire, a jugé, sur le premier point, que, en conscience, l'article ne pouvait être admis sans quelques réserves pour la conservation de la foi. Du reste, il a été décidé que le pape enverrait vers les commissaires du directoire exécutif, Salicetti et Garreau, un plénipotentiaire pour obtenir la paix. M. Azzara a été prié d'accompagner ce nouveau ministre, et il a accepté. Un courrier va partir d'ici pour aller chercher les commissaires et demander le lieu où le plénipotentiaire, monseigneur Caleppi, pourra se rendre avec M. Azzara.

Le pape pleure; mais ni lui ni son conseil n'ont encore pu se rendre à l'avis des théologiens dont je vous ai parlé, ni aux raisons plus solides que M. Azzara et moi avons données pour faire comprendre qu'il ne s'agissait dans l'article que du temporel.

Quant à l'armistice, on n'hésite point à l'accomplir.

Il s'agit maintenant de l'affaire majeure du traité dé-

finitif; ce qui ne laisse plus de sujet de négocier ici pour faire prendre au pape les mesures que vous m'indiquez à l'égard de prêtres constitutionnels.

J'imagine que le directoire envoie aux commissaires un traité tout fait à signer sans réplique.

CACAULT.

Copie de la lettre de M. le prince Castelcicala au citoyen Cacault.

J'ai reçu, monsieur, la lettre que vous avez bien voulu m'adresser, le 22 du courant, en réponse à celle que, par ordre de S. M. Sicilienne, j'eus l'honneur de vous écrire le 20 du même mois.

Le roi, qui en a lu le contenu, y a vu avec surprise les bruits qu'on y rapportait de la marche de ses troupes, puisque, par la déclaration que je vous fis dans ma lettre précédente que les troupes de S. M. n'auraient point outrepassé les limites de ce royaume, pourvu que des troupes étrangères n'entrassent pas dans les états du pape en se dirigeant contre nous, tous ces bruits venaient à tomber entièrement et à s'évanouir. Les précautions et les mesures de sûreté et de prévoyance ne peuvent absolument pas être négligées par S. M.; mais le roi observera scrupuleusement l'armistice, désirant sincèrement le retour de la bonne harmonie; et, par une suite de cette disposition très-sincère de sa part, il emploiera toujours les moyens décens et convenables qui pourront contribuer à manifester la vérité de cette assertion.

J'ai l'honneur de vous remettre un résumé des faits concernant la détention, à Orbitello, de l'officier et de trois matelots français dont vous me parlez dans votre lettre, et vous y observerez la régularité de la conduite du commandant napolitain.

Le prince DE CASTELCICALA.

Copie de la réponse du citoyen Cacault à M. le prince de Castelcicala.

Rome, le 14 fructidor an 4 (31 août 1796).

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 29 août. Le général en chef Bonaparte avait été irrité du concours des circonstances et des rapports que je vous ai indiqués; mais il me mande aujourd'hui, après avoir reçu copie de votre lettre et de celle de M. le général Acton, en date du 20 août, qu'il ne forme plus aucun doute sur l'observation de l'armistice, dont il maintiendra aussi avec loyauté l'exécution.

J'ai renvoyé au consul général à Livourne, Belleville, l'affaire concernant les quatre Français détenus à Orbitello, pour qu'il s'en entendît avec le consul de S. M. Sicilienne. Je lui fais passer aujourd'hui le résumé que vous avez bien voulu m'envoyer. J'adresse encore une copie de cette pièce au capitaine de *la Dangereuse*, qui est à Civita-Vecchia, afin que l'un et l'autre soient informés de la décision du roi, qui remet l'officier et les trois matelots en liberté.

Comme personne ne désire plus sincèrement que moi

le prompt rétablissement de la paix, vous me trouverez toujours disposé à prévenir les projets et à concourir à la bonne intelligence, et à vous prouver, Monsieur le prince, les sentimens de la plus haute considération.

CACAULT.

Verone, le 14 fructidor an 4 (31 août 1796).

Au général Bonaparte.

Je m'aperçois, général, et je suis même certain que les Vénitiens, bien loin de vouloir observer la neutralité à notre égard, préparent et fomentent sourdement (surtout les nobles et les prêtres) des actes d'hostilité contre nous : je ne puis en douter, puisque les hostilités commencent déjà. Une de mes patrouilles ne saurait aller à une lieue de son camp sans être assaillie et fusillée par les paysans, qui se rassemblent en armes au son du tocsin. Plusieurs volontaires ont déjà été assassinés, sans que j'aie pu découvrir les coupables et en avoir justice. Le podestat de Verone, d'après mes plaintes, témoignant beaucoup d'empressement pour arrêter ce désordre, qui aura des suites funestes, semble se donner beaucoup de mouvement; mais, dans le fait, aucun coupable n'a été encore arrêté. J'ai de la peine à croire que le gouvernement vénitien se laisse tromper à ce point, et ignore d'où partent de semblables attentats.

Favorise-t-il les Autrichiens en approuvant tacitement ces insurrections hostiles? C'est ce que je pense, et ce qu'il faut éclaircir au plus tôt.

Ce matin, à deux heures, mon avant-poste de cava-

lerie a été attaqué par une avant-garde de hussards ennemis sur la route de Vienza : quelques coups de sabre ont été donnés de part et d'autre, et l'arrivée d'une forte patrouille des nôtres a forcé l'ennemi à la retraite; il était fort d'environ 100 hommes de cavalerie. D'après des renseignemens certains, cette troupe était guidée sur nos avant-postes par des nobles du pays : plusieurs de ces derniers se portent, à ce que j'ai su, jusqu'à donner de l'argent à nos grenadiers et volontaires pour les engager à l'insubordination et au désordre; ce qui, j'espère, n'arrivera pas, car je leur fais observer la plus stricte discipline. Il est surtout un noble, dont j'ai le nom, qui promet de se défaire des généraux en leur faisant tendre des embuscades; en un mot, l'empereur et nos émigrés français ont tout ce pays en leur faveur : j'en suis sûr.

Il est donc temps, général, de savoir de suite les intentions du gouvernement de Venise; qu'il vous dise si nous sommes en guerre ou en paix avec lui. Je ferai tous mes efforts, en attendant cette réponse, pour garantir ce côté de l'armée et contenir la sûreté et l'ordre parmi les troupes que je commande.

AUGEREAU.

Pinvezane, le 15 fructidor an 4 (1er septembre 1796).

Au chef de l'état-major général.

Le mauvais temps qu'il a fait ces jours derniers a obligé le général Pigeon à faire descendre les postes

de Monte Balao. Si le temps change, je lui donnerai ordre de les faire remonter.

Le soldat souffre cruellement; les deux tiers de ma division, au moins, manquent d'habits, de vestes, de culottes, de chemises, etc. et sont absolument pieds nus. Cette nudité nous donne beaucoup de malades, et elle nous en donnera encore bien plus, si on ne fait jamais que promettre sans rien envoyer.

Je vous préviens, général, que si le mouvement du général en chef a lieu, les soldats que je commande ne peuvent en aucune manière se mettre en route; il est physiquement impossible, à moins d'en vouloir laisser la moitié à mi-chemin. Je ne balance pas à vous dire que, si on n'a pas pour ma division les mêmes égards que pour les autres, je renonce à faire davantage la guerre, en donnant ma démission. Qu'on ne croie pas que j'y mets de l'humeur, c'est en homme libre et aimant le bien que je m'explique.

Depuis long-temps je demande des farines à Verone, pour faire travailler les fours qui se trouvent à portée de ma division. Je ne sais par quelle diabolique spéculation on ne veut jamais envoyer que du pain fait à Verone, qui, quand il arrive ici, est toujours pourri, du moins pour les deux tiers; quand on nous envoie des liquides, c'est toujours dans de la futaille pourrie, et, avant qu'ils soient débarqués et rendus au magasin, il y en a toujours la moitié de perdu.

J'ai écrit à l'ordonnateur, j'ai placé un officier de mon état-major à Verone; mais les choses n'en vont pas pour cela comme elles devraient aller. En parlant aux ordon-

nateurs et aux agens, ils disent qu'on envoie beaucoup plus de vivres qu'il n'en faut pour la division; mais ils n'ignorent pas, d'après les lettres que je leur ai écrites, qu'avant d'être rendus à leur destination, la moitié, et plus, n'est pas recevable. Que le général en chef donne des ordres pour que cela ne soit plus.

Salut et fraternité. MASSÉNA.

Paris, le 23 fructidor an 4 (9 septembre 1796).

Au général en chef Bonaparte.

Il est survenu en Allemagne, citoyen général, quelques événemens qui, sans compromettre jusqu'ici les succès que la république a obtenus, exigent néanmoins un nouveau degré d'énergie pour exécuter les dispositions nouvelles que nous avons ordonnées. L'armée de Sambre-et-Meuse, attaquée tout à coup par le prince Charles, qui a conduit de la Bavière un renfort au général Wartensleben, a été obligée, quoique sans combat sérieux, de se replier sur la Rednitz et successivement sur la Lahn.

Cette situation, qui pourrait avoir des suites fâcheuses si nous ne rompions le dessein de l'ennemi par une mesure prompte et audacieuse, nous a déterminés à prescrire au général Moreau de marcher sur-le-champ avec la plus grande partie de ses forces, entre la Rednitz et le haut Necker, pour attaquer le prince Charles, qui le sera de front en même temps par le général Beurnonville, qui amène, de l'armée du Nord, un renfort à celle de Sambre-et-Meuse, dont il prendra le comman-

dement. Le général Jourdan, ayant besoin de repos, passe à celui de l'armée du Nord. Le général Moreau établira dans la Bavière, avant de la quitter, une défensive assez forte pour couvrir le Lech, et contenir les ennemis qui se trouvent dans cette partie du théâtre de la guerre. Mais, pour remplir ce but, qui est essentiel, il est nécessaire que vous occupiez vivement dans le Tyrol les Autrichiens, qui pourraient porter des secours en Bavière, ainsi qu'ils l'ont déjà fait, d'après des rapports qui nous sont parvenus, afin de se trouver en force sur la droite de leur ligne d'opérations. Ainsi nous pensons que vous devez agir de manière à vous porter sur Inspruck avec rapidité, et menacer de faire une irruption dans la Bavière. Evitez, autant que la nature du terrain vous le permettra, de disséminer les troupes, afin de ne rien donner au hasard dans ce genre difficile d'opérations que vous avez à exécuter. Vous sentirez puissamment que les circonstances actuelles sont du plus grand intérêt, et qu'il est instant de déployer tous nos moyens et surtout d'en combiner l'emploi sur toute la ligne occupée par nos armées agissantes. Ce concert peut seul nous y rendre l'offensive sur tous les points, et nous espérons que la manœuvre du prince Charles, heureuse un moment, attirera sur son armée des coups plus terribles, en l'invitant à tenter de nouveau le sort des batailles.

Nous vous faisons passer copie du dernier rapport du général Jourdan.

Nous nous bornons, citoyen général, à vous parler, dans cette dépêche, du mouvement que nous prescri-

vons dans le Tyrol à la brave armée d'Italie et à son habile général, d'opérer immédiatement.

Nous nous en référons à nos précédentes lettres, pour tout ce qui concerne les autres objets du commandement qui vous est confié.

L. M. Reveillere-Lépaux.

Au quartier-général à Marseille, le 23 fructidor an 4 (9 septembre 1796).

Au général Bonaparte.

La huitième division se trouve dénuée d'officiers généraux. Jusqu'à ce que le ministre ait remplacé ceux qu'il m'a ôtés, j'ai cru devoir y conserver provisoirement le général de brigade Verne, que l'état de sa santé empêchait de pouvoir de sitôt se rendre à l'armée. Je lui ai donné le commandement du département des Basses-Alpes : j'instruis le ministre de cette disposition.

D'après les états de situation adressés à l'état-major-général, vous verrez que je n'ai pas 6,000 hommes pour les quatre départemens de la huitième division. D'après vos ordres, j'ai fait partir cinquante gendarmes du département du Var, et je ne puis, sans de grands inconvéniens, les remplacer. Il faut dégarnir Marseille, et je n'ai pas cent chevaux disponibles ; mais Toulon et le département du Var ne peuvent plus fournir au service des ordonnances pour l'escorte des malles.

Le Directoire exécutif m'avait donné l'ordre de retenir un escadron complet du dix-huitième régiment de dragons à son passage. D'après l'état de ce corps, qui a

laissé à Liurbone cent cinquante chevaux et à Nîmes trente, que le général Châteauneufrandon a pris sur lui de retenir, j'ai été forcé de me réduire à ne garder que cinquante-cinq dragons montés, dont vingt-cinq pour le département de Vaucluse, et trente pour Marseille. Le chef de brigade me laisse dix-sept chevaux malades et 55 hommes à pied, que j'espère remonter, d'après l'avis que j'ai reçu qu'il arriverait au dépôt quelques chevaux de l'intérieur. Le reste de ce régiment, réduit presque à rien, partira le 25 pour l'Italie.

J'ai appris, général, que votre projet était de me retirer les grenadiers : dans l'état de choses où se trouvent ces départemens, cette mesure pourrait entraîner les suites les plus funestes. Le feu couve sous la cendre; les agitateurs, par intérêt et par caractère ennemis de tout gouvernement qui veut assurer le règne des lois, forment chaque jour de nouveaux complots. La destitution des autorités constituées, prononcée par le corps législatif, ne peut manquer de causer de grands mouvemens, si l'on n'a une force assez imposante pour les prévenir. Partout le parti dangereux est armé, il forme des rassemblemens et exerce des violences; des déserteurs, des amnistiés, qui occupent des places civiles, enrôlent les réquisitionnaires et les vagabonds de tous les pays. J'ai présenté au gouvernement le tableau de ma position, j'en sollicite les secours en tout genre qui m'ont été promis. En attendant qu'ils soient arrivés, je ne puis me dégarnir du peu de troupes que j'ai, sans mettre en péril la chose publique. Ce n'est pas tout : toutes les administrations militaires sont entravées par le défaut

de fonds. Les troupes allaient manquer de pain, quatre jours après mon arrivée, si je n'avais outrepassé mes pouvoirs, en forçant le versement de toutes les caisses, en prenant moi-même des engagemens personnels.

Les agens en chef de la section viande, des transports militaires, des fourrages, des hôpitaux, etc., sont à l'armée et ne s'occupent point de cette division, qu'ils sont chargés d'approvisionner. La solde des différens corps était arriérée de plusieurs mois. Tel est l'état de la division dont, pour mes péchés, on m'a confié le commandement. Je crois qu'on a négligé d'en mettre sous vos yeux le tableau aussi vrai qu'alarmant. Vous remportez des victoires sur l'ennemi extérieur, je vous en félicite de tout mon cœur; mais ce n'est pas assez pour le bonheur de la patrie, il faut assurer l'ordre et la tranquillité au dedans, et vous aurez tous les genres de gloire qu'un héros républicain doit ambitionner. Voyez ce que vous pouvez faire pour nous secourir.

Salut et fraternité.

Le général de division WILLOT.

Au quartier-général à Bassano, le 23 fructidor an 4 (9 septembre 1796).

Au général Bonaparte.

Vous n'ignorez point, mon général, combien la conduite de la quatrième demi-brigade d'infanterie de ligne a toujours été brillante : vous avez été témoin de ses exploits dans les journées des 21 et 22 de ce mois.

Cette intrépidité qui la caractérise, est due en partie à l'exemple des braves officiers qui la commandent, et parmi eux voici ceux qui se sont particulièrement distingués, et pour lesquels je vous demande un avancement bien mérité.

Je sollicite le grade de général de brigade pour le chef de brigade Lannes, qui, dans cette armée, comme dans celle des Pyrénées orientales, n'a cessé de donner les preuves les plus éclatantes de bravoure, et qui, dans la dernière affaire, a enlevé deux drapeaux à l'ennemi.

Celui de chef de brigade, commandant la quatrième demi-brigade, pour le chef de bataillon, frère de cet officier; il a rendu les services les plus importans, et joint des talens précieux au plus grand courage. Il fut blessé au combat de Ceva; il l'a encore été hier : ce malheur, qui lui donne des droits à la reconnaissance publique, ne l'empêchera pas de reparaître en peu de temps à la tête de ses braves camarades.

Je demande enfin que les citoyens Cassan et Gros, capitaines de grenadiers, également recommandables par leur bravoure, leur zèle et leur moralité, soient élevés au grade de chefs de bataillon.

J'espère, général, que vous voudrez bien transmettre ces demandes au directoire exécutif, sur la justice duquel je compte, à cet égard, autant que sur la vôtre.

AUGEREAU.

Au quartier-général à Guisenfeld, le 23 fructidor an 4 (9 septembre 1796).

Au général Bonaparte.

J'ai reçu, citoyen général, votre lettre du 14 de ce mois. J'étais prêt à tenter l'attaque des gorges du Tyrol, le Lech et l'Iser étaient forcés, ce qui nous donnait d'excellens débouchés sur Inspruck ; mais l'armée de Sambre-et-Meuse, près d'arriver à Ratisbonne, a été repoussée successivement jusqu'à Bamberg, on dit même jusqu'à Wurtzbourg : ce qui me force à changer de direction.

L'ennemi, qui n'a pu nous résister sur ce point, ne tient la campagne que par de gros partis de cavalerie sur nos flancs et nos derrières, qui nous gênent quelquefois.

Je n'ose vous confier mon projet actuel, craignant que ce courrier ne tombe entre les mains de l'ennemi ; dès qu'il sera déterminé, je vous en ferai part.

Nos avant-postes occupent Neubourg et Neustadt ; l'armée est campée à Guesserfeld ; le corps de Ferino occupe Mosbourg, Frankin et Munick ; la droite est aux sources du Leck, vers Lampten-Fruncks et Schougar. Je désire bien sincèrement que des circonstances plus favorables me mettent à même de seconder vos opérations.

Le général en chef de l'armée du Rhin, MOREAU.

P. S. Le général Reynier vous envoie, en deux mots en chiffres, ce que nous devons faire.

Le 26 fructidor an 4 (12 septembre 1796).

Au général Bonaparte.

Nous nous étions portés, suivant vos instructions, au pont de Castellara le 25 fructidor; la longueur de la marche ne nous permit d'arriver qu'à huit ou neuf heures du soir. Nous avions trouvé à Bigarello une soixantaine de hussards de la garnison de Mantoue, que nous fîmes poursuivre, mais en vain : nous n'eûmes qu'un cheval.

A peine avions-nous fait nos premiers établissemens sur la *Molinella*, en avant de Castellara, environ de trois à quatre cents toises, sur le chemin de Porto-Legnago, lorsque l'avant-garde de Wurmser y arriva par le côté opposé. Quelques coups de fusil de nos sentinelles avancées et le bruit des chevaux nous le firent croire; le signal du canon tiré à Mantoue au retour des hussards dans cette place et répété plusieurs fois, ne nous laissa aucun doute. La joie d'arrêter Wurmser fit trouver des forces à tous nos soldats fatigués, et le pont de briques à détruire, les fortifications à faire pour masquer les avenues; tout se fit avec l'enthousiasme de l'armée d'Italie.

Pendant notre marche, en arrivant à Bigarella, nous avions laissé le général Pelletier avec 600 hommes au point sur lequel le chemin qu'avait suivi notre colonne vient se joindre avec la grande route de Mantoue, à Castellara ; par des abattis que l'on commanda à mille toises plus loin, vers Mantoue, et par deux ponts cou-

pés, il devait nous mettre à l'abri de tous les efforts possibles de la garnison ; nous avions en outre laissé à deux milles en arrière aux Due-Castelli, 200 hommes qui devaient couper les routes et les ponts sur la direction de Mantoue.

Il ne nous restait donc qu'à nous couvrir contre Wurmser : nous envoyâmes couper le pont de Sorgate, sur le Tione, à environ quinze cents toises de Castellara, lequel pont se trouve sur une grande route qui, en allongeant d'environ deux milles, arrive de Nogara à Castellara.

Tout notre monde était occupé à ces travaux, qui étaient les plus urgens, lorsqu'une patrouille, partie le 26 au matin par ce pont de Sorgate, nous annonça qu'elle avait été fort loin sans trouver aucun poste autrichien, et même dix chasseurs, qui avaient été dirigés sur Villa Impenta, nous assurèrent qu'ils avaient vu beaucoup de hulans. Dans leur rapport ils confondaient les trois rivières qui se trouvent de ce côté, et nous n'en fîmes pas moins partir deux cents hommes, que nous voulions envoyer au pont de Villa Impenta, pour nous fournir les moyens de couler vers notre droite ; les 200 hommes revinrent avant d'avoir fait un quart de lieue. Alors le mouvement de Wurmser était clair.

Nous avions cherché à avoir toutes les connaissances possibles sur la route de Villa Impenta à Ronco-Ferraro, et nous doutions toujours que ce fût là un débouché pour une armée autrichienne ; nous voulûmes sur-le-champ reconnaître Ronco-Ferraro, nous n'avions encore que des lueurs de projets. Quelques chasseurs

partirent, et, pour éviter l'inconvénient de l'intervalle entre le rapport des coureurs et les ordres à donner pour en tirer tout le parti possible, nous fîmes avancer au plus vîte quatre-vingts hommes d'avant-garde sur cette route. Un quart d'heure après, lorsqu'un autre détachement de 100 hommes allait se porter en avant pour les soutenir ou les suivre, nos chasseurs revinrent au galop sur le chemin, et nos quatre-vingts hommes revenaient en hâte et en désordre dans les champs et dans les vignes latérales.

Il y a une seconde route, qui part du chemin de Castellara au pont de la Molinella, à environ deux cents cinquante toises du chemin dont je viens de parler, vers notre gauche (dans la position que nous étions obligés de prendre maintenant), et qui va s'enfourcher vers la route de droite, à environ deux mille toises en avant. Nous apprîmes bientôt que notre petit poste, avancé sur ce chemin, se repliait aussi en désordre. Les ennemis, maîtres de l'angle des deux chemins, avançaient sur nous par l'une et l'autre route; ils avaient rempli de tirailleurs le terrain intermédiaire, et la fusillade commença de tous côtés.

Nos troupes étaient disséminées : plusieurs détachemens étaient occupés à couvrir les travailleurs des différens ponts très-éloignés. Les deux cents hommes qui étaient au pont de la Molinella n'étaient pas disponibles; cinq cents hommes étaient encore à Bigarello, deux cents aux Due-Castelli. Si l'ennemi passait par un de ces chemins, il coupait notre ligne; mais la confiance et

le courage des troupes ne nous permirent pas d'être inquiets un moment sur notre position.

Nous rassemblons les troupes qui nous restent : Saint-Hilaire se porte en avant sur notre chemin de gauche ; Beaumont cherche à percer les terrains coupés dans le centre, et Charton se porte sur le chemin de droite, mais avec si peu de monde que chacun d'eux n'avait véritablement que des tirailleurs. J'apprends à l'instant que Charton vient d'être tué d'un coup de canon à mitraille. Je fais rappeler Beaumont, qui se porte à cette droite pour rassurer les troupes, que le ravage de la mitraille étonnait. Une pièce d'artillerie légère se porte sur chacune des routes, on tue beaucoup de chevaux aux cuirassiers ennemis. Ils se replient : nos troupes avancent alors, quelque temps après ce sont elles qui se replient. Il y eut ainsi plusieurs alternatives depuis trois heures après-midi, moment où commença le combat, jusqu'à sept heures du soir. J'envoyai successivement des renforts de vingt-cinq à trente hommes de chaque côté, à mesure que la rentrée de quelques détachemens fortifiait ma réserve.

Ainsi Wurmser avait l'air d'être tenu en respect par nos postes avancés, qu'on soutenait ; l'ennemi devait croire que nous étions en force dans le village. La colonne du général Kilmaine, arrivée la veille à dix heures du soir et partie le matin sur de nouveaux ordres, devait faire illusion à l'ennemi ; il nous croyait dix mille hommes, à ce qu'on m'avait dit : la vérité est que les troupes qui lui étaient opposées ne montaient pas à mille.

Mais ce n'est pas sans perte que nos braves ont ainsi arrêté Wurmser, renforcé par une partie de la garnison de Mantoue; nous avons eu au moins trois cents hommes tués ou blessés, y compris ceux de la douzième demi-brigade d'infanterie légère, le chef de brigade Dugoulot à la tête. Il était chargé, avec deux cent cinquante hommes, d'arriver sur le flanc droit de la cavalerie ennemie; cette troupe se trouva imprudemment dans une plaine où Dugoulot blessé n'en était plus le maître : elle voulut charger les escadrons des cuirassiers qui s'y trouvaient; mais elle fut écrasée par cette cavalerie. Tout ce qui n'est pas mort se trouve prisonnier, et je désire que Dugoulot soit du nombre.

En revanche, le terrain qu'occupait l'ennemi se trouve jonché de cadavres d'hommes et de chevaux. Nous n'avons fait que huit prisonniers : quarante chasseurs que j'avais ne pouvaient pas poursuivre l'ennemi lorsqu'il se replia.

Le général Kilmaine, arrivé à neuf heures du soir, me donna cinquante chevaux, qui poussèrent jusqu'à trois ou quatre milles, c'est-à-dire jusqu'à Ronco-Ferraro, devant lequel l'ennemi bivouaquait.

Je reçus à la même heure une lettre de Murat, qui m'annonçait l'arrivée à Nogaro de l'avant-garde de notre armée, et je l'avertis sur-le-champ que je revenais à mon poste d'après vos instructions. Il fut convenu, avec le général Kilmaine, qu'il chercherait à conserver pour notre armée le passage par Castellaro, où l'ennemi pouvait venir occuper ma position, pour la défendre contre notre armée, qui arrivait à sa poursuite. Je par-

tis à dix heures du soir, et je suis arrivé à Goito ayant tout ramené dans le plus grand ordre.

Ce n'est pas sans raison que j'ai toujours dit *nous* au lieu de *je* : toutes les mesures que j'ai prises étaient consenties ou dictées par les généraux Beaumont et Saint-Hilaire, par le brave Charton avant sa mort, et par le brave et honnête Abbé, que j'ai chargé depuis le commencement des détails de la division, qui a échappé vingt fois aux mitrailles de la droite et de la gauche, et qui est, à ce qu'on me dit, lieutenant dans je ne sais quelle demi-brigade.

Motdier, chef de bataillon du génie ; N...., maréchal des logis du premier régiment d'artillerie légère, qui commandait l'obusier de la droite et qui a eu six chevaux mitraillés, N..., chef de bataillon de la dix-neuvième d'infanterie ; les mille hommes qui se sont battus, dont je voudrais savoir les noms, tous ont fait des merveilles.

Je vous demande la permission de garder avec moi Razout, aide-de-camp de Charton, et Gardeur, ancien aide-de-camp du général Causse, qui ont rendu les plus grands services. Je suis aussi obligé de vous nommer Croisier et Cabanes, tous deux capitaines au vingt-cinquième des chasseurs, qui, dans les reconnaissances dont je les ai chargés, ont mis toute l'intelligence possible.

SAHUGUET.

Au quartier-général de Porto-Legnago, le 27 fructidor an 4 (13 septembre 1796).

Au général en chef Bonaparte.

Depuis quatre ans de campagnes toujours actives et jamais interrompues, je lutte contre les inconvéniens d'un tempérament délabré. J'espérais que des palliatifs me conduiraient ainsi jusqu'au moment où la paix me permettrait de songer au repos : les fatigues de la dernière marche ont bouleversé cette espérance, et je me trouve assailli de tant de maux à la fois, que je suis dans la nécessité de renoncer pour quelque temps à la continuation de mon service. Les hémorroïdes m'interdisent absolument l'usage du cheval ; des douleurs rhumatismales presque universelles et ma poitrine déjà depuis long-temps affectée, m'ont jeté dans l'état le moins tolérable. Il est triste pour moi de laisser ainsi l'ouvrage de la guerre imparfait au moment de la terminer ; mais il est consolant pour mon cœur d'avoir usé mes facultés, ruiné ma santé, détruit mon tempérament, en servant ma patrie. Personne n'y mit plus de zèle et ne se vit avec plus de regret forcé de suspendre ses travaux. J'espère, général, que vous êtes convaincu de tout cela.

Je laisse le commandement de la division au général de brigade Bon ; mais je vous engage à y envoyer un officier qui ait votre confiance. Celui des généraux de brigade qui serait en état de la commander, est le moins ancien, et cela ne pourrait être.

Je vais me rendre à Brescia ou à Milan, d'où, si je puis me rétablir, je reviendrai prendre mes fonctions le plus tôt possible. AUGEREAU.

Au quartier-général à Milan, le 10 vendémiaire an 4 (1er octobre 1796).

Au Directoire exécutif.

Après la bataille de Saint-George, nous cherchâmes à attirer Wurmser à une seconde action, afin d'affaiblir le garnison dans une affaire *extrà muros* : nous nous gardâmes donc bien d'occuper le Sarraglio, j'espérais qu'il s'y rendrait. Nous continuâmes seulement à occuper le pont de Governolo, afin de nous faciliter le passage du Mincio.

Le quatrième jour complémentaire, l'ennemi se porta avec 1500 hommes de cavalerie à Castellucio. Nos grand'gardes se replièrent comme elles en avaient l'ordre, l'ennemi ne passa pas outre. Le 3 vendémiaire, il se porta sur Governolo, en suivant la rive droite du Mincio. Après une canonnade très-vive et plusieurs charges de notre infanterie, il fut mis en déroute : il eut cent hommes faits prisonniers et cinq caissons pris, tout attelés.

Le général Kilmaine, auquel j'ai donné le commandement des deux divisions qui assiégent Mantoue, resta dans ses mêmes positions jusqu'au 8, espérant toujours que l'ennemi, porté par l'envie de faire entrer des fourrages, chercherait à sortir; mais l'ennemi s'était campé à la Chartreuse, devant la porte Pradella et la chapelle

devant la porte Cérèse. Le général Kilmaine fit ses dispositions d'attaque, se porta par plusieurs points sur ces deux camps, que l'ennemi évacua à son approche, après une légère fusillade d'arrière-garde.

Nous occupons la porte Pradella et celle de Cérèse, et nous bloquons la citadelle.

Il est impossible, dans ce moment-ci, de penser au siége de Mantoue à cause des pluies : il ne sera faisable qu'en janvier. A cette époque, l'empereur aura une puissante armée dans le Tyrol et dans le Frioul : déjà il a réuni un corps de 6,000 hommes dans ce dernier pays, et il a fait venir 8,000 hommes à Botzen.

Rien n'égale l'activité qu'il y a dans l'Empire pour recruter l'armée d'Italie.

Voici la force de notre armée :

J'ai 18,900 hommes à l'armée d'observation, 9,000 hommes à l'armée de siége.

Je vous laisse à penser, si je ne reçois point de secours, s'il est possible que je résiste cet hiver à l'empereur, qui aura 50,000 hommes dans six semaines.

J'ai demandé au commissaire du gouvernement de me faire passer la quarantième demi-brigade qui est à Lyon ; j'ai ordonné que l'on me fasse passer la quatre-vingt-troisième, qui est à Marseille, et le dixième bataillon de l'Ain, qui est à Toulon, et qui doit être incorporé dans nos cadres. Ces deux demi-brigades, si elles arrivent, forment 4,500 hommes.

Le général Willot a mal à propos retenu la onzième demi-brigade, forte de 400 hommes, et que le général Châteauneufrandon envoyait ici. Ajoutez à ce nombre

le dixième bataillon de l'Ain, fort de 500 hommes, qui est à Nice, cela fait 900 hommes des 6,000 que ce général devait envoyer.

Renouvelez les ordres au général Châteauneufrandon; ordonnez le départ de la quarantième, qui est à Lyon, et de la quatre-vingt-septième, qui est à Marseille; faites-nous passer 15,000 hommes de ceux qui sont à portée; mais calculez que, sur 4,000 hommes que vous envoyez, il n'en arrivera que la moitié.

Songez qu'il faut que vous ayez en Italie, pour pouvoir vous soutenir pendant l hiver, 35,000 hommes d'infanterie à l'armée d'observation et 18,000 hommes d'infanterie à l'armée de siége, pour faire face à l'empereur. Ces deux forces réunies font 53,000 hommes, il en existe dans ce moment 27,000. Supposez que la saison étant meilleure, il nous rentre 3,000 malades, quoique les pluies d'automne nous en donnent beaucoup, il resterait 23,000 hommes à nous envoyer.

J'espère avoir avant un mois, si par des courriers extraordinaires vous confirmez mes ordres et mes réquisitions, 8,000 hommes, tirés des garnisons du midi.

Il faut donc encore 15,000 hommes. Si vous les faites partir de Paris ou des environs, ils pourront arriver dans le courant de décembre, mais il faut qu'ils aient les ordres de suite. Si vous avez des dépôts, envoyez-nous-en de même pour encadrer dans nos corps.

Il nous faudrait encore 1500 hommes de cavalerie légère ou des dragons: par exemple, le quatorzième régiment de chasseurs. Il faudrait 800 canonniers pour

le siége de Mantoue ; 10 officiers du génie et quelques officiers supérieurs d'artillerie pour ce siége.

Il nous faudrait de plus 1500 charretiers, organisés en brigades, ayant leurs chefs ; je n'ai que des Italiens qui nous volent : 2 bataillons de sapeurs et 7 compagnies de mineurs.

Si la conservation de l'Italie vous est chère, citoyens directeurs, envoyez-moi tous ces secours. Il me faudrait également vingt mille fusils ; mais il faudrait que ces envois arrivassent, et qu'il n'en soit pas comme de tout ce que l'on annonce à cette armée où rien n'arrive. Nous avons une grande quantité de fusils, mais ils sont autrichiens ; ils pèsent trop, et nos soldats ne peuvent s'en servir.

Nous avons ici des fabriques de poudre, dont nous nous servons, et qui nous rendent trente milliers par mois ; cela pourra nous suffire.

Je vous recommande de donner des ordres pour que les 8000 hommes que j'attends à la fin d'octobre arrivent : cela seul peut me mettre à même de porter encore de grands coups aux Impériaux. Pour que les trois mille hommes du général Châteauneufrandon arrivent, il faut qu'ils partent 6 à 7,000.

J'essaie de faire lever ici une légion armée de fusils autrichiens, et habillée avec l'uniforme de la garde nationale du pays : cette légion sera composé de 3,500 hommes au complet ; il est possible que cela réussisse.

Les avant-postes du général Vaubois ont rencontré la division autrichienne qui défend le Tyrol ; il a fait à l'ennemi 110 prisonniers.

Quelles que soient les circonstances qui se présenteront, je vous prie de ne pas douter un seul instant du zèle et du dévouement de l'armée d'Italie à soutenir l'honneur des armes de la république.

BONAPARTE.

Au quartier-général à Milan, le 5e jour complémentaire an 4 (21 septembre 1796).

A sa majesté le roi de Sardaigne.

Les officiers préposés par votre majesté pour commander en la partie de ses états qui lui a été restituée par le traité de paix, voient, sinon avec plaisir, au moins avec indifférence, les assassinats et les brigandages qui se commettent contre les Français.

Par le traité de paix conclu entre votre majesté et la république française, la république devait continuer à occuper la partie de ces états qui avait été laissée à l'armée par le traité d'armistice. Croyant faire quelque chose d'agréable à votre majesté, je lui ai rendu non-seulement le gouvernement civil, mais encore le gouvernement militaire, avec la clause spéciale que les routes seraient gardées, et que même nos convois seraient escortés par ses troupes.

Je prie donc votre majesté de vouloir bien ordonner que l'on tienne un corps de troupes respectable aux villages de Limon et de Limonais, lesquelles feraient des patrouilles jusqu'à *Lacas*, escortant les convois, et prenant toutes les mesures nécessaires pour maintenir cette

route sûre, ainsi que *Vadier*, et généralement dans tous les pays voisins de *Demont*, formant la communication de Coni à Barcelonnette.

Je demande également à votre majesté que les cinq individus qui ont été arrêtés à Borgo-San-Dalmazzo par les Français, soient remis entre les mains du commandant militaire, à Coni.

Je la prie également de donner les ordres à ses différens gouverneurs, pour qu'ils s'emploient avec loyauté à faire arrêter les brigands dans quelques endroits qu'ils soient trouvés.

Indépendamment de l'intérêt de l'humanité et de la justice, votre majesté donnera, par cette conduite, une preuve de sa loyauté, et contribuera à éteindre ces germes de discorde, qui finiraient par se propager dans l'intérieur des états de votre majesté. BONAPARTE.

Au quartier-général à Milan, le 5e jour complémentaire an 4 (21 septembre 1796).

Au ministre des affaires étrangères du roi de Sardaigne.

Je ne suis point diplomate, Monsieur, je suis militaire : vous pardonnerez ma franchise. Sur différens points des états de sa majesté, les Français sont assassinés, volés. Par le traité de paix, le roi qui est tenu de nous accorder le passage sur ses états, doit nous le donner sûr, et ce n'est même que pour cet effet que, contre la teneur du traité de paix, j'ai pris sur moi de

restituer à sa majesté non-seulement le gouvernement civil, mais même le gouvernement militaire dans la partie de ses états qui lui a été restituée par la république. A Viné, à Limon, sous les yeux de la garnison de Demont, sous ceux des corps de troupes que M. Franchar commande à Borgo-San-Dalmazzo, l'on se porte tous les jours à des excès qui paraissent non-seulement tolérés, mais même encouragés par le gouvernement.

Je vous demanderai donc une explication simple.

1°. Le roi ne doit-il pas être tenu d'indemniser et de réparer les pertes faites en conséquence des délits qui se commettent sur son territoire contre les Français, lorsque ces délits se commettent en plein jour et par des corps soldés de deux ou trois cents personnes?

2°. Le roi a-t-il, avec 25,000 hommes qu'il a sous les armes, assez de forces pour contenir dans ses états des brigands, et faire respecter les lois de la justice, de l'humanité, et des traités?

On ne juge les hommes, Monsieur, que par leurs actions: la loyauté du roi est généralement connue; cependant on se trouve bien forcé de penser qu'il est des raisons de politique qui portent à encourager ou du moins à tolérer des atrocités aussi révoltantes.

J'ai écrit à sa majesté elle-même, je vous prie de lui présenter ma lettre. Le gouvernement français ne fera rien ouvertement ni secrètement, qui tendrait à détruire ou à affaiblir l'effet du gouvernement du roi sur ses peuples; vous n'ignorez pas cependant, que cela serait aussi facile que d'une réussite contraire. Le jour où vous voudrez sincèrement détruire les brigands

qui infestent notre communication de Coni à Barcelonette, ils n'existeront plus.

Je vous prie de me croire, etc.

BONAPARTE.

Au quartier-général à Milan, le 10 vendémiaire an 5 (1er octobre 1796).

Au chef d'état-major.

Vous donnerez des ordres au général Kilmaine pour le désarmement du Mantouan, et pour qu'on restitue tous les chevaux qui ont été achetés aux soldats. Vous ferez payer chaque cheval le prix qu'il aura coûté, sans que cela puisse excéder 120 fr. par cheval. Vous formerez trois colonnes mobiles, commandées par des hommes sages et probes, qui parcourront, la première, la partie du Mantouan comprise entre le Pô, le Mincio et l'Oglio; la seconde, la partie comprise entre le Mincio, le Pô et l'Adige; la troisième, tout ce qui se trouve en deçà du Pô. Je crois que 150 hommes d'infanterie et la moitié en cavalerie seront plus que suffisans pour chacune de ces colonnes.

Chacune des colonnes se rendra aux trois chef-lieux, Castiglione, Roverbello et Gonzague, pour procéder au désarmement, à la recherche de tout ce qui appartiendrait aux Autrichiens, à l'arrestation des hommes turbulens qui auraient excité les peuples à prendre les armes contre l'armée, à la restitution des chevaux vendus par les soldats.

Je vous recommande surtout de vous faire rendre

compte de la conduite des moines de San-Benedetto ; dans ce village il s'est commis des horreurs : j'y avais ordonné une imposition extraordinaire, qu'il faudra faire payer sur-le-champ. Vous demanderez au commissaire ordonnateur copie de mon ordre.

Je vous recommande aussi de mettre un terme à ces perpétuelles réquisitions qui désolent les pays conquis, sans presque aucun profit pour la république.

Concertez-vous avec le commissaire ordonnateur Aubernon, pour qu'un tas de fripons, sous prétexte de l'approvisionnement de l'armée, ne dépouillent pas les villages à leur profit. Vous êtes dans le Mantouan le premier agent de la république, vous devez donc porter votre surveillance sur tout ce qui peut intéresser l'ordre public. Il y a à Castiglione une commission administrative chargée de la levée des impositions, prêtez-lui main-forte et tous les secours qui dépendront de vous.

BONAPARTE.

Paris, le 4e jour complémentaire an 4 (20 septembre 1796).

Le directoire exécutif au général en chef Bonaparte, commandant l'armée d'Italie.

L'armée que vous commandez, citoyen général, a complétement justifié nos espérances dans le cours de cette campagne ; mais elle semble les avoir devancées par les nouveaux succès dont vous nous rendez compte. Le résultat des journées du 21 et du 22 fructidor, est aussi glorieux qu'inouï, et quand bien même

Wurmser parviendrait à s'échapper à votre poursuite avec ses honteux débris, ce qui n'est pas vraisemblable, nous devons regarder la défaite de son armée comme entière, et la conquête de l'Italie comme irrévocable.

Faites jouir, citoyen général, l'armée républicaine du prix qui lui est justement réservé par la reconnaissance et l'estime publiques, après des triomphes aussi éclatans ; témoignez-lui notre satisfaction particulière, et recevez vous-même la part distinguée qui vous en est due.

Parmi les dispositions que nous avons adoptées pour tirer parti de nos avantage, et les rendre décisifs en faveur de la république, dont les intérêts tendent tous à la paix, la première est de signifier à l'empereur que, s'il ne consent à envoyer, sur-le-champ, un chargé de pouvoirs à Paris, pour entrer en négociation, vous allez détruire son port de Trieste, et tous ses établissemens sur la mer Adriatique. Aussitôt que le sort de Wurmser et de sa dernière division sera décidé, vous dépêcherez à Vienne pour faire cette notification, et vous marcherez sur Trieste, prêt à exécuter une menace que légitiment le droit de la guerre, et l'opiniâtreté d'une orgueilleuse maison qui ose tout contre la république et se joue de sa loyauté.

Pendant ce mouvement, vous continuerez à faire disperser le reste des Autrichiens disséminés dans le Tyrol ; vous établirez une communication sûre entre l'armée de Rhin et Moselle, et vous imposerez de fortes contributions partout où pénétreront les armes françaises.

Il est à présumer qu'en vous éloignant du Milanais,

ceux des habitans de l'intérieur de l'Italie qui sont mal-intentionnés pour nous, saisiront ce moment pour fomenter de nouvelles révoltes. Comprimez d'avance l'explosion de leurs perfides desseins, en donnant aux généraux auxquels vous confiez la sûreté des troupes et du pays qu'elles occupent, des ordres précis, et en leur indiquant les mesures salutaires qu'ils auront à prendre suivant les événemens.

Quant à la situation politique de l'Italie, une observation principale fixe notre attention et doit diriger votre conduite à l'égard des différens états ou villes qui voudraient se donner un gouvernement, c'est que la paix, notre premier vœu, peut dépendre du sort du Milanais, et qu'il nous importe de ménager des moyens d'échange pour consolider la réunion de quelques parties de territoire à la république. Il est donc essentiel de ne pas favoriser indiscrètement des innovations politiques nuisibles à la conclusion de la paix et à l'affermissement de notre liberté.

Le moment paraît enfin arrivé de frapper Venise des mesures que nous vous avons déjà prescrites, dont une sage circonspection nous a fait différer l'exécution. Faites valoir la légitimité de vos prétentions, employez les formes conciliatrices autant qu'elles pourront remplir votre objet, et faites ensuite succéder, s'il est nécessaire, les moyens de la victoire aux procédés conformes à la neutralité que nous voulons conserver avec cet état après la juste satisfaction que nous avons droit d'en exiger.

L. M. Reveillere Lepaux, *président*.

Paris, le 4e jour complémentaire an 4
(20 septembre 1796).

Au général en chef Bonaparte.

Nous approuvons, citoyen général, la proposition que vous nous faites d'accéder aux vœux du Milanais, qui demande à former des bataillons pour être employés au blocus de Mantoue, puisque vous n'y trouvez pas d'inconvéniens sous les rapports militaires; mais en adoptant cette mesure, il est essentiel d'observer que nos lois ne nous permettent pas d'introduire des corps étrangers dans nos armées : ainsi les bataillons du Milanais seront considérés comme des troupes distinctes de celles de la république, et qui ont un ennemi commun à combattre sans qu'il soit rien stipulé à ce sujet avec le Milanais.

Il nous a été soumis une considération sur laquelle nous désirons avoir votre opinion. Pendant que vous poursuivrez le plan d'opérations que nous avons tracé dans notre première dépêche de ce jour, n'est-il pas dangereux de laisser les troupes piémontaises en supériorité de forces en Italie, et ne conviendrait-il pas d'engager le roi de Sardaigne, par la concession de quelques avantages, à faire marcher 15,000 hommes de concert avec l'armée que vous commandez?

Nous ne présumons pas que le roi de Sardaigne se rende facilement à cette proposition : quelle que soit la loyauté reconnue de la nation française, il craindra de dégarnir ses états, et de se livrer par là sans défense à nos alliés, qu'il craint peut-être encore.

Quoi qu'il en soit, malgré les inconvéniens que nous croyons entrevoir, nous vous autorisons à traiter de cet objet avec la cour de Turin, si vous y voyez des avantages, et à lui donner toutes les garanties nécessaires pour sa sûreté. Si cette négociation n'a pas de suites, il sera bien utile de s'assurer du désarmement du Piémont ainsi qu'il a été stipulé dans le traité de paix, afin de ne laisser derrière vous aucun sujet d'inquiétude qui puisse vous distraire de vos mouvemens.

La même attention doit se porter sur la cour de Naples : nous ne pouvons, en ce moment, que l'observer et la contenir de loin. Notre objet le plus important est de frapper sur la maison d'Autriche, et de marcher sur Trieste. Fixez un prompt délai pour la réponse de la cour de Vienne à votre déclaration, afin de ne pas perdre des momens que l'approche de l'arrière-saison rend plus chers.

Nous avons reçu du citoyen Salicetti des nouvelles qui sont d'un heureux augure pour le succès de nos vues sur la Corse.

L. M. Reveillère-Lepaux, *président*.

Paris, le 4e jour complémentaire an 4 (20 septembre 1796).

Le directoire exécutif au général en chef Bonaparte.

Nous avons reçu, citoyen général, une réclamation envoyée de Mondovi, dont vous êtes plus que nous à portée d'apprécier la valeur. On se plaint que, malgré

l'amnistie, les patriotes piémontais qui se sont prononcés pour la France sont encore persécutés par le gouvernement sarde, et entre autres le nommé Moschetti. On assure que la ligne de démarcation qui détermine les possessions piémontaises que doivent occuper nos troupes jusqu'à la paix, est souvent rompue, et que, depuis le mois de messidor, les troupes sardes sont à Mondovi. On se plaint surtout de l'extrême licence exercée impunément par nos soldats et par plusieurs de leurs chefs, dans les parties du pays conquis où ils sont distribués. On ajoute enfin que, par une suite inévitable de ce relâchement de la discipline, les habitans, victimes des excès de leurs vainqueurs, assassinent continuellement ceux dont ils ne peuvent se venger autrement. Peut-être y a-t-il de l'exagération dans ces plaintes; mais enfin plusieurs faits particuliers ont déjà prouvé qu'elles ne sont pas sans fondement. Le directoire, citoyen général, vous engage donc à donner tous les ordres nécessaires pour arrêter ces horribles vengeances, et surtout pour en prévenir la cause : tous les militaires qui sont sous vos ordres doivent être dignes des éclatans succès que vous obtenez continuellement sur l'ennemi, et nous savons que vous ne souffrez pas qu'il se trouve dans l'armée des hommes qui déshonorent la république, quand ses triomphes, dus à vos talens et à sa valeur, élèvent si puissamment sa gloire.

L. M. Reveillere-Lepaux, *président*.

Paris, le 4 vendémiaire an 5 (25 septembre 1796).

Le directoire exécutif au général en chef Bonaparte.

Nous attendions avec confiance, citoyen général, les nouvelles que vous nous aviez annoncées par le courrier qui a précédé celui du 30 fructidor, et elles sont en effet très-satisfaisantes, quoique le succès dont vous nous rendez compte n'ait pas été aussi complet que vous aviez droit de l'espérer de la précision et de la hardiesse de vos dispositions. La défaite de Wurmser sous les murs de Mantoue a vengé la brave armée d'Italie de ce qu'il est échappé à sa poursuite, au passage de l'Adige et de la Brenta, et il ne lui reste plus, pour mettre le comble à sa gloire, qu'à faire tomber cette place au pouvoir de la république avec les débris de l'armée autrichienne qu'elle renferme. Pour remplir cet objet, non-seulement il est nécessaire de ne rien donner au hasard; mais les derniers événemens survenus en Allemagne, nous commandent de mettre tout en œuvre pour prévenir l'arrivée des troupes que les Autrichiens pourraient envoyer au secours de Mantoue. Quelque importante que soit l'opération que nous vous avions prescrite sur Trieste, il est encore plus essentiel de consolider la conquête de l'Italie par la prise de la première de ces deux places, et nous vous recommandons d'y employer tous vos moyens avec l'audace et l'activité qui dirigent toutes vos entreprises. Il serait à désirer sans doute que votre marche sur Trieste pût s'effectuer en même temps, et il est à

craindre que la saison ne vous permette pas de l'opérer lorsque Mantoue sera rendue; mais, nous vous le répétons, nous croyons devoir sacrifier cet avantage à la nécessité de fermer l'entrée de l'Italie aux renforts autrichiens, et d'en rester maîtres à la fin de la campagne.

Nous sommes bien persuadés que vous sentez toute la force de nos motifs pour ne rien exposer aux chances de la fortune. C'est en Italie que nous devons nous dédommager de nos revers en Allemagne, et forcer l'empereur à la paix : il est donc nécessaire d'y rendre notre position militaire inexpugnable.

Sans analyser ici les causes des échecs en Allemagne, nous nous bornons à vous annoncer que l'armée de Sambre et Meuse a successivement abandonné la Rednitz, le Mayn et la Lahn, et qu'elle s'est repliée, partie sur Dusseldorff, partie derrière le Rhin. Le général Beurnonville, qui en a pris le commandement et qui l'a renforcée d'un corps considérable de celle du Nord, nous annonce qu'il va la reporter en avant, et nous espérons qu'il marchera avec assez de célérité pour empêcher que la majeure partie des forces ennemies ne se porte sur l'armée de Rhin-et-Moselle, et ne la force elle-même à la retraite. Dans la supposition contraire, il est à croire que l'ennemi fera filer ensuite des renforts dans le Tyrol; et c'est cette considération qui nous engage à vous prescrire de considérer la prise de Mantoue comme un objet auquel vous devez sacrifier en ce moment toute autre opération.

L'indisposition des Allemands contre nos troupes, occasionée par l'indiscipline, et les suites qui en sont

résultées, nous avertissent de nouveau et d'une manière fâcheuse combien la mollesse dans l'exercice de l'autorité militaire, de grade à grade, est funeste à la gloire d'une armée, et combien il importe de gagner les habitans du théâtre de la guerre par le maintien du bon ordre.

Mais il ne nous suffit pas d'empêcher qu'ils ne deviennent nos ennemis, il faut les rendre tels à l'égard de leur ancien gouvernement, et jeter les germes de l'insurrection dans les pays mêmes où nos armes n'ont pas encore pénétré. Cette observation s'applique particulièrement à la Hongrie, où des intérêts politiques fortement prononcés parmi la haute et la petite noblesse et les différentes classes du peuple rendent plus pesant le joug de l'Autriche. Répandez-y, dans les langues vulgaires, des proclamations dont l'énergie réveille la fierté des Hongrois et leur antique haine pour leurs oppresseurs. La renommée de vos succès et de la loyauté française les rendra confians à vos promesses et leur inspirera peut-être le désir de reconquérir leur indépendance: la cour de Vienne en sera du moins alarmée, et les ressources de tout genre qu'elle retire de ce royaume diminueront proportionnellement à ses craintes.

Nous allons recevoir avec une vive satisfaction les drapeaux que l'aide-de-camp Marmont a apportés, et nous nous proposons d'accorder aux braves qui se sont distingués dernièrement les récompenses que vous avez demandées pour eux. Nous vous invitons à témoigner à l'armée, et particulièrement aux officiers généraux et

autres qui ont été blessés, la satisfaction que leur dévouement nous a fait éprouver.

L. M. Reveillère-Lepaux, *président*.

Paris, le 6 vendémiaire an 5 (26 septembre 1796).

Le directoire exécutif au général en chef Bonaparte.

Nous croyons utile, citoyen général, de vous transmettre, par un courrier extraordinaire, une lettre que nous venons de recevoir du général en chef Moreau : elle vous fera connaître la position dans laquelle se trouve l'armée de Rhin et Moselle. Nous espérons qu'elle se maintiendra sur les bords du Danube, jusqu'à ce que celle de Sambre et Meuse puisse reprendre l'offensive, et qu'aidée par les efforts que fera incessamment cette dernière elle s'avancera de nouveau sur les bords du Lech et même sur ceux de l'Iser, pour y prendre ses quartiers d'hiver.

Dans cette situation des choses, nous craignons que l'ennemi, abandonnant l'armée de Sambre et Meuse, ne présente un instant quelques forces à celle de Rhin et Moselle, que pour masquer avec plus de certitude un mouvement dont le but serait de porter avec vivacité contre vous tout ce qu'il aurait de troupes disponibles, pour vous faire lever le siége de Mantoue; et nous croyons utile de vous recommander de garder avec soin les débouchés du Tyrol (en levant dans ce pays tout ce que vous pourrez de contributions), jusqu'à ce que

la mauvaise saison les intercepte, et interdise à l'ennemi toute entreprise contre vous de ce côté. Les regards de l'Autriche sont presque uniquement tournés vers Mantoue. Cette ville, que la cour de Vienne considère comme le dernier boulevart de l'Italie, renferme les débris de l'armée du général Wurmser, et il est présumable que l'empereur tentera tout pour la délivrer.

Cherchez donc, citoyen général, à finir cette campagne d'Italie par la prise de cette place à laquelle le sort de cette presqu'île semble en quelque sorte attaché. Continuez à correspondre fréquemment avec le général en chef Moreau, afin que l'accord de vos mouvemens en impose aux ennemis de la république que la conquête de l'Italie a étonnés, et qui se verront forcés de songer sérieusement à la paix, quand ils seront certains que ce pays, défendu par le talent, le courage et la force, ne pourra nous être arraché, et que la brave armée d'Italie et son chef, qui l'ont conquis, leur enlèvent tout espoir de le reprendre.

Les dernières sommes envoyées à l'armée des Alpes ont été absorbées sur-le-champ, et une partie a été employée pour les dépenses absolument indispensables pour la conduite des nombreux prisonniers de guerre faits par l'armée d'Italie.

C'est avec regret que nous vous annonçons, citoyen général, que le trésor national est dans l'impossibilité de fournir aux besoins urgens de l'armée des Alpes, que de légers secours envoyés par vous n'ont pu encore établir dans une situation satisfaisante. Nous vous recommandons de regarder cette armée comme faisant

en quelque sorte partie de celle qui vous obéit, et nous vous invitons à pourvoir à tous ses besoins, en vous concertant avec le général en chef qui la commande. Votre zèle nous est connu, et nous savons qu'il suffit de vous indiquer ce moyen d'être utile à la patrie, pour être persuadés que vous vous empresserez de l'adopter.

L. M. Reveillère Lepaux, *président.*

Paris, le 8 vendémiaire an 5 (29 septembre 1796).

Le directoire exécutif au général en chef Bonaparte.

Nos commissaires près l'armée d'Italie nous ont rendu compte, citoyen général, du refus fait par le pape d'accepter les conditions de paix que nous avions tracées. Notre intention n'est point de les modifier ; mais comme il importe de terminer la campagne par la prise de Mantoue, pour dicter plus sûrement des lois dans l'Italie méridionale, et qu'il est utile, en attendant, de ne pas rompre les armistices que vous avez conclus, nous donnons pour instructions à nos commissaires de prolonger la négociation de manière à arriver au moment où nous pourrons commander impérieusement la paix à Rome ou renverser sa puissance.

Le général Beurnonville a fait un mouvement en avant de la Sieg ; le prince Charles est devant lui. La campagne recommence dans cette partie du théâtre de la guerre, avec espoir de succès, et le général Moreau, qui s'appuie à Ulm et à Bregentz, nous fait éga-

lement espérer qu'il se maintiendra en Souabe, jusqu'à ce qu'une offensive décidée soit rétablie sur la gauche de notre ligne d'opérations. Quelques corps sortis du Tyrol ont cherché à inquiéter son flanc droit et ont été repoussés.

Nous pressons la marche d'un renfort d'environ 10,000 hommes que nous vous destinons. Chaque jour la conquête de l'Italie nous paraît devoir influer davantage en notre faveur dans la balance des intérêts politiques ; son affermissement est lié à la prise de Mantoue, et nous vous donnons tous les moyens qui sont en notre pouvoir pour terminer la campagne par cet avantage décisif.

L. M. Reveillère Lepaux.

Paris, le 10 vendémiaire an 5 (1er octobre 1796).

Le Directoire exécutif au général en chef Bonaparte.

Vous trouverez ci-joint, citoyen général, un arrêté relatif à Wurmser : ce général ennemi, que vous avez battu si souvent, et qui touche à sa dernière défaite, dans la place que vous assiégez, se trouve dans le cas des lois de la république relatives aux émigrés. Nous vous laissons à juger s'il convient de lui donner connaissance de cet arrêté pour le déterminer à rendre Mantoue, en lui faisant craindre d'être traduit à Paris et y être jugé comme émigré, s'il résiste jusqu'à la dernière extrémité, et en lui offrant une capitulation honorable s'il consent à vous livrer cette place. Cette alternative

paraît devoir le frapper, et, quelque confiance que nous ayons dans l'issue de l'opération importante qui vous occupe, il ne faut négliger aucun des moyens légitimes qui peuvent être utiles contre un ennemi opiniâtre ; mais si vous pensiez, d'après une connaissance particulière de l'état des choses, que cette communication dût produire un effet contraire et porter Wurmser à se défendre en désespéré, au lieu de se laisser étonner par une crainte personnelle, vous ne ferez aucun usage de l'arrêté, et nous nous reposons sur la force de nos armes et sur le talent qui les distingue, pour accelérer la prise de Mantoue, à laquelle nons mettons le plus grand prix.

L. M. Réveillère-Lépaux.

Trente, le 1er jour complémentaire an 4 (17 septembre 1796).

Au général Bonaparte.

Je suis à Trente, mon cher général, depuis deux heures, et je retourne à mon poste tout de suite. Nous avons repoussé l'ennemi ce matin et fait cent et quelques prisonniers. Cette petite affaire terminée, je suis venu à Trente faire prêter authentiquement le serment au conseil ci-devant aulique.

Par l'article 7 de l'ordre que vous avez laissé à Trente, le podestat, nommé Lingui Cheluzzi, toscan, se trouve dans le cas de quitter Trente sous les vingt-quatre heures. Il paraît regretté par la municipalité et par des habi-

tans; mais il traite le conseil, ou une partie du conseil, de scélérats: a-t-il raison? Je n'en sais rien.

Il m'a paru qu'il ne régnait pas la plus grande intelligence entre le conseil et la municipalité. J'ai ordonné au commandant de la place de suivre de très-près la conduite des uns et des autres, pour découvrir où doit reposer la confiance. Je vous instruirai de tout ce que je découvrirai. Je ne puis m'empêcher de suivre le septième article de votre ordre; mais si Lingui Cheluzzi, que vous connaissez, mérite une exception, vous voudrez bien m'en faire part. VAUBOIS.

Paris, le 3e jour complémentaire an 4
(19 septembre 1796).

Au général Bonaparte.

Nous attendions, mon cher général, avec une impatience que vous concevez facilement, le résultat de l'action que vous nous aviez annoncée par votre courrier précédent. Nous venons de recevoir vos dernières nouvelles, et, quoique accoutumés aux choses les plus extraordinaires de votre part, nos espérances ont été surpassées par la victoire de Bassano. Quelle gloire pour vous, immortel Bonaparte! Quel coup terrible porté à l'orgueilleuse Autriche! Elle ne s'en releverait pas, si toutes nos armées eussent eu le même succès que celle d'Italie; mais la misérable reculade de Jourdan déconcerte tous nos projets. L'armée de Rhin-et-Moselle, qui allait vous donner la main, s'est trouvée compro-

mise, presque cernée, obligée de rétrograder avec précipitation pour défendre son flanc, et il faudra toute l'habileté de Moreau pour sortir d'embarras. Cependant, Beurnonville, qui remplace Jourdan, vient avec un renfort considérable; il va reprendre l'offensive, et j'espère que la fin de tout ceci sera la déconfiture générale de l'armée du prince Charles.

Il n'en résultera pas moins que nous serons privés des ressources de Bavières, que votre gauche n'est plus appuyée, que nous aurons beaucoup de peine à vous faire parvenir un secours équivalent à la colonne qui devait se réunir à vous par Inspruck. C'est donc dans votre énergie que nous trouverons de nouveaux moyens. Poussez jusqu'à Trieste, si vous croyez votre gauche assurée, et que vous soyez tranquille sur vos derrières; levez de fortes contributions dans le Frioul, et menacez l'empereur de détruire son port unique, s'il ne se hâte d'accepter la paix; mais il faudra bien en venir là s'il s'obstine. N'oubliez pas que, aussitôt les quartiers d'hiver pris sur le Rhin, il va avoir beaucoup de forces disponibles qu'il ne manquera pas d'employer contre vous, et que c'est une raison pour ne pas vous enfourner sans être certain des gorges du Tyrol. CARNOT.

Au quartier-général de Pavie, le 5e jour complémentaire an 4 (21 septembre 1796).

Au général Bonaparte.

Je vous écris aujourd'hui une lettre militaire et une lettre politique.

J'ai fait prêter le serment au conseil de Trente ; il l'a fait de bonne grâce et l'a reçu des autres autorités subordonnées. Il existe une division bien caractérisée et bien acharnée entre la municipalité et le conseil. Cette division partage les habitans, et il peut en résulter des troubles publics. Qui a tort? qui a raison? Je ne puis encore en juger sainement. Le podestat, au sujet duquel je vous ai écrit, tient le parti de la municipalité ; il traite les membres du conseil de scélérats. Ce podestat ne remplit plus la place d'après votre ordre ; mais il doit être éloigné de Trente : j'attends votre réponse à ce sujet. Il a beaucoup de partisans dans le peuple, ce qui milite en sa faveur.

Le conseil a pour membre un certain comte dont je me défie un peu ; mais il y a aussi d'autres membres, et surtout un, qui passent pour avoir aimé notre révolution dès sa naissance ; cependant tous ces membres étaient nommés par le prince évêque, et la municipalité par le peuple.

Une observation m'a été faite par différens habitans que je crois bien intentionnés : ils voient avec peine que le conseil n'ait point d'autorité au-dessus de lui ; ils craignent la tyrannie et redoutent que l'esprit de parti ne dirige leur détermination.

Ils désireraient que vous nommassiez trois individus qui eussent votre confiance, de la façon de penser desquels vous fussiez sûr, et qui revisassent leur besogne. Je vous soumets leurs désirs. VAUBOIS.

A Rome, le 1er vendémiaire an 5 (22 septembre 1796).

Au général en chef.

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint copie de la lettre que j'ai remise hier au secrétaire d'état.

Quelques personnes mettent en doute la lettre du roi de Naples au pape, dont je vous ai envoyé copie; elle n'est pourtant pas démentie d'une manière authentique. Je suis abandonné ici sans que personne m'écrive et me donne aucune indication. Je souhaiterais fort avoir un mot de vous.

Il me semble que le pape ne peut plus se tirer d'affaire qu'en envoyant à Paris un cardinal ambassadeur pour tout signer. On est bien loin de cette détermination.

Si les 2,000,000 que j'ai fait partir d'ici, il y a trois semaines, ne sont pas arrivés à Imola ou à Bologne, c'est qu'on en a retardé la marche.

Je vous prie, citoyen général en chef, d'agréer mon dévouement. CACAULT.

P. S. Je reçois dans ce moment le bulletin ci-joint, qui annonce un mouvement des troupes napolitaines, déjà arrivées à Ripatransone sur le territoire ecclésiastique, marchant vers Ancône.

Je ne crois pas que dans ce moment-ci le gouvernement de Venise ose entrer en ligne avec l'empereur, le pape et le roi de Naples; cependant, c'est de quoi on parle. Les fous appellent cette ligue *la dernière ressource de l'Italie.*

J'ai fait demander au secrétaire des affaires étrangères du pape si l'on avait, comme l'on ne peut manquer d'en avoir, si elles sont vraies, des nouvelles de ce mouvement des Napolitains. On me répond à l'instant: Rien de nouveau à ce sujet; peut-être recevra-t-on plus tard des avis.

Verone, le 1er vendémiaire an 5 (22 septembre 1796).

Au général Bonaparte.

Il y a long-temps, général, que j'ai eu l'honneur de vous écrire à l'égard de la conduite très-suspecte du cabinet de Turin vis-à-vis de la république française: je crois qu'en ce moment vous serez très-instruit des tripotages de ce cabinet et du véritable but que s'étaient proposé les ministres de Vienne et d'Angleterre restant à Turin.

Les faits qui ont lieu chaque jour sont autant de motifs pour faire présumer que ce roi ne gardera le traité de paix qu'autant qu'existera la force qui l'a contraint à le faire. Voyez-en ici quelques-uns, tirés du rapport en date du 30 fructidor dernier:

Le club des aristocrates, séant à Turin, maison de Sales, conspire toujours et contre nos patriotes et contre l'invincible armée d'Italie. On a organisé une Vendée en Piémont de 1,600 hommes, moitié dans la vallée d'Aoste et moitié sur le Col de Tende. Leur but principal est de tuer nos braves frères d'armes en détail. Depuis quelques jours, on assassine tous ceux qui pas-

sent, et les assassins ont la témérité de venir vendre à Turin les armes et les vêtemens des malheureux assassinés.

Les chefs de ces brigands sont le marquis Caluso et un commis du grand bureau de tabac, M. Genosio. Les brigands sont soldés par le roi, à raison de 20 sous par jour. Pour armer ces coquins, on a pris dans les magasins royaux les munitions et non en petite partie.

On a congédié quatre compagnies de chasseurs francs de sbires pour les incorporer dans cette bande. On a écrit dans toutes les provinces que les Français étaient tous pestiférés et qu'il fallait les tuer, que sans cela le Piémont serait perdu.

Ces lettres sont parties du club lors de l'avant-dernière affaire que les Français ont eue avec les Autrichiens.

Le duc de Chablais a dit, à cette occasion : Si cette fois les Français ont été heureux, il n'en sera pas de même une seconde.

Il n'est encore sorti du Piémont aucun émigré, et ils y portent insolemment toutes les devises de la royauté.

Giraud, le chevalier Rousset, Rotondo et plusieurs autres, détenus pour leurs opinions politiques, gémissent encore dans les fers.

Les prisonniers autrichiens que les Français font passer en Piémont pour aller en France, sont débauchés par des agens salariés par le gouvernement, qui les cachent à l'escorte française, et ensuite les envoient dans les régimens suisses qui sont à la solde du tyran.

PICO.

Verone, le 1er vendémiaire an 5 (22 septembre 1796).

Au général en chef.

Jusqu'à présent, personne n'est en marche pour prendre des renseignemens du côté du Frioul; j'ai placé un homme à Udine, qui nous instruira des mouvemens de l'ennemi.

L'homme que j'avais envoyé du côté de Mantoue est entré dans la place, et il me rapporte que la totalité des troupes que l'ennemi a de ce côté, se monte à 15,000 hommes d'infanterie et 6,500 de cavalerie, dont 6 à 7,000 sont malades.

Il y a quatre hôpitaux militaires, savoir : un dans le couvent de Santa-Barbara, près de la porte de Saint-George; un autre à Santo-Spirito, couvent des réformés; un troisième à Santa-Catarina, ces deux derniers près de la porte Cérèse; le quatrième enfin à Santo-Barnaba, près la porte Pusterla.

Il y a trois magasins de foin, dont un dans le palais du marquis Lanzoni; un second dans le palais Domismondi, l'un et l'autre situés rue Santo-Christophoro, et le troisième, qui est le plus grand, à la Trinita, presque au milieu de la ville.

Ces magasins sont presque dépourvus, et on y attend des fourrages qui doivent arriver par le Pô, et qu'on tâchera de faire entrer par la porte Cérèse.

A Saint-Gervais dans le palais Gonsaga, près de la porte Molina, il y a un magasin d'avoine assez bien pourvu.

Il y a aussi deux magasins à poudre dans la ville : l'un est dans l'église de Santo-Sebastiano, près de la porte Pusterla, et l'autre dans l'église de Santo-Nicolo : celui-ci est le plus considérable ; il se trouve entre la porte Cérèse et la porte Catena.

On m'observe qu'il faudrait garder le poste Rivalta, par où les espions qui viennent du Tyrol s'introduisent dans Mantoue.

Pico.

Verone, le 2 vendémiaire an 5 (23 septembre 1796).

Au général Bonaparte.

Je vous préviens, général, qu'avant-hier au soir les 2,000 hommes qui étaient à Pordenone sont arrivés à Sacile.

Un corps de 200 hommes d'infanterie et 100 de cavalerie sont aussi arrivés à Porto-Buffole, et un troisième détachement s'est aussi rendu à Molta.

Pico.

Verone, le 3 vendémiaire an 5 (24 septembre 1796).

Au général Bonaparte.

Les ennemis se sont avancés de Sacile à Treviso ; de là, ils ont envoyé deux corps, un à Castel-Franco, qui a envoyé des patrouilles à Citadella et aux environs de Bassano ; l'autre à Novale, qui a détaché des patrouilles à Padoue et dans les environs.

L'on m'assure que toute l'armée de 23,000 hommes, qui devait se tenir sur la défensive du côté de Trieste, a reçu ordre d'agir d'intelligence avec celle qui se trouve aux environs de Bolzano, et qui peut être forte de 12,000 hommes. La première est commandée par le général Colli, la seconde par le général Laudon.

Un certain Nicolini, aubergiste à Brescia, et qui a un frère dans les hussards de Berchini, m'a écrit pour me demander le paiement : 1°. de 490 fr. en numéraire, dépensés par votre ordre pour la correspondance secrète de ce côté-là et dont je vous ai envoyé la note il y a quelque temps ; 2°. douze sequins qu'il dit avoir déboursés lors de la découverte, il y a dix ou douze jours, de la pharmacie des Autrichiens, qui était cachée dans la douane de Brescia. PICO [1].

Rome, le 3 vendémiaire an 5 (24 septembre 1796).

Au général Bonaparte.

La réponse du commissaire Salicetti, qui me mande que, toute réflexion faite, il croit que les commissaires des arts feraient fort bien de revenir à Florence, les a déterminés à partir hier au soir.

J'ai écrit au cardinal secrétaire d'état pour le prévenir que les commissaires allaient faire un voyage en Toscane, qui ne devait nuire en rien aux travaux concertés pour l'armistice. Je vous envoie ci-joint la ré-

[1] Ce Pico était un Piémontais, employé comme agent secret.

ponse que m'a faite le cardinal Rusca en m'envoyant leur passeport, et sa réponse à mes notes précédentes.

J'ai été le trouver ce matin pour avoir une explication verbale plus approfondie. Ce cardinal milanais, ayant sa fortune à Milan, est bien dans l'esprit qui anime les congrégations et le pape; mais il sent qu'il doit garder des mesures avec nous : aussi ai-je sujet de m'en louer jusqu'à présent.

Il est résulté de notre conversation que le gouvernement romain et papal, qui effectivement est conservé autant que possible par le traité proposé, semble à Sa Sainteté et à tous les cardinaux, détruit et anéanti, s'ils acceptaient de semblables conditions.

Ainsi, la cour de Rome est décidée, sans espoir de retour, à persister dans le refus de signer, notifié à Florence par M. Caleppi.

Comme on prétend ici que le directoire a notifié à M. Pieracchi que si le pape ne signait pas les conditions, tout rentrerait dans l'état de guerre, on va s'occuper uniquement des mesures défensives, cherchant à armer beaucoup de monde et à se procurer des alliances.

On prétend qu'il est trop clair et articulé que la France doit traiter ce pays d'une manière hostile, pour que le pape ne doive pas refuser, malgré le traité d'armistice, de délivrer les contributions promises. En conséquence, le cardinal secrétaire d'état m'a signifié verbalement que l'exécution de l'armistice, en ce qui concerne la délivrance des objets d'arts et des contributions, était suspendue; mais que, du reste, on pouvait être sûr que le pape ne romprait le traité par aucune hostilité.

J'ai vu assez clairement qu'on était prêt à me notifier par écrit cette suspension motivée de l'exécution des conditions de l'armistice, espérant qu'en conséquence je prendrais le parti de me retirer à Florence jusqu'à la solution définitive des difficultés.

Malgré la sévérité de ma conduite, qui véritablement ne peut donner lieu à aucun soupçon d'intelligence avec ce qu'on appelle ici notre parti, que je ne connais pas, nos ennemis, qui ne trouvent rien autre chose à dire contre moi, alarment sur le danger de mon séjour à Rome, comme si j'étais homme à remuer le pays en étourdi. Cela fait que, par bêtise, pour ne voir aucun individu français ici, le pape et ses ministres me verraient partir avec plaisir. J'ai évité d'entrer dans ce sens et dans cette direction de nos ennemis.

Il restait à faire partir les bestiaux choisis par les commissaires pour améliorer les races en France : ils se mettront demain en marche pour Bologne.

Quoique je sache très-bien et officiellement que les objets d'arts ne partiront pas, je continuerai la surveillance des commissaires sur l'encaissement des statues et la construction des chariots de transport, dont le travail n'est point encore interrompu ; je resterai tant que je pourrai sans ordres contraires, pour observer Naples et ce pays-ci ; mais cela ne peut durer long-temps.

Je ne vois nul espoir d'amener le pape à signer le traité proposé, ni même à négocier avec soumission pour l'adoucissement de quelques articles : on est gendarmé à faire pitié.

Le secrétaire d'état m'a assuré qu'il n'avait aucune

nouvelle que les troupes de Naples se fussent avancées dans l'état ecclésiastique, qu'il était seulement informé du mouvement de l'armée napolitaine, qui est sur la frontière.

Il est vrai que la cour de Naples a fait déclarer ici que la négociation avec la république française ne lui permettait pas de s'engager contre elle dans le moment présent.

Cette cour envoie à Rome M. le marquis del Vasto, grand-maître de la maison du roi, pour faire des propositions pour traiter. Il est attendu à chaque moment.

L'exaspération des esprits dans toutes les tyrannies et aristocraties d'Italie contre notre puissance dominante et exigeante à proportion, rend nécessaires des forces bien décisives et certaines. Plus de 16,000,000 d'habitans pourraient se soulever à la fois contre nous: c'est ce qu'on médite et c'est ce qu'on espère.

J'ai remis aux commissaires, à leur départ pour Florence, tout ce qui a été gravé jusqu'à présent des cartes très-détaillées du royaume de Naples, levées par Zanoni. Cette collection vous sera envoyée, par eux, de Florence le plus tôt possible. CACAULT.

P. S. On jette ici les hauts cris au sujet de la rançon exigée pour le cardinal Mattei.

Roverbella, le 4 vendémiaire an 5 (25 septembre 1796).

Au général Bonaparte.

J'apprends à l'instant, mon général, que l'ennemi a attaqué hier Porto-Legnago; j'ignore, ainsi que les généraux Masséna et Kilmaine, quel est le résultat de cette attaque et quelle est la force de l'ennemi. J'ai de suite fait partir 50 chasseurs du dixième pour Porto-Legnago en passant par Castellara, Nogara et Sanguinetto. Le commandant de cette reconnaissance a ordre d'aller jusqu'à ce qu'il trouve l'ennemi ou qu'il puisse m'instruire de sa force et de sa position.

Le général Kilmaine mande que le général Bon s'est porté sur Castellara avec sa division, et qu'il a ordre de couper tous les ponts qui se trouvent sur le Tanaro.

Je ferai faire des patrouilles continuelles sur Isola jusqu'à ce que j'aie reçu des renseignemens.

Je vois avec peine, mon général, que l'on continue à faire conduire les prisonniers avec une indifférence coupable et presque sans précautions. Hier, on a confié 7 à 800 prisonniers à 8 dragons, depuis les Due-Castelli jusqu'à Roverbella, et sans aucun homme d'infanterie. Ils ont été conduits hier à Peschiera par 30 chasseurs à cheval seulement, et sans infanterie; il est cependant temps que l'on prenne des précautions. Je sais de bonne part qu'il se forme un corps tout de déserteurs dans le val Trompia, et que tous les jours on passe sur le lac d'Iseo trois ou quatre bateaux pleins de ces

mêmes déserteurs, qui vont grossir le noyau qui se trouve dans le val Trompia.

On porte le corps qui descend de Padoue à 10,000 hommes. Des volontaires se plaignaient amèrement hier, sous mes croisées, de ce qu'on avait laissé échapper les prisonniers qui composent en partie cette nouvelle armée; mais ils se flattent néanmoins de les battre et de les voir mieux gardés à l'avenir.

Je sais aussi, par une lettre écrite de Venise, qu'un corps de Hongrois est déjà arrivé à Trieste.

Les habitans de Bergame, en reconnaissance de ce qu'ils n'avaient pas eu de garnison française, ont donné une fête au gouverneur de la ville, qui a ordonné à un jeune homme de Brescia, nommé Lechi, de sortir sur-le-champ de Bergame, pour avoir publié dans un café la nouvelle de vos triomphes, peu agréable au pays, et qu'on y taxait de fausseté.

Vous n'ignorez pas sans doute que les prisonniers déserteurs sont favorisés dans tout le Bergamasque par les autorités constituées. Vous en êtes déjà instruit; mais je suis trop attaché à votre gloire et à votre personne, pour ne pas vous faire part de tout ce que je recueille sur la marche et sur les intentions de tous nos ennemis.

MURAT.

Florence, le 4 vendémiaire an 5 (25 septembre 1796).

Au général en chef.

Garrau a dû vous instruire, général, de la réponse du pape. Il a refusé d'accepter les conditions que le

directoire exécutif lui a fait présenter par notre organe.

Les succès éclatans que vous avez obtenus dernièrement sont tels, qu'il me paraît impossible que l'empereur puisse songer à vous opposer une armée en Italie; mais les revers de Jourdan en Allemagne, s'ils sont aussi désastreux qu'on le dit, doivent mettre le directoire exécutif dans un grand embarras.

Les nouvelles de Corse sont bonnes. L'intérieur de l'île est on ne peut pas plus mécontent des Anglais: il paraît qu'il n'attend que le moment pour éclater. Canzo, avec 12 hommes qu'il a choisis, a débarqué dans l'île du côté d'Ajaccio; une vingtaine d'en deçà des monts a débarqué à la plage de Rovague. Rocca-Serra, Subrini et deux députés qui nous sont arrivés de Sartenne avec 36 ou 40 réfugiés, ont dû mettre à la voile hier soir, si le temps a été favorable. Le général Gentili et Casalta avec 300 hommes n'attendent que le vent pour partir, et aussitôt que le mouvement aura pris le caractère que je cherche à lui imprimer, je m'y rendrai moi-même, à moins que vous ne pensiez que ma présence puisse être de quelque utilité pour les opérations que vous allez faire en Italie.

Le directoire vient de m'écrire de mettre en réquisition à Ferrare et à Bologne le plus de chanvre qu'il sera possible, pour le faire passer promptement à Toulon. A cet effet, sont arrivés ici quatre employés de la marine, chargés d'accélérer l'arrivage des chanvres que j'aurai mis à leur disposition. Je vais partir pour Bologne demain, et je profiterai de cette occasion pour organiser à Ferrare une administration composée de gens

du pays, qui puisse provisoirement faire marcher les affaires. Si vous avez quelque chose à me mander dans l'intervalle, je vous prie de m'écrire à Bologne ou à Ferrare.

Pendant que je m'occuperai de faire ramasser les chanvres et de donner à l'administration de ce pays une marche plus régulière, à Livourne on continuera avec activité l'embarquement des Corses. Déjà tout y est disposé pour leur prompt départ. Tout me porte à croire que l'expédition sera heureuse, d'autant plus que les Anglais ont embarqué à Saint-Florent une partie des troupes anglaises pour renforcer la garnison de Gibraltar.

A Livourne, il y a eu quelques mouvemens ces jours derniers, à cause d'un miracle qu'un christ a fait dans une église ; le général Serrurier a dû vous rendre compte de cette affaire, maintenant tout est tranquille.

SALICETTI.

Venise, le 7 vendémiaire an 5 (28 septembre 1796).

Au général Bonaparte.

Les ennemis se sont retirés de Treviso : leurs derniers postes avancés, depuis le 5 du courant, à six heures après midi, sont à Corrigliano et à Oderto, sur la rivière Montigan et à Molto, qui est au confluent du Montigan et de la Livenza.

Dans chacun de ces villages, il y a un corps de 150 hommes dont partie en cavalerie.

Du côté de Trente, l'ennemi s'est avancé sur la droite

de cette ville, et l'on m'assure que quelques détachemens se sont montrés dans la vallée de Labia, à Sabia.

Depuis trois à quatre jours, la ville de Verone est encombrée de Français qui se disent au service de la république, quoique beaucoup d'entre eux ne portent pas la cocarde. Leurs discours ne sont pas républicains, de manière qu'on peut soupçonner que ce sont des royaliste venus de l'intérieur, ou des émigrés. Pico.

De la ferme Fachiani dans le Seraglio, le 8 vendémiaire an 5 (29 septembre 1796).

Au général Bonaparte.

Je vous annonce, général, que notre investissement s'est fait dans le plus grand ordre et sans perte. Wurmser a profité des secours qu'on lui a donnés à Saint-George et à Governolo. On peut conclure du peu de résistance qu'il a fait, qu'il n'a bien juste que la garnison qu'il lui faut pour la place. D'après mes calculs, il ne doit pas en avoir assez, car je pense qu'il y a 1200 hommes de moins qu'à son arrivée.

Comme j'ai traversé le Seraglio dans plus d'un sens, je me suis aperçu qu'il ne doit pas être aussi malsain qu'on le dit; il est d'un terrain sec partout, et il n'y a d'eau qu'aux bords du lac du côté de Mantoue; ce qui prouve que c'est un endroit agréable à habiter, c'est la multiplicité des jolies maisons de campagne. Je n'entre dans ces détails que pour vous faire connaître qu'on pourrait y faire quelques établissemens. Il y a plus, gé-

néral, si vous ne faites pas faire un pont sur le Pô pour tirer des vivres de l'autre côté, dans un mois les chemins par les digues et par Formigosa exposeront souvent vos troupes à manquer de subsistances. On pourrait ajouter une autre considération, c'est que cela soulagerait le pays de Verone, qui a été occupé toute la campagne par des armées. La chaussée de Cérèse à Borgo-Forte est très-bonne, ainsi il faudrait que le pont fût à portée de cette chaussée.

Je reçois à l'instant votre lettre du 7 vendémiaire, où vous me prescrivez de couper et de briser les digues de Governolo, pour que les crues du Pô puissent inonder en partie la ville de Mantoue. Ceux qui vous ont parlé de ces idées ont voulu dire sans doute : briser les écluses de Governolo ; mais il y a trente ans qu'elles sont détruites, et que le Pô dans ses crues remonte sans contradiction à Mantoue.

Puisqu'il y a des personnes à Milan qui pensent à faire une Venise de Mantoue, elles auraient dû vous proposer un travail assez considérable, mais grand dans ses résultats, c'est de barrer par un batardeau tout le Mincio, en donnant à son dessus la forme d'un déversoir, pour que l'eau ne passe pas par-dessus les digues, mais se maintienne à cette hauteur. Je reviendrai sur cet objet quand j'aurai vu encore Governolo : un jour de combat je ne puis pas vous en dire davantage ; soyez seulement tranquille sur Mantoue : on travaille avec beaucoup d'activité, et je vais fortifier toutes nos positions par des redoutes, qui ôteront toute envie à l'ennemi de venir nous trouver.

CHASSELOUP-LAUBAT.

Rome, le 8 vendémiaire an 5 (29 septembre 1796).

Au général Bonaparte.

Je vous envoie ci-joint deux édits du pape : le premier, pour manifester que sa Sainteté ne se regarde pas comme en guerre et n'ordonne que des mesures défensives ; le second, pour instituer une garde civique pour la sûreté de la ville de Rome.

Je vous envoie aussi copie de la dépêche du roi de Naples à M. le marquis del Vasto, pour l'autoriser à venir traiter de sa part avec le pape.

Cet envoyé a eu avant-hier une longue audience du pape, en présence du secrétaire d'état. On regarde comme conclue la ligue entre ces deux cours. Sa majesté sicilienne fera avancer 30,000 hommes ; les Anglais promettent de donner de l'argent, le pape fournira 8,000 hommes et du fanatisme à tout le peuple.

Entre deux cours extravagantes l'accord n'est pas aisé à établir : on m'assure que le traité n'est pas encore signé.

M. Acton se verrait obligé de quitter sa place s'il signait avec la France un traité qui prouverait combien il a mal dirigé son maître jusqu'à présent. Il sait bien que les troupes napolitaines seront vaincues si l'on en vient à combattre : il veut du moins gagner du temps.

Si ces troupes restent à la frontière, les Français forceront vite un des points de sa ligne et iront promptement à Naples finir l'affaire. M. Acton veut que la pièce ait deux actes : il a vraiment beaucoup de monde. La

moitié, qui sera avancée dans l'état ecclésiastique, retardera toujours un peu notre armée. Les troupes battues se retireront à la frontière, où il y aura encore un combat à livrer. Après cette seconde et dernière défaite, le généralissime Acton s'embarquera sur une frégate et ira en Angleterre jouir de la fortune et de la faveur de M. Pitt. Ses maîtres deviendront ce qu'ils pourront : l'état ecclésiastique sera abîmé.

M. Acton se flatte qu'il sera toujours temps de signer une paix très-dure, lorsque les Français seront à Rome, et qu'après avoir perdu en entier les affaires du pape, il pourra obtenir davantage sur l'état ecclésiastique.

Ce pays-ci est livré à l'influence étrangère : la famille Albani, attachée à l'Autriche, a un grand ascendant. Les plus belles places de la cour de Rome sont occupées par des Napolitains, les Anglais ont une foule d'émissaires et de criailleurs à gages. Le pape est un homme borné, mais violent et orgueilleux, que l'on a échauffé et qu'en soutient dans l'esprit de vertige ; personne ici ne s'intéresse au bien du pays : le peuple se nourrit de fables absurdes.

Les agens d'Autriche, de Londres, de Naples unissent leur influence pour que ce pays soit victime : il leur suffit de nous opposer un obstacle de plus, en animant la canaille contre nous. Il y a des gens qui voudraient me faire assassiner par le peuple, afin de l'animer à se défendre contre les Français, pour en éviter la vengeance. Vous ne pouvez vous faire une idée de l'état d'égarement des esprits dans l'Italie inférieure. La présence des armées pourra seule rectifier les opinions, en fermant la bou-

che aux déclamateurs forcenés que les cours récompensent.

Je crois qu'on ne signera le traité proposé ni à Rome ni à Naples, sans la présence des armées. Si nos forces sont nécessaires ailleurs, rien ne presse : laissez ces deux états se ruiner davantage par eux-mêmes ; mais il n'y a plus moyen de reculer d'un pas sur ce qui est avancé : cela diminuerait trop l'idée de nos forces. Quand l'empereur sera abattu et réduit à signer la paix, pourvu qu'on n'y comprenne ni Rome ni Naples, ces deux états seront à la discrétion du directoire.

Cette ligue entre l'empereur, Rome et Naples serait bientôt fortifiée par l'adhésion de Venise, de Turin, de la Toscane, si on pouvait se flatter de nous chasser d'Italie. Voilà pourquoi il ne faut pas agir au-delà de ce qui s'est opéré, sans bien examiner nos forces, qu'il ne faut plus compromettre, en exposant trop une si grande fortune.

Je vous prie, citoyen général en chef, d'observer sur quel ton M. le cardinal secrétaire d'état m'a écrit, dans la note ci-jointe, au sujet d'un détachement français parvenu à Farnèse. J'ai tâché de lui répondre de manière à le redresser, ainsi que vous le verrez dans la copie ci-jointe de ma réplique.

Il me paraît qu'on s'est trompé à Livourne, en envoyant un détachement à Farnèse comme si c'était un fief impérial : il ne relève que du pape. Le prince Chigi, qui en est le propriétaire, vient de me garantir par écrit, sur sa parole d'honneur, que jamais sa famille n'avait pris d'investiture impériale ni payé aucune con-

tribution à l'empereur. J'écris au citoyen Miot pour qu'il examine cette affaire avec le commandant de Livourne; je serais fâché que, dans un moment de doute et de fermentation, la suspension d'armes avec le pape fût rompue avant que le directoire ou le général en chef l'eussent ordonné.

Je vous prie, général, d'agréer mon dévouement.

CACAULT.

Rodiza, le 8 vendémiaire an 5 (28 septembre 1796).

Au général en chef.

Je vais répondre aux différens articles de votre dernière lettre.

La cavalerie, d'après l'arrangement que vous avez agréé à Verone, sera partagée en trois brigades : la première est celle du général Beaumont; la deuxième, celle du général Murat, et la troisième, celle du général Leclerc. Vous trouverez ci-joint la feuille de répartition. Il n'y a pas encore un seul fusil arrivé à Cremone; mais Laudrieux en a trouvé trois cents neufs à Raggiolo dans un château abandonné, et il me les envoie; j'en arme 300 hommes de la soixante-neuvième brigade, que je fais venir de Cremone.

J'établirai à San-Benedetto le dépôt de convalescens, dont vous ordonnez la formation : je pense comme vous que cet emplacement sera excellent.

Comme nous n'avons plus d'eau-de-vie, et que Cremone n'en fournit plus, je profite de celle qui est à Mo-

dène, et je donne en conséquence l'ordre au commissaire des guerres chargé des deux divisions d'en faire venir.

Je suis convenu de tout avec le général Lespinasse ; mais, comme nous manquons de canonniers, et que nous ne pouvons les remplacer, je fais prendre dans les bataillons, des canonniers servans. Cette mesure est de la plus stricte nécessité.

L'ennemi a fait hier matin une sortie qui ne lui a pas réussi : je vous envoie copie du rapport que m'en a fait le général Chabot.

Notre marine n'avance pas : du train que cela va, nous n'aurons pas un bateau armé sur le lac avant quinze jours : l'ennemi est armé en force à Mantoue.

La dernière victoire de Moreau est belle sans doute ; mais la victoire d'une armée qui n'en décampe pas moins, ne nous sert pas beaucoup, et je crois que nous serons obligés de ne compter que sur nous. S'il était possible de tomber sur les ennemis avant qu'ils n'aient rassemblé leurs troupes, qu'en pensez-vous, général ? Vous pouvez disposer de 20,000 hommes d'infanterie, de 2,000 hommes de cavalerie : une petite marche révolutionnaire les étonnerait bien. Quelque chose que vous fassiez, général, recevez mes vœux les plus sincères pour votre succès et votre gloire. KILMAINE.

P. S. Je reçois dans le moment, général, votre lettre par mon aide-de-camp. Je crois qu'il serait possible de s'emparer des ouvrages de Pradella, et qu'on pourrait aussi s'y loger ; mais j'imagine que cela nous coû-

terait beaucoup de monde, et, quant au blocus, l'ennemi est si bien resserré de ce côté, qu'il ne peut y entrer ni en sortir personne. Si nous avions de quoi commencer le siége, il faudrait bien s'en emparer; mais alors cela serait beaucoup plus facile, parce que, en faisant tomber quelques bombes dans l'ouvrage, on en éloigne ceux qui le défendent et on peut le battre en flanc avec des pièces de siége.

Je pense que la surprise en est possible, mais que nous aurons de la peine à nous y maintenir. Au reste, si quelques jours de plus n'y faisaient rien, je pourrais espérer que la fièvre me donnerait quelque relâche et me permettrait d'y présider, j'en écris au général Dallemagne et aux ingénieurs; c'est pour le moment tout ce que je puis faire, ne pouvant monter à cheval et encore moins aller à pied. Dans deux jours, je vous en écrirai.

J'enverrai faire imprimer des proclamations à Modène et les ferai afficher dans tous les environs de Mantoue.

Les préparatifs et le grand nombre de bateaux que l'ennemi arme dans Mantoue annoncent le projet d'une sortie extérieure et vraisemblablement du côté de Saint-George, où nos forces sont diminuées d'une manière effrayante. Cette division a perdu 1500 hommes depuis quinze jours, et on ne peut plus garnir les postes.

Le premier régiment de hussards partira dans deux jours pour Legnago, ainsi que le reste du vingtième de dragons, parce qu'alors nos colonnes mobiles seront rentrées. Il faudrait que le premier régiment de cava-

lerie vînt à Roverbella, et si le cinquième de cavalerie n'est pas arrivé, jusqu'à ce moment je garderai un détachement du vingtième de dragons.

Rome, le 9 vendémiaire an 5 (30 septembre 1796).

Au général Bonaparte.

Je trouve, après la vérification, que trois seuls Français sans armes ont été à Farnèse paisiblement: ainsi pas le moindre tort de la part de nos troupes. Je vous envoie ci-joint copie de deux nouvelles notes.

On dit que M. le marquis del Vasto trouve auprès du pape quelques difficultés à concerter le traité d'alliance; on dit que la principale vient de ce que le pape se refuse à déclarer que la guerre que vous feriez à l'Italie inférieure serait une guerre de religion.

Je ne suis pas à portée de bien connaître ce qui se traite secrètement entre Rome et Naples. Tout me paraît tendre à précipiter et à abîmer d'abord l'état ecclésiastique, qui n'est que le pays des rêves: je me rendrai près de vous, général, après mon départ de Rome, s'il a lieu. J'irai reprendre un peu d'ame près d'un grand homme, après avoir été si long-temps au milieu d'enfans!

Je vous prie, citoyen général, d'agréer mon dévouement.

CACAULT.

Au quartier-général de Verone, le 9 vendémiaire an 5
(30 septembre 1796).

Au général Bonaparte.

La dix-huitième de bataille est toujours à Saint-George et à la Favorite, d'après l'ordre que le général Kilmaine lui en a donné, sans que j'en aie rien su par lui; elle était restée à Roverbella en conséquence de l'ordre du général Berthier.

Un officier supérieur que j'avais envoyé en tournée pour faire rentrer les troupes détachées de ma division, n'a pu revenir par Bassano: l'ennemi occupe Castel-Franco, Sainte-Lucie et pousse des reconnaissances jusqu'à Bassano.

J'écris à Murat pour qu'il m'envoie un régiment de cavalerie pour faire faire des reconnaissances jusque sur Vicence; j'ai été obligé de donner l'ordre au général Pigeon de rejoindre sa brigade: je l'avais laissé à Roverbella, n'ayant que lui. Victor est absent et Rampon bien malade. Donnez ordre à la dix-huitième demi-brigade de venir me joindre. MASSÉNA.

Au quartier-général de Bassano, le 10 vendémiaire an 5
(1er octobre 1796).

Au général Bonaparte.

Je désirerais que vous me fissiez passer de suite la soixante-quinzième demi-brigade, qui doit se rendre à

Montebello; avec ce renfort, je tiendrai sans contredit huit jours à Bassano, comme vous le désirez, et encore bien mieux quand une fois j'aurai reçu toutes les troupes que vous m'annoncez. Je ferai, comme à mon ordinaire, tout ce qui dépendra de moi pour seconder en tout vos intentions; je tiendrai continuellement l'ennemi en échec par mes fréquentes reconnaissances.

Veuillez bien, mon général, me faire prévenir du départ des deux demi brigades que Vaubois doit m'envoyer en descendant la Brenta, pour que je puisse profiter de ce moment pour prendre entre deux feux les Tyroliens qui se trouvent du côté de Borge, en envoyant de mon côté à leur rencontre.

Le château de Covolo serait déjà détruit si j'avais eu un officier du génie et quelques sapeurs de plus; je n'en ai que neuf en tout, et je n'ai qu'un lieutenant du génie qui est toujours malade et ne peut m'être d'aucune utilité.

Le nombre des malades diminue à l'ambulance de Bassano; j'enverrai demain visiter les hôpitaux de Vicenza et de Montebello. MASSÉNA.

Au quartier-général à Milan, le 11 vendémiaire an 5 (2 octobre 1796).

Au Directoire exécutif.

Le peuple de la Lombardie se prononce chaque jour davantage; mais il est une classe très-considérable qui désirerait, avant de jeter le gant à l'empereur, d'y être

invitée par une proclamation du gouvernement, qui fût une espèce de garant de l'intérêt que la France prendra à ce pays-ci à la paix générale.

Cette résolution du gouvernement, et l'arrêté qui établirait un gouvernement régulateur, et qui reconnaîtrait dès aujourd'hui l'indépendance de la Lombardie, avec quelques modifications pour la durée de la guerre, vaudrait à l'armée autant qu'un secours de trois à quatre mille hommes.

Les friponneries qui se commettent sont innombrables : au milieu de la guerre, il ne m'a pas été possible d'y porter un coup d'œil sévère ; mais aujourd'hui, pendant le séjour à Milan que les circonstances me permettent, je vous promets de leur faire une guerre vive : je vous annoncerai bientôt que le conseil en aura fait justice d'une douzaine.

Désormais le peuple de la Lombardie, plus heureux, sentira moins le poids de l'armée, et sera moins sujet aux vexations. Il n'en est pas de même du malheureux Mantouan : la nature frémit en pensant à la nuée de coquins qui désolent ce pays. J'ai fait quelques dispositions pour atténuer le mal.

Bologne et Ferrare, n'ayant pas de troupes, sont les plus heureux de tous : on vient d'y établir des surveillans ; s'ils font comme les anciens agens militaires de la Lombardie, qui se sont pour la plupart sauvés avec une caisse, ils porteront la désolation dans ce beau pays. Je vais avoir soin de m'en faire rendre compte.

Reggio a fait sa révolution et a secoué le joug du duc

de Modène. C'est peut-être le pays d'Italie qui est le plus prononcé pour la liberté.

Modène avait essayé d'en faire autant ; mais les quinze cents hommes de troupes que le duc y tient en garnison ont fait feu sur le peuple et dissipé l'attroupement. Je crois que le plus court de tout ceci serait de déclarer l'armistice rompu, vu qu'il est encore dû cinq à six cent mille livres, et de mettre cette place à l'instar de Bologne et de Reggio. Ce seraient des ennemis de moins que nous aurions, car la régence ne dissimule pas la crainte que nous lui inspirons, et la joie qu'elle ressent des succès des ennemis. Je vous prie de vouloir bien me prescrire vos ordres là-dessus.

Je crois qu'il ne faut pas laisser cet état dans la situation de déchirement où il se trouve, mais déclarer au plénipotentiaire que vous avez à Paris les négociations rompues. Au lieu d'avoir un nouvel ennemi, nous aurions au contraire des secours et des alliés, les peuples de Modène et de Reggio réunis. Cependant, comme la face des affaires change tous les quinze jours dans ce pays, puisque cela suit les opérations militaires, et qu'il ne faudrait pas que votre rupture avec Modène arrivât dans un instant où je ne pourrais pas disposer de quinze cents hommes, pendant quelques jours, pour établir un nouvel ordre de choses dans ce pays, vous pourriez déclarer à l'envoyé de Modène que vous m'avez fait connaître vos intentions, et que vous me chargez de la conclusion de la paix avec son prince. Il viendrait alors au quartier-général, ayant soin de lui signifier qu'il y soit rendu avant douze jours. Je lui déclarerais alors que

toutes négociations sont rompues, dans le même instant que nos troupes entreront dans Modène, feront poser les armes à la garnison, prendront pour ôtages les plus enragés aristocrates, et mettront en place les amis de la liberté de Modène.

Vous aurez alors Modène, Reggio, Bologne et Ferrare, où la masse du peuple se forme tous les jours pour la liberté, et où la majorité nous regarde comme libérateurs, et notre cause comme la leur.

Les états de Modène arrivent jusqu'au Mantouan : vous sentez combien il nous est intéressant d'y avoir, au lieu d'un gouvernement ennemi, un gouvernement dans le genre de celui de Bologne, qui nous serait entièrement dévoué. Nous pourrions, à la paix générale, donner le Mantouan au duc de Parme, ce qui serait politique sous tous les rapports; mais il serait utile que vous fissiez connaître cela à l'ambassadeur d'Espagne, pour que cela revienne au duc de Parme, ce qui l'engagerait à nous rendre beaucoup de services. Puisque nous sommes alliés avec l'Espagne, il ne serait point indifférent que le duc de Parme réunît à notre armée un de ses régimens de sept à huit cents hommes : cela me rendrait disponible un pareil nombre de nos troupes, et ferait que tous les habitans du duché de Parme regarderaient notre cause comme la leur; ce qui est toujours beaucoup. J'emploierai ce corps devant Mantoue, ou pour l'escorte des prisonniers et des convois, ce que nos gens font très-mal : sur quatre mille prisonnniers, il s'en sauve ordinairement mille; ce qui est produit par le petit nombre d'escortes que je peux y mettre. J'ai es-

sayé, pour les escortes, de quatre cents hommes milanais, ce qui m'a parfaitement réussi ; il faudrait aussi que le duc fût obligé de nous fournir un bataillon de pionniers fort de huit cents hommes, avec les outils.

Eloignés comme nous sommes de la France, ce sera pour nous un bon secours que l'alliance de ce prince, puisque ses états sont sur le théâtre de la guerre.

Les barbets désolent nos communications. Ce ne sont plus des voleurs isolés, ce sont des corps organisés de quatre à cinq cents hommes. Le général Garnier, à la tête d'une colone mobile que j'ai organisée, occupe dans ce moment-ci Tende ; il en a arrêté et fait fusiller une douzaine.

L'administration du département du Var s'est refusée à fournir deux cents hommes que j'ai mis en réquisition pour la formation de cette colonne mobile. Le général Willot non-seulement a refusé d'obéir à un ordre que j'ai donné pour le départ du dixième bataillon de l'Ain, mais encore il a retenu la onzième demi-brigade, que le général Châteauneufrandon envoyait à l'armée, et un escadron du dix-huitième régiment de dragons. Ce général a cependant huit mille hommes dans sa division, troupes suffisantes pour conquérir le midi de la France, s'il était en révolte.

Je tiens en respect et je fais la police dans un pays ennemi plus étendu que toute sa division, avec huit ou neuf cents hommes. Ce général a des opinions trop exagérées, et embrasse trop les différentes opinions des partis qui déchirent la France, pour pouvoir maintenir l'ordre dans le Midi sans une armée puissante.

Le général Willot a servi, au commencement de la révolution, à l'armée d'Italie; il jouit de la réputation d'un brave homme et d'un bon militaire, mais d'un royaliste enragé. Ne le connaissant pas, et n'ayant pas eu le temps de peser ses opérations, je suis bien loin de confirmer ce jugement; mais ce qui me paraît bien avoué, c'est qu'il agit dans le Midi comme dans la Vendée, ce qui est un bon moyen pour la faire naître.

Quand on n'a égard à aucune autorité constituée, que l'on déclare en masse tous les habitans de plusieurs départemens indignes du nom de citoyen, on veut ou se former une armée considérable, ou faire naître la guerre civile : je ne vois pas de parti mitoyen. Si vous laissez le général Willot à Marseille, il faut lui donner une armée de vingt mille hommes, ou vous attendre aux scènes les plus affligeantes.

Quand une ville est en état de siége, il me semble qu'un militaire devient une espèce de magistrat, et doit se conduire avec la modération et la décence qu'exigent les circonstances, et il ne doit pas être un instrument de factions, un officier d'avant-garde. Je vous soumets toutes ces réflexions, spécialement par la nécessité que j'ai d'avoir des troupes.

Je vous prie aussi d'ôter de dessous mes ordres la huitième division, parce que les principes et la conduite du général Willot ne sont pas ceux qu'il doit avoir dans sa place; et que je me croirais déshonoré de voir, dans un endroit où je commande, se former un ferment de trouble, et de souffrir qu'un général sous mes ordres ne soit qu'un instrument de factions.

Par sa désobéissance et par son insubordination, il est la cause des horreurs qui se commettent dans ce moment dans le département des Alpes maritimes. Le convoi des tableaux chefs-d'œuvre d'Italie a été obligé de rentrer à Coni; il eût été pris par les barbets. Si le général Willot n'obéit pas sur-le-champ à l'ordre que je lui ai donné de faire partir la quatre-vingt-troisième demi-brigade, mon projet est de le suspendre de ses fonctions. Nice même, dans ce moment-ci, n'est pas en sûreté.

Les barbets tirent leurs forces du régiment provincial de Nice, que le roi de Sardaigne a licencié; peut-être serait-il utile de faire un corps particulier de tous les habitans des Alpes maritimes qui se sont trouvés engagés dans le régiment provincial et le corps franc au moment de la guerre. On pourrait, dans ce cas, déclarer qu'ils ne reprendront leurs droits de citoyens qu'après avoir servi deux ans sous les drapeaux de la république.

J'ai écrit au ministre des affaires étrangères et au roi de Sardaigne lui-même des lettres très-fortes. J'espère que tous les jours le nombre de ces brigands sera moins redoutable.

J'ai envoyé à Turin le citoyen Poussielgue, secrétaire de la légation à Gênes, sonder les dispositions de ce cabinet pour un traité d'alliance; il nous faut ce prince ou la république de Gênes. J'avais même désiré une entrevue avec le ministre des affaires étrangères du roi de Sardaigne, mais cela n'a pas pu s'arranger.

BONAPARTE.

Au quartier-général à Milan, le 11 vendémiaire an 5 (2 octobre 1796).

Au Directoire exécutif.

La république de Venise a peur, elle trame avec le roi de Naples et le pape; elle se fortifie et se retranche dans Venise De tous les peuples de l'Italie, le vénitien est celui qui nous hait le plus : ils sont tous armés, et il est des cantons dont les habitans sont braves. Leur ministre à Paris leur écrit que l'on s'arme, sans quoi tout est perdu : on ne fera rien de tous ces gens-là si Mantoue n'est pas pris.

Le roi de Naples a soixante mille hommes sur pied, il ne peut être attaqué et détrôné que par dix-huit mille hommes d'infanterie et trois mille de cavalerie. Il serait possible que, de concert avec l'Autriche et Rome, il portât un corps sur Rome et ensuite sur Bologne et Livourne : ce corps pourrait être de quinze mille hommes, et inquiéterait beaucoup l'armée française.

Le grand-duc de Toscane est absolument nul sous tous les rapports.

Le duc de Parme se conduit assez bien; il est nul aussi sous tous les rapports.

Rome est forte par son fanatisme; si elle se montre contre nous, elle peut accroître de beaucoup la force du roi de Naples, m'obliger à tenir trois mille hommes de plus sur mes derrières, par l'inquiétude qu'elle mettrait dans l'esprit de ces peuples : seule, sans Naples, il faudrait deux mille hommes d'infanterie et quinze cents de

cavalerie pour la soumettre. Si elle arme, le fanatisme lui donne quelque force; il y aurait du sang de répandu : réunie avec Naples, l'on ne peut marcher à Rome avec moins de 20,000 hommes d'infanterie et 2,000 hommes de cavalerie; et si l'on voulait aller à Naples après avoir été Rome, il faudrait une armée de 24,000 hommes d'infanterie et de 3,500 de cavalerie. Je pense que 6,000 hommes d'infanterie et 500 de cavalerie suffiraient pour tenir les états du pape en respect, en s'y conduisant avec adresse et caractère, une fois que l'on s'en serait rendu maître.

Le roi de Sardaigne fomente la rébellion des barbets. Si Naples et Rome agissent contre nous, il faudra 3,000 hommes de plus dans les places du Piémont.

Gênes. Le 16 de ce mois, le ministre Faypoult présentera une note au sénat, et nous ferons notre opération, conformément à vos ordres; si elle réussit, nous pourrons compter sur le gouvernement.

Si vous persistez à faire la guerre à Rome et à Naples, il faut 25,000 hommes de renfort, qui, joints aux 20,000, nécessaires pour tenir tête à l'empereur, font un renfort de 45,000 hommes qu'il faudrait. Si vous faites la paix avec Naples et qu'il n'y ait que Rome, il serait possible, avec les seules forces destinées à tenir tête à l'empereur, de profiter d'un moment favorable pour l'écraser; il faudrait compter cependant sur un surcroît de 3,000 hommes.

Je crois que vous ne pouvez faire à la fois, dans la position actuelle de la république, la guerre à Naples et à l'empereur. La paix avec Naples est de toute né-

cessité : restez avec Rome en état de négociations ou d'armistice jusqu'au moment de marcher sur cette ville superbe.

Rome deviendrait très-forte de sa réunion avec Naples. Si nous sommes battus sur le Rhin, il nous convient de faire la paix avec Rome et avec Naples.

Il est une autre négociation qui devient indispensable, c'est un traité d'alliance avec le Piémont et Gênes. Je voudrais donner Massa et Carrara les fiefs impériaux à Gênes, et la faire déclarer contre la coalition.

Si vous continuez la guerre avec Naples, il me paraît nécessaire de prendre Lucques et d'y mettre garnison : cette place est forte et bien armée; elle couvre les états de Gênes et offre une retraite à la garnison de Livourne.

Par cette lettre et celles ci-jointes, vous connaîtrez parfaitement notre position. Je n'avais jamais compté qu'après avoir détruit en une campagne deux armées à l'empereur, il en aurait une plus puissante, et que les deux armées de la république hiverneraient bien loin du Danube : le projet de Trieste et de Naples était fondé sur des suppositions.

J'ai écrit à Vienne, et ce soir le courrier part dans le même temps que l'armée se porte sur la Brenta.

Je fais fortifier l'Adda ; mais c'est une faible barrière. Je vous le répète, des secours prompts, car l'empereur fait déjà filer ses troupes.

La négociation avec Rome a été mal conduite ; il fallait, avant de l'entamer, qu'elle eût rempli les conditions de l'armistice; l'on pouvait au moins attendre quelques jours et l'on aurait facilement eu les 5,000,000

du second paiement, dont une partie était déjà arrivée à Rimini. On a montré au pape tout le traité à la fois : il fallait au contraire préalablement l'obliger à se prononcer sur le premier article; mais surtout on ne devait pas choisir l'instant où l'armée était dans le Tyrol, et l'on devait avoir à l'appui un corps de troupes à Bologne, qui se serait accru par la renommée. Cela nous coûte 10,000,000, cinq de denrées et tous les chefs-d'œuvre d'Italie, qu'un retard de quelques jours nous aurait donnés.

Tous ces pays-ci sont si peuplés, la situation de nos forces est si connue, tout cela est tellement travaillé par l'empereur et par l'Angleterre, que la scène change tous les quinze jours.

Si nous ne réussissons pas dans tout ce que nous entreprendrons, je vous prie de croire que ce ne sera faute de zèle et d'assiduité. BONAPARTE.

Au quartier-général à Milan, le 17 vendémiaire an 5 (8 octobre 1796).

Au Directoire exécutif.

Mantoue ne pourra pas être pris avant le mois de février, je dois déjà vous l'avoir annoncé; vous verrez par là que notre position en Italie est incertaine, et notre système politique très-mauvais.

Nous avons entamé des négociations avec Rome lorsque l'armitice n'était pas rempli, lorsque 10,000,000 de tableaux et 5,000,000 de denrées étaient sur le

point de nous être livrés. Rome arme, fanatise les peuples; l'on se coalise de tous côtés contre nous, l'on attend le moment pour agir, l'on agira avec succès si l'armée de l'empereur est un peu renforcée.

Trieste est aussi près de Vienne, que Lyon l'est de Paris: en quinze jours les troupes y arrivent. L'empereur a déjà, de ce côté-là, une armée.

Vous trouverez ci-joint toutes les pièces qui vous mettront à même de juger de notre position et de la situation des esprits.

Je crois la paix avec Naples très-essentielle, et l'alliance avec Gênes, ou la cour de Turin, nécessaire.

Faites la paix avec Parme et une déclaration qui prend sous la protection de la France les peuples de la Lombardie, Modène, Reggio, Bologne et Ferrare, et par-dessus tout envoyez des troupes. Il est de nécessité, à la fin d'une campagne comme celle-ci, d'envoyer 15,000 hommes de recrues. L'empereur en a envoyé trois fois dans sa campagne.

On gâte tout en Italie, le prestige de nos forces se dissipe: l'on nous compte. Je crois imminent, et très-imminent, que vous preniez en considération la situation de votre armée en Italie, que vous adoptiez un système qui puisse vous donner des amis, tant du côté des princes que du côté des peuples. Diminuez vos ennemis. L'influence de Rome est incalculable. On a très-mal fait de rompre avec cette puissance; tout cela sert à son avantage. Si j'eusse été consulté sur tout cela, j'eusse retardé la négociation de Rome comme celle de Gênes et de Venise. Toutes les fois que votre général en Italie

ne sera pas le centre de tout, vous courrez de grands risques. On n'attribuera pas ce langage à l'ambition; je n'ai que trop d'honneur, et ma santé est tellement délabrée, que je crois être obligé de vous demander un successeur. Je ne peux plus monter à cheval, il ne me reste que du courage, ce qui est insuffisant dans un poste comme celui-ci.

Tout était prêt pour l'affaire de Gênes; mais le citoyen Faypoult a pensé qu'il fallait retarder. Environné de peuples qui fermentent, la prudence veut que l'on se concilie celui de Gênes jusqu'à nouvel ordre. J'ai fait sonder par le citoyen Poussielgue la cour de Turin; elle est décidée à une alliance. Je continue cette négociation. Des troupes, des troupes si vous voulez conserver l'Italie.

BONAPARTE.

Au quartier-général à Milan, le 17 vendémiaire an 5 (8 octobre 1796).

Au Directoire exécutif.

Cent cinquante hommes de la garnison de Mantoue étaient sortis le 8, à dix heures du matin, de la place, avaient passé le Pô à Borgoforte pour chercher des fourrages; cependant, à cinq heures après midi, nous achevâmes le blocus de Mantoue, en nous emparant de la porte Pradella et de celle Cerese, comme j'ai eu l'honneur de vous en instruire par mon dernier courrier. Ce détachement, se trouvant par là séparé de Mantoue, chercha à se retirer à Florence. Arrivé à à Reggio, les habitans en furent instruits, coururent aux

armes et les empêchèrent de passer, ce qui les obligea à se retirer dans le château de monte Chiragolo, sur les états du duc de Parme. Les braves habitans de Reggio les poursuivirent, les investirent et les firent prisonniers par capitulation. Dans la fusillade qui a eu lieu, les gardes nationales de Reggio ont eu deux hommes tués. Ce sont les premiers qui aient versé leur sang pour la liberté de leur pays.

Les braves habitans de Reggio ont secoué le joug de la tyrannie de leur propre mouvement, et sans même être assurés qu'ils seraient soutenus par nous.

BONAPARTE.

Au quartier-général à Milan, le 17 vendémiaire an 5 (8 octobre 1796).

Au Directoire exécutif.

Vous trouverez ci-joint, citoyens directeurs, une prolamation sur Modène. Ces petits régentaux s'avisent de conspirer, je les ai prévenus. Pourquoi faut-il que je n'aie pas deux brigades pour en faire autant à Rome? Mais je n'ai pas de troupes disponibles, et Naples est là qui nous obligerait à rétrograder. L'affaire de Modène améliore un peu notre position.

Je suis ici environné de voleurs; j'ai déjà trois commissaires des guerres, deux administrateurs et des officiers au conseil militaire. BONAPARTE.

Au quartier-général à Milan, le 20 vendémiaire an 5 (11 octobre 1796).

Au Directoire exécutif.

L'affaire de Modène, citoyens directeurs, a parfaitement réussi : ce pays est content et heureux de se voir délivré du joug qui pesait sur lui. Les patriotes sont nombreux et en place. Vous trouverez ci-joint différens imprimés qui vous mettront au fait de la tournure que je donne à l'esprit pour opposer fanatisme à fanatisme, et nous faire des amis des peuples qui, autrement, deviendraient nos ennemis acharnés. Vous y trouverez l'organisation de la légion lombarde. Les couleurs nationales qu'ils ont adoptées sont le vert, le blanc et le rouge.

Parmi les officiers, il y a beaucoup de Français; les autres sont des officiers italiens, qui, depuis plusieurs années, se battent avec nous à l'armée d'Italie. Le chef de brigade, est un nommé Lahoz, milanais : il était aide-de-camp du général Laharpe. Je l'avais pris avec moi ; il est connu des représentans qui ont été à l'armée d'Italie, et spécialement du citoyen Ritter.

Vous trouverez ci-joint un manuscrit de l'organisation que je compte donner à la première légion italienne. A cet effet, j'ai écrit aux commissaires du gouvernement pour que les gouvernans de Bologne, de Modène, de Reggio et de Ferrare aient à se réunir en congrès : cela se fera le 23. Je n'oublie rien de ce qui peut donner de l'énergie à cette immense population, et tourner les

esprits en notre faveur. La légion lombarde sera soldée, habillée, équipée par les Milanais. Pour subvenir à cette dépense, il faudra les autoriser à prendre l'argenterie des églises, ce qui vient à peu près à 1,000.000.

Vous trouverez différentes lettres avec différentes notes du citoyen Cacault. Tout annonce que, d'ici à un mois, de grands coups se porteront en Italie. D'ici à ce temps, il faudra avoir conclu une alliance avec Gênes ou avec le roi de Sardaigne. Vous ferez peut-être aussi très-bien de faire la paix avec le roi de Naples.

J'ai renvoyé le citoyen Poussielgue à Turin pour continuer sa négociation, je lui ai dit de vous instruire directement de Turin de l'issue de cette seconde entrevue.

Faites surtout que je sois instruit de notre position actuelle avec Naples. Vous savez que j'ai 2,400 hommes de cavalerie napolitaine, que je fais surveiller, et qu'il faudrait prévenir, si nous avions de plus fortes raisons de nous méfier de Naples : s'ils agissent de leur côté en même temps que les Autrichiens et les autres puissances, cela ne laisserait pas d'être un surcroît d'embarras. Au mois de thermidor, lorsque je me repliais sur Brescia, je pensais à les faire arrêter et je ne l'osai pas.

Le général Serrurier m'écrit de Livourne que le grand-duc arme aussi.

Pour peu que ma santé me le permette, croyez que je n'épargnerai rien de ce qui sera en mon pouvoir pour conserver l'Italie.

Vous trouverez ci-joint une lettre du citoyen Faypoult : il me paraît, d'après cela, qu'on négocie l'af-

faire de Gênes à Paris, et que nous avons bien fait de ne pas nous en mêler. Cette conduite inspire au gouvernement génois de la méfiance. Je reviens à mon principe, en vous engageant à traiter avant un mois avec Gênes et Turin.

BONAPARTE.

Au quartier-général à Milan, le 11 vendémiaire an 5 (2 octobre 1796).

A Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne, Roi de Hongrie et de Bohême, Archiduc d'Autriche, etc.

SIRE, l'Europe veut la paix. Cette guerre désastreuse dure depuis trop long-temps.

J'ai l'honneur de prévenir votre majesté que si elle n'envoie pas des plénipotentiaires à Paris pour entamer les négociations de paix, le directoire exécutif m'ordonne de combler le port de Trieste et de ruiner tous les établissemens de votre majesté sur l'Adriatique. Jusqu'ici j'ai été retenu dans l'exécution de ce plan, par l'espérance de ne pas accroître le nombre des victimes innocentes de cette guerre.

Je désire que votre majesté soit sensible aux malheurs qui menâcent ses sujets, et rende le repos et la tranquillité au monde.

Je suis avec respect, de votre majesté,

BONAPARTE.

Au quartier-général à Milan, le 11 vendémiaire an 5
(2 octobre 1796).

Au chef de l'État-major.

J'apprends, citoyen général, que plusieurs négocians génois, en conséquence d'une intrigue, sont sortis avec grand fracas de Gênes, et se sont réfugiés à Milan, laissant entrevoir qu'ils sont instruits que les Français doivent bombarder Gênes. Vous voudrez bien leur donner ordre de sortir sur-le-champ de la Lombardie, et de retourner à Gênes, ayant à cœur d'ôter aux malveillans les moyens d'inquiéter le brave peuple de Gênes auquel l'armée d'Italie a des obligations essentielles, tant pour les blés qu'il nous a procurés dans les momens de détresse, que par l'amitié que de tout temps il a témoigné pour la république.

Dans ce moment où ils viennent de fermer leur port aux Anglais et de chasser le ministre de l'empereur qui avait fomenté la rébellion des fiefs impériaux, ils ont des droits plus particuliers à la protection de la république française. BONAPARTE.

Au quartier-général à Milan, le 13 vendémiaire an 5
(4 octobre 1796).

Au citoyen Garreau, commissaire du gouvernement.

Nous avons le plus grand besoin d'argent, soit à l'armée, soit en France : je crois donc qu'il faudrait que vous prissiez ce soir des mesures pour faire ramasser le plus

qu'il sera possible des sommes sur les créances de la chambre, les capitaux de l'archiduc et les créances connues sous le nom de Rivellet: ces trois objets pourront nous être d'une grande ressource, et vous savez que nous avons besoin de ne rien épargner.

BONAPARTE.

Au quartier-général à Milan, le 14 vendémiaire an 5 (5 octobre 1796).

Au cardinal Mattei.

Les circonstances dans lesquelles vous vous êtes trouvé, Monsieur, étaient difficiles et nouvelles pour vous; c'est à cela que je veux bien attribuer les fautes essentielles que vous avez commises. Les vertus morales et chrétiennes que tout le monde s'accorde à vous donner, me font désirer vivement que vous vous rendiez dans votre diocèse. Assurez tous les ministres du culte et les religieux des différentes congrégations, de la protection spéciale que je leur accorderai toutes les fois cependant qu'ils ne se mêleront pas des affaires politiques des nations.

BONAPARTE.

Au quartier-général à Milan, le 15 vendémiaire an 5 (6 octobre 1796).

Au Souverain Pontife.

J'ai l'honneur de communiquer à votre sainteté un manifeste qui circule dans la Romagne, afin de con-

naître s'il est officiel, ou s'il est publié par les ennemis de la religion et de votre sainteté.

BONAPARTE.

Au quartier-général à Milan, le 15 vendémiaire an 5 (6 octobre 1796).

Au citoyen Faypoult, ministre de la république française à Gênes.

J'apprends, citoyen ministre, que le citoyen Gosselin, commissaire ordonnateur de l'armée, se trouve à Gênes, je vous prie de le faire arrêter et conduire à Milan.

BONAPARTE.

Au quartier-général à Milan, le 15 vendémiaire an 5 (6 octobre 1796).

Au chef de l'état-major.

Vous ferez arrêter et conduire à Milan le commissaire des guerres Flague, partout où il se trouvera. Il est accusé d'avoir vendu un tonneau de quinquina. On présume qu'il est à Livourne. BONAPARTE.

Au quartier-général à Milan, le 18 vendémiaire an 5 (9 octobre 1796).

Au Commissaire du gouvernement.

Il faudrait, je crois, réunir un congrès à Modène et à Bologne, et le composer des députés des états de

Ferrare, Bologne, Modène et Reggio ; les députés seront nommés par les différens gouvernemens, de manière que l'assemblée soit composée d'une centaine de personnes. Vous pourriez faire la distribution proportionnée à la population en favorisant un peu Reggio. Il faudra avoir soin qu'il y ait parmi ces députés des nobles, des prêtres, des cardinaux, des négocians et de tous les états, généralement estimés patriotes. On y arrêterait, 1°. l'organisation de la légion italienne; 2°. l'on ferait une espèce de fédération pour la défense des communes ; 3°. ils pourraient envoyer des députés à Paris pour demander leur liberté et leur indépendance. Ce congrès ne devrait pas être convoqué par nous, mais seulement par des lettres particulières : cela produirait un grand effet, et serait une base de méfiance et d'alarme pour les potentats de l'Europe, et il est indispensable que nous ne négligions aucun moyen pour répondre au fanatisme de Rome, pour nous faire des amis et pour assurer nos derrières et nos flancs. Je désirerais que ce congrès fût tenu le 23 de ce mois. Je vous prie de prendre en grande considération cet objet, je ferai ensorte de m'y trouver pour cette époque. Nous sommes ici sans un sou, et tout coûte. Procurez-nous de l'argent.

BONAPARTE.

Au quartier-général à Milan, le 19 vendémiaire an 5 (10 octobre 1796).

Au chef de l'état-major.

Vous voudrez bien, général, donner l'ordre de faire arrêter l'officier qui commandait le poste de la Chiuza

lors de l'affaire du 11 thermidor, et le faire traduire au conseil militaire comme traître ou lâche, ayant rendu ce poste sans raison et sans y être forcé.

BONAPARTE.

Paris, le 14 vendémiaire an 5 (5 octobre 1796).

Le Directoire exécutif au général Bonaparte, commandant en chef l'armée d'Italie.

Vous avez appelé le premier, citoyen général, l'attention du gouvernement sur les monumens dont la conquête de l'Italie doit enrichir le Muséum français, et vous avez demandé que des savans et des artistes fussent chargés de recueillir ces précieuses dépouilles; ainsi, il sera agréable pour vous de concourir à l'exécution d'une mesure utile à la commission que nous avons nommée à cet effet. Nous sommes instruits que les membres qui la composent éprouvent des besoins auxquels la générosité nationale doit s'empresser de pourvoir, et sur lesquels ils ont négligé jusqu'ici de l'intéresser par une délicatesse mal entendue.

Nous vous invitons, en conséquence, citoyen général, à faire délivrer, de concert avec nos commissaires près l'armée, à cette commission les sommes nécessaires à l'entretien de ses membres, et que l'utilité de leurs travaux réclame. L. M. RÉVEILLÈRE-LEPAUX.

Paris, le 15 vendémiaire an 5 (6 octobre 1796).

Le Directoire exécutif au général Bonaparte.

Le directoire, intéressé, citoyen général, à accélérer le moment où la démolition des places fortes piémontaises doit être terminée, veut ajouter au zèle du général en chef Kellermann et aux moyens qu'il emploie à ce travail important pour la France. Il vous invite, en conséquence, à obtempérer avec empressement à la demande que vous a faite ce général d'une compagnie de mineurs. Votre situation présente fait présumer que ce secours donné à l'armée des Alpes n'influera en rien sur les derniers efforts que vous allez tenter pour assurer à la république française la conquête de l'Italie, et dont nous espérons les succès les plus glorieux.

L. M. Réveillère-Lepaux.

Paris, le 17 vendémiaire an 5 (8 octobre 1796).

Le Directoire exécutif au général Bonaparte.

Votre courrier du 11 vendémiaire vient d'arriver, citoyen général, au moment du départ de celui que nous retardons pour le charger de la présente dépêche. En parcourant vos lettres, l'objet qui nous a particulièrement frappés, c'est la demande de renforts que vous nous faites: nous en reconnaissons nous-mêmes la nécessité, et nous donnerons immédiatement des ordres pour extraire encore quelques troupes des côtes de

l'Océan, et vous les envoyer. Voici, en attendant ce secours éloigné, malgré la célérité que nous prescrirons à cet égard, le relevé des ordres que le ministre de la guerre a donnés dans la première décade de ce mois, pour ce qui vous concerne, en vertu de nos dispositions précédentes.

Quatre mille hommes partiront sans délai des côtes de l'Océan pour l'Italie ; 6000 seront tirés aussi immédiatement des quinzième et dix-septième divisions pour la même destination, à l'exception de 2000 hommes qui sont en marche pour Toulon, où ils seront affectés à la marine ; 2000, pris dans les divisions territoriales du Midi, se rendent à l'armée des Alpes.

Comptez, citoyen général, que nous mettrons à votre disposition tous les moyens qui sont en notre pouvoir pour remplacer les pertes de l'armée que vous commandez, et la mettre en état d'achever sa glorieuse campagne par la prise de Mantoue et la défaite des nouvelles troupes que l'empereur pourrait envoyer à son secours. Il faut à tout prix consolider la conquête de l'Italie, non pour l'agrandissement de la république, mais en faveur de la paix.

Nous répondrons incessamment aux autres objets de vos dépêches. RÉVEILLÈRE-LEPAUX, *présid.*

Paris, le 17 vendémiaire an 5 (8 octobre 1796).

Le Directoire exécutif au général Bonaparte.

Un arrangement venait d'être conclu avec la république de Gênes, lorsqu'une dépêche du citoyen

Faypoult est arrivée sur la situation de ce pays. Cette dépêche faisant présumer que vous avez dirigé des troupes sur Gênes, nous nous hâtons de vous prévenir pour que nos engagemens ne soient point violés. Une autre considération non moins importante, c'est la présomption où nous sommes que les Autrichiens feront encore filer des renforts au secours de Mantoue dont la perte doit leur ôter tout espoir pour l'Italie, et il est pour nous de la plus haute importance de prévenir ces desseins. En attendant que la chute des neiges ait fermé le passage du Tyrol, soyez constamment en mesure de protéger en force le siége de cette place, dont la prise nous offre un succès décisif.

L'armée de Sambre et Meuse est redevenue formidable par les renforts qu'elle a reçus de celle du Nord, et nous lui réitérons les ordres les plus pressans de se mettre en mouvement. Le général Moreau, quoique inquiété sur ses flancs et sur ses derrières, conserve néanmoins une contenance imposante. Il est obligé de se replier pour garder ses communications qui se trouvent très-gênées; mais sa marche se fait avec ordre et sécurité, et il reprendra l'offensive aussitôt que l'armée de Sambre et Meuse s'avancera sur la Lahn.

Si nous réussissons, comme nous l'espérons, à asseoir des quartiers d'hiver solides sur la rive droite du Rhin, cet avantage, joint à la conquête de l'Italie, assurera aux armées de la république la campagne la plus glorieuse, et nous avons lieu de la regarder d'avance comme décisive pour la paix. L. M. Réveillère-Lepaux.

Paris, le 20 vendémiaire an 5 (11 octobre 1796).

Le Directoire exécutif au général Bonaparte.

Le directoire s'est fait représenter, citoyen général, la lettre dans laquelle vous l'entretenez de la Lombardie et de quelques autres états de l'Italie. Il ne peut pas être désavantageux que le Milanais se prononce jusqu'à un certain point en faveur de la liberté et du gouvernement républicain ; car si nous sommes repoussés de l'Italie, cette situation des esprits pourrait occuper les ennemis d'une manière qui ne nous serait pas inutile, et, pendant que nous y séjournons, il vaut mieux le voir disposé en notre faveur, que prêt à nous combattre au premier revers : mais si nous invitions les habitans de la Lombardie à se rendre libres; si nous leur donnions ainsi une espèce de garantie, qui nous engagerait, en quelque sorte, à ne pas séparer leurs intérêts des nôtres au moment de la paix continentale, nous agirions, sans contredit, impolitiquement, et en accédant à cette mesure, nous préparerions nous-mêmes des obstacles majeurs à cette paix, qui fait l'objet des vœux des Français en général et du directoire en particulier. La politique et nos intérêts, bien entendus et bien envisagés sainement, nous prescrivent de mettre même des bornes à l'enthousiasme des peuples du Milanais, qu'il convient de maintenir toujours dans des sentimens qui nous soient favorables, sans nous exposer à voir prolonger la guerre actuelle par une protection ouverte, et en les encourageant trop

fortement à manifester leur indépendance. N'oublions pas qu'il nous sera demandé des dédommagemens en Italie pour les pays que notre sûreté future nous recommande de conserver sur la rive gauche du Rhin, et que nos insuccès en Allemagne ne peuvent que diminuer l'envie que nous aurions pu avoir d'arracher au despotisme une partie de la péninsule dont vos talens et la bravoure de l'armée que nous avons placée sous votre commandement, nous ont momentanément rendus les maîtres. La reddition de la Lombardie, ou sa cession, peut devenir le gage d'une paix durable, et, quoique nous n'ayons rien arrêté à cet égard, nous pensons qu'il y aurait de l'imprudence, dans les circonstances actuelles, à nous interdire les moyens de la faire à ce prix.

Nous voyons avec plaisir que vous profitez du moment de loisir que vous ont préparé vos succès, pour poursuivre avec vivacité les fripons et les dilapidateurs, qui, par leurs désordres, obscurcissent la gloire de l'armée qui vous obéit. La guerre que vous allez leur faire n'est pas moins utile que celle que vous aurez faite, d'une manière si digne d'éloges, aux opiniâtres Autrichiens, et nous espérons qu'elle aura le même succès.

Un des principaux abus, c'est le nombre si considérable d'employés de tous grades dans les diverses administrations militaires ; il serait utile que vous vous concertassiez avec les commissaires du gouvernement et le commissaire ordonnateur en chef, pour en diminuer le nombre.

Le Mantouan semble également réclamer vos soins

particuliers, et il devient d'autant plus urgent d'en éloigner les voleurs dont vous vous plaignez, que c'est au genre d'excès qu'ils commettent, que nous devons attribuer principalement nos désastres en Allemagne, et l'espèce d'insurrection de ce pays contre l'armée de Sambre et Meuse et celle de Rhin et Moselle.

Nous attendons les renseignemens que vous nous promettez sur les surveillans qui sont à Bologne et à Ferrare. Nous avons été instruits de la fuite et de l'enlèvement de quelques caisses, opéré par des employés de ce genre par nos commissaires près de l'armée d'Italie, et nous les avons invités à être plus scrupuleux dans les choix qu'ils feront à l'avenir.

Ce que nous vous avons dit sur l'indépendance du Milanais, s'applique à Bologne, Ferrare, Reggio et Modène, et à tous les autres petits états de l'Italie, et nous devons redoubler de circonspection et de prudence pour éviter de compromettre par trop de facilité les intérêts futurs de la république. Il convient de presser le duc de Modène d'achever de payer les sommes qui nous restent dues en vertu de l'armistice conclu avec ce prince; mais il faut se garder d'armer contre lui les peuples qui lui étaient soumis avant notre arrivée en Italie, et notre désir est que vous les conteniez dans une dépendance réelle jusqu'à ce que notre horizon politique s'éclaircisse et nous permette de régler définitivement le sort de l'Italie, au moyen de la paix générale.

C'est encore en vertu des mêmes principes que nous croyons devoir ajourner la proposition faite de don-

ner dès à présent le Mantouan au duc de Parme : nous procurerons sans doute à ce prince de grands avantages, si les circonstances nous le permettent ; mais les événemens n'en ont point encore amené le moment. Quant au régiment de Parme que vous paraissez désirer de voir réuni à votre armée, nous vous autorisons à en traiter avec le duc, ainsi que pour les 800 pionniers que vous croyez utiles au siége de Mantoue ; mais ces négociations doivent avoir lieu sans nous engager à une cession de territoire, et sans aucune garantie formelle de notre part à cet égard, quoique nous soyons portés à favoriser de tout notre pouvoir les intérêts du duc de Parme en Italie. Il est évident, comme vous le dites très-bien, que si ce prince réunissait quelques troupes aux nôtres, il en résulterait que ses sujets regarderaient notre cause comme la leur, et que l'établissement de ces sentimens à notre égard nous serait très-avantageux.

Nous approuvons la démarche que vous avez indiquée au citoyen Poussielgue auprès de la cour de Turin. Nous vous autorisons à l'appuyer ou à la faire renouveler en faisant promettre un dédommagement au roi de Sardaigne. Ce dédommagement se trouverait, soit dans une petite portion du Milanais, qui pourrait lui être cédée, soit dans une portion des fiefs impériaux ; mais il est utile de le rendre aussi peu considérable qu'il se pourra, et nous ne devons, sous aucun prétexte quelconque, garantir la cession ou le dédommagement, ce qui pourrait par la suite entraîner dans des inconvéniens graves, et éloigner l'époque de la paix, qui, ainsi que nous l'avons mandé plus haut, doit être l'objet le plus

cher à nos cœurs, comme il est celui du désir de tous les véritables amis de la patrie.

L. M. Réveillère Lepaux, *président.*

Bologne, le 13 vendémiaire an 5 (4 octobre 1796).

Au général Bonaparte.

Le citoyen Salicetti vous informera en détail de la fermentation qui a eu lieu dans la Romagne sur une proclamation de la cour de Rome, et sur le vain espoir que l'on a conçu que le roi de Naples puisse et veuille aider efficacement le pape à soutenir la guerre. Cette fermentation nous inquiète beaucoup. Nous sommes limitrophes, et Castel-Bolognèse est enclavé dans l'état du pape; on nous menace et nous sommes sans armes et sans aucun moyen de défense. Dans ces circonstances embarrassantes, nous ne savons, nous ne pouvons recourir qu'à vous, citoyen général. Vous avez été notre libérateur, soyez encore notre défenseur. Un seul bataillon de vos braves soldats nous suffit pour imposer aux perfides qui pourraient avoir des vues hostiles contre nous, et pour nous inspirer le courage nécessaire en cas de besoin. Ne nous refusez pas cette grâce, citoyen général, et vous aurez chaque jour de nouvelles preuves de la reconnaissance et de l'attachement que nous vous devons à tous égards.

Pour le sénat de Bologne, de Bianchi.

Au quartier-général de Livourne, le 13 vendémiaire an 5 (4 octobre 1796).

Au général Bonaparte.

Je viens de recevoir, général, un avis certain des rassemblemens considérables et ordonnés qui se forment dans la Toscane, dont on instruit le peuple dans les évolutions militaires. On m'a également assuré que l'on travaillait avec la plus grande activité à la fabrication des armes et du canon. J'ai fait part de cet avis au citoyen Miot, notre ambassadeur près le grand-duc de Toscane. SERRURIER.

Brescia, le 15 vendémiaire an 5 (6 octobre 1796).

Rapport sur Brescia.

La ville de Brescia ne présente aucun moyen de résistance à l'ennemi; on se contente de garder les portes pour être prévenu à son arrivée, et se retirer dans le château, où on a fait monter toute l'artillerie.

L'approvisionnement de bouche est peu considérable, comme l'indique l'état de situation ci-joint.

Les hôpitaux sont moins mal que ceux de Verone, mais, à l'exception des blessés, les autres sont dans la plus absolue pénurie d'effets et de médicamens.

Une mauvaise paillasse malpropre et remplie de vermine, un drap grossier pour chaque lit, rarement lavé, point de couvertes, un encombrement considérable : tel est le spectacle que présentent les hôpitaux de fié-

vreux de Brescia ; il est déchirant. Les soldats se plaignent justement de ce qu'après avoir, au prix de leur sang, conquis les richesses de l'Italie, ils ne puissent, sinon jouir du bien-être, au moins trouver les soins et les secours que leur situation exige.

Le pain et le riz sont les seuls alimens passables, mais la viande est dure. Je prie instamment le général en chef de fixer ses regards sur les compagnons de sa gloire qui ne demandent le retour à la santé que pour aller cueillir de nouveaux lauriers.

KELLERMANN, *fils*.

---

15 vendémiaire an 5 (6 octobre 1796).

Rapport sur la situation du château de Brescia.

Le château de Brescia est placé sur un mamelon assez élevé. C'est un composé d'ouvrages élevés les uns sur les autres, la plupart environnés de ruines et en partie comblés ; cependant il existe une enceinte en assez bon état encore, et qui suffit pour mettre la place à l'abri d'un coup de main, et même pour soutenir quelques jours de siége. La partie du château qui regarde la campagne et la ville est, par la profondeur des fossés et l'escarpement des rochers, à l'abri d'une escalade ; mais tout ce qui est à la gauche de la porte, et ce qui regarde le couvent des Capucins, est très-exposé, parce que les fossés sont remplis de décombres presque jusqu'au cordon, et qu'on peut y descendre sans le moindre obstacle. Il est indispensable d'y mettre à poste

fixe un officier du génie, pour faire dégarnir le pied des remparts et bastions, réparer les ponts-levis, faire murer les poternes qui sont fermées d'une simple porte facile à enfoncer; il en existe même une dont la porte est brisée. J'ai recommandé au commandant de la place d'en faire murer quatre sur cinq, et de faire également fermer et murer les portes qui mènent à celles de secours, pour n'avoir à garder que ses remparts, et de faire préparer des embrasures, pour y transporter au besoin de petites pièces destinées à battre les faces des bastions les plus exposés à l'escalade. L'intérieur du château ne présente que des ruines; les logemens des troupes sont entièrement dégradés. La plus excessive malpropreté règne dans les chambres, dans les corridors et dans les cours. Les soldats manquent de paille, on a que le rebut des prisons de la ville; on envoie coucher au fort les malheureux malades de passage, ils y montent, et ces malheureux conquérans de l'Italie, pour prix de leurs maux, de leurs blessures, ne trouvent que des logemens malsains, humides, une paille pourrie et remplie d'insectes dévorans, aucun secours, pas même du bois pour faire cuire leur viande. Cette excessive misère qu'ils éprouvent ici, ils l'ont éprouvée hier, demain ils l'éprouveront encore en poursuivant leur route; cependant M. le commissaire s'occupera de leurs besoins.

Le fort renferme un atelier d'armes très-beau et bien tenu, ainsi que celui des cartouches.

Il y a des fours pour faire cuire six cents rations à la fois.

L'hôpital n'est point préparé pour le cas de siége ; il n'y a point de local désigné, point de médicamens.

Il y a trois citernes abondantes.

L'armement de place consiste en treize bouches à feu de différens calibres, trois autres vont être incessamment montées : ce nombre de pièces et leur distribution paraissent suffisans pour la défense de la place. La partie faible, dont j'ai parlé plus haut, a seul besoin de trois pièces pour empêcher l'escalade.

Les munitions de guerre ne sont pas suffisantes.

L'approvisionnement de bouche est complet à raison de 1700 hommes, pour dix jours ; le vin cependant est mauvais.

La paille, le bois, la chandelle, l'huile manquent non-seulement pour l'approvisionnement de siége, mais encore pour la consommation journalière.

La garnison est faible ; mais il y a une assez grande quantité d'ouvriers qui, au besoin, s'armeraient d'un fusil. KELLERMANN *fils*.

Rome, le 15 vendémiaire an 5 (6 octobre 1796).

Au général Bonaparte.

Les différens bulletins de Rome que je vous envoie ci-joints, pourraient faire croire que la ligue entre le roi de Naples et le pape a été signée, mais le cardinal secrétaire d'état m'a assuré que cette affaire ne s'est pas conclue ; on est pourtant visiblement d'accord.

Le pape envoie monseigneur Albani à Vienne, et

l'on croit que le cardinal Doria sera envoyé en Espagne.

On échauffe sottement la tête du peuple contre les Français ; il n'en peut rester aucun à Ancône, ni à Civita Vecchia.

M. Grews, agent d'Angleterre à Rome, demandait l'entrée des bâtimens anglais dans les ports de l'état ecclésiastique : refusé pour le présent.

Les troupes napolitaines ne sortent point des frontières ; la cour de Naples n'a point du tout donné connaisance à personne du traité que lui propose le directoire.

On fait courir le bruit qu'on me retiendra en ôtage de ce qui peut arriver au cardinal Mattei.

Agréez, citoyen général en chef, l'assurance de mon dévouement. CACAULT.

Gênes, le 16 vendémiaire an 5 (7 octobre 1796).

Au général Bonaparte.

L'état où sont les choses ici, mon général ; et la situation générale de nos affaires me déterminent à vous écrire encore une fois sur la mesure projetée par rapport à Gênes. Peut-être avez-vous déjà fait une partie des réflexions que je vais vous exposer : si cela est, nous sommes déjà d'accord sur nos résultats.

Nous venons d'essuyer des désastres en Allemagne, et ces revers ont malheureusement eu en Italie un effet moral qui équivaut à une diminution réelle de nos forces. Bien mieux, on y sait que notre armée n'est pas en nombre, ce qu'il faudrait qu'elle fût pour la garde

de cent trente lieues de pays, quand Mantoue résiste encore, quand les barbets nous organisent une Vendée italienne, quand Rome prêche la croisade et vous retire le reste de sa contribution, quand les succès de l'archiduc peuvent lui permettre de faire descendre une troisième armée dans le Tyrol.

Les colléges devinent à peu près ce que nous voulons. Au moment où je vous écris, ils sont assemblés, ils sont en garde contre une surprise. Dès avant-hier soir, ils ont fait renforcer les postes avancés de l'Eperon et du Diamant, sur la grande muraille. La garde de la porte de la Lanterne a ordre d'être continuellement sous les armes, et les canons qui les défendent sont munis de leurs canonniers et de leurs munitions.

Vous ne les surprendrez donc point ; ils s'attendent à un événement. Ils ne le craignent pas absolument, parce qu'ils connaissent les moyens que vous pouvez employer contre eux et ceux qu'ils peuvent vous opposer. Ils tenteront résistance, et c'est beaucoup trop en ce moment. Ils sont forts par la circonstance, vous êtes faible, au contraire, par la circonstance. L'artillerie française de Saint-Pierre d'Arena est en leur puissance, et vous n'en avez pas à lui suppléer. On travaille déjà le peuple ; on lui insinuera, dans quarante-huit heures, que les Français méditent une perfidie. Il sera contre vous.

Puisque je sais qu'ils ne se laisseront pas intimider par une première proposition, je dois vous en avertir, je le dois à votre gloire, et surtout à ce qui nous sert de règle commune, au bien de la république que nous servons.

Dans cet état de choses, lorsque nous savons, ainsi que je vous le mandais, que le ministre des relations extérieures traite lui-même l'affaire des Génois avec M. Spinola; lorsque j'ai informé le directoire de la manière vigoureuse avec laquelle le gouvernement génois a fermé ses ports aux Anglais, en le prévenant que je vous écrivais, et en le priant de me répondre; lorsqu'enfin l'arrêté du 29 messidor a trois mois de date, et que tant d'événemens majeurs ont eu lieu depuis : devons-nous tenter une entreprise aussi hasardée, sans de nouveaux ordres exprès et formels? Mon opinion, général, est pour la négative.

Elle doit l'être, parce que, vu la disposition où sont les esprits à Gênes, et vu l'impuissance où vous êtes de sauver votre artillerie, je ne puis me dissimuler que cette entreprise échouera. Le citoyen Lacheze, que je vous envoie, vous donnera sur cela des développemens importans que je puis m'épargner dans cette lettre.

Je ne vous parlerai pas des difficultés de transports et d'approche que déjà la saison multiplie, et que vous auriez pu compter pour rien dans l'hypothèse d'une réussite instantanée, que j'admettais encore il y a six jours, mais qui n'existe plus.

Si vous persistez, vous aurez Gênes et Mantoue à assiéger à la fois.

Je crois donc indispensable, mon général, de changer de plan. Il vaut mieux, en profitant de l'inquiétude où sont les colléges, essayer d'obtenir successivement quelques points intéressans, que vouloir tout obtenir et tout perdre à la fois.

Enfin, le directoire ou le ministre des affaires étrangères répondra, et nous saurons ce qu'on aura fait avec l'envoyé Spinola.

Poussielgue sera peut-être parti quand vous recevrez ma lettre ; mais comme Lacheze sera peut-être de retour en soixante heures, j'attendrai son retour avant de rien faire.

Je ne suis pas timide de ma nature, mon cher général, et vous savez que je désire, plus que tout autre, que la France obtienne de Gênes toutes les réparations qui lui sont dues ; mais j'ai cru rendre service à la république, et je ne vous aurais pas marqué la confiance et l'attachement que vous avez droit d'attendre de moi, si je ne vous avais pas écrit cette lettre du point où je suis placé. Vous connaissez mes sentimens pour vous ; ils sont à la vie la mort. FAYPOULT.

Rome, le 16 vendémiaire an 5 (7 octobre 1796).

Au général Bonaparte.

Les bulletins italiens ci-joints vous feront connaître les idées folles dont on se repaît à Rome. On fanatise partout jusqu'à la folie la populace de l'état ecclésiastique.

J'ai lieu de croire, ce que vous devez savoir mieux que moi, le traité de paix avec Naples à peu près convenu et arrangé à Paris avec M. de Belmonte. Si cela est, la cour de Naples se joue de Rome d'une manière bien perfide et cruelle, qui n'est pas nécessaire, le di-

rectoire donnant au roi de Naples tout ce qu'il peut gagner en trahissant le pape. Se serait-on mis en tête de faire régner à Rome Ferdinand IV ? La cour de Naples n'a jamais eu en vue que de paraître avoir des forces redoutables, pour obtenir de meilleures conditions de paix. M. Acton sait ce que valent ces forces. Un sentiment de peur l'a sans doute décidé à en accroître l'apparence par l'union avec le pape, dont l'ambassade de M. del Vasto nous menace.

La cour de Rome, au désespoir, saisirait un fer rouge : elle s'abandonne à l'impulsion bruyante des Napolitains.

Je ne sais qne penser, que juger au milieu d'un tel chaos d'affaires embrouillées

Je vous prie, général, d'agréer l'assurance de mon dévouement. CACAULT.

Rome, le 19 vendémiaire an 5 (10 octobre 1796).

Au général Bonaparte.

Je ne cesse d'agir dans le sens que vous m'avez marqué.

Le neveu du pape, le plus intéressé à ce que sa sainteté obtienne la paix, et qui s'était employé pour calmer son oncle, est fort ami d'un M. Gundi, qui a signé le traité d'armistice. J'ai voulu me servir de Gundi pour faire entendre qu'on ne devait pas regarder un accommodement comme désespéré; mais Gundi a répondu que le neveu du pape lui-même avait la tête montée comme les autres, et qu'il ne servirait à rien de lui parler.

J'ai pris, près du cardinal secrétaire d'état, tous les tournans possibles pour insinuer la vérité palpable, que Rome se livre à ses ennemis naturels, qu'elle prend le plus mauvais parti de s'appuyer d'une alliance faible contre la France, protectrice naturelle de l'indépendance de son territoire, et contre l'Espagne, seule puissance qui lui soit amie.

Le langage de la raison, la saine politique, non-seulement ne fait aucune impression, mais on est décidé à ne pas vouloir en écouter une parole; on en a la même aversion que les hydrophobes ont de l'eau.

La terreur, la peur, la crainte sont dissipées; on est persuadé qu'avec l'armée romano-napolitaine, non-seulement on se défendra, mais qu'on reprendra Ferrare et Bologne. On compte aussi beaucoup sur l'empereur, à qui l'on vient d'envoyer monseigneur Albani, parti ce matin pour aller s'embarquer à Rimini pour Trieste.

Je vous envoie ci-joint la liste imprimée des dons gratuits pour la guerre, qui commencent ici dans le le même goût qu'à Naples. Ces gens-ci, qui ne savent ce que c'est que la guerre, ni ce qu'il faut pour la faire, sont éblouis, enflammés de fadaises. Les gens de bon sens se cachent pour n'être pas emprisonnés ou inquiétés comme jacobins : ainsi il faut que la maladie ait son cours. On croit ici avoir le secret de la haine du directoire pour Rome, dans le traité proposé, et que ce que nous disons pour calmer n'est qu'un jeu joué.

Ce qu'on accorderait maintenant serait regardé comme arraché à la faiblesse, et comme l'effet du courage et

de la résistance manifestés. Si nous donnons à de tels gens des avantages, leurs prétentions ne feront qu'augmenter : ils deviendront intraitables.

On n'accomplira certainement pas la moindre condition de l'armistice que le directoire n'ait accordé un traité de paix définitif à leur gré. Vous voyez combien nous sommes dépostés, et qu'il faudrait maintenant la paix avec l'empereur et la prise de Mantoue pour ramener à la raison des têtes vives, sans lumières, aussi follement exaltées.

Il n'est pas douteux que toutes les conditions de l'alliance entre Rome et Naples ne soient convenues, accordées, et que les projets ne soient de faire passer une armée par la Romagne, dans le Ferrarais. Le plan de nos ennemis a toujours été, comme j'ai eu l'honneur de vous le dire à Castiglione, que le roi de Naples y fît passer 30,000 hommes.

Il y aura aussi une autre armée destinée à couvrir la campagne romaine du côté de la Méditerranée et à entreprendre, de concert avec les Anglais, l'attaque de Livourne.

Je vous envoie ci-joint un état tel qu'on le publie, du cordon des troupes napolitaines placées à la frontière. Il y a de l'exagération dans le nombre, qui doit être d'environ 60,000 hommes ; mais il indique fort bien l'emplacement et la distribution.

Je vous envoie aussi la note d'un Danois qui vient de Naples : elle est vraie et judicieuse. J'ai lieu de croire, sans en être parfaitement certain, que le traité

d'alliance entre Rome et Naples non-seulement est convenu, mais a été signé.

M. le marquis del Vasto a certainement dit à une personne digne de foi, de qui je le tiens, que le courrier qui a passé ici, il y a quatre jours, venant de Naples pour se rendre à Paris, porte à M. le prince Belmonte l'ordre de sa cour de notifier au directoire qu'il ait à signer, dans l'espace de vingt-quatre heures, le traité de paix avec Naples, au pair et tel que cette cour le demande, en y comprenant aussi le pape, auquel on rendrait tout ce qui lui a été usurpé: sans quoi, M. de Belmonte devrait se retirer de Paris, et l'armistice serait rompu. Dans le cas où le directoire accepterait le traité susdit, la cour de Rome et celle de Naples s'engagent à garder la plus parfaite neutralité durant cette guerre. Cette insolence ne me surprendrait pas.

Si M. Acton signait un traité dur et humiliant, il ne pourrait plus conserver son éclat à Naples. De cette manière, il soutient ses maîtres dans le charme de l'illusion; il éloigne d'autant sa disgrâce; il n'y a au jeu que le royaume, dont il se soucie peu, et l'état ecclésiastique. Si votre armée les subjuge, il s'enfuira en Angleterre, où on lui saura toujours gré d'avoir prolongé la résistance.

Ou l'on est tout à fait fou dans l'Italie inférieure, ou cette fierté tient à des espérances du côté de l'Allemagne, ou à des complots dans l'intérieur que je ne puis deviner. Tout autour de moi est hors de son état naturel, d'une manière incroyable. Les envoyés de France et

d'Espagne sont fuis et évités comme s'ils avaient la peste : on peut m'éviter, mais on ne m'avilira pas

Je fais partir un homme intelligent pour aller s'informer, en suivant la lisière de l'état ecclésiastique du côté de Naples, des nouvelles qu'on peut avoir de l'armée de Xerxès.

Je vous prie, général, d'agréer l'assurance de mon dévouement. CAGAULT.

Au quartier-général de Bassano, le 19 vendémiaire an 5 (10 octobre 1796).

Au général en chef.

J'ai lu votre rapport de la bataille de Saint-George, mon général, et de l'affaire de Cerea. C'est avec la dernière surprise que j'ai vu que vous faites l'éloge de quelques généraux qui, bien loin d'avoir contribué au succès de cette heureuse journée, ont failli faire écraser une colonne de ma division destinée à l'attaque de la Favorite, et vous ne dites pas un seul mot de moi ni de Rampon; j'ai aussi à me plaindre de vos rapports de Lonado et de Roveredo, dans lesquels vous ne me rendez pas la justice que je mérite. Cet oubli me déchire le cœur et jette du découragement dans mon ame. Je rappellerai, puisqu'on m'y contraint, que le gain de la bataille de Saint-George est dû à mes dispositions militaires, à mon activité et à mon sang-froid à tout prévoir.

Par la faute du général Sahuguet de n'avoir pas attaqué la Favorite comme vos ordres le portaient, la grande

force de l'ennemi s'était portée entre Saint-George et la Favorite, et, sans l'ordre que je donnai à l'intrépide général Rampon de se porter sur ma droite et d'y attaquer l'ennemi, ma division était tournée, et c'en était fait de la bataille. La brave trente-deuxième eut à soutenir un combat des plus opiniâtres pendant quatre heures, et vous ne dites pas un mot de moi ni de Rampon qui avons joué les principaux rôles dans cette mémorable journée.

Personne autre que Chabran n'a marché à la tête des grenadiers, il s'y est tenu constamment; Marmont et Leclerc n'y sont arrivés qu'au fort de l'action. Je n'ai assurément qu'à me louer de la manière dont ils se sont conduits; mais cela ne doit pas faire taire ce que l'on doit à Chabran, sujet aussi brave qu'intelligent pour lequel je vous demande en vain depuis longtemps le grade de général de brigade.

Ma lettre est dictée avec ma loyauté et ma franchise ordinaires, et c'est en vous ouvrant mon ame que je me flatte que vous me rendrez justice, ainsi qu'à plusieurs officiers de mon état-major. MASSÉNA.

Rome, le 20 vendémiaire an 4 (11 octobre 1796).

Au général Bonaparte.

On est toujours ici dans le délire que je vous ai dépeint dans ma lettre d'hier, et les Napolitains ont établi comme vérité certaine que le roi de Naples envoie au directoire la déclaration dont je vous ai informé dans ma précédente.

La malignité continue de faire jouer ses ressorts pour me faire quitter Rome. On avait établi aux postes voisines de cette capitale, le bruit que Rome était en révolution, que personne ne pouvait y arriver, afin de déterminer le courrier de Milan à rebrousser chemin : il est pourtant arrivé. Je me plains de cette indignité au secrétaire d'état dans la note dont je vous envoie la copie ci-jointe; je garde, au milieu du cliquetis odieux de la malice italienne, le sang-froid et la douceur que vous m'avez recommandés.

Le marquis del Vasto voit fréquemment le pape et le secrétaire, et tout Rome est persuadé que le traité d'alliance est signé. Je le crois convenu et arrêté. Le pape à qui les Anglais avaient fait croire qu'ils lui donneraient la Corse, peut aussi être persuadé que le roi de Naples lui rendra Bologne et Ferrare, et peut-être même Avignon. La cour de Naples se joue de Rome, si ce que je viens d'apprendre par une voie que je crois meilleure que les échos publics, est vrai.

L'escadre a ordre du cabinet de Saint-James de se retirer de la Méditerranée, d'emmener les troupes qui sont en Corse, pour les laisser à Gibraltar et passer sur l'Océan, pour la défense de l'Angleterre et de ses colonies.

Cette nouvelle, parvenue à Naples, a décidé, à ce qu'on m'assure, le cabinet de sa majesté sicilienne à vous écrire de lui envoyer un ministre avec lequel la paix se traiterait et se ferait sûrement.

Voilà des leçons bien différentes ; mais les disparates ordinaires de Naples rendent tout possible. Cette cour

avait d'abord répondu au pape qu'elle ne pouvait entrer en ligne avec sa sainteté, parce qu'elle traitait efficacement de la paix avec la France. Peu de jours après, elle a envoyé M. del Vasto. Elle vous dira qu'elle est obligée de prendre ses mesures pour se mettre à couvert du côté des Anglais, qu'elle ne peut être libre tant qu'ils domineront la Méditerranée; leur départ met sa capitale et la Sicile et tout son immense littoral à la discrétion de notre marine. Ce royaume, menacé d'un autre côté par votre armée, n'a visiblement de ressource que dans la paix.

J'ai envoyé un homme, le plus capable que j'aie pu trouver, vers Sora pour observer cette grande armée de Naples qui est assemblée autour de ce point.

Les bulletins que je vous ai envoyés marquent sa route jusqu'à Frascati. Cette grande armée, toujours prête à se mouvoir, n'a point encore passé les limites de sa frontière. On mande que quelques corps se sont avancés sur le territoire ecclésiastique jusqu'à Ceprano, mais je n'en ai pas la certitude.

D'un autre côté, vers l'Adriatique, à Aquila et environs, il y a une armée qu'on croit de 18,000 hommes, dont 6,000 sont entrés dans l'état ecclésiastique jusqu'à Ripatransone. Si cela est, le gouvernement romain se cache artificieusement; je ne saurais en avoir la certitude.

Il n'est pas douteux que le projet de Naples était d'aller donner la main aux Autrichiens, si vous aviez été battu. Il avait été préparé des bateaux à transporter

sur des chariots et beaucoup d'attirail pour le passage du Pô.

Un mouvement sérieux en avant des troupes napolitaines, ferait un effet qu'on ne peut cacher, et dans les circonstances présentes, le traité d'alliance doit paraître auparavant. Si cela arrive, je vous en préviendrai; je sens que cela exigerait des mesures ultérieures, auxquelles je ne dois pas vous décider sans être sûr du fait.

S'il est vrai, citoyen général, que la cour de Naples vous demande de lui envoyer quelqu'un, délivrez-moi de l'odieux séjour de Rome pour me donner quelque chose d'important à faire à Naples, où j'ai été huit ans secrétaire d'ambassade, et plusieurs fois chargé d'affaires de France; j'y ai beaucoup d'amis qui pourraient être utiles, et l'on ne m'y trompera pas.

Je vous prie, général, d'agréer l'assurance de mon dévouement. CACAULT.

Trente, le 20 vendémiaire an 5 (11 octobre 1796).

Au général Bonaparte.

Le 18 du courant, j'ai chargé un de mes hommes de confiance de se rendre par des détours en avant du général Vaubois, avec ordre de pousser jusqu'à Bolzano et de m'envoyer, à chaque station, les renseignemens qu'il aura recueillis. Hier, je reçus de sa part la nouvelle que les renforts postés à Castello ne sont point, à ce que disent les paysans, des troupes fraîches, mais un changement de gauche à droite. J'attends avec impatience

le retour de cet affidé, pour savoir ce que l'on peut craindre de la gauche ; notre droite, aujourd'hui, doit être couverte par la division du général Masséna.

Les soins que j'ai dû porter de suite à la sûreté de l'armée ne m'ont pas permis de pouvoir encore m'occuper sérieusement de la conduite des habitans ; mais croyez, général, qu'ils sont trop pusillanimes pour causer quelques craintes. Il y a quelques patriotes qui n'osent parler : incapables de faire un mal notoire, ils ne feront aucun bien publiquement. Ils redoutent le retour des Autrichiens, et les prêtres que je vais surveiller de près, les entretiennent dans cette persuasion. Je connaîtrai à fond, cette semaine, toutes leurs menées ; et s'il est nécessaire de se précautionner contre elles, le commandant de la place y pourvoira.

Roveredo a plus de partisans français, mais ils sont retenus par les mêmes motifs que ceux du Trentin. Cependant, les prêtres y ont eu de tout temps moins d'influence qu'ici.

Depuis trois jours, les propos des agens de l'Autriche me font craindre une attaque générale.

D'après ma manière de voir, je présume que tous les mouvemens ne portent que sur Mantoue. Je puis me tromper, mais j'imagine que la division Masséna aura plus de besogne que nous. (C'est un article à ne pas négliger.)

Les besoins de l'armée sont pressans, tant en souliers qu'en autres objets de première nécessité ; la saison rigoureuse qui s'approche exige qu'on songe à les

lui procurer. Je crains que les dilapidations ne privent les braves qui la composent de ce qui leur est dû.

La municipalité de ville, toujours fidèle à son système, toujours lente dans sa marche, fait observer aux habitans du district de la préture que si les réquisitions sont onéreuses, c'est qu'elles ne sont pas réparties également sur toutes les communes, et qu'en vertu de vos ordres, elle ne peut les lever dans la préture où vous l'avez limitée. J'ai cru devoir vous en instruire.

CASTANIER.

Au quartier-général à Milan, le 20 vendémiaire an 5 (11 octobre 1796).

Au Directoire exécutif.

Des corps nombreux de l'empereur filent dans le Tyrol. Les pluies d'automne continuent toujours à nous donner beaucoup de malades. Il n'y a pas grand'chose à espérer du renfort des hommes aux hôpitaux, puisqu'il y a à présumer que c'est dans un mois que l'on frappera ici les grands coups.

Vous trouverez ci-joint la réponse que le général Châteauneuf m'a faite par un courrier extraordinaire que je lui avais expédié : il s'en suit donc que je ne puis rien espérer au-delà de 2,000 hommes, et votre ordre en portait 6,000. Vous m'avez prévenu, par le dernier courrier, qu'il allait m'arriver 10,000 hommes, indépendamment de ces 2,000. Vous devez me faire connaître le jour et le lieu de leur départ, avec leur état de situation : s'il

part 10,000 hommes, vous devez calculer qu'il n'en arrivera que 5,000.

Je ne sais pas encore si le général Kellermann fait venir la quarantième de Lyon, et si le général Willot obéit à l'ordre que je lui ai donné de faire partir la quatre-vingt-troisième. De ces deux demi-brigades, si elles arrivent à temps, dépend peut-être le destin de l'Italie.

Je fais fortifier Pizzighitone, Reggio et tous les bords de l'Adda. J'ai fait fortifier également les bords de l'Adige; enfin, dans l'incertitude du genre de guerre que je ferai et des ennemis qui pourront m'attaquer, je n'oublie aucune hypothèse, et je fais dès aujourd'hui tout ce qui peut me favoriser. Je fais mettre en même temps les châteaux de Ferrare et d'Urbin près Bologne en état de défense.

Nous avons beaucoup d'officiers d'artillerie et du génie malades. Faites-nous partir une dixaine d'officiers de chacune de ces armes, des hommes actifs et braves : Mantoue nous a ruiné ces deux armes. Je vous prie de laisser le commandement de ces armes au citoyen Chasseloup et au général Lespinasse ; ce sont deux très-bons officiers. J'ai tant de généraux de brigade blessés et malades que, malgré ceux que vous faites tous les jours, il m'en manque encore ; il est vrai qu'on m'en a envoyé de si ineptes, que je ne puis les employer à l'armée active.

Je vous prie de nous envoyer le général Duvigneau et quelques autres de cette trempe. Envoyez-nous plutôt des généraux de brigade que des généraux de division. Tout ce qui nous vient de la Vendée n'est pas ac-

coutumé à la grande guerre ; nous faisons le même reproche aux troupes, mais elles s'aguerrissent.

Mantoue est hermétiquement bloquée, et cela avec 7,000 hommes d'infanterie et 1,500 hommes de cavalerie.

Envoyez-nous des hommes qui aient servi dans la cavalerie pour recruter nos régimens, nous leur procurerons des chevaux : qu'ils viennent avec leurs uniformes de dragons, chasseurs ou hussards, leurs sabres et carabines, hormis les dragons, qui doivent avoir des fusils comme l'infanterie. Il y a tant de ces anciens gendarmes qui infestent les rues de Paris, moyennant quelques recruteurs qui courraient les rues, en faisant ressouvenir qu'ici on paye en argent, je crois qu'il serait possible de vous en procurer un bon nombre. Nous avons plus de 1,200 hommes de cavalerie malades ou blessés, et leurs chevaux sont à ne rien faire aux dépôts. Envoyez-nous des officiers de cavalerie, chefs de brigade, capitaines, nous trouverons ici à les placer : que ce soit des hommes qui se battent.

Je vous prie de donner la retraite aux chefs de brigade Goudrau du vingtième de dragons, et au citoyen Senilhac du vingt-cinquième de chasseurs : ce sont des hommes qui sont malades la veille d'une affaire ; ces gens-là n'aiment pas le sabre. Je vous prie aussi de faire donner la retraite au citoyen Gourgonnier, chef d'escadron au premier de hussards.

Le chef du septième régiment de hussards, qui a été blessé, est un brave homme ; mais il est trop vieux, et il faut lui accorder sa retraite. Moyennant que ces offi-

ciers supérieurs manquent, les affaires écrasent un petit nombre de braves qui finissent par être blessés, prisonniers ou tués; et les corps se trouvent sans chef.

BONAPARTE.

Au quartier-général à Milan, le 21 vendémiaire an 5 (12 octobre 1796).

Au Directoire exécutif.

Vous trouverez ci-joint l'état de ce que l'armée a dépensé. Vous y verrez que les calomnies que l'on s'est plu mal à propos à accumuler sur l'ordonnateur Denniée ne peuvent pas l'atteindre. C'est un bon travailleur et un homme d'ordre, sans avoir cependant des talens transcendans.

Vous remarquerez qu'il y a une grande différence entre le compte du payeur de l'armée et celui des commissaires du gouvernement : cela roule sur quatre ou cinq millions. Les commissaires du gouvernement prétendent avoir donné cinq millions de plus au payeur, qui, de son côté, est en règle, puisqu'il dit : présentez-moi mes bons ; d'ailleurs il connaît sa dépense. Je crois que cette différence vient de ce que les commissaires du gouvernement ont eux-mêmes ordonnancé des fonds et fait payer des dépenses arriérées, sans que cet argent ait été versé dans la caisse du payeur et que l'ordonnateur l'ait ordonnancé ; ce qui est subversif de toute comptabilité et de tout ordre. Il est à ma connaissance que trois ou quatre adjudans-généraux, ayant été faits prisonniers, ont eu, à leur retour, 3,000 liv. de grati-

fication accordées par les commissaires : vous sentez bien que l'ordonnateur n'aurait pas fait solder ces gratifications. Elles ont été accordées à de braves officiers qui les méritaient ; mais cela a produit le mauvais effet de faire naître des prétentions chez tous les officiers supérieurs qui ont été faits prisonniers, et malheureusement il n'y a que trop d'argent dépensé en indemnités pour pertes. Au moindre petit échec, chacun a perdu son porte-manteau ; les conseils d'administration signent tout ce que l'on veut, cela m'a fait prendre le parti de ne plus faire accorder, même la gratification de campagne, sans la signature du ministre, ce qui nous économisera beaucoup.

Vous voyez donc que, depuis six mois que nous sommes en campagne, on n'a dépensé que onze millions : il reste donc à vous expliquer pourquoi on a dépensé si peu ; c'est que, 1°. on a longtemps vécu de réquisitions ; 2°. nous avons eu des denrées en nature de Modène, Parme, Ferrare et Bologne ; 3°. la république nous a fourni et nous fournit encore beaucoup de denrées ; enfin nous vivons souvent avec les magasins de l'ennemi.

Je vous prie de nous envoyer le commissaire ordonnateur Naudin, il est un peu vieux, mais je le connais pour un homme probe et sévère : il pourra être chargé utilement pour la république d'un des services de cette armée ; je crois même que vous feriez bien de le faire ordonnateur des contributions, chargé de correspondre avec le ministre des finances et la trésorerie : vos commissaires pourraient alors en avoir simplement la sur-

veillance comme des autres parties, ce qui les restituerait au rôle passif qu'ils doivent avoir par vos instructions, et remédierait aux abus sans nombre qui existent.

Je ne puis pas d'ailleurs vous dissimuler qu'il n'y a presque aucun ordre dans les contributions. Vos commissaires ne sont pas assez habitués aux détails de la comptabilité; il faut de plus un esprit de suite que leurs occupations ou le grand caractère dont ils sont revêtus ne leur permet pas d'avoir.

Je crois donc qu'un commissaire ordonnateur, chargé en chef des contributions, indépendant du commissaire ordonnateur en chef, qui aurait un payeur nommé par la trésorerie, surveillerait d'une manière efficace la compagnie Flachat, en ce qu'il aurait un détail exact, une comptabilité sûre de tout ce qu'il aurait remis et des lettres de change qui sont tirées.

Enfin, vos commissaires font de beaux tableaux qui ne s'accordent ni avec ceux du payeur, ni avec ceux de la compagnie Flachat; pourquoi? C'est que la comptabilité est une science à part; elle exige un travail à part et une attention réfléchie; d'ailleurs, peut-être penserez-vous qu'il convient de ne pas donner une comptabilité de détails à des hommes qui ont une responsabilité morale et politique. Si, suivant l'esprit de vos instructions, vos commissaires ne doivent que surveiller, il faut que jamais ils n'agissent, et il y a, en général, une présomption défavorable contre ceux qui manient de l'argent.

BONAPARTE.

Au quartier-général à Milan, le 21 vendémiaire an 5
(12 octobre 1796).

Au Directoire exécutif.

Depuis que je suis à Milan, citoyens directeurs, je m'occupe à faire la guerre aux fripons ; j'en ai fait juger et punir plusieurs : je dois vous en dénoncer d'autres. En leur faisant une guerre ouverte, il est clair que j'intéresse contre moi mille voix qui vont chercher à pervertir l'opinion. Je comprends que, s'il y a deux mois, je voulais être duc de Milan, aujourd'hui je voudrai être roi d'Italie; mais tant que mes forces et votre confiance dureront, je ferai une guerre impitoyable aux fripons et aux Autrichiens.

La compagnie Flachat n'est qu'un ramassis de fripons sans crédit réel, sans argent et sans moralité ; je ne serai pas suspect pour eux, car je les croyais actifs, honnêtes et bien intentionnés ; mais il faut se rendre à l'évidence.

1.° Ils ont reçu quatorze millions, ils n'en ont payé que six, et ils refusent d'acquitter les mandats donnés par la trésorerie, à moins de quinze ou vingt pour cent. Ces honteuses négociations se font publiquement à Gênes. La compagnie prétend qu'elle n'a pas de fonds, mais, moyennant cet honnête profit, elle consent à solder le mandat.

2°. Ils ne fournissent aucune bonne marchandise à l'armée, les plaintes me viennent de tous côtés ; ils sont même fortement soupçonnés d'avoir fait pour plus de

quatre-vingt mille quintaux de blé en versemens factices, en corrompant les garde-magasins.

3°. Leur marché est onéreux à la république, puisqu'un million, qui pèse, en argent, dix mille livres, serait transporté par cinq ou six voitures et en poste pour cinq à six mille francs, tandis qu'il en coûte près de cinquante mille, la trésorerie leur ayant accordé dans son marché cinq pour cent. Flachat et Laporte ont peu de fortune et aucun crédit; Peregaldo et Payen sont des maisons ruinées et sans crédit; cependant, c'est à la réunion de ces quatre noms que l'on a confié tous les intérêts de la république en Italie. Ce ne sont pas des négocians, mais des agioteurs, comme ceux du Palais Royal.

4°. Peregaldo, né à Marseille, s'est désavoué d'être Français; il a renié sa patrie, et s'est fait Génois: il ne porte pas la cocarde, il est sorti de Gênes avec sa famille, répandant l'alarme en disant que nous allions bombarder Gênes. Je l'ai fait arrêter et chasser de la Lombardie. Devons-nous souffrir que de pareilles gens, plus mal intentionnés et plus aristocrates que les émigrés mêmes, viennent nous servir d'espions, soient toujours avec le ministre de Russie à Gênes, et s'enrichissent encore avec nous?

Le citoyen Lacheze, consul à Gênes, est un fripon: sa conduite à Livourne, en faisant vendre des blés à Gênes à vil prix, en est la preuve.

Les marchandises ne se vendent pas à Livourne. Je viens de donner des ordres à Flachat de les faire vendre, mais je parie que, grâce à tous ces fripons réunis, cela

ne rendra pas deux millions, ce qui devrait en rendre sept au moins.

Quant aux commissaires des guerres, hormis Denniée, ordonnateur en chef; Boinod, Mazade et deux ou trois autres, le reste n'est que des fripons : il y en a trois en jugement; ils doivent surveiller, et ils donnent les moyens de voler, en signant tout. Il faut nous en purger, et nous en renvoyer de probes, s'il y en a; il faudrait en trouver qui eussent déjà de quoi vivre.

Le commissaire ordonnateur Gosselin est un fripon : il a fait des marchés de bottes à trente-six livres, qui ont été renouvelés depuis à dix-huit livres.

Enfin, vous dirai-je qu'un commissaire de guerre, Flack, est accusé d'avoir vendu une caisse de quinquina que le roi d'Espagne nous envoyait? D'autres ont vendu des matelas : mais je m'arrête, tant d'horreurs font rougir d'être Français. La ville de Cremone a fourni plus de cinquante mille aunes de toile fine pour les hôpitaux, que ces fripons ont vendue : ils vendent tout.

Vous avez calculé sans doute que vos administrateurs voleraient, mais qu'ils feraient le service et auraient un peu de pudeur : ils volent d'une manière si ridicule et si impudente, que, si j'avais un mois de temps, il n'y en a pas un qui ne pût être fusillé. Je ne cesse d'en faire arrêter et d'en faire mettre au conseil de guerre; mais on achète les juges : c'est ici une foire, tout se vend. Un employé accusé d'avoir mis une contribution de 18,000 fr. sur Salo, n'a été condamné qu'à deux mois de fers. Et puis comment voulez-vous prouver? ils s'étayent tous.

Destituez ou faites arrêter le commissaire ordonnateur Gosselin; destituez les commissaires dont je vous envoie la note ci-jointe. Il est vrai qu'ils ne demandent peut-être pas mieux.

Venons aux agens de l'administration.

Thevenin est un voleur, il affecte un luxe insultant: il m'a fait présent de plusieurs très-beaux chevaux dont j'ai besoin, que j'ai pris, et dont il n'y a pas eu moyen de lui faire accepter le prix. Faites-le arrêter et retenir six mois en prison; il peut payer 500,000 fr. de taxe de guerre en argent : cet homme ne fait pas son service. Les charrois sont pleins d'émigrés, ils s'appellent *royal charrois*, et portent le collet vert sous mes yeux; vous pensez bien que j'en fais arrêter souvent, mais ils ne sont pas ordinairement où je me trouve.

Sonolet, agent des vivres jusqu'aujourd'hui, est un fripon : l'agence des vivres avait raison.

Ozon est un fripon et ne fait jamais son service.

Collot fait son service avec exactitude, il a du zèle et plus d'honneur que ces coquins-là.

Le nouvel agent qui a été envoyé par Cerf-Bur paraît meilleur que Thevenin. Je ne vous parle ici que des grands voleurs. Diriez-vous que l'on cherche à séduire mes secrétaires jusque dans mon antichambre? Les agens militaires sont tous des fripons. Un nommé Valeri est en jugement à Milan, les autres se sont sauvés.

Le citoyen Faypoult, votre ministre; Poussielgue, secrétaire; et Sucy, commissaire ordonnateur, honnêtes hommes, sont témoins des friponneries que commet la compagnie Flachat à Gênes. Mais je suis obligé de par-

tir demain pour l'armée : grande joie pour tous les fripons qu'un coup d'œil sur l'administration m'a fait connaître.

Le payeur de l'armée est un honnête homme, un peu borné ; le contrôleur est un fripon, témoin sa conduite à Bologne.

Les dénonciations que je fais, sont des dénonciations en ame et conscience comme jury. Vous sentez que ce n'est pas dans ma place et avec mon caractère que je vous les dénoncerais, si j'avais le temps de ramasser des preuves matérielles contre chacun d'eux : ils se couvrent tous.

Desgranges, agent des vivres, est intelligent ; mais il nous faudrait ici Saint-Maime, homme de mérite et de considération : le service se ferait, et vous épargneriez plusieurs millions : je vous prie de nous l'envoyer. Enfin il faudrait pour agens non pas des tripoteurs d'agiotage, mais des hommes qui eussent une grande fortune et un certain caractère. Je n'ai que des espions. Il n'y a pas un agent de l'armée qui ne désire notre défaite, pas un qui ne corresponde avec nos ennemis ; presque tous ont émigré sous des prétextes quelconques ; c'est eux qui disent notre nombre et qui détruisent le prestige : aussi je me garde plus d'eux que de Wurmser ; je n'en ai jamais avec moi ; je nourris pendant les expéditions mon armée sans eux, mais cela ne les empêche pas de faire des contes à leur manière.

BONAPARTE.

Au quartier-général à Modène, le 26 vendémiaire an 5 (17 octobre 1796).

Au Directoire exécutif.

Je vous ai rendu compte, citoyens directeurs, que j'avais formé une colonne mobile à Tende contre les barbets : elle remplit parfaitement sa tâche. Les barbets sont mis de tous côtés en déroute, plusieurs de leurs chefs ont été fusillés. Le général Garnier, qui commande cette colonne mobile, montre beaucoup de zèle et se donne beaucoup de mouvement.

Les maladies continuent toujours ; mais jusqu'à cette heure elles n'ont pas fait de grands ravages.

Je vous avais demandé dans ma dernière lettre vingt-cinq mille fusils, mais en ayant trouvé soixante-quatre mille à Livourne appartenant au roi d'Espagne, j'en ai fait prendre vingt mille que j'ai fait conduire à l'armée. M. Azara, à qui j'en ai demandé la permission, m'a écrit que cela ne le regardait pas, mais qu'il n'y voyait pas un grand inconvénient, dès l'instant qu'on les ferait remplacer.

Je vous prie de prendre avec la cour d'Espagne les arrangemens que vous croirez bons. Si vous lui faites rendre ces fusils aux Pyrénées, elle y gagnera, puisqu'ils auraient pu être pris par les Anglais.

Les Autrichiens ont dans ce moment-ci 14,000 hommes dans le Tyrol et 15,000 sur la Piave : ils attendent de nouveaux renforts. L'attaque tardera encore probablement quelques décades. Si la quatre-vingt-

troisième est partie de Marseille comme je l'ai ordonné, et la quarantième de Lyon comme le général Kellermann me l'a promis, il n'y a rien à craindre, et nous batterons encore cette fois-ci les Autrichiens. Si la circonstance de l'évacuation de la Méditerranée par les Anglais vous portait à ne pas vouloir faire la paix avec Naples, il faudrait chercher à l'amuser encore quelque temps. Je ne pense pas, si nous sommes maîtres de la mer, qu'il ose faire avancer des troupes par ici.

Si nous devenons maîtres de la Méditerranée, je crois qu'on doit exiger du commerce de Livourne 5 ou 6,000,000 fr. au lieu de 2 qu'il offre pour indemniser des marchandises qu'il a aux Anglais.

Enfin, citoyens directeurs, plus vous nous enverrez d'hommes, plus non-seulement nous les nourrirons facilement; mais encore plus nous leverons de contributions au profit de la république. L'armée d'Italie a produit dans la campagne d'été 20,000,000 fr. à la république, indépendamment de sa solde et de sa nourriture : elle peut en produire le double pendant la campagne d'hiver, si vous nous envoyez en recrues et en nouveaux corps une trentaine de mille hommes.

Rome et toutes ses provinces, Trieste et le Frioul, même une partie du royaume de Naples deviendront notre proie; mais, pour se soutenir, il faut des hommes.

BONAPARTE.

Au quartier-général à Modène, le 26 vendémiaire an 5 (17 octobre 1796).

Au Directoire exécutif.

Vous trouverez ci-joint, citoyens directeurs, la lettre que je viens de recevoir du général Gentili : il paraît d'après cela, que la Méditerranée va devenir libre. La Corse, restituée à la république, offrira des ressources à notre marine et même un moyen de recrutement à notre infanterie légère. Le commissaire du gouvernement, Salicetti, part ce soir pour Livourne pour se rendre en Corse. Je vais ordonner à la huitième division de tenir un bataillon prêt à embarquer à Toulon; je ferai également partir un bataillon de Livourne, lesquels, joints à deux corps de gendarmerie, suffiront pour y établir le bon ordre.

Le général Gentili va commander provisoirement cette division : je lui donne les instructions nécessaires pour l'organisation de deux corps de gendarmerie. Je l'autorise provisoirement à mettre en réquisition plusieurs colonnes mobiles, pour pouvoir donner force au commissaire du gouvernement de pouvoir occuper les forteresses jusqu'à l'arrivée des troupes françaises. Lorsque ces troupes seront arrivées dans l'île, mon projet est d'y envoyer le général Berruyer pour y commander : j'y envoie un officier d'artillerie et un du génie pour y organiser la direction ; mais, comme cette île contient cinq à six forteresses aussi faibles qu'inutiles, je leur prescris de ne faire aucune dépense, mais seulement de faire

des projets pour la défense du golfe Saint-Florent : il n'y a que ce point qui soit bien essentiel à la république, et où dès-lors il conviendrait de concentrer toute la défense de l'île, en y établissant une place, une fortification permanente, et en y employant pour la construire les sommes que coûteraient la réparation et l'entretien des forteresses inutiles de Bastia, Corte, Calvi, Ajaccio et Bonifaccio, où il suffit d'entretenir simplement des batteries de côtes. Si nous eussions eu une place à Saint-Florent et que nous y eussions concentré toutes nos forces, les Anglais ne se seraient pas emparés de cette île.

Comme l'établissement de Saint-Florent est encore en l'air, je crois que vous devriez concentrer toute l'administration militaire à Ajaccio, qui, jusqu'à ce que Saint-Florent soit devenu quelque chose, est le point le plus intéressant de l'île. Ce serait une grande faute que de placer à Bastia, comme l'avait fait l'ancienne administration, le point central de l'administration, vu que Bastia, étant situé du côté de l'Italie, communique très-difficilement avec la France. L'expulsion des Anglais de la Méditerranée a une grande influence sur le succès de nos opérations militaires en Italie. L'on doit exiger de Naples des conditions plus sévères, cela fait le plus grand effet moral sur l'esprit des Italiens, assure nos communications, et fera trembler Naples jusque dans la Sicile.

BONAPARTE.

Au quartier-général à Modène, le 26 vendémiaire an 5 (17 octobre 1796).

Au Directoire exécutif.

Bologne, Modène, Reggio et Ferrare se sont réunis en congrès, en envoyant à Modène une centaine de députés : l'enthousiasme le plus vif et le patriotisme le plus pur les animent; déjà ils voient revivre l'ancienne Italie : leur imagination s'enflamme, leur patriotisme se remue, et les citoyens de toutes les classes se serrent. Je ne serais pas étonné que ce pays-ci et la Lombardie, qui forment une population de deux à trois millions d'hommes, ne produisissent vraiment une grande secousse dans toute l'Italie. La révolution n'a pas ici le même caractère qu'elle a eu chez nous; d'abord parce qu'elle n'a pas les mêmes obstacles à vaincre et que l'expérience a éclairé les habitans ; nous sommes bien sûrs au moins que le fanatisme ne nous fera pas de mal dans ce pays-ci, et que Rome aura beau déclarer une guerre de religion, elle ne fera aucun effet dans ce pays conquis.

Une légion de 2,500 hommes s'organise, habillée, soldée et équipée aux frais de ce pays-ci et sans que nous nous en mêlions. Voilà un commencement de force militaire, qui, réunie aux 3,500 que fournit la Lombardie, fait à peu près 6,000 hommes. Il est bien évident que si ces troupes, composées de jeunes gens qui ont le désir de la liberté, commencent à se distinguer, cela aura pour l'empereur et pour l'Italie des suites très-importantes. Je vous enverrai par le prochain courrier les

actes et les manifestes publiés à cette occasion par le congrès.

J'attends avec quelque impatience les troupes que vous m'annoncez. J'ai fait sommer Wurmser dans Mantoue, vous trouverez ci-joint la sommation; je n'ai pas jugé à propos de me servir de l'arrêté que vous m'envoyez, puisque vous m'en laissez le maître : par la réponse qu'il me fera, je verrai le ton qu'il prend. Le courrier que vous m'avez ordonné d'envoyer à Vienne est parti il y a long-temps : il doit être arrivé à cette heure et j'en attends la réponse.

Dès l'instant que je saurai bien positivement que les Anglais ont passé le détroit, et que je saurai quelles sont vos intentions sur Naples et où en sont vos négociations, je prendrai avec Rome le ton qu'il convient : j'espère que j'obligerai ces gaillards-là à restituer l'argent qu'ils envoyaient pour la contribution et qu'ils ont fait retourner de Ravenne à Rome. BONAPARTE.

An quartier-général à Verone, le 3 brumaire an 5 (24 octobre 1796).

Au Directoire exécutif.

Je suis fâché, citoyens directeurs, que votre lettre du 20 vendémiaire me soit arrivée trop tard. Je vous prie de vous reporter aux circonstances où je me trouvais : Rome imprimant des manifestes fanatiques; Naples faisant marcher des forces; la régence de Modène manifestant ses mauvaises intentions et rompant l'armis-

tice en faisant passer des convois à Mantoue. La république française se trouvait avilie, menacée : ce coup de vigueur, de rompre l'armistice de Modène, a rétabli l'opinion et a réuni Bologne, Ferrare, Modène et Reggio sous un même bonnet. Le fanatisme s'est trouvé déjoué, et les peuples, accoutumés à trembler, ont senti que nous étions encore là : la république avait le droit de casser un armistice qui n'était pas exécuté. La régence même ne désavoue pas d'avoir envoyé des secours dans Mantoue.

Modène, Reggio, Ferrare et Bologne, réunis en congrès, ont arrêté une levée de 2,800 hommes sous le titre de *Première légion italienne :* l'enthousiasme est très-grand; les paysans qui portaient des vivres dans Mantoue sont venus eux-mêmes nous apprendre les routes cachées qu'ils tenaient. La parfaite harmonie règne entre nous et les peuples.

A Bologne, ville de 75,000 ames, l'enthousiasme est extrême : déjà même la dernière classe du peuple s'est portée à des excès ; ils ne voulaient pas reconnaître le sénat : il a fallu les laisser organiser leur constitution et me prononcer fortement pour le sénat, pour rétablir l'ordre.

A Ferrare, un évêque cardinal, prince romain qui jouit de 150,000 liv., donne tout au peuple et est toujours dans l'église. Je l'ai envoyé à Rome sous le prétexte de négocier, mais dans la réalité pour m'en débarrasser : il a été content de sa mission.

La folie du pape est sans égale; mais la nouvelle de Naples et de la Méditerranée le fera changer. Mon pre-

jet, lorsque je le pourrai, est de me rendre à Ancône au moyen de l'armistice, et de n'être ennemi que là.

Vous trouverez ci-joint une proclamation que j'ai faite à Bologne, et la lettre que j'ai écrite au cardinal archevêque de Ferrare.

Je vous fais mon compliment du traité souscrit avec Gênes : il est utile sous tous les rapports.

La vente de Livourne se fait actuellement. J'occupe, avec une petite garnison, Ferrare. Les barbets sont battus, défaits et fusillés. Vos ordres pour mettre les licenciés à la solde du congrès de la Lombardie sont exécutés.

BONAPARTE.

Au quartier-général à Verone, le 4 brumaire an 5 (25 octobre 1796).

Au Directoire exécutif.

Nous sommes en mouvement : l'ennemi paraît vouloir passer la Piave pour s'établir sur la Brenta ; je le laisse s'engager, les pluies, les mauvais chemins, les torrens m'en rendront bon compte.

Nous verrons comme cela s'engagera. Je vous prie de me dire la conduite que je dois tenir à Trieste, si jamais, après la saison des pluies et une bonne victoire, j'étais obligé de porter la guerre dans le Frioul. Si vous pouviez envoyer trois frégates dans l'Adriatique, elles seraient utiles dans toutes les hypothèses.

La paix avec Naples et Gênes, notre situation avec les peuples et les troupes que vous annoncez, vous assurent l'Italie, si elles arrivent. La vingt-neuvième

demi-brigade, partie de Paris, forte de 4,000 hommes, est arrivée ici à 1100. Si Willot ne retient que 2,000 hommes, la quatre-vingt-troisième devrait déjà être en marche. Cette très-bonne demi-brigade est forte de 2,500 hommes : elle se repose depuis un an ; elle devrait selon mes ordres être déjà à Nice. Si je l'ai avant les grands coups, comme il paraît que j'aurai la quarantième, j'espère non-seulement battre les Autrichiens, prendre Mantoue, mais encore prendre Trieste, obliger Venise à faire ce que l'on voudra, et planter nos drapeaux au Capitole.

Il sera nécessaire d'envoyer en Corse au moins 1200 hommes ; il serait bon que quelques frégates se rendissent à Ajaccio et à Saint-Florent, pour se faire voir.

Si vous envoyez quelques frégates dans l'Adriatique, il serait bon qu'un officier de l'équipage vînt se concerter avec moi pour choisir un point pour les protéger et nous correspondre. Il serait bon qu'une grosse gabare vînt à l'embouchure du Pô, je la chargerais de chanvre et de bois de construction : elle pourrait en place nous porter trois mille fusils, dix mille baïonnettes, deux mille sabres de chasseurs et de hussards, quatre mille obus de six pouces, mille boulets de 12 et six mille boulets de 18 : ce sont des choses dont nous avons toujours besoin. Je ne vois que ce moyen pour que la marine ait bientôt des approvisionnemens qui sont abondans dans le Ferrarais et la Romagne. Si l'on craint de manquer de blé au printemps, l'on peut envoyer des bateaux à l'embouchure du Pô, je ferai filer tout le blé que l'on voudra.

Les neiges tombent, cela n'empêche pas de se battre dans le Tyrol. Il ne sera pas impossible que j'évacue Trente : j'en serais fâché, les habitans nous sont très-affectionnés ; je ne le ferai qu'au moment où cela sera utile : je n'y pense pas encore.

Wurmser est à la dernière extrémité ; il manque de vin, de viande et de fourrage ; il mange ses chevaux et a 15,000 malades. Il a trouvé le moyen de faire passer à Vienne la proposition que je lui ai faite. Je crois que nous serons bientôt aux mains ici : dans cinq décades Mantoue sera pris ou délivré. S'il m'arrive seulement la quatre-vingt-troisième et la quarantième, c'est-à-dire, 5,000 hommes, je réponds de tout ; mais, une heure trop tard, ces forces ne seront plus à temps. Si j'étais forcé de me replier, Mantoue serait secouru.

Je fais travailler à force à fortifier Pizzighitone et le château de Tresso, sur l'Adda, ainsi que nos deux ponts sur le Pô.

Six cents matelots ou soldats faits prisonniers par les Anglais sont arrivés de Bastia à Livourne. Lorsque vous enverrez des troupes en Corse, je crois que vous ferez bien de ne choisir, pour y commander, aucun général ni commandant de place, Corse.

On a le projet, à ce que j'apprends, de donner une amnistie générale en Corse : il faut, à ce que je crois, en excepter, 1°. les quatre députés qui ont porté la couronne à Londres ; 2°. les membres du conseil d'état du vice-roi, composé de six personnes, enfin les émigrés, qui étaient portés comme tels sur les registres du département. Je crois que c'est la seule mesure de ren-

dre l'amnistie sûre, cela n'en exceptera que douze ou quinze; sur tant de coupables, c'est être indulgent.

J'ai fait arrêter à Livourne le citoyen Panalieri, secrétaire de Paoli, arrivant de Londres, et venant de nouveau intriguer. BONAPARTE.

Au quartier-général à Verone, le 4 brumaire an 5 (25 octobre 1796).

Au Directoire exécutif.

Il paraît, citoyens directeurs, par votre lettre de vendémiaire, que les savans et artistes se sont plaints d'avoir manqué de quelque chose : il serait très-ingrat de notre part de ne pas leur donner tout ce qui leur est nécessaire, car ils servent la république avec autant de zèle que de succès, et je vous prie de croire que, de mon côté, j'apprécie plus que personne les secours réels que rendent à l'état les arts et les sciences, et que je serai toujours empressé de seconder de tout mon zèle vos intentions sur cet objet. BONAPARTE.

Au quartier-général à Modène, le 25 vendémiaire an 5 (16 octobre 1796).

Au général Wurmser, commandant en chef l'armée impériale.

Le général en chef de l'armée française en Italie, Bonaparte, m'ordonne d'écrire à votre excellence.

Le siége de Mantoue est plus désastreux pour l'hu-

manité que deux campagnes : le brave doit affronter le danger, mais non la peste d'un marais; votre cavalerie est sans fourrage; votre garnison si nombreuse est mal nourrie; des milliers de malades ont besoin d'un nouvel air, de médicamens et d'une nourriture saine : voilà bien des raisons de destruction.

Le général en chef de l'armée française croit qu'il est dans l'esprit de la guerre, de l'intérêt des deux armées, d'accéder à un arrangement. Rendez à l'empereur votre personne, votre cavalerie et votre infanterie; rendez à l'armée française Mantoue, nous y gagnerons tous, et l'humanité plus que nous.

Cependant, général, comme vous pourriez croire que le général en chef de l'armée française a des raisons particulières, autres que celles de l'humanité, pour vous faire cette proposition, il sent que vous devez prendre connaissance de la situation de son armée d'observation. Il me charge donc de vous dire qu'il ne voit aucun inconvénient à prendre des arrangemens qui, en se conciliant avec les usages et l'esprit de la guerre, vous mettront à même de connaître la situation de l'armée française dans le Tyrol et sur la Brenta.

BERTHIER.

Au quartier-général à Modène, le 26 vendémiaire an 5 (17 octobre 1796).

Au général Gentili.

Vous passerez en Corse, citoyen général, pour y commander cette division. Arrivé dans cette île, vous

donnerez le commandement temporaire de Bastia au citoyen Ristori, chef de brigade; celui d'Ajaccio au citoyen Regi, chef de brigade; celui de Saint-Florent au citoyen Jean-Charles Cotoni, capitaine; celui de Corte au citoyen Collé, chef de brigade; celui de Bonifaccio au citoyen Sabrini, capitaine, et celui de Calvi au citoyen Mamobli, capitaine.

Vous leverez trois compagnies dans la garde nationale de Bastia, qui feront le service de la forteresse; vous choisirez trois capitaines patriotes, entre autres, le citoyen Girasco.

Vous leverez deux compagnies dans la garde nationale d'Ajaccio, qui feront le service de la garde de la forteresse; vous nommerez capitaines les citoyens Tornano et Levio.

Vous leverez de même une compagnie, prise dans la garde de Bonifaccio, de Calvi, de Saint-Florent et de Corte, pour la garde des forteresses et des magasins de la place.

Vous ferez extraire des compagnies de gendarmerie de la vingt-huitième division tous les officiers et soldats qui sont des départemens de Liamone et de Golo. Vous laisserez le commandement de la gendarmerie du département de Liamone au citoyen Gentili, avec le grade de chef de bataillon.

Vous vous concerterez avec le commissaire du gouvernement Salicetti pour le choix des autres emplois; vous prendrez des hommes attachés à la république et à la liberté.

Vous organiserez trois colonnes mobiles dans le dé-

partement du Golo, fortes chacune de 300 hommes. Vous en organiserez deux dans le département de Liamone. Vous donnerez le commandement de l'une au citoyen Grimaldi; vous choisirez pour les deux autres des patriotes braves et républicains : en Balagne et dans les terres des communes, vous choisirez, pour commander l'une des colonnes mobiles du département de Liamone, le citoyen Bouchi, et un patriote reconnu pour le côté de la Rogue.

Vous accorderez un pardon général à tous ceux qui n'ont été qu'égarés; vous ferez arrêter et juger par une commission militaire les quatre députés qui ont porté la couronne au roi d'Angleterre, les membres du gouvernement et les meneurs de cette infâme trahison, entre autres les citoyens Pozzo di Borgo, Bertholani, Piraldi, Stefanopoli, Tartarolo, Filipi et l'un des chefs de bataillon qui seront convaincus d'avoir porté les armes contre les troupes de la république.

Ainsi, la vengeance nationale n'aura à peser que sur une trentaine d'individus, qui se seront peut-être sauvés avec les Anglais.

Vous ferez également arrêter tous les émigrés, s'il y en avait qui eussent l'audace de continuer leur séjour dans les terres occupées par les troupes républicaines.

Mais je vous recommande surtout de faire une prompte justice de quiconque, par un ressentiment contraire à la loi, se serait porté à assassiner son ennemi; enfin, citoyen général, faites ce qui dépend de vous pour rétablir la tranquillité dans l'île, étouffer toutes les haines, et réunir à la république ce pays si long-temps agité.

Le payeur de l'armée aura soin de fournir aux dépenses de la solde des différens corps de troupes françaises, qui partiront de Toulon au moment où la liberté des passages sera constatée et qui se rendront en Corse pour occuper les forteresses.

Vous donnerez l'ordre au général Lavoni et à l'adjudant-général Galliazzini de se rendre à Modène, ainsi qu'à tous les officiers supérieurs qui seraient en activité dans les demi-brigades de cette armée, hormis ceux qui ont été désignés comme devant remplir des commandemens temporaires, et qui dès-lors seront remplacés à leurs corps.

L'ordre est donné pour qu'il ne soit payé aucun traitement à un officier hors de sa demi-brigade; engagez tous ceux qui sont avec vous à rejoindre leurs corps, où leur présence est nécessaire, tandis qu'elle devient inutile en Corse. Cependant, si vous croyez qu'il y en ait quelques-uns que vous dussiez garder, vous m'en enverrez la note, afin qu'il leur soit accordé de deux à trois décades, pour ensuite rejoindre leurs corps; vous aurez soin aussi de n'oublier aucun moyen pour faire passer à Livourne et de là à l'armée le plus de Corses qu'il sera possible. A cet effet, il sera nécessaire d'établir à Livourne un dépôt pour les habiller, les armer et leur donner leur route, à mesure qu'ils arriveront. Le seul moyen de faire sortir de Corse tous les hommes inquiets, ceux mêmes qui ont combattu pour les Anglais, c'est de les envoyer à l'armée. Si vous pouvez vous emparer de l'île d'Elbe avec le général Serrurier, auquel je donne l'ordre de vous aider dans le cas où

cette expédition serait possible, je vous autorise à en prendre possession.

Tenez-moi souvent instruit de tout ce que vous ferez. Donnez l'ordre à deux des députés les plus intelligens de se rendre au quartier-général, qui sera à Bologne ou à Ferrare. BONAPARTE.

Modène, le 26 vendémiaire an 5 (17 octobre 1796).

Au citoyen Cacault, agent de la république à Rome.

Je reçois à l'instant la nouvelle que les Anglais évacuent la Méditerranée : ils ont déjà évacué la Corse, qui a arboré l'étendard tricolor, et m'a envoyé des députés pour prêter serment d'obéissance.

Un courrier arrivé de Toulon m'apporte la nouvelle que notre escadre, composée de 18 vaisseaux de guerre et de 10 frégates, est sur le point de mettre à la voile ; qu'elle est déjà dans la grande rade, et qu'elle a, à sa suite, un convoi de soixante voiles chargé de troupes de débarquement.

Le délire étrange du pays où vous êtes ne sera pas long, il y sera bientôt porté un prompt remède. Cette folie passera comme un rêve ; ce qui restera, ce sera la liberté de Rome et le bonheur de l'Italie.

Cent députés de Bologne, Modène, Reggio et Ferrare ont été réunis ici : il règne dans tous ces pays un enthousiasme auquel on n'avait pas le droit de s'attendre. La première légion de la Lombardie est déjà organisée, la première légion italienne s'organise : c'est

le général Rusca qui commande cette légion. Vous sentez bien que j'ai mis un bon nombre de vieux officiers accoutumés à vaincre et à commander.

Restez, toutefois, encore à Rome. L'intention du gouvernement est qu'on mette les gens dans leur tort.

BONAPARTE.

Au quartier-général à Ferrare, le 30 vendémiaire an 5 (21 octobre 1796).

A monsieur le cardinal Mattei.

La cour de Rome a refusé d'adopter les conditions de paix que lui a offertes le directoire, elle a rompu l'armistice, et en suspendant l'exécution des conditions, elle arme : elle veut la guerre, elle l'aura ; mais avant de pouvoir de sang-froid prévoir la ruine et la mort des insensés qui voudront faire obstacle aux phalanges républicaines, je dois à ma nation, à l'humanité, à moi-même, de tenter un dernier effort pour ramener le pape à des sentimens plus modérés, conformes à ses vrais intérêts, à son caractère et à la raison. Vous connaissez, monsieur le cardinal, les forces et la puissance de l'armée que je commande : pour détruire la puissance temporelle du pape, il ne me faudrait que le vouloir ; allez à Rome ; voyez le Saint-Père, éclairez-le sur ses vrais intérêts ; arrachez-le aux intrigans qui l'environnent, qui veulent sa perte et celle de la cour de Rome. Le gouvernement français permet encore que j'écoute des négociations de paix ; tout pourrait s'arranger. La guerre, si cruelle pour les peuples, a des

résultats terribles pour les vaincus ; évitez de grands malheurs au pape : vous savez combien je désire finir par la paix une lutte que la guerre terminerait pour moi sans gloire comme sans périls.

Je vous souhaite, monsieur le cardinal, dans votre mission le succès que la pureté de vos intentions mérite.

BONAPARTE.

Verone, le 3 brumaire an 5 (24 octobre 1796).

Au citoyen Cacault.

Vous trouverez ci-joint une lettre du ministre Delacroix. Le directoire me prévient que vous êtes chargé de continuer les négociations avec Rome. Vous me tiendrez exactement instruit de ce que vous ferez, afin que je saisisse le moment favorable pour exécuter les intentions du directoire exécutif. Vous sentez bien qu'après la paix avec Naples et avec Gênes, la bonne harmonie qui règne avec le roi de Sardaigne, la reprise de la Corse et notre supériorité décidée dans la Méditerranée, je n'attendrai que le moment pour m'élancer sur Rome et y venger l'honneur national : la grande affaire actuellement est de gagner du temps. Mon intention est, lorsque j'entrerai dans les terres du pape, ce qui encore est éloigné, de le faire en conséquence de l'armistice, pour prendre possession d'Ancône ; de là, je serai plus à même d'aller plus loin, après avoir mis en ordre mes derrières.

Enfin, le grand art actuellement est de jeter récipro-

quement la balle pour tromper le vieux renard. Si vous pouviez obtenir un commencement d'exécution de l'armistice, je crois que cela serait bon, mais difficile, à ce que je crois.

Nos affaires reprennent aujourd'hui, et la victoire paraît revenir sous nos drapeaux. BONAPARTE.

Verone, le 4 brumaire an 5 (25 octobre 1796).

Au citoyen Poussielgue.

J'ai reçu votre lettre du 30. Les propositions ne sont pas acceptables. Donner toute la Lombardie pour un secours de 8,000 hommes, c'est-à-dire pour 5,000, car il n'y en aura jamais davantage, c'est trop demander aujourd'hui, que la paix avec Naples et Gênes est faite. Le Piémont gagne beaucoup à faire une alliance avec nous; il est sûr par-là d'effacer de l'esprit de ses sujets le mépris que leur donne le dernier traité. Ajoutez à cela, 1°. des espérances vagues d'être favorisé dans le traité de paix; 2°. les fiefs impériaux, ou un équivalent de masse du côté de la rivière de Gênes, cela devrait être bien suffisant.

L'article deux est inadmissible; jamais la France ne garantirait rien qu'autant que le succès permettrait de l'obtenir. Continuez toujours vos négociations.

Tout ici va bien. BONAPARTE.

Verone, le 4 brumaire an 5 (25 octobre 1796).

Aux membres du congrès d'état.

Je vous autorise, messieurs, à prendre toutes les mesures que vous croyez utiles, en les communiquant au général commandant la Lombardie et obtenant son approbation.

Vous pouvez, en conséquence, accorder aux étrangers la faculté d'acheter des biens stables dans la Lombardie, rappeler tous les absens et surtout ceux demeurant en pays ennemi, sous peine de séquestrer leurs biens; saisir les rentes de ceux qui servent chez des puissances ennemies, chasser tous les prêtres et les moines qui ne sont pas natifs de la Lombardie, accroître l'imposition directe au point de pouvoir suffire à la solde journalière de la légion lombarde; changer les municipalités, les préteurs et les professeurs des écoles; et pour chacune de ces mesures, il vous faudra, à chaque acte, le conseil du général commandant la Lombardie.

Quant à la saisie de toute l'argenterie des églises, je la crois nécessaire; mais je pense que la moitié vous suffit pour la légion lombarde; l'autre moitié sera versée dans la caisse de l'armée qui éprouve des besoins réels.

J'ai renvoyé l'exécution de cette mesure essentielle aux commissaires du gouvernement, qui nommeront un agent pour se concerter avec vous.

BONAPARTE.

Verone, le 7 brumaire an 5 (28 octobre 1796).

Au citoyen Cacault.

Vous trouverez ci-joint un paragraphe que je reçois en ce moment du directoire. Je vous prie, en conséquence, de commencer des ouvertures avec le cardinal secrétaire d'état, ou de vous servir du cardinal Mattei, qui pourra parler directement au pape. Dès l'instant que la cour de Rome sera décidée à ouvrir une nouvelle négociation avec nous, vous m'en ferez part, et vous pourriez venir avec le ministre qu'elle aura nommé, dans une ville que je vous indiquerai, comme par exemple, Crémone.

Vous pouvez donc signifier au pape que la réponse de Paris m'est arrivée, que, par une suite des sentimens de modération qu'a adoptés le gouvernement français, il m'a chargé de terminer avec Rome toute espèce de différent, soit par les armes, soit par une nouvelle négociation. Désirant donner au pape une marque du désir que j'ai de voir cette guerre si longue se terminer, et les malheurs qui affligent la nature humaine avoir un terme, je lui offre une manière honorable de sauver encore son honneur et le chef de la religion. Vous pouvez l'assurer de vive voix que j'ai toujours été contraire au traité qu'on lui a proposé, et surtout à la manière de négocier; que c'est en conséquence de mes instances particulières et réitérées, que le directoire m'a chargé d'ouvrir la route d'une nouvelle négociation. J'ambitionne bien plus d'être le sauveur du Saint-Siége, que

d'en être le destructeur. Vous savez vous-même que nous avons toujours eu des principes conformes, et moyennant la faculté illimitée que m'a donnée le directoire, si l'on veut être sage à Rome, nous en profiterons pour donner la paix à cette belle partie du monde, et tranquilliser les consciences timorées de beaucoup de peuples.

J'attends votre réponse par le retour du courrier.

Rien de nouveau des armées. L'armée de Sambre et Meuse s'avance sur le Mein, et l'armée du Rhin a délivré Kelh et est absolument hors de tout danger.

BONAPARTE.

Verone, le 11 brumaire an 5 (1er novembre 1796).

A son altesse royale le duc de Parme et de Plaisance.

J'ai reçu la lettre de votre altesse royale, le 24 octobre, je me suis empressé de satisfaire à ce qu'elle désire. L'intention du gouvernement français est de faire tout ce qui pourra être agréable à votre altesse royale : elle me trouvera, dans toutes les circonstances, prêt à lui donner les secours et les forces dont elle pourrait avoir besoin.

Si des employés de l'armée se conduisaient mal, j'invite votre altesse royale à les faire arrêter : lorsqu'ils sont dans ses états, ils doivent s'y comporter avec la décence et le respect qui est dû à l'autorité du prince. Lorsque votre altesse royale voudra m'en tenir instruit, je les ferai sévèrement punir.

La bonne intelligence qui règne entre les deux états, la bonne conduite que votre altesse royale a tenue dans toutes les circonstances, doivent l'assurer de l'amitié et de la protection de la république française contre ceux qui voudraient méconnaître son autorité et transgresser les lois établies dans ses états. Je serai toujours charmé de trouver les occasions de témoigner à votre altesse royale les sentimens d'estime et de considération, etc.

BONAPARTE.

Verone, le 11 brumaire an 5 (1er novembre 1796).

Au commandant de Plaisance.

L'intention du gouvernement français, citoyen, est que non-seulement la neutralité qui existe entre la république française et les états de Parme soit respectée, mais encore que le prince soit protégé par l'armée française toutes les fois qu'il en aurait besoin.

Vous voudrez bien vous conduire en conséquence, et punir sévèrement tout Français qui s'écarterait de cette conduite.

BONAPARTE.

Verone, le 11 brumaire an 5 (1er novembre 1796).

Au général Serrurier.

Je ne reconnais pas aux commissaires du gouvernement le droit de faire des arrêtés pour requérir des généraux de division. Je vous renvoie, en conséquence, l'arrêté des commissaires.

Quand le général Gentili, chargé de l'expédition, vous demandera quelque chose, vous serez maître de le lui accorder, lorsque vous penserez qu'il ne pourra en résulter aucun inconvénient; mais ne m'alléguez jamais un arrêté des commissaires, qui pour moi est absolument insignifiant : et cette méthode est sujette à trop d'abus pour que vous ne sentiez pas vous-même la conséquence de ne pas y donner lieu. Quand les commissaires vous envoient un arrêté, renvoyez-le, en disant que vous ne connaissez d'ordress que ceux de l'état-major. BONAPARTE.

Verone, le 11 brumaire an 5 (1er novembre 1796).

Au général Gentili.

J'ai reçu, citoyen général, la lettre que vous m'avez écrite. J'ai vu avec plaisir que vous ne perdiez pas de vue l'occasion de vous emparer de l'île d'Elbe. Je n'ai pas encore sur la Corse des nouvelles assez précises; mais du moment que nous serons maîtres de la mer, des frégates françaises se rendront à Ajaccio, et ce ne sera qu'à leur retour, que je ferai passer des troupes en Corse. Vous devez vivre en bonne intelligence avec le commissaire du gouvernement, sans vous croire obligé pourtant d'obéir à tous les arrêtés qu'il pourrait prendre pour le service militaire, qui seul vous regarde. Vous devez surtout ne permettre aucun acte législatif, ni qu'on s'éloigne en rien des lois constitutionnelles de la république. Il faut que la Corse soit une bonne

fois française, et il ne faut plus y entretenir ce petit tripotage de connivences particulières, qui tendent à éloigner les amis de la France. Je ne crois pas que l'intention du gouvernement soit d'accorder une amnistie aux quatre citoyens qui ont eu assez de bassesse pour porter la couronne au roi d'Angleterre, et à ceux qui étaient membres du conseil d'état. BONAPARTE.

Verone, le 11 brumaire an 5 (1er novembre 1796).

Au Commissaire ordonnateur en chef.

Le sénat de Bologne a fourni au citoyen Arena plus de soixante mille aunes de toiles, estimées trois à quatre cent mille liv. Comme cet entrepreneur n'avait point d'ordre pour fournir des chemises, que le peu qu'il en a présenté au magasin étaient défectueuses, impropres au service, et de toile grossière, vous voudrez bien ordonner à cet entrepreneur de ne faire aucune fourniture, mais le prévenir que la valeur de ladite toile sera portée en compte de la valeur de ses fournitures de souliers : on m'assure qu'il lui est dû à peu près le montant de ladite toile, surtout en faisant prendre les quarante mille paires de souliers qu'il a dans ce moment à Milan.

Je vous prie de ne pas perdre un instant pour vous rendre à Verone avec le payeur, parce qu'il est instant que nous prenions des mesures pour le service de l'armée et des opérations qui doivent avoir lieu. Quoi-

que vous puissiez être incommodé, votre seul présence à Verone vous mettra à même de diriger le commissaire qui vous remplace, et de donner de l'unité au service. Je vous prie, avant de partir, de voir le citoyen Flachat, pour savoir si toutes les soies et marchandises qui existaient à Milan sont vendues, et quels sont les fonds qu'il peut fournir à l'armée.

Voyez aussi le congrès d'état et la municipalité de Milan, pour savoir où en sont les contributions ; voyez également sur cet objet les bureaux des commissaires du gouvernement, et qu'ils vous disent enfin clairement les ressources qu'ils ont pour l'armée : tous ces gens-là ne pensent qu'à voler. S'il arrivait que vous ne pussiez pas absolument venir, voyez à charger quelqu'un de votre opération ; envoyez-lui, à cet effet, les instructions dont il aura besoin.

J'apprends avec indignation que le citoyen Auzou se retire avec les quinze ou seize cent mille liv. qu'il a à l'armée : cette conduite est celle d'un escroc.

Le service des charrois de l'artillerie, celui des fourrages, celui de la viande, enfin tous les services exigent que l'on prenne un parti.

Rendez-vous donc sur-le-champ ici.

BONAPARTE.

Paris, le 21 vendémiaire an 5 (12 octobre 1796).

Le Directoire exécutif au général Bonaparte.

Nous sentons comme vous, citoyen général, qu'il est indispensable de vous envoyer des secours puissans

et déjà nous en avons dirigé de considérables sur l'armée d'Italie. Le ministre de la guerre nous rend compte aujourd'hui que des ordres sont donnés, conformément à nos intentions, pour le passage de 6,000 hommes à l'armée d'Italie, tirés des quinzième et dix-septième divisions, et que les 6,000 hommes à prendre sur les neuvième et dixième divisions sont en route pour la même destination; vous trouverez ci-joint extrait de ce rapport du ministre. Vous êtes déjà prévenu que 4,000 hommes doivent être retirés des côtes de l'Océan et dirigés sous vos ordres; nous ignorons si leur mouvement est commencé, mais nous avons prescrit la plus grande célérité. Outre ces renforts, nous proposons de distraire encore en votre faveur de nouvelles troupes de celles qui sont réparties dans la division de l'Ouest. Le troisième régiment de dragons, qui se trouve dans la dix-septième, va être dirigé sur l'Italie, et nous pressons le ministre de la guerre de satisfaire, autant qu'il lui sera possible, aux différentes demandes que vous faites.

Le siége de Mantoue présente trop de difficultés pour être tenté : il serait un gouffre pour les Français, et il convient de se borner à un blocus, alimenté fréquemment de troupes fraîches, qui réduira cette place plus tard, sans doute, mais avec moins de perte qu'un siége réglé.

Nous pensions que l'état de situation de l'armée était plus considérable, à en juger par celui des renforts que vous avez reçus, et celui où elle se trouvait lorsque vous avez pris le commandement. Mais vous voyez, citoyen

général, combien, dans le partage des secours qui sont en notre disposition, nous sommes jaloux de soutenir la gloire de l'armée conquérante que vous commandez, et vous remarquerez que nous ne pourrions les augmenter encore, lorsque ceux que nous vous destinons seront arrivés, sans épuiser les moyens de la république.

L. M. Réveillère-Lépaux, *président*.

Paris, le 21 vendémiaire an 5 (12 octobre 1796).

Le Directoire exécutif au général Bonaparte.

Vous trouverez ci-joint, citoyen général, l'expédition de l'arrêté que nous venons de prendre, par lequel nous ordonnons que la huitième division militaire sera provisoirement distraite de l'arrondissement de l'armée d'Italie. Nous séparons de cette division par le même arrêté, le département des Alpes maritimes et celui des Basses-Alpes.

Nous vous envoyons en même temps copie de la lettre que nous écrivons au général Willot, dans laquelle nous lui prescrivons de ne conserver que ce qui est indispensable pour le maintien de la tranquillité dans les pays soumis à son commandement; de vous faire passer toutes les troupes dont il pourra disposer, et principalement le dixième bataillon de l'Ain, qui doit être incorporé dans les cadres qui sont sous vos ordres.

Le général Willot n'a cessé de donner des preuves de son patriotisme à l'armée des Pyrénées, où il s'est

beaucoup distingué ; c'est lui qui a préparé en partie la pacification réelle de la Vendée, si glorieusement achevée par le général en chef Hoche, et sa conduite dans cette circonstance est une preuve de ses sentimens républicains, et détruit toute espèce de soupçon d'attachement de sa part à la royauté et à ses partisans.

Le premier courrier que nous vous expédierons incessament, vous portera des réponses aux autres objets dont vous nous entretenez dans vos lettres du 11 vendémiaire.

Un courrier venu de Strasbourg nous annonce que les Autrichiens ont été complétement battus le 10 et le 12, aux environs de Buchar, par l'armée de Rhin et Moselle : deux drapeaux, six bouches à feu, 3,000 prisonniers, parmi lesquels cinquante-six officiers, étaient déja arrivés le 13 au quartier général à Saulgen ; 2,000 autres prisonniers y étaient attendus dans la journée. Les prisonniers rapportent que l'empereur n'a plus de forces dans l'intérieur de l'Autriche, et qu'il a envoyé à l'armée toutes celles qui jusqu'alors étaient restées en réserve et dans les garnisons.

L. M. Réveillère-Lépaux, *président*.

Paris, le 24 vendémiaire an 5 (15 octobre 1796).

Le Directoire exécutif au général en chef Bonaparte.

L'organisation des colonnes mobiles, citoyen général, n'a été commandée par le gouvernement qu'en don-

nant aux individus qui les composent la garantie spéciale qu'elles ne quitteraient point le canton pour être dirigées contre les ennemis extérieurs, et leur principal but est d'y maintenir la police. C'est sans doute en vertu de cette promesse que l'administration départementale du Var a refusé de faire marcher une de ces colonnes, ainsi qu'elle en avait été requise : nous nous voyons en conséquence dans la nécessité d'approuver son refus.

L. M. Réveillère-Lépaux, *président.*

Paris, le 24 vendémiaire an 5 (15 octobre 1796).

Le Directoire exécutif au général en chef Bonaparte.

Les observations que contient, citoyen général, celle de vos dépêches du 11, qui traite de la situation des différentes puissances de l'Italie, avait déjà fixé notre attention. La paix que nous venons de conclure avec Naples en est le résultat. Ne pouvant faire face à la fois et avec une supériorité constante à un aussi grand nombre d'ennemis, nous avons cru devoir faire cesser notre état de guerre avec l'Italie méridionale.

Nous pouvons maintenant songer avec plus d'avantage à châtier l'opiniâtreté du pape, qui a refusé les conditions de la paix ; mais la prise de Rome est une opération grande et délicate dans la situation où nous sommes, et qui ne doit être entreprise qu'au moment le plus favorable. Vous avez vu, par l'une de nos dernières dépêches, que, pour couvrir nos projets ultérieurs, nous avons enjoint à nos commissaires près l'armée d'Italie de

prolonger la négociation avec le pape ; mais nous vous invitons à prévenir le citoyen Cacault qu'il est chargé seul des mesures qu'il a à prendre pour maintenir la sécurité dans Rome et écarter tout soupçon de nos desseins jusqu'à ce que vous puissiez vous livrer à leur exécution. Le nombre des troupes que vous destinez à cette expédition nous a paru un peu faible, car, pour la tenter, il faut que le succès en soit certain : d'un autre côté, le rassemblement des Autrichiens dans le Frioul et l'investissement de Mantoue sont les deux objets que vous regardez avec raison comme les plus essentiels; ainsi nous pensons que vous porterez dans le choix du moment et des moyens propres à cette opération, l'habileté du coup-d'œil qui vous distingue. Il ne nous paraît pas que le corps qui réduira Rome doive l'occuper entièrement, attendu l'immensité de sa population ; il nous semble préférable d'en prendre possession par des camps établis sous ses murs. Le droit de la guerre et les circonstances politiques, décideront alors du sort de la puissance du pape. L'arrangement conclu avec Gênes remplit nos précédentes intentions et nous dispose naturellement à conclure avec cet état un traité d'alliance, s'il en forme la proposition.

Les besoins de renfort qu'éprouve, citoyen général, l'armée d'Italie, d'après le compte que vous nous rendez d'un rassemblement de nouvelles forces contre elle, et les sacrifices que le grand-duc de Toscane semble devoir faire pour obtenir l'évacuation de Livourne, nous déterminent à vous autoriser à retirer les troupes qui composent sa garnison; mais, pour que cette mesure

produise tout le fruit que nous en attendons, il faut laisser entrevoir au grand-duc que l'on pourrait accéder à un arrangement qui lui rendrait la libre possession de cette place, s'il proposait des indemnités convenables, ou au moins une renonciation à ses réclamations. Nous vous laissons à juger si, pour l'y déterminer, il ne serait pas utile d'affecter de nouveaux desseins contre ses états, et de faire quelques mouvemens de troupes simulés pour cet objet. Les traitemens hostiles qu'ont éprouvés à Livourne les Français républicains, au mépris de la neutralité, et la préférence ouverte qui y était accordée aux Anglais et aux émigrés, demandaient à être expiés par la Toscane, et vous vous servirez de ce motif pour consentir avec plus d'avantage et plus de dignité pour le gouvernement, aux conditions du retirement des troupes françaises de Livourne, en stipulant toutefois que la plus exacte neutralité y sera observée.

En adoptant cette mesure, l'expédition de la Corse se trouve nécessairement ajournée, et cet inconvénient nous paraît lui-même léger attendu les dépenses considérables que coûte à l'Angleterre l'occupation de cette île.

Il est néanmoins nécessaire de lui laisser de continuelles appréhensions à cet égard, et de nourrir une inquiétude qui ne peut que rendre pour elle plus onéreuses ses dispositions dans la Méditerranée.

Vous nous confirmez dans la pensée qu'il est utile de réserver jusqu'après la prise de Mantoue le traitement que l'inimitié de Venise mérite de notre part; mais il

est instant de s'opposer à son armement, et nous vous invitons à entrer avec elle, à ce sujet, dans une négociation pressante. Quant à la ville de Lucques, notre traité avec le roi de Naples ne rend plus son occupation importante.

Quels que soient, citoyen général, les efforts de l'empereur pour recouvrer ses possessions en Italie, leur conquête est d'un trop haut prix pour la république, pour qu'elle ne consacre pas tous les efforts qu'elle peut faire sans compromettre sa sûreté intérieure, à leur conservation. La gloire de l'armée d'Italie et de son heureux et habile général y est attachée.

L. M. Réveillère-Lépaux, *président*.

Paris, le 24 vendémiaire an 5 (15 octobre 1796).

Le Directoire exécutif au général en chef Bonaparte.

Nous avons pris en considération, citoyen général, ce que vous nous avez écrit dans une de vos dernières dépêches relativement aux barbets. Nous sentons, comme vous, qu'il sera extrêmement difficile d'exterminer des soldats licenciés, auxquels on ne peut accorder la faculté de revenir dans le département des Alpes maritimes, qui les a vus naître; mais la constitution et les lois étant formelles à cet égard, nous ne pouvons nous permettre de les enfreindre, et notre premier devoir est de les respecter. Comme il devient cependant extrêmement intéressant de diminuer le plus possible les hordes des barbets qui commettent des ravages dans les environs

du col de Tende, nous avons pensé que le gouvernement provisoire de la Lombardie pouvait les prendre à sa solde, soit en en formant des corps particuliers, soit en les incorporant dans la légion milanaise. Nous vous recommandons l'exécution et toutes les dispositions nécessaires pour atteindre ce but désirable.

L. M. Réveillère-Lépaux, *président.*

Paris, le 24 vendémaire an 5 (15 octobre 1796).

Le Directoire exécutif au général en chef Bonaparte.

La veuve de l'infortuné Basseville, citoyen général, se propose de se rendre auprès de vous, afin que sa présence accélère autant qu'il sera possible le paiement des indemnités qui lui sont dues. Le directoire vous invite, citoyen général, à l'accueillir avec le même intérêt que vous avez témoigné à la mémoire de son époux, et à lui fournir tous les moyens qui vous paraîtront convenables, d'obtenir au moins quelqu'indemnité provisoire, en attendant la fixation des dédommagemens stipulés expressément dans le traité d'armistice conclu avec le pape. Le directoire vous invite à accueillir avec la même bienveillance le citoyen Moutte, qui l'accompagnera. L. M. Réveillère-Lépaux, *président.*

Paris, le 27 vendémiaire an 5 (18 octobre 1796).

Le Directoire exécutif au général en chef Bonaparte.

Vos dépêches du 17 vendémiaire, citoyen général, ont rendu encore plus sérieuse l'attention que nous n'avons cessé de donner à notre situation militaire et politique en Italie, et nous allons ajouter ici, sur les différens objets qui y ont rapport, les développemens nécessaires à nos lettres des 21 et 24 dernier.

Nous vous donnons exclusivement plein pouvoir de négocier et de conclure avec la cour de Rome un nouvel armistice, et même d'arrêter les articles d'un traité de paix, lesquels néanmoins seront signés par le citoyen Cacault seul : ce traité devrait aussi être signé par le pape, de manière que nous n'eussions plus qu'à l'approuver et à le présenter à la ratification du corps législatif.

Si cette négociation reste sans effet, et si le pape se refuse à la paix ou à un armistice, nous confirmons l'autorisation que nous vous avons déjà donnée d'agir hostilement contre lui pour le décider à un accommodement, ou de marcher enfin sur Rome pour vous en emparer ; mais, dans ce cas, il faut être sûr de la neutralité de Naples et attendre la ratification du traité de paix que nous avons conclu avec cette puissance.

A l'égard de Turin, nous nous occupons du choix d'un ambassadeur à y envoyer, et provisoirement nous vous autorisons à négocier avec le roi sarde un traité d'alliance ; mais ce traité ne pourra être conclu définitive-

ment que par nous, et dans les conditions que vous stipulerez, n'engagez la France à aucune garantie d'agrandissement de territoire en faveur du roi. Vous sentez qu'il ne faut pas s'exposer à ne pouvoir tenir des engagemens de cette nature, soit parce qu'on aurait essuyé des revers, soit parce qu'on se trouverait en contradiction avec les mesures que l'on aurait prises pour provoquer les peuples à la liberté.

Il est d'une sage politique de montrer de la bienveillance au duc de Parme et de lui ménager un agrandissement de puissance, mais toujours sous la condition essentielle de ne promettre aucune garantie.

Quant aux autres états de l'Italie, notre opinion est constamment celle que nous vous avons déjà manifestée, et nous vous laissons la faculté d'en agir selon les circonstances, sous le double rapport de la politique et de la guerre. Vous observerez avec soin que la France ne se trouve engagée dans aucune garantie, afin de se réserver la plus grande latitude de liberté pour faire la paix avec l'empereur en cas d'événemens malheureux.

Vous verrez, par l'une de nos dernières dépêches, que nous croyons convenable de suspendre l'expédition de la Corse et de retirer les troupes qui sont à Livourne. Nous vous en avons développé les motifs, et il nous paraît qu'on pourrait saisir avec avantage, pour traiter ce dernier objet avec la Toscane, le moment de notre paix avec Naples.

Nous vous avons donné l'aperçu des forces que nous dirigions sur l'Italie, et qui comprennent 6,000

hommes du midi, 4,000 des côtes de l'Océan, et le troisième régiment de dragons, fort de 400 hommes.

A ce renfort, nous ajouterons de nouvelles troupes, qui seront tirées de l'Ouest, jusqu'à la concurrence de 8 à 10,000 hommes, et nous avons déjà prévenu le général Moreau que notre intention est de détacher une colonne de 10,000 hommes de l'armée de Rhin et Moselle, où elle sera remplacée par des troupes de Sambre et Meuse, et de la diriger sur vous; mais ce mouvement ne pourra avoir lieu que lorsque les opérations de la campagne seront interrompues sur le Rhin, ou que notre supériorité y sera de nouveau bien décidée.

Nous apprenons que l'armée de Sambre et Meuse fait un mouvement sur la rive droite du Rhin.

Nous insistons sur les avantages d'un blocus pour Mantoue, et sur la préférence que nous devons lui donner sur un siége réglé, qui exigerait un appareil de moyens immenses et nous exposerait à de grandes pertes, s'il survenait un échec.

Nous avons terminé ici l'arrangement avec Gênes, et nous approuvons les motifs de l'ajournement concerté entre vous et le citoyen Faypoult.

L'inimitié prononcée et la conduite inquiétante de Venise rendent urgent l'emploi de tous les moyens propres à paralyser ses intentions: un mélange habile de menaces et d'adresse est ici bien nécessaire.

Aux différens points d'instruction que renferme cette dépêche, citoyen général, nous joignons une nouvelle et pressante invitation de maintenir la discipline avec cette vigueur soutenue qui est commandée par les lois

de la république. La fermeté de votre caractère nous offre, à cet égard, une précieuse garantie.

L.-M. Reveillere-Lepaux, *président*.

Paris, le 7 brumaire an 5 (28 octobre 1796).

Au général Bonaparte.

Nous avons reçu, citoyen général, votre lettre du 2 vendémiaire, et deux autres suivantes, avec plusieurs pièces dont nous allons successivement vous accuser la réception.

Le ministre des finances a reçu des ordres, afin de faire examiner la cause de la différence qui existe entre les comptes donnés par les commissaires du gouvernement à ceux produits par le payeur général de l'armée. Le relevé général que vous nous avez envoyé des ordonnances expédiées par l'ordonnateur en chef sur le payeur de l'armée, depuis le 21 messidor jusqu'au 15 brumaire, a été communiqué aux ministres de la guerre et des finances.

Nous persistons toujours dans l'opinion que le régime des réquisitions est mauvais en soi, et entraîne à beaucoup d'inconvéniens, tels que ceux d'enrichir des agens infidèles, et d'aliéner les peuples qu'il faudrait attacher à la république.

Nous avons écrit au ministre de la guerre de s'occuper des demandes que vous faites relativement au commissaire ordonnateur Naudin, et le ministre établira pro-

chainement un régime d'administration qui pourra remédier aux abus dont vous vous plaignez.

Il vous sera facile d'épurer l'armée française de tous les étrangers qui s'y sont introduits, et auxquels la république serait forcée d'accorder des traitemens à la paix, en les incorporant dans les légions qui se forment à Ferrare, Bologne et dans le Milanais. Il n'y a aucun inconvénient à se servir de l'argenterie des églises pour la formation de ces corps; mais il faut éviter que les fanatiques ne tirent parti de cette mesure.

Nous avons reçu toutes les notes qui vous ont été communiquées par le citoyen Cacault: ses alarmes doivent cesser en partie depuis le traité entre la république et le roi de Naples, et vos combinaisons politiques et militaires recevront par conséquent les modifications nécessitées par ce nouvel ordre de choses.

Les circonstances vous procureront peut-être les moyens d'acquérir à la république les chevaux et l'équipement des 2,400 hommes de cavalerie napolitaine, livrés à notre surveillance dans le Brescian. Nous désirons, citoyen général, que vous puissiez trouver ou faire naître adroitement une occasion qui puisse autoriser cette mesure, laquelle servirait efficacement à remonter les troupes à cheval de l'armée d'Italie.

Continuez toujours de surveiller le grand-duc de Toscane, et de comprimer les efforts clandestins qu'il emploie pour nous nuire. Nous vous recommandons également de soigner votre santé.

L'affaire de Gênes étant consommée, les inquiétudes, manifestées dans la lettre du ministre Faypoult, que

vous nous avez envoyée, doivent être entièrement calmées.

Nous désirons que vous donniez une partie de vos soins aux malades de l'armée, afin d'être exactement informé de la manière dont ils sont traités. Il est probable que leur trop grand nombre provient, jusqu'à un certain point, du vice qui existe dans l'administration des hôpitaux.

Les 10,000 hommes de renfort qui vous ont été promis viennent des départemens de l'intérieur et de l'armée des côtes de l'Océan.

Le général Kellermann nous a annoncé le départ pour l'Italie de la quarantième demi-brigade, et le général Willot a ordre de ne garder que 2,000 hommes pour l'arrondissement de son commandement ; tout le reste vous est destiné.

C'est une précaution très-prudente de faire fortifier les places sur les bords de l'Adige et de l'Adda, ainsi que les postes importans dans la partie des états du pape, occupée par les troupes françaises.

Les officiers Chasseloup et Lespinasse seront conservés pour commander le génie et l'artillerie. Le ministre de la guerre a ordre de vous envoyer les généraux de division Dugua et Dumas et le général de brigade Mignote.

Le général Duvigneau, n'ayant pu accepter sa nomination pour l'armée d'Italie, le directoire y fera envoyer d'autres militaires du même grade.

Vos observations touchant le recrutement des régimens de cavalerie et de tout ce qui est nécessaire

afin de remonter promptement cette arme, ont été prises en considération, et le ministre de la guerre fera, à cet égard, ce qui dépendra de lui pour satisfaire à votre demande.

Les chefs de brigade Goudran et Senilhac recevront leur retraite, ainsi que le chef d'escadron Gourgonier; il en sera de même du chef du septième régiment de hussards : ils seront remplacés par des officiers plus en état de répondre à vos vues pour l'activité du service militaire.

Le compte que vous a rendu le commandant de Livourne nous tranquillise sur l'état actuel de cette place.

Le directoire approuve le projet que vous lui avez soumis pour la formation de la première légion italienne.

Nous avons reçu les différens imprimés en langue italienne qui faisaient partie des dépêches auxquelles nous venons de répondre.

L.-M. Reveillère-Lepaux, *président*.

Paris, le 7 brumaire an 5 (28 octobre 1796).

Le Directoire exécutif au général en chef Bonaparte.

Les patriotes polonais, jaloux de préparer les moyens de régénérer leur patrie, désireraient, citoyen général, prendre rang dans les phalanges glorieuses de la république française. La proposition vient de nous être faite par le général Dabrouski, de prendre à la solde de la république ceux que la désertion engagerait à

quitter les troupes impériales. Aux termes de la constitution, le gouvernement français ne pouvant prendre à sa solde aucune troupe étrangère, la proposition devient inexécutable. Néanmoins, comme il pourrait n'être pas indifférent à l'intérêt de la république de faciliter aux Polonais qui sont aujourd'hui au service de l'Autriche les moyens de déserter, le directoire vous engage à voir s'il ne serait pas possible de déterminer le gouvernement provisoire du Milanais, du Modénois, etc., de les prendre à leur solde.

L.-M. Reveillere-Lepaux, *président.*

Paris, le 7 brumaire an 5 (28 octobre 1796).

Le Directoire exécutif au général en chef Bonaparte.

Une de vos dépêches du 26 vendémiaire dernier, citoyen général, nous donne lieu de croire que l'on peut exiger du commerce de Livourne 5 ou 6,000,000 fr., au lieu de 2, qu'il offre pour indemniser des marchandises anglaises. Nous vous autorisons à demander cette somme, si les circonstances le permettent, après vous être concerté avec les commissaires du gouvernement près l'armée d'Italie et le citoyen Miot.

L.-M. Reveillere-Lepaux, *président.*

Paris, le 7 brumaire an 5 (28 octobre 1796).

Le Directoire exécutif au général en chef Bonaparte.

Nous avons reçu, citoyen général, les différentes dépêches que vous nous avez adressées de Modène, le 26 vendémiaire, et les pièces qui étaient jointes. Nous sentons comme vous combien l'enthousiasme de la liberté chez les habitans de Bologne, Modène, Reggio, Ferrare et Milan est avantageux à la cause pour laquelle nous combattons; nous sommes convaincus de l'utilité dont sera pour le succès de nos armes la bonne volonté des différens peuples de l'Italie, qui manifestent le désir de secouer le joug du despotisme; mais, quelque ardent que soit celui que nous éprouvons nous-mêmes de seconder leur élan vers la république, la prudence et la politique réunies nous commandent de modérer autant qu'il est en nous, à l'époque actuelle, le feu qui les anime et les démarches qu'un premier mouvement pourrait les porter à faire. Sans doute la bravoure de l'armée d'Italie et les talens du chef qui la dirige, sont de puissans motifs pour nous faire croire que l'Autriche n'arrachera point de nos mains les conquêtes glorieuses que vous avez faites; mais, avant la prise de Mantoue, avant surtout que de nouveaux succès en Italie et en Allemagne aient réprimé l'audace que nos revers sur le Rhin ont redonnée à la cour de Vienne, il serait imprudent, ainsi que nous vous l'avons mandé dans nos précédentes dépêches, d'allumer trop fortement en

Italie, un incendie révolutionnaire, qui pourrait par la suite devenir funeste aux peuples que nous voulons encourager à se rendre libres. La guerre se compose de succès et de revers: cette campagne, dont l'histoire retracera avec plaisir les détails honorables pour nous, en est un exemple frappant. Sans la retraite inattendue de l'armée de Sambre et Meuse, nous aurions pu dire à l'Italie: *Soyez libre*, avec la certitude d'être obéis: aujourd'hui, citoyen général, que la lassitude de la guerre se manifeste avec force dans l'intérieur de la république; quand une partie du gage de la paix continentale a été replacée par les événemens dans les mains des ennemis de la république, il convient de penser sérieusement à cette paix, l'objet des vœux de tous, et peut-être ne pourra-t-elle avoir lieu qu'en disposant en faveur de quelques princes d'Allemagne d'une partie des conquêtes que l'armée d'Italie a faites.

Le directoire n'oubliera pas toutefois combien il est de son intérêt d'expulser, autant qu'il le pourra, la maison d'Autriche de l'Italie, et les circonstances les plus fortes pourront seules l'engager à restituer à la cour de Vienne ce que le courage des braves que vous commandez lui a enlevé; mais ces différentes bases qu'il peut devenir nécessaire d'adopter pour arriver à la paix continentale, nous avertissent de songer aux intérêts futurs des patriotes italiens; et ce serait peut-être les compromettre, que de trop encourager l'ardeur qu'ils témoignent. Nous pensons que les intérêts de la république exigent que nous maintenions les peuples du Milanais, du Modénois, etc., dans des sentimens qui nous

soient favorables, sans nous engager à garantir leur indépendance future, et surtout sans les exposer d'une manière qui serait aussi odieuse qu'immorale, à devenir par la suite victimes de leur imprudence ou de nos conseils.

Nous avons vu avec plaisir l'organisation de différentes légions italiennes, nous espérons que leur courage contre nos ennemis communs sera digne de l'armée qui vous obéit. Nous vous engageons à composer, autant qu'il se pourra, ces troupes d'étrangers et principalement de Polonais déserteurs du service de l'Autriche, afin de soulager les campagnes et nous les rendre favorables. Si vous jugez convenable qu'il vous soit envoyé quelques officiers polonais qui pourraient stimuler la désertion chez les patriotes de leur pays qui sont forcément dans les rangs des Impériaux, nous ordonnerons au ministre de la guerre de vous adresser ceux qui se trouvent dans l'intérieur.

Nous approuvons la sommation que vous avez faite au général Wurmser, et nous espérons qu'elle aura le succès que sa sagesse et l'humanité qui l'a dictée semblent lui promettre.

L.-M. Reveillere-Lépaux, *président.*

Paris, le 7 brumaire an 5 (28 octobre 1796).

Le Directoire exécutif au général Bonaparte.

Le ministre de la guerre vient de confirmer, citoyen général, l'intéressante nouvelle des succès du général

de brigade Garnier contre les barbets. Nous vous invitons à écrire une lettre de satisfaction à ce général à cette occasion.

Nous transmettons au ministre des relations extérieures la note que vous nous avez envoyée sur les vingt mille fusils appartenant au roi d'Espagne, que la nécessité vous a forcé de prendre. Nous espérons que cette mesure aura l'approbation de la cour de Madrid, à laquelle il serait bon que M. d'Azara écrivît, afin de la disposer favorablement.

Les renforts que nous vous avons envoyés nous donnent l'espoir de nouveaux succès, soit contre les troupes autrichiennes dans le Tyrol, soit contre celles qui sont en ce moment sur la Piave. Nous vous recommandons de les attaquer séparément le plus tôt qu'il sera possible, et principalement celles qui sont dans le Tyrol, avant surtout qu'elles ne soient jointes par les renforts que les armées autrichiennes d'Allemagne pourraient être disposées à leur faire passer.

L.-M. Reveillere-Lepaux, *président*.

Rome, le 22 vendémiaire an 5 (13 octobre 1796).

Au général Bonaparte.

Je viens de recevoir la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 17 de ce mois.

J'ai sur-le-champ envoyé au secrétaire d'état votre lettre pour le pape, avec la note dont copie est ci-jointe.

L'idée de demander, comme vous le faites, une explication au sujet du manifeste évidemment publié par la cour de Rome, mais pourtant sans signature, est excellente : vous avez saisi le véritable point pour entrer en matière. J'ai pensé qu'en envoyant votre lettre originale, je produirais plus d'effet qu'en écrivant la même chose. Je vous ferai passer la réponse aussitôt qu'on me l'aura donnée.

Monseigneur Galeppi vient d'arriver de Florence : on me l'enverra probablement. Vous avez vu, par mes précédentes, que j'ai senti la nécessité de tenir ferme à Rome ; je n'en partirai pas sans doute sans ordre de vous ou du pape.

J'entretiens les rapports avec douceur, mais sans laisser prendre aucun avantage sur moi à ces esprits sophistiques et passionnés.

Je vous remercie, général, de m'avoir donné le mot de l'affaire.

Rien de si difficile que de ramener aujourd'hui le pape, avant qu'il ait l'assurance d'un traité définitif qui lui convienne, à vous payer seize millons qui restent en arrière, outre les objets d'arts : on craindra de retomber de Charybde en Scylla, d'autant plus que les derniers discours du commissaire Salicetti, à Florence, ont été fort menaçans.

Les deux millions de livres tournois que j'avais fait partir, et que le pape a donné ordre d'arrêter à Rimini, sont revenus hier à Rome comme en triomphe. On se prépare des oppositions de la part du peuple.

On s'apercevra ici qu'on revient sur ses pas, parce

que le besoin d'argent y force, à raison de la situation de l'armée, après qu'on a paru mépriser ce secours lorsqu'il était en train de marcher. Ne perdez pas de vue que c'est Naples qui nous a gâté l'armistice de Rome.

Je vais travailler avec ardeur dans la direction que vous me donnez; mais il importe avec ces gens-ci de les tenir toujours au-dessous de vous. Vous voyez avec quelle élasticité l'orgueil oppressé vient de rejaillir; il faut que je l'amène doucement à me venir demander conseil, autrement nous ne ferons rien : ces têtes vives passent aisément d'une extrémité à l'autre; c'est où il faut que je les attende, sans quoi nous ne ferons rien.

Les armées de Naples n'ont pas dépassé la frontière. M. del Vasto voit souvent le pape, et cependant le traité d'alliance n'est pas signé. L'on m'assure à présent que la cour de Naples ne veut s'engager à promettre le secours de ses armées que dans trois cas :

1°. D'une invasion de quelque partie de l'état ecclésiastique;

2°. Dans le cas d'un soulèvement ou fermentation intérieure tendant à une révolution;

3°. Dans le cas d'une attaque formelle de l'état ecclésiastique et d'une guerre déclarée au pape.

Le secrétaire d'état m'a promis de m'avertir si les troupes napolitaines entraient sur le territoire ecclésiastique, et si le traité avec Naples était signé.

CACAULT.

Rome, le 23 vendémiaire an 5 (14 octobre 1796).

Au général Bonaparte.

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint copie de la réponse que je viens de recevoir du cardinal secrétaire d'état au sujet de votre lettre au pape, que je lui ai remise pour la présenter à Sa Sainteté. Sans brusquer la demande d'une réponse pressée du souverain en personne, j'expliquerai demain à M. le cardinal Busca que je suis chargé aussi de demander par son canal l'explication au sujet du manifeste non signé, parce qu'il est nécessaire de savoir s'il vient ou non de Sa Sainteté.

Monseigneur Galeppi, que je croyais arrivé hier, est encore attendu à Rome. Il paraît qu'on veut le voir et l'entendre, car il ne laisse pas que d'être fort embarrassant de répondre à votre lettre.

Vous verrez, par les bulletins ci-joints, ce qui est répandu à Rome parmi les nouvellistes pour autant de vérités certaines.

On distribue jusqu'à la liste des régimens napolitains entrés dans la Romagne pour prêter main-forte au pape contre de prétendus soulèvemens prémédités.

Il est vrai que le pape a fait partir environ huit cents hommes de troupes pour la Romagne.

Il est vrai que ce gouvernement paraît craindre beaucoup des complots de révolte vrais ou faux en Romagne.

Il est vrai qu'il a été emprisonné ici, il y a deux mois, plusieurs personnes accusées du complot tendant à s'emparer du château Saint-Ange, et de soulever la Romagne.

Il est vrai que plusieurs personnes dont je vous ai envoyé les noms viennent d'être arrêtées à Ancône; mais je crois faux qu'il soit entré des régimens napolitains en Romagne, car je suis assuré, autant qu'il est possible de l'être par de bons rapports, que le général qui est à la tête de l'armée papale n'en a pas été averti; ce qui est pourtant nécessaire pour que l'entrée des soldats étrangers se combine avec les troupes du pays, et pour que les logemens et les étapes soient préparés.

Le citoyen Manneville, commandant de la place de Bologne, est à portée de vous avertir plus promptement que moi de ce qui peut arriver en Romagne, et il a autour de lui de meilleurs moyens de le savoir avec sûreté. Je lui écris de donner à cet objet une grande attention, et de vous donner avis, par un courrier, des premières nouvelles certaines de l'entrée des Napolitains sur le territoire ecclésiastique. CACAULT.

Le 23 vendémiaire an 5 (14 octobre 1796).

Au général Bonaparte.

Il a été arrêté dernièrement, général, au pont de Formigosa, quatre hommes qui cherchaient à pénétrer dans Mantoue. On me les a amenés, et, en les fouillant, on a trouvé beaucoup de lettres cousues dans leurs habits : dans le nombre je n'en ai trouvé que cinq qui parlassent de nos affaires; elles étaient de différentes personnes, qui s'accordent à annoncer un renfort de quinze mille Autrichiens en première colonne, et une

seconde colonne beaucoup plus forte : ces lettres viennent de Padoue. J'ai tout envoyé, hommes et lettres, à Verone, où l'on m'assure qu'il y a un conseil militaire établi pour juger les espions. Je les adresse au général Gauthier.

J'ai établi à Santo-Benedetto quatre-vingts cavaliers du premier régiment ; le commandant me marque que la commune l'avait requis de fournir une escorte pour conduire à Castiglione 10,000 liv. de Milan, dont 6,000 du monastère et 4,000 de la commune, ainsi que 216,000 livres de Mantoue, dont 200,000 liv. de Gonzaga et 16,000 liv. de Rolli. Il me marque que la commune se presse beaucoup plus que les moines. Le commandant a ordre de les stimuler et de les menacer.

Le général divisionnaire Sahuguet, qui depuis quelques jours était malade, est parti ce matin pour Bozolo ; je n'ai pour le remplacer que le général Bertin.

Le général Dallemagne m'annonce qu'il se trouve beaucoup mieux et qu'il pourra remplir ses fonctions. Quant à moi, j'espère que ma santé, qui s'améliore, me permettra de sortir dans quelques jours, et le général Blay écrit de Bozolo qu'il se porte beaucoup mieux et qu'il pourra rentrer sous peu.

Tout ce qui arrive des magasins de Cremone est d'une qualité si exécrable, que les soldats aiment autant boire de l'eau que le vin, qu'ils appellent avec raison du poison, et ils mettent si peu d'empressement pour ce qu'on daigne nommer eau-de-vie, qu'ils la laissent : j'ai bien peur que tout ceci ne nous cause bien des maladies. Tous les démons conspirent contre notre pauvre armée d'Italie.

Je ne connais pas de meilleur moyen pour mettre un terme à ces abus, que de livrer les entrepreneurs à la justice du soldat.

J'ai arrêté pour quelque temps la construction du pont de Camignana, parce que les chemins entre la citadelle et le château de Prado et Suave ne sont pas encore coupés, mais on y travaille : du reste, tous les matériaux du pont sont prêts à Goïto, et, dans vingt-quatre heures, il peut être en place. Nous n'y perdons rien ; car, pour nous en servir, il faudrait établir des chemins sur la rive gauche du Mincio. La flotte, composée de cinq vaisseaux, mettra en mer demain ou après : deux pour le lac Inférieur, armés chacun d'une pièce de 3 et d'un obusier ; trois pour le lac Supérieur, armés chacun d'une pièce de 3.

Il y a ici un officier, nommé Clément, chef de brigade non porté sur le tableau. Il est arrivé avec le général Pelletier, au moins je le crois ; en tout cas, il se donne beaucoup de peine et montre beaucoup de bravoure et d'activité. Je vous certifie qu'il nous rend de grands services pendant nos maladies ; il est à tout, rien ne lui paraît difficile, mais il est sans appointemens : ne serait-il pas possible de faire quelque chose pour lui ?

Je n'ai pas besoin de vous faire l'éloge du chef de bataillon Andréossy, vous connaissez ses talens et son activité ; mais chaque jour ajoute aux obligations que nous lui avons.

Le chef de bataillon du génie Samson continue toujours à faire l'impossible ; j'ai beaucoup à me louer de

lui et des officiers du génie à ses ordres : je n'en peux pas dire autant de l'artillerie, je n'en tire presque aucun service.

Comme je vous ai proposé de mettre trois cents hommes de cavalerie à la disposition du général Suaret pour surveiller les Napolitains, j'ai donné l'ordre à ceux qu'on m'annonce être sur le point de partir des dépôts pour me rejoindre, quoiqu'ils fussent en plus grand nombre que celui de trois cents, de s'arrêter à Brescia, à moins de dispositions contraires de votre part. Malgré que je sois obligé de former les colonnes mobiles toutes de cavalerie, n'ayant pas d'infanterie disponible, je pourrais encore y ajouter une centaine d'hommes, si vous le jugez nécessaire.

Je crois, général, que si vous n'êtes fortement persuadé des intentions amicales des Napolitains, vous ferez bien de prendre l'avance; ils sont beaucoup trop loin de moi, et j'ai trop d'occupations ailleurs pour pouvoir y donner des soins.

J'ai envoyé à Rovigo le vingt-quatrième de chasseurs, sa force n'est que de cinquante hommes; je suis sûr qu'il se conduira bien, j'ai donné au commandant l'instruction nécessaire.

Il restait encore à Modène plusieurs chevaux, l'on s'en est emparé; je ne sais pas qui, mais je doute que la république en profite. On m'a remis quatorze chevaux de hussards provenant de la prise du détachement autrichien, je les ai donnés au vingt-quatrième de chasseurs, sellés et bridés. Ce régiment en a perdu quatre-vingts à Brescia, et a beaucoup d'hommes à pied; c'est

un des régimens que je désirerais le plus voir en état, parce qu'il a beaucoup de discipline et beaucoup de bravoure.

Les manteaux commencent à être d'une nécessité indispensable pour la cavalerie; il en faudrait au moins cent par régiment.

J'ai chargé le chef de brigade Taillefer de la colonne mobile du Haut-Mantouan; il est à Roverbello. Je n'ai pu trouver d'autre commandement qui lui convînt : je ne sais pas s'il ne m'écrira pas même plusieurs lettres pour des explications très-minutieuses, j'en ai déjà reçu quelques-unes de lui en ce genre. KILMAINE.

Trente, le 23 vendémiaire an 5 (14 octobre 1796).

Au général Bonaparte.

J'ai l'honneur de vous confirmer, général, l'avis que je vous ai donné le 20. J'apprends dans l'instant que l'ennemi a reçu un renfort à Bolzano de trois mille cinq cents hommes, y compris cinq cents de cavalerie, avec ordre de suivre Brousol aux avant-postes du général Davidowich. Tous mes rapports sur cette partie ennemie le portent aujourd'hui à quinze mille hommes de troupes de ligne; il est possible de réduire ce nombre à douze mille, mais pas à moins. Depuis les avant-postes du général Vaubois, à droite et à gauche, il y a un homme armé par chaque feu, incorporé dans les troupes de ligne et chasseurs tyroliens. Ce renfort provient d'une levée forcée qui a eu lieu jusqu'à Inspruck. D'après la

connaissance que j'en ai acquise personnellement, tous ces nouveaux venus manient bien les armes et tirent fort juste.

Il m'est impossible de me procurer en ce moment un rapport fidèle sur leur position, leur cavalerie et leur artillerie : on ne peut arriver à portée convenable. Je me flatte qu'au retour de la personne que j'ai expédiée à Bolzano je serai plus instruit.

Comme je vous en prévenais dans ma lettre, mon général, tous les ressorts sont en mouvement pour la place de Mantoue.

Le général Laudon, toujours sur notre gauche, d'après tous mes rapports, vient de l'abandonner et de se jeter sur Idro, par conséquent sur Brescia. Sa colonne est de cinq mille hommes au moins, y compris quinze cents hommes de cavalerie. Le général Vaubois est au courant de tout ce qui se passe, et je me rends auprès de lui toutes les fois que je le crois utile. Sa communication avec le général Masséna n'a été que momentanée, puisqu'à Borgo on voit souvent l'ennemi, en petit nombre il est vrai, mais cependant assez fort pour empêcher la jonction. Nous devons avoir perdu deux hommes, chasseurs ou hussards, à Borgo, l'un tué, l'autre pris. Ce sont les paysans qui conduisent l'ennemi.

Je suis allé à Roveredo : tout y est tranquille, et les soins du commandant y maintiendront l'ordre.

CASTANIER.

P. S. Il paraît cependant, par tous les rapports, que le général Laudon, qui a envoyé un courrier à Vienne,

a laissé du monde sur notre gauche, et qu'il est en mésintelligence avec le général Davidowich.

Livourne, le 24 vendémiaire an 5 (15 octobre 1796).

Au général Bonaparte.

Notre pays est rendu à la liberté. Le vice-roi ayant annoncé qu'il allait évacuer la Corse, la ville de Bastia a formé de suite un comité, qui a fait mettre en liberté tous les prisonniers républicains, et a nommé une députation, qui vient d'arriver avec celles de plusieurs communes, pour renouveler, au nom de tous nos concitoyens, le serment de fidélité à la république.

Je n'attendais, pour mettre à la voile, que le vent favorable, et je profiterai du premier pour aller assurer à la république les plus intéressantes places de l'île. Bastia, ses forts et Saint-Florent sont déjà gardés par les habitans, conjointement avec les Anglais, qui vont en partir dans trois jours.

On me flatte que nous trouverons de l'artillerie et des magasins : je m'emparerai de tout, et je vous donnerai des détails. GENTILI.

Chambéry, le 25 vendémiaire an 5 (16 octobre 1796).

Au général Bonaparte.

Je n'ai pas mis le moindre retard au départ de la quarantième : elle va se mettre en marche pour vous

aller joindre. Je vous ai envoyé tout ce que j'avais absolument, et je ne puis plus détacher un seul homme de mon armée. Je demande sans cesse au directoire et au ministre de la guerre des renforts de cavalerie pour la vôtre.

Je vous répondrai, par le premier courrier, à l'occasion des bouches à feu que vous me demandez. Donnez des ordres pour l'arrivée des chevaux nécessaires pour huit pièces. Je n'ai plus que deux obusiers et presque point de chevaux : ce qui me reste est hors d'état d'aller ; c'est au point que des rouliers viennent de me conduire deux mille fusils de Grenoble ici, pour armer la quarantième demi-brigade.

Envoyez-moi 30,000 fr. par un courrier extraordinaire, je vous ferai passer de suite les six mille fusils ; vous donnerez aussi de l'argent pour nourrir les chevaux d'artillerie sur les points où je vous marquerai de les placer. Vous ne pouvez vous faire une idée de notre misère. KELLERMANN.

Rome, le 26 vendémiaire an 5 (17 octobre 1796).

Au général Bonaparte.

M. le cardinal secrétaire d'état a répondu fort poliment à la note où je lui indiquais que je serais bien aise de le voir : je vous envoie ci-joint copie de sa réponse.

J'ai eu, hier matin, avec lui, une conversation qui a duré une heure et demie ; je lui ai dit que j'étais assuré, par vos lettres, que vous n'aviez aucune envie de vous

battre contre le sacré collége ni contre le pape, et qu'il était vraiment surprenant que le sage et antique conseil du Vatican montrât plus de vivacité et d'emportement qu'une armée de jeunes Français, envers qui l'on manquait à ses promesses ; que des propositions de paix, quelles qu'elles soient, ne pouvaient être regardées comme un grief, tandis que le manifeste du pape et l'inexécution de l'armistice en formaient un indubitable.

Le cardinal m'a répondu que le renvoi de M. Pierachi de Paris et le traité inadmissible, non proposé pour base des négociations, à Florence, mais comme une loi qu'il fallait accepter, *sine quâ non* le pape était évidemment menacé de la guerre, avaient autorisé à la craindre imminente et prochaine, et que, dans l'impossibilité de signer le traité, il avait bien fallu songer à sa sûreté ; que le manifeste, ainsi que toutes les mesures que la cour de Rome prend, n'étaient que défensives, et qu'il est de droit à qui clairement est menacé de recourir à tous les moyens de défense ; qu'on voyait trop, dans ce qui était arrivé et dans ce qui se passait, que le projet de détruire le gouvernement papal était arrêté par le directoire ; qu'on périra s'il le faut, mais non sans faire toute la résistance possible ; qu'il ne pouvait être sage ni juste de remplir des conditions d'armistice qui ne feraient que fournir des moyens contre soi, car la paix proposée était impossible : jusqu'à ce qu'il y eût un traité acceptable, les menaces du directoire rendent la guerre trop imminente, pour qu'il soit raisonnable de remettre à présent entre ses mains les seize millions restant à payer.

J'ai fait connaître au cardinal que ce qu'il pouvait y avoir de juste et de raisonnable en faveur de la cour de Rome ne vous était point échappé, et que tout avait été représenté au directoire; que maintenant je savais que la négociation pouvait se rouvrir en admettant la discussion.

Le cardinal m'a dit : « Vous voyez bien que le pape, et nous tous, n'avons d'intérêt qu'à la paix, et combien nous la désirerions : mais comment l'espérer acceptable d'après les articles du traité proposé, d'après la proclamation du général Bonaparte au sujet du manifeste répandu par ordre de Sa Sainteté ; d'après les menaces des membres du gouvernement français, qui nous reviennent de tous côtés ; d'après des correspondances tendant à des soulèvemens dans la Romagne? » Il est ensuite tombé dans le détail des terreurs paniques, qui sont la maladie des cours; que nous travaillons sans cesse à nous faire parmi leurs sujets un parti contre leur autorité, que nous aurons toujours en tête de miner et de renverser. Ce sont ces fausses idées qui rendent la paix si difficile. Je lui ai expliqué, comme je l'ai fait cent fois partout, que nous n'avions en vue que des intérêts raisonnables et justes, après qu'on nous a fait tant de mal avec la perfidie qu'on nous soupçonne et que nous méprisons. Mais on ne peut guérir de la peur: ainsi je n'aurai sûrement pas persuade le cardinal.

Il ne m'a pas caché qu'on me regardait, avec ma conduite sage, comme le ministre de la république avec lequel il fallait avoir le plus de défiance; que j'avais sans doute mes instructions secrètes que je ne dirais

pas ; qu'il pouvait craindre que ce que je lui disais ne tendît qu'à endormir la cour de Rome. Avec des gens soupçonneux et inquiets à ce point, comment parvenir à s'entendre ?

Le pape, piqué de votre proclamation en réponse à son manifeste (que je ne connaissais pas encore quand je lui ai fait remettre votre lettre), a de l'humeur et ne vous répondra pas tout de suite. Mon but, dans la conversation que j'ai voulu avoir avec le secrétaire d'état, était de l'amener à répondre à la note où je lui demande de votre part si le manifeste est authentique ou non : « Que cet écrit est échappé à l'administration romaine dans la première agitation d'une grande crainte de la guerre prochaine dont elle était menacée, mais que Sa Sainteté, qui ne peut désirer que la paix, était toujours disposée à la rechercher, et demandait une négociation réglée à l'ordinaire, pour y parvenir, et qu'elle était toujours prête à remplir toutes les conditions de l'armistice. »

J'ai dit franchement que j'avais sujet de croire qu'une telle réponse était nécessaire et qu'elle pourrait réussir ; et j'ai fort bien vu que la défiance ordinaire faisait regarder ma proposition, quoique filée et amenée très-doucement, comme un piége, et j'ai fort bien pénétré, dans ce que m'a dit M. le cardinal et dans le ton du discours, qu'on a promis aux coalisés, et surtout à Naples, de ne plus rien exécuter de l'armistice, et que, aujourd'hui, on a bien dans la tête de ne jamais revenir à l'exécution de l'armistice qu'autant que le traité de paix sera convenu et signé. On croit être échappé à un

grand désastre, en retenant les seize millions qui nous auraient servi à écraser le pape, qui n'aurait rien eu pour soutenir sa belle défense, s'il nous les avait payés.

Tout prouve qu'il y a un traité d'union concerté entre Rome et Naples pour vous opposer la résistance de l'armée sicilienne, qui est nombreuse, et celle de la haine générale contre nous qu'on inspire au peuple. On se flatte de repousser par de tels moyens l'armée d'Italie, ainsi que celles de Jourdan et de Moreau viennent de l'être en Allemagne. On espère que vous entreprendrez avec trop peu de forces de subjuguer l'Italie inférieure, et qu'il arrivera aux Français, comme du temps de Charles VIII et dans les guerres postérieures en Italie, de finir par être expulsés.

Le cardinal m'a sans cesse répété : Nous attendons la réponse du directoire au sujet du traité que le pape ne peut signer tel qu'il a été proposé ; nous nous sommes prêtés à tout ce qu'on a voulu ; s'il est possible de se flatter d'un accommodement, faites-nous des propositions. Je lui ai fait sentir la différence de grandeur entre les deux puissances, et que l'urgence des circonstances et tant d'affaires supérieures dont s'occupait le directoire, exigeaient que le pape, qui n'a que cette affaire sérieuse, agît pour s'accommoder, plutôt que d'attendre qu'on songeât à le rechercher ; que je l'avertissais par pur amour de la paix, que le directoire avait une entière confiance en vous ; que je savais que vous êtes dans de bonnes dispositions, et que je m'acquittais d'un devoir d'honnête homme en cherchant à remettre la cour de Rome dans la bonne voie. Comme on est

trop accoutumé ici à voir les gens parler autrement qu'ils ne pensent, qui sait si l'on ne m'y prête la même habileté ? Le fait est que je n'ai réussi à rien. Je n'ai point d'ordres de faire des propositions ; j'ai poussé les insinuations aussi loin qu'il a été possible, sans indiscrétion ; j'attendrai que vous m'informiez de vos intentions ultérieures.

Je vous envoie ci-joint la réponse à votre demande, au sujet du manifeste que le cardinal secrétaire d'état vient de me faire passer.

Je vous envoie aussi la liste des nouveaux dons patriotiques pour la guerre que le pape va soutenir.

L'assurance des gens de ce pays et leur résolution qui est très-décidée, ne se fondent que sur l'appui des armées de Naples, et sur l'espérance que l'empereur gagnera des avantages.

Il y a une chose désespérante ici pour la négociation. Le secrétaire d'état n'a que peu de crédit, en sorte que, après l'avoir persuadé, on n'aurait encore rien gagné.

La volonté du pape, vieillard de quatre-vingts ans, dépend des intrigans qui l'environnent, et change suivant leurs intérêts. Ce sont les partis de Vienne, de Naples, et l'argent de l'Angleterre, qui ont l'ascendant à cette cour. De plus, le pape n'oserait prendre un parti sans assembler les cardinaux en congrégation. Ces hommes, la plupart étrangers à tous les intérêts de l'état, décident en corps, sans qu'aucun soit responsable de rien. Cette ancienne politique du Vatican, si célèbre autrefois, est tombée en enfance, et l'administra-

tion intérieure de l'état est également dans une confusion extrême.

Il paraît à la cour de Naples et à celle de Rome qu'un traité par lequel elles s'obligeraient à admettre les Français avec des priviléges, à ouvrir les prisons à leurs sujets détenus pour opinions politiques, et à renoncer à la persécution de ce qu'on appelle les jacobins, elles perdraient tous leurs moyens d'autorité et de sûreté. Le sombre esprit de la tyrannie est plus fort que les sentimens du véritable intérêt. La peur que le despotisme a d'être méprisé, est plus grande que celle que vos armées peuvent lui inspirer.

J'ai parlé au cardinal Busca du bruit répandu dans Rome, de l'entrée en Romagne de plusieurs régimens napolitains; il m'a dit n'en avoir aucune nouvelle, et les lettres de ce pays arrivées aujourd'hui par la poste ordinaire n'en parlent pas non plus. C'était, comme je l'avais jugé, un de ces faux bruits semés, à je ne sais quel dessein, par le parti napolitain. Je remarque que M. Galeppi est arrivé ici, et qu'il ne vient point me voir. On ne cherche en aucune manière à revenir et à s'entendre.

Vous m'annoncez une lettre des commissaires du gouvernement, qui ne m'est point encore parvenue; je pense qu'elle m'arrivera par le courrier de Milan : elle contient peut-être la réponse du directoire, au sujet du traité que le pape a refusé de signer. Je ferai tout ce qui me sera prescrit, et je vous informerai exactement. J'ai cru devoir vous marquer d'avance à quel point en sont les choses, afin qu'on ne compte pas trop sur d'autres idées.

CACAULT.

Zurich, le 27 vendémiaire an 5 (18 octobre 1796).

Au général Bonaparte.

Depuis que les Français ont été forcés de se retirer de l'Allemagne, nous nous sommes trouvés dans une situation inquiétante et dangereuse : non-seulement nous avions à craindre que les troupes qui étaient dans le voisinage ne fussent contraintes de chercher une retraite en Suisse, mais on nous faisait même redouter que l'armée de Moreau qui est restée quelques semaines à Stokah, ne tentât également le passage par notre pays, lorsque les Autrichiens se sont laissé voir dans le pays de Wirtemberg et dans la forêt Noire.

Pour garantir et défendre notre neutralité, nous avons pris toutes les mesures nécessaires : nous avons mis sur pied un bon nombre d'hommes, et les autres cantons se sont également disposés à nous secourir au premier signal. Heureusement divers corps de l'armée française ont défilé le long du lac de Constance et du Rhin, vers les villes forestières sans toucher le territoire suisse, à l'exception de petites bandes de fuyards, qui ont été poursuivies par les paysans justement irrités contre les Français, et qui ont été désarmées en entrant dans le pays. Le gros de l'armée de Moreau s'est tourné vers Fribourg, et quoique les Autrichiens eussent fait leur possible pour repousser les Français, ils n'ont pu s'opposer à leur marche : en sorte que les corps qui ont défilé le long du Rhin, occupent actuellement les villes forestières. Moreau, selon la lettre que j'ai reçue de

M. Barthelemy, en date du 15, est arrivé à Fribourg avec une partie de son armée ; le reste arrive successivement, et le quartier-général doit être à Lorrach.

Nous rendons grâces à Dieu de ce que le danger qui nous a menacés, soit passé aussi heureusement. La moindre tentative que les Français auraient faite pour forcer le passage par notre pays, nous aurait causé des malheurs infinis. Les cruautés que les Français ont commises dans leur retraite ont tellement indisposé le peuple contre eux, que sûrement ils auraient éprouvé la plus vigoureuse résistance, et il leur aurait été infiniment plus difficile et plus dangereux de percer par la Suisse que par la route qu'ils ont prise.

KILCHSPERGUER.

Trente, le 27 vendémiaire an 5 (18 octobre 1796).

Au général Bonaparte.

J'ai eu l'honneur, mon général, de vous écrire les 14, 16, 20 et 23 du courant. Tout annonçait effectivement un mouvement de la colonne ennemie commandée par le général Laudon, sur notre gauche, pour se porter à Brescia ou à Salo. Les fourrages pour 1,500 chevaux, ainsi que les vivres pour environ 5,000 hommes, étaient ordonnés à Tion, à la Val-di-Sol ; j'en fus informé de suite, et dans la même nuit tout fut contremandé : dès lors, il y eut un mouvement de cette même colonne sur Riva, où un détachement assez fort se fit voir à huit milles de distance et se retira. D'après

tous les rapports confrontés, j'ai dû expédier de rechef un homme de confiance à la Val-di-Sol, lequel m'a fait passer son rapport de Riva et a poursuivi sa route.

Nous pouvons être tranquilles sur notre front et notre droite : les rapports s'accordent jusqu'à ce moment, tant ceux reçus de Bolzano que de la ligne ennemie. Outre les émissaires que je mets journellement en route, j'en ai un à Bolzano, qui m'instruira au juste, s'il ne lui arrive rien de fâcheux.

Je suis assuré que nous n'avons rien à craindre de la part des habitans du Tyrol conquis : il n'est pas présumable qu'ils désirent revoir les Autrichiens avant la paix, et s'il s'en trouve quelques-uns qui les souhaitent, le nombre en est si petit, qu'il n'est pas fait pour inquiéter. Nos soins, pour le moment, doivent se borner à veiller de près les émissaires que peut avoir l'ennemi, et là-dessus je ne néglige rien.

J'ai prié hier le général Vaubois de faire arrêter un nommé Alessandro Pustalico, se disant Corse et qui ne l'est point. Il était le surveillant de la police de Wurmser.

La rareté des denrées de première nécessité, que ce pays doit tirer des états de Venise ou de la Lombardie, exige que vous en accordiez le transit, ainsi qu'un nombre suffisant de barques pour remonter l'Adige. Il est nécessaire de les faire escorter, car on a déjà pillé des marchands, qui n'osent plus s'y fier.

Il existe ici fort peu d'émigrés ; mais il y a des riches et des monastères dont vous pourriez exiger des contributions. Votre armée a des besoins urgens, une

partie manque de vêtemens, et va se trouver exposée aux rigueurs de la mauvaise saison.

Observez que la classe aisée ne soulage point les pauvres, de sorte que le poids des événemens tombe sur l'indigent et sur l'artisan.

Ce pays seul de la préture payait annuellement à l'empereur 49,000 florins, pour être maintenu et garanti dans ses propriétés, non compris les douanes, gabelles, cens, etc., etc. Dans les autres provinces, soit de Roveredo, soit du Trentin, il se trouve également des gens opulens.

Rien n'était plus vrai, mon général, que l'avis que je vous donnais dans ma lettre du 23 courant, du mouvement de l'ennemi pour s'avancer sur Brescia, mais un contre-ordre arrivé au moment même de sa marche l'a fait rétrograder.

Aujourd'hui d'après mes rapports, je crois qu'il voudrait se jeter du côté du général Masséna; je suivrai de près ses mouvemens, vous en serez de suite informé.

CASTANIER.

Au quartier-général de Lavis, le 27 vendémiaire an 5 (18 octobre 1796).

Au général Bonaparte.

Pendant que j'envoyais un chef de bataillon pour commander le dépôt à Milan, à la place de Brive que j'avais nommé d'abord, vous en nommiez un autre, et on me renverra celui que j'ai nommé.

J'ai fait remplacer Prompt, à Trente, par le chef de bataillon surnuméraire de la quatre-vingt-cinquième, le citoyen Rubis, le seul chef dont je pouvais disposer ; on le dit très-bon et très-exact.

Vous trouverez ci-joint une lettre de la municipalité de Trente. Je ne cesserai, mon cher général, d'intercéder pour ces braves gens, qui sont réellement à plaindre s'ils ne trouvent des moyens à tirer du dehors les objets de première nécessité pour cet hiver. Je n'ai qu'à me louer de la conduite des pouvoirs constitués, ils semblent nous être attachés.

Je ne vous dissimule pas que je suis persuadé que les réquisitions, souvent indispensables, dégénèrent en grand abus, et que je soupçonne fortement qu'elles deviennent souvent la proie des réquisitionnaires.

On me parle souvent d'émigrés ; mandez-moi si votre intention est qu'on exerce des séquestres en règle, dont il vous sera rendu compte.

Il se trouve aussi au Mont-de-Piété, à ce qu'on m'a assuré, des objets au-dessus de la valeur de ceux que vous avez cru devoir faire rendre : que voulez-vous qu'on en fasse ?

Plusieurs autres communes sollicitent la faveur que vous avez accordée à Trente, relativement aux effets déposés au Mont-de-Piété par les indigens. Veuillez bien me donner l'autorisation nécessaire.

Rien de nouveau dans la division. J'ai les plus grandes espérances de réussite en toute occasion. Il nous arrive presque tous les jours des déserteurs autrichiens.

VAUBOIS.

Verone, le 28 vendémiaire an 5 (19 octobre 1796).

Au général Bonaparte.

Je vous envoie copie d'une lettre que je viens de recevoir de Turin, en date du 25 du courant.

« Le roi est mort ce matin à onze heures. On a renouvelé aujourd'hui l'ordre de ne plus délivrer de congés, de rappeler ceux qui en ont obtenu, et de recruter indistinctement et sans mesure de taille. Les nobles se rassemblent particulièrement dans la maison du prince de la Cisterna, ami intime du prince de Piémont. On ignore l'objet de ces rassemblemens; mais je vous préviens que leur but est de suspendre la démolition des forteresses. »

Rien de nouveau aujourd'hui. PICO.

Venise, le 28 vendémiaire an 5 (19 octobre 1796).

Au général Bonaparte.

Le gouvernement vénitien continue ses armemens : il arrive fréquemment des troupes de la Dalmatie; elles ne paraissent point à Venise, on les disperse sur les différentes îles des lagunes, où elles sont exercées. Tout se fait dans le plus grand secret.

On avait ordonné depuis plusieurs mois des patrouilles dans les villages de la terre-ferme, sous prétexte d'y maintenir le bon ordre : on m'assure qu'elles viennent d'y être doublées. Il paraît qu'on veut armer successi-

vement une grande partie du peuple, et il est aisé de juger contre qui on se propose de diriger ces forces.

Tout annonce des intentions perfides de la part du gouvernement vénitien : ses projets ne me paraissent plus un mystère ; il ne faudrait qu'un moment favorable pour les voir éclater. Nous devrons avoir les yeux ouverts sur toutes ses démarches : trop de sécurité pourrait être funeste aux armées de la république.

Il y a dix-huit mois que je suis à Venise. Il ne fallait qu'un coup d'œil pour voir que le sénat était un ennemi irréconciliable de la république française : c'était le résultat nécessaire de l'opposition des principes des deux gouvernemens. J'ai toujours cru que les raisons politiques qui militaient en notre faveur ne seraient qu'un bien faible contre-poids dans la balance où l'aristocratie pèse ses plus chers intérêts.

Mais, dans ce moment, ce n'est plus l'aristocratie seule que nous avons à craindre ; elle a monté le peuple à un tel degré d'effervescence qu'il n'attend qu'un signal pour se déchaîner contre nous : on a mis en jeu tous les ressorts du fanatisme religieux, et on l'a fait avec tant de succès, qu'on entend assez généralement des individus du peuple se plaindre de ce que le gouvernement ne leur permet pas de s'armer contre nous.

Vous ne sauriez concevoir, mon général, la haine qu'on a inspirée à ce peuple contre les républicains français ; ils sont hués, méprisés, conspués avec l'indécence la plus effrontée. Le gouvernement français, ses braves armées, tous les individus qui lui appartiennent sont l'objet continuel des propos les plus indécens,

des calomnies les plus atroces : j'ose dire qu'il n'y a pas un seul patriote à Venise qui n'ait eu des humiliations à essuyer. Tout le monde a le droit d'invectiver les Français, personne n'a la liberté de dire un mot en leur faveur. Il semble que la calomnie dirigée sur eux soit une vertu, et que la vérité devienne un crime.

Le petit nombre d'amis que nous avons ici nous fuit, se cache et veut se faire oublier : un seul osait encore fréquenter la maison du ministre, l'inquisition vient de le chasser de Venise.

Pour ne point abuser de vos momens, mon général, je ne vous trace que cette faible esquisse du tableau dégoûtant qui s'est présenté sous mes yeux, à mon retour de Milan. Je me suis empressé d'en instruire le gouvernement; quoique bien persuadé que rien n'a échappé à la sollicitude des agens diplomatiques dont le zèle et le patriotisme me sont connus, j'ai cru remplir un devoir de citoyen en me joignant à eux dans une circonstance où il est si essentiel que vous soyez prévenu des manœuvres de nos ennemis.

On m'avait assuré ces jours derniers que le sénat venait de rendre un décret d'amnistice en faveur des sujets vénitiens bannis des états de Venise, à condition qu'ils s'enrôleraient dans les troupes de la république.

Avant de vous en informer, mon général, je voulais avoir plus de certitude des faits et connaître les moyens dont on se sert pour faire exécuter dans le secret un décret de cette nature.

J'ai su qu'on avait ordonné à tous les podestats d'en donner connaissance aux familles des bannis existant

dans leurs arrondissemens respectifs et de leur laisser le soin de les rappeler.

Voilà comment le gouvernement couvre toujours ses opérations d'un voile qui, s'il n'est pas impénétrable, le met au moins dans le cas de nier les faits contre lesquels il pourrait s'élever des plaintes. AILLAUD.

Au quartier-général de Milan, le 29 vendémiaire an 5 (20 octobre 1796).

Au général Bonaparte.

J'ai réalisé, mon général, le projet que je vous avais communiqué lors de votre séjour ici, d'un voyage sur le haut Adda, et je joins ici le résumé de mon voyage sur les châteaux de Como, le pont de Lecco et le château de Trezzo; j'ai vu à Como les barques canonnières qu'on y dépose par vos ordres; j'ai trouvé cet ouvrage fort peu avancé, puisqu'il n'y a encore que les planchers destinés à porter les pièces, qui soient achevés: tous les autres gréemens manquent. Il serait bien important que l'officier chargé de votre confiance pour cette partie, vînt inspecter et hâter ces travaux, qui languissent hors de l'œil du maître. Je n'ai pu qu'ordonner de l'activité, car j'ignorais les détails des mesures prescrites. Les affûts marins seront prêts sous deux jours, mais les pièces ne sont pas encore arrivées.

J'ai trouvé une grande négligence de la part du commissaire des guerres ou des administrations des hôpitaux dans les arrangemens relatifs aux grands dépôts des convalescens des divisions d'infanterie; tout man-

quait encore le 25 à Cassano et le 28 à Cremone; les soldats étaient réduits à coucher sur la paille, sans couvertures ni draps, sans marmites ni gamelles, etc., etc., les pieds nus, sans chemises, avec des habits en lambeaux : l'état de ces malheureux vous eût fait pitié. J'ai pris sur moi, pour obvier à ces inconvéniens, de mettre en réquisition pour ce service la quantité de fournitures nécessaires. J'ai écrit de nouveau à l'ordonnateur, les lettres les plus pressantes, et j'apprends, par ses réponses, qu'enfin les ordres aux diverses administrations ont été donnés. Les dépôts de Milan et de Lodi vont très-bien. J'ai été également content de la tenue des hôpitaux dans tous les lieux de mon passage. Jai examiné aussi, général, les travaux qui se font à Pizzighittone, et il m'a semblé que votre objet étant de mettre cette place à l'abri d'un coup de main, on n'avait pas placé les travailleurs dans les lieux qui demandaient les plus urgentes réparations, tels que la partie de l'enceinte de la place qui est entre la porte de Cremone, la tour qui est à sa gauche et les écluses. Tous ces points sont entièrement à découvert et auraient dû être les premiers objets de l'attention de l'ingénieur, puisqu'ils seraient les premiers exposés à l'attaque, en cas de siége. L'état des écluses surtout est tel qu'il n'y a pas un pouce d'eau dans les fossés, tandis que le Serio coule à grands flots, et que ces fossés pleins d'eau seraient une grande ressource pour l'assiégé. Je prends la liberté de vous soumettre encore quelques idées que m'ont suggérées la connaissance qui m'a été donnée du plan de la destruction totale des ouvrages extérieurs de cette place, parce qu'il me semble que ce plan cadre

mal avec les ordres donnés, de faire des approvisionnemens de siége pour 2,000 hommes pendant quarante jours, et que c'est resserrer la défense de la place dans un tracé étroit, serré, étranglé dans toutes ses dimensions, dans tous ses saillans, et qui ne présente pas la moindre ressource, tandis que le simple rétablissement d'une partie de la première enceinte bastionnée, extérieure, sans devenir trop étendue pour la garnison, suffirait pour obliger l'ennemi à ne commencer ses approches qu'avec la plus grande circonspection, et à marcher méthodiquement. Je vous engage donc, général, à jeter un regard nouveau et particulier sur cette place, qui peut devenir formidable avec quelque soin et sans beaucoup plus de dépense que celle que vous y avez consacrée; je crois que vous y trouverez de quoi justifier mes observations, que l'intérêt public m'a seul dictées et que je ne vous offre d'ailleurs que comme un avis.

J'ai trouvé à Lodi des étincelles d'un fanatisme religieux, qui cherchait à éclore : on y faisait des miracles, des prêtres les certifiaient, des dévotes les répandaient, et tous les imbécilles y croyaient. J'ai cru, dans ces circonstances, devoir prendre une double mesure : la première a été de mander l'évêque. Je lui ai parlé avec fermeté, et lui ai déclaré que, s'il se faisait encore un miracle dans son diocèse, et que les prêtres continuassent à abuser du tribunal de la pénitence pour calomnier les Français et armer contre eux la crédulité superstitieuse du peuple, il m'en serait personnellement responsable; que je le traduirais, ainsi que le haut clergé, devant une commission militaire, comme l'agent, l'espion de la cour romaine et l'apôtre des maximes con-

traires à la tranquillité publique et au ministère de paix qu'il devait remplir, etc., etc.

D'un autre côté, informé que dans le Lodisan le peuple se plaignait de la défense faite, je ne sais à quelle époque, de sonner les cloches pour le service du culte catholique, j'ai autorisé pour qu'on les sonnât dans chaque paroisse trois fois par jour, aux heures nécessaires et utiles, en appuyant cette permission du développement de ce principe, que le gouvernement est loin de faire la guerre aux opinions religieuses des peuples, qu'il respecte et protége toutes les cérémonies usitées par les citoyens dans l'exercice des divers cultes, sur le territoire occupé par les armées de la république, toutes les fois qu'elles ne peuvent compromettre leur sûreté et la tranquillité générale.

Les têtes du pont de Plaisance seront tracées demain, et celles de Pavie après demain. J'ai conféré à cet égard avec le chef du génie, et les fonds sont déjà arrivés sur les lieux; je hâterai la confection de ces ouvrages autant qu'il me sera possible; mais les ouvriers sont rares: les soins de la dernière récolte et des semailles d'hiver les retiennent aux champs, et je n'ai pas assez de troupes pour employer les voies de contrainte à leur égard. Si vous pouviez, général, me laisser quelques bataillons pendant quelque temps, tout cela irait beaucoup mieux.

La légion lombarde fait des progrès, je vous adresse son état de situation du jour; mais le corps des sapeurs ne va pas; l'argent manque à l'administration pour payer les premiers frais, et je n'ai ni ressource ni autorisation nécessaire pour y suppléer. Baraguay d'Hilliers.

Rome, le 29 vendémiaire an 5 (20 octobre 1796).

Au général Bonaparte.

On travaille, général, à lever du monde, à faire des recrues dans l'état ecclésiastique pour augmenter l'armée papale.

Vous trouverez ci-joint la route d'étapes pour environ 1500 soldats de la garnison de Rome qui sont en marche pour la Romagne.

On annonce qu'il viendra des officiers autrichiens et napolitains pour former et commander l'armée des prêtres.

Il y a long-temps qu'on assure que la cour de Naples et le pape demandent à celle de Vienne le général Clairfayt.

On parle maintenant de l'arrivée prochaine d'un officier-général impérial, sans en dire le nom : ces officiers allemands ne pourraient venir que par mer de Trieste. Je pense qu'on amuse le pape par de telles promesses de secours des coalisés. Si nous occupons l'Italie supérieure de manière à isoler le pape et le roi de Naples, et à ne plus leur laisser de moyens de communication par terre, ils doivent se trouver cet hiver, si la guerre a lieu, sans aucune correspondance extérieure que par les postes de Venise, de Turin, de Gênes, d'Espagne et de Florence. Nous ne pouvons faire perdre au commerce des neutres la communication avec Rome et Naples; cependant, si on arrive à bloquer l'Italie inférieure, c'est le cas de ne plus laisser passer de courriers

à l'ennemi, à qui ce serait sans doute porter un grand coup de le priver des communications, ôtant aux prêtres tout moyen de faire passer leur poison et de nous nuire au dehors.

M. le marquis del Vasto a prévenu l'officier commandant les troupes du pape qu'un corps de 9,500 hommes des troupes du roi de Naples entrerait dans l'état ecclésiastique, sous le commandement d'un maréchal de camp dont il n'a pas dit le nom; que 6,000 hommes d'infanterie passeraient le Tronto, marchant en Romagne; que 3,000 hommes d'infanterie arriveraient à Rieti, et que 500 hommes de cavalerie avanceraient sur la route de Sora à Rome.

Le commandant romain lui a demandé la date de l'entrée, une note de la marche et des jours d'arrivée, pour pouvoir donner les ordres et faire préparer le nécessaire.

M. del Vasto s'est trouvé un peu embarrassé : il a répondu qu'un commissaire napolitain devait venir à Rome, avec lequel on réglerait tous ces détails.

Je suis sûr de cette conversation. Elle prouve qu'on est bien d'accord avec le pape concernant un passage ou un établissement des Napolitains dans l'état ecclésiastique, et que la cour de Naples n'est occupée que de faire accroire qu'à tout moment ses troupes vont entrer, tandis qu'elle n'est point encore décidée.

On attend à Rome la réponse du directoire au sujet du refus du pape de signer le traité, et on attend à Naples le retour du courrier expédié à Paris, qui est passé par ici il y a environ dix jours.

On ne parle en attendant que de mesures défensives

tout éclatera quand les derniers éclaircissemens seront venus de Paris.

Suivant les traités d'armistice avec Naples et Rome, les hostilités ne peuvent commencer qu'un certain nombre de jours après la rupture des négociations, formellement déclarée. Naples voudra profiter de cette prolongation pour retirer sa cavalerie ; quant au pape, les cinq jours de prolongation n'ont aucun inconvénient, et j'espère que vous les ferez observer afin que j'aie le temps de me retirer.

Je n'ai point encore de nouvelles de l'homme que j'ai envoyé observer le camp napolitain sous Sora.

On m'assure que le roi de Naples a fait donner ordre aux maîtres de poste sur la route de Naples à Rome, par Mont-Cassin, de tenir prêtes dix-huit paires de chevaux. Chacun cherche à deviner quel peut être ce passage extraordinaire du roi ou d'officiers principaux.

Je vous prie d'agréer mon dévouement.

CACAULT.

Au quartier-général à Chambéry, le 29 vendémiaire an 5 (20 octobre 1796).

Au général Bonaparte.

Je vous adresse, mon général, un extrait des différens rapports concernant l'Italie, que je viens de recevoir.

KELLERMANN.

Extrait des relations de correspondance du citoyen Deloge.

Les nouvelles du Piémont et de l'Italie deviennent de nouveau très-intéressantes : l'on répand d'un côté

que 25,000 hommes autrichiens doivent renforcer l'armée de Wurmser, et de l'autre que Contino profitera du désastre que les Français doivent essuyer en Allemagne, ainsi que les princes malveillans de ces contrées, pour se délivrer des Français. Contino doit déclarer la guerre au roi sarde : celui-ci s'opposera-t-il avec vigueur et de bonne foi? On en doute. Il est sûr que les régimens suisses qui sont à son service recrutent à force.

Les nouvelles qui arrivent d'Italie dans ce moment paraissent cacher quelques desseins. La France a, dit-on, demandé soixante-trois articles au pape, tous absurdes et qui tendent à détruire la religion. On espère trouver dans ce bruit le venin qui serait nécessaire pour faire soulever un peuple fanatique. Il est certain que ce bruit répandu par les prêtres n'arrange pas l'opinion en Suisse : ajoutez à ce bruit les forces napolitaines, l'arrivée des troupes russes, et tout cela réuni annonce que l'on veut essayer de nouveaux efforts.

Les femmes doivent déployer les premières, en Italie, leurs artifices pour perdre les Français.

Ceux qui désertent l'armée d'Italie passent depuis Milan à Côme ; ils ne sont qu'à huit lieues de la Suisse. Il faut surveiller cette route.

L'on se flatte que Contino se fera un parti assez considérable pour couper aux Français leur retraite sur Nice, en cas qu'ils éprouvent des malheurs en Italie. On est assuré que les Anglais ne négligeront rien pour le soutenir. On dit même que des employés de la république française lui vendent des munitions de guerre.

Depine, agent du Saint-Père, est à Lyon.

DELOGE.

Rome, le 30 vendémiaire an 5 (21 octobre 1796).

Au général Bonaparte.

Tout reste, à l'égard des troupes napolitaines, dans la même situation. Je vous ai marqué, dans ma précédente, ce qui s'était passé entre M. del Vasto et le commandant des troupes papales, au sujet de l'entrée prochaine dans l'état ecclésiastique de 9,500 hommes, et de plus je vous ai écrit, au moment du départ de la poste, qu'on m'assurait que le secrétaire d'état avait donné des ordres pour le logement et l'étape de ces troupes napolitaines; mais cette dernière nouvelle n'est pas vraie.

Le général des troupes papales a l'ordre et du cardinal secrétaire d'état et de M. del Vasto, de faire avec un commissaire napolitain qu'on attend à Rome, mais qui point n'est arrivé, tout le travail nécessaire pour régler ce qui concerne le logement, les étapes et autres fournitures nécessaires pour les troupes napolitaines dans l'état ecclésiastique; mais ni l'époque de l'entrée des troupes, ni l'arrivée ducommissaire ne sont encore déterminées.

Naples attend : 1°. l'issue de sa négociation à Paris, 2°. l'effet de ce que les agens de l'empereur promettent d'une nouvelle armée autrichienne, envoyée pour vous combattre, et faire lever le siége de Mantoue. Si ce troisième effort des Allemands avait du succès, alors il est probable que les Napolitains se mettraient vite en mouvement, et qu'on chercherait à aller soutenir Wurmser.

CACAULT.

P. S. On parle d'un mouvement des troupes napolitaines sur Gaëte, d'où elles doivent passer par terre ou par mer vers l'île d'Elbe, pour défendre Longone, ou dans diverses places de la Toscane.

Il est vrai qu'il a été ordonné trente-six chevaux à chaque poste sur la route de Naples à Rome par Mont-Cassin, et l'on sait à présent qu'ils doivent servir au passage des officiers de la cavalerie que le pape se prépare de mettre sur pied.

Au quartier-général de Livourne, le 1er brumaire an 5 (21 octobre 1796).

Au général Bonaparte.

Sur la nouvelle, mon général, que les Anglais étaient sur le point d'évacuer la Corse, j'ai envoyé ordre au commandant militaire à Castiglione della Pescaïa de se porter lui-même avec 150 hommes à Porto-Ferrajo, aussitôt que les Anglais l'auraient abandonné, et de faire en sorte d'y arriver avant les Toscans ou les Napolitains. Si vous n'approuvez pas cette mesure, j'exécuterai les ordres que vous me donnerez à cet égard. Le général Gentili, d'accord avec le commissaire du gouvernement, a jugé à propos d'envoyer un détachement de hussards sur la côte; j'ai accordé ledit détachement, qui reçoit des ordres de ce général.

La vente commencera décidément le 26 octobre. Je vous envoie l'état des objets que j'ai fait mettre de côté; s'il y a quelque chose qui ne convienne pas, je vous prie de me le faire savoir.

Je vous fais passer un rapport de Rome. J'ai su, par une autre voie, que les Français étaient maltraités à Civitta-Vecchia; que d'ailleurs, excepté les fanatiques, le reste des sujets romains désirerait appartenir à un gouvernement plus conséquent.

On m'a assuré que Naples poussait ses préparatifs de guerre avec la plus grande activité; mais la nouvelle de la paix avec ce royaume, que nous avons apprise ce matin, va tout faire cesser.

Je vous envoie la traduction d'une lettre qui a été interceptée par la mer.

Il y a toujours une ou deux frégates anglaises en station devant ce port.

Jusqu'à ce moment nous n'avons point trouvé de poudre appartenant au ci-devant duc de Modène: comme il est possible que vous en ayez besoin, j'en ai fait partir pour le fort Urbin vingt-trois milliers neuf quintaux cinquante-trois livres, provenant de deux négocians anglais qui ont fui Livourne, et du dépôt d'une frégate anglaise.

Jusqu'à ce moment nous n'avons pu obtenir qu'une très-petite quantité de salpêtre, encore n'est-il pas raffiné. J'engagerai le consul Belleville à faire la vérification des livres des négocians soupçonnés, afin, s'il est possible, de nous en procurer une plus grande quantité.

Les huit mille fusils pour Milan sont partis, ainsi que les vieux de la soixante-quinzième demi-brigade.

Les nouvelles circonstances, mon général, ne vous feront-elles pas changer d'avis relativement aux cent mille rations de biscuit, desquelles vous m'avez ordonné

d'approvisionner les forts de cette ville? Le commissaire des guerres Fournier, chargé de cette partie, est si lent, que j'aurai encore le temps de recevoir votre réponse, si votre intention était de suspendre votre opération. J'ai prévenu ce commissaire que je me plaindrais à vous de ce qu'il laisse manger à nos chevaux du très-mauvais fourrage; il parle beaucoup de son indépendance des autorités militaires, et ne va pas mieux que bien d'autres. SERRURIER.

Rome, le 4 brumaire an 5 (25 octobre 1796).

Au général Bonaparte.

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint la seconde partie de la relation de l'homme que j'ai expédié pour observer l'armée napolitaine jusqu'à Sora et Saint-Germain.

Je vous ai envoyé précédemment, de Gênes, un tableau des forces militaires de l'Italie, dans lequel se trouve l'état le plus exact et nominatif des corps de troupes réglées du roi de Naples, des milices: en supposant tout sur pied, au complet, l'armée sicilienne se trouverait alors de 57,000 hommes.

La cour de Naples, par les édits répétés que je vous ai envoyés, appelle de toutes les provinces le ban et l'arrière-ban; elle a fait marcher de force autant de monde qu'elle a pu, et il a fallu beaucoup d'hommes pour parvenir à completter les anciens corps sur le pied de guerre, et faire arriver ainsi à 57,000 hommes

une armée qui, avant la guerre déclarée par le roi de Naples, n'était pas de 25,000 hommes effectifs, la plupart des régimens étant au-dessous de la moitié.

La population des Deux-Siciles, de six à sept millions d'habitans, a fourni aux levées forcées qui durent depuis plus de trois ans, au-delà de ce qu'il fallait pour compléter les anciens corps, et de quoi former des bataillons de volontaires; ce qui porte l'armée napolitaine à un nombre d'hommes considérable, que je ne puis connaître avec assez de précision pour le déterminer exactement.

Le roi de Naples avait six régimens de cavalerie, il en a envoyé quatre à l'armée napolitaine, dont les restes se trouvent en ôtages selon le traité d'armistice; il ne lui en reste que deux. Sa nouvelle cavalerie, formée de volontaires, n'est pas considérable et sera mauvaise.

Tous les régimens d'infanterie napolitains ont les plus mauvais officiers, et les soldats sont forts peu de chose sous tous les rapports.

Les deux corps sur lesquels compte le plus M. Acton, sont celui qu'on appelle les Esteri (étrangers), et celui des Albanais. Le premier est composé de l'ancien fonds des régimens suisses au service de Naples, et de déserteurs allemands et piémontais, qu'on a fait engager et ramassés partout au dehors; l'autre est composé d'hommes engagés dans l'Albanie et la Macédoine, de beaucoup de déserteurs de troupes vénitiennes nés dans les montagnes de l'autre côté de l'Adriatique. Ces deux corps, qui forment ensemble plus de 10,000 hommes, sont composés de soldats, gens de guerre, grands, vi-

goureux, mais dont l'esprit est celui de toutes les troupes composées de déserteurs, et les officiers, un peu meilleurs que les Napolitains, ne sont là que pour la paye, et n'ont point du tout l'affection de leurs soldats.

Le roi de Naples manque sûrement d'armes, surtout de fusils et de ce qui appartient à l'artillerie, pour une armée aussi nombreuse.

On a fait du camp de Sora un joujou pour le roi Ferdinand IV, qui se croit un grand général. Celui qui commande sous les ordres de sa majeté est M. de Gambs, alsacien, qui a fait la campagne d'Amérique, comme lieutenant-colonel du régiment que commandait le vicomte de Montmorency-Laval : il avait été envoyé à Naples par l'ancien gouvernement français, sous le baron de Salis; il est resté au service de Naples, malgré la déclaration de guerre, et le voilà généralissime : ce n'est qu'un homme de détails, d'un esprit étroit et borné. Le reste des généraux napolitains ne sait pas un mot de la guerre et se moque, avec le public de tout le royaume, du métier des armes que M. Acton veut que des Napolitains fassent sérieusement, contre toute espèce d'intérêt et d'inclination naturelle à leur pays.

Quelque méprisable que soit cette grande armée, formée uniquement pour servir d'épouvantail et pour rassurer une cour dévorée de terreur, elle deviendrait très-dangereuse, si vous pouviez avoir des revers vis-à-vis des Autrichiens.

Si nous pouvions nous trouver dans le cas fâcheux d'avoir besoin de toutes nos forces dans l'Italie supérieure pour contenir le roi de Sardaigne, les Vénitiens

et les Impériaux : si l'armée de Naples osait avancer dans l'état ecclésiastique, en Toscane, à Bologne, à Ferrare, à Modène, rien ne résisterait, et quand on parviendrait ensuite à la faire rétrograder, on ne trouverait plus que des pays épuisés et ravagés par elle. M. Acton chercherait à séparer le royaume de Naples de nous par un désert, s'il le pouvait.

Toutes les grandes forces napolitaines sont réunies à Sora.

Le roi de Naples peut transporter promptement, par mer, de Gaëte une armée à Longone, et autres places des présides de Toscane, point central en Italie; il peut faire entrer en Romagne une autre armée, en passant le Tronto, et avancer sur Rome avec l'armée qui est à Sora. Je doute que M. Acton ose faire sortir du royaume des troupes qu'il croit nécessaires pour contenir les mécontens; mais le projet qu'il annonce pour imposer et obtenir la paix, qu'il veut honorable après une guerre lâche et perfide, est certainement de venir occuper Rome avec un gros corps d'armée, et de nous attaquer encore par la Romagne et par les présides; mais il le ferait sûrement, et vous verriez les Napolitains déborder et ravager l'Italie, comme ils sont venus nous enfoncer le poignard à Toulon, s'ils pouvaient le faire avec sûreté.

Je fais partir pour Rieti et par la frontière napolitaine le même espion que j'ai envoyé à Sora pour connaître et observer les Napolitains qui sont de ce côté.

Le pape fait lever autant de recrues qu'il peut, fait acheter des chevaux pour former une cavalerie. Quelques

volontaires messieurs se présentent déjà avec leur nouvel uniforme.

Je vous envoie ci-joint le mandement de M. le cardinal Maury : voilà le langage des prêtres et des insensés au milieu desquels il faut vivre ici bien ennuyeusement. Vous me soutenez par vos victoires avec plus de dignité réelle et solide, que ne le font les fanfaron d'envoyés des potentats battus.

Je vous prie, citoyen général en chef, d'agréer l'assurance de mon dévouement. CACAULT.

Livourne, le 4 brumaire an 5 (25 octobre 1796).

Au général Bonaparte.

Je vous ai rendu compte de l'expédition des troupes que j'avais envoyées à Capraja. Vous trouverez ci-joint le rapport que viennent de me faire le commandant militaire et l'agent militaire qui ont débarqué dans cette île. Les troupes génoises nous y avaient devancés de deux heures et avaient occupé la forteresse. Leur commandant a refusé d'y recevoir les nôtres sans un ordre du gouvernement génois; néanmoins notre détachement a pris une position militaire, et, de concert avec les habitans, ils surveillent la côte, pour empêcher les Anglais de débarquer. Le lendemain il s'était présenté, devant cette île, deux frégates anglaises, qui ont envoyé à terre un parlementaire, pour insinuer aux habitans l'ordre de leur rendre de nouveau le fort, sous prétexte qu'ils voulaient les garantir de l'invasion dont ils étaient menacés

de la part des Corses réunis à Livourne. Le commandant génois leur a répondu qu'il était prêt à se défendre jusqu'à la mort. La réunion de nos troupes avec les habitans et les Génois me tranquillise entièrement sur le sort de ce pays, j'espère même que le commandant de ces derniers consentira à y recevoir une partie de notre détachement; je lui écris à ce sujet la lettre ci-jointe. J'enverrai à Emmanuelli un renfort de cinquante hommes.

Vous verrez par la lettre que je reçois du chef de bataillon Gioranni et de l'adjudant Ponte, que les Anglais ont envoyé toutes les forces qu'ils avaient en Corse, à Porto-Ferrajo, où le vice-roi était arrivé le 30. Je réponds à Gioranni de se rendre à Porto-Longone, de s'informer de ce que sont devenus les Corses qui étaient dans l'île d'Elbe, de les réunir et de tâcher, par tous les moyens possibles, d'occuper la citadelle lorsque les Anglais l'évacueront. Les mesures sont prises pour empêcher les Toscans d'y arriver avant nos troupes.

Il est arrivé, cette nuit, un bâtiment génois, parti hier de Mariuage, qui a annoncé que l'escadre anglaise est toujours à Saint-Florent, que Bastia avait été évacué, et que les six corsaires que nous avons envoyés en Corse pour escorter les troupes, commandées par le général Casalta, s'étaient rendus à Bastia. Il y a eu un petit combat entre ces corsaires et un brick anglais, qui allait se rendre, sans le secours d'une frégate anglaise. Nous avons perdu, dans l'action, un corsaire qui a pris feu. Je n'ai point reçu de nouvelles officielles de l'arrivée de

Casalta à Bastia; mais je présume qu'il a, par sa marche, devancé la retraite de l'ennemi. GENTILI.

Au quartier-général de Marmirolo, le 4 brumaire an 5 (25 octobre 1796).

J'ai fini hier soir bien tard la reconnaissance de mes postes, je voudrais pouvoir vous en faire un rapport avantageux; mais j'ai vu avec infiniment de peine que toutes les parties des différens services y sont infiniment négligées, ce qui ne peut s'attribuer qu'à l'impossibilité où se trouvent les différens officiers-généraux de ma division, de surveiller eux-mêmes, leur santé les mettant hors d'état de faire aucun service.

Les différens travaux qui ont été ordonnés n'ont point été exécutés, ou l'ont été si mal, que je me vois forcé d'en ordonner la reconstruction. Je vous avouerai que l'officier de génie m'a inspiré bien peu de confiance, je ne le juge guère propre à être chargé de travaux si importans, et je ne puis voir sans peine qu'on lui confie encore la surveillance de la totalité des travaux du blocus; il serait instant qu'on nous envoyât d'autres officiers de cette arme, sur lesquels nous puissions mieux compter.

Le service se fait avec beaucoup de négligence dans tous les postes, et je suis même étonné de ce que plusieurs n'aient déjà point été surpris; je vais donner à ce sujet les ordres et les consignes les plus sévères, et j'en surveillerai moi-même l'exécution autant que pos-

sible. Le dénuement où se trouve la troupe de toute espèce d'habillement est bien dans le cas d'occasioner quelque découragement. Presque tous les hommes sont nus, sans souliers et peu couverts pour l'hiver qui s'approche. Il paraît, d'après le rapport du commissaire des guerres, qu'il existe ici dans les magasins des effets d'habillement, je désirerais être autorisé à en faire la distribution. J'ai le plus grand besoin d'un renfort de troupes et de travailleurs.

Tout est tranquille dans la division. Les ennemis se bornent à fourrager quelquefois sur leurs glacis, toujours sous la protection de leur artillerie : les mesures que je vais prendre, les empêcheront sans doute d'aller plus loin.

Quoiqu'il n'existe dans ma division que onze pièces d'artillerie de campagne, il est absolument nécessaire d'augmenter le nombre des canonniers, qui n'est que de cinquante-neuf, dont la moitié est hors d'état de faire le service. Je présume que, vu, l'importance de ma demande à cet égard, on ne me laissera pas long-temps dans cette pénurie. Il manque aussi beaucoup de chevaux d'artillerie. CHABOT.

Rome, le 6 brumaire an 5 (27 octobre 1796).

Au général Bonaparte.

Je vous envoie ci-joint la copie de vos lettres, ainsi que vous me le demandez; je serais bien fâché que celles que je vous ai écrites vous eussent été dérobées.

Des fripons ont déjà prétendu que plusieurs de mes dépêches leur avaient été livrées à Paris. D'après cela, ils en ont fabriqué pour me rendre bien odieux aux cabinets coalisés, qui, sans pouvoir jamais m'attaquer, ont toujours fait l'impossible pour me discréditer et même me pousser dehors, d'abord de Toscane où j'ai amené la paix du grand-duc, malgré eux, ensuite de Gênes et de Rome.

Je sais que des intrigans me croisent à Paris dans le juste avancement que j'ai mérité, en disant, par exemple, que je ne servirai peut-être pas bien près de la cour de Naples, parce que M. Acton m'en veut, sachant que j'ai été le seul qui ait pu aussi bien informer qu'on l'était à Paris, de tout ce qui concerne les Deux-Siciles. Où en sommes-nous, général, si la qualité d'agréable à une cour fait donner la préférence sur des services rendus à la république, et si l'on croit être mieux servi par qui intriguera adroitement, que par un négociateur ferme et intelligent?

Je sais que la réponse du directoire, au sujet du refus de M. Galeppi de signer le traité à Florence, est arrivée; mais je n'ai reçu aucune lettre des commissaires du gouvernement. J'ignore comment cette réponse sera communiquée. J'ai fait, d'après vos indications, tout ce qui était possible. Si j'étais davantage informé, j'agirais encore en conséquence; mais le décisif de l'affaire est dans d'autres mains. Je suis planté ici comme un hors-d'œuvre, depuis la suspension de l'armistice.

L'agent d'Angleterre ici dit qu'il n'est point vrai que sa nation abandonne toute la Corse et la Méditerranée,

que la déclaration de guerre de l'Espagne à l'Angleterre n'est pas tellement définitive et formelle que nous voulons le faire accroire. M. Micheron, résident de Naples à Venise, expédie des courriers à sa cour, qui laissent à Rome des relations des victoires des Autrichiens dans le Tyrol, de sorties brillantes de la garnison de Mantoue.

M. del Vasto presse pour que les routes se réparent pour le passage de l'armée napolitaine, pour qu'on dispose des approvisionnemens. Les commissaires napolitains sont attendus, l'un à Rome, l'autre à Ancône, pour concerter, pour fixer les routes et les étapes. Les officiers de Naples qui doivent venir enseigner le métier de la guerre aux officiers du pape, sont attendus et n'arrivent jamais, de même que l'armée napolitaine, qui ne passe pas la frontière.

Le vieux pape a la tête remplie de toutes ces erreurs, et ses valets les fomentent et les répandent; l'homme de sens se cache et ne dit mot. Ceux qui, parmi les intéressés à la conservation de ce gouvernement, ont conservé encore de la raison, sont restés frappés par la lecture du traité proposé, et de l'idée que le directoire a résolu de détruire ou d'amener la destruction du gouvernement sacerdotal de l'état ecclésiastique; ils disent : Nous allons périr, cela est sûr; mourir pour mourir, ne succombons pas sans faire quelque défense. Je ne puis aller prêcher sur les places et dans les cercles qu'un faux principe sur ce qui nous concerne, égare; qu'on se perdra, faute de connaître à qui on a affaire.

J'apprends, d'un autre côté, de bonne part, que la paix du roi de Sardaigne a été signée à Paris le 9, et je reçois une lettre du ministre des relations extérieures, du 17, qui ne m'en parle pas; je ne puis donc l'annoncer au cardinal Busca.

L'évacuation de la Corse et de la Méditerranée par les Anglais; les opérations de l'escadre de Toulon et des troupes de débarquement, que vous avez la bonté de m'annoncer prêtes à partir; la prise de Mantoue qu'on m'annonce aussi devoir se rendre sous huit jours, et surtout la paix avec Naples, doivent bientôt jeter le pape et ses conseillers dans le désespoir. Mais ces vieilles têtes à perruque sauront-elles se dépêtrer, sortir du précipice, en se jetant dans mes bras?

Je n'ai aucune autorisation; rien ne m'a été confié que l'exécution de l'armistice. Voilà un traité fait et publié, dont on ne veut pas absolument et qu'on regarde comme impossible à réaliser: il est bien difficile d'en faire un autre qui contente le directoire et soit admis ici: tant d'objets exigent de la discussion! Je ne sais si l'excès de la peur amenera à remplir préliminairement les conditions de l'armistice; je ne sais s'il arrivera comme un mouvement de débâcle, où le vieux pape fondant en larmes et tous les cardinaux atterrés s'abandonneront à nous, ne pouvant faire autrement, ou si le fanatisme s'obstinera à jouer de son reste.

Vous avez pris, général, un parti excellent, et qui ne convenait qu'après la conquête assurée et après avoir mis tous les peuples à l'abri de la crainte des Autrichiens, c'est celui de révolutionner enfin décidément et de

former des légions italiennes. Vous êtes maître des pays habités par les meilleurs espèces d'hommes qu'ait l'Italie : on peut en faire de bons républicains et former ainsi une masse de puissance unie à nous de cœur, assez forte pour contenir les rois de Naples et de Sardaigne dans leurs limites. Il faut républicaniser ainsi Ravenne, la Romagne et tout ce qui se trouve entre la chaîne des Apennins et l'Adriatique, jusqu'à la frontière de Naples, laissant Rome et tout le territoire ecclésiastique de l'autre côté des Apennins jusqu'à la Méditerranée se préparer, par le spectacle environnant, à la révolution qui s'y fera en dernier lieu. Le colosse de Rome est moins difficile à détruire qu'on ne pense, en y procédant de sang-froid et ne faisant qu'enlever aux prêtres le gouvernement temporel, comme étranger et contraire même à l'esprit de la religion.

Si la paix avec le roi de Naples est signée, tout l'état ecclésiastique est en votre pouvoir ; il est conquis d'avance et tout entier à votre disposition.

Si la cour de Naples sait, comme on me l'assure depuis quinze jours, que sa paix est signée à Paris, elle mystifie la cour de Rome d'une manière abominable. Le duc Lante arrive de Naples, et dit à tout le monde que la reine l'a bien assuré qu'on ne ferait jamais la paix de Naples que conjointement avec le pape. M. del Vasto, grand-maître de la maison du roi, qui du reste est un pauvre homme, est un personnage de la plus haute distinction. On lui a donné pour secrétaire le premier commis des affaires étrangères ; toutes les trompettes napolitaines sont embouchées pour exciter l'état

ecclésiastique à la guerre. Jamais trahison ne fut plus impudemment ourdie et soutenue. CACAULT.

Rome, le 8 brumaire an 5 (29 octobre 1796).

Au général Bonaparte.

On raconte partout à Rome, général, que vous avez été rendre visite au cardinal Mattei à Ferrare, et que vous lui avez dit ne pas comprendre comment Rome ne se pacifiait pas avec la France, et que vous l'avez engagé à venir à Rome en parler au pape; que le cardinal avait désiré que vous lui marquassiez cette intention par écrit, ce que vous lui avez accordé.

Le cardinal Mattei a vu le pape; il a été en conférence avec monsieur le cardinal secrétaire d'état, en présence de M. del Vasto.

Suivant l'étiquette de Rome, un cardinal ne fait de première visite à personne, pas même aux ambassadeurs; mais si celui-ci est venu à Rome pour travailler à la pacification, il doit chercher à me voir et m'en témoigner le premier son désir, ce qui était facile sans déroger à la suprême étiquette. Ce n'est point à moi à rechercher personne dans la situation présente des choses.

Suivant les intentions que vous m'avez marquées, je dois soutenir l'espérance d'un accommodement et éviter ce qui me mettrait dans la nécessité de partir de Rome. J'ai suivi et je suivrai cette direction, profitant de toutes les occasions pour arracher le bandeau dont les yeux du pape sont couverts; mais il est toujours si

évident qu'on s'obstine à se fourvoyer hors du bon chemin, qu'il me semble qu'on se laissera plutôt tromper de nouveau par des offres de médiation que Naples ne manquera pas de faire, et par ce que les intrigans les plus ardens proposeront et par ceux qui se fourrent dans les négociations pour en tirer du profit, que de revenir bonnement à M. Azara et à moi, qui avons l'un et l'autre des intentions droites et pures.

Vous trouverez ci-joint copie du billet que j'ai écrit hier au cardinal secrétaire d'état, en lui envoyant copie des lettres qui annoncent la paix de Naples et les avantages militaires en Allemagne, avec la réponse de ce cardinal : on ne rabaisse en rien le ton très-soutenu qu'on a pris.

Je vous prie d'observer, général, sur la carte géographique de l'état ecclésiastique combien la nature du pays se prête à la subdivision de cet état en trois républiques : celle de Bologne et Ferrare réunies, celle de Pérouse avec la Romagne, et celle de Rome jusqu'à la Méditerranée. Cela peut se faire en laissant le pape, chef de l'église universelle, résider, comme prêtre avec sa cour de prêtres et comme pontife, où il voudrait, de la manière dont il résidait à Rome, avant qu'aucune donation des Français l'eût rendu souverain d'un territoire.

L'établissement de la liberté et de bonnes républiques depuis Milan jusqu'au royaume de Naples, est sans doute ce qui peut le mieux assurer nos intérêts en Italie, et contenir dans les limites, d'un côté le roi de Naples, et de l'autre la puissante Allemagne.

Suivant les registres mortuaires de l'hôpital de la Consolation de Rome, où l'on porte tous les blessés, il a passé dans cet hôpital soixante-quinze mille personnes assassinées de différentes manières à Rome et aux environs, sous le règne du pape actuel : c'est la même chose dans le royaume de Naples et dans tout l'état ecclésiastique. D'après cela seul, jugez du reste du gouvernement, et combien les peuples doivent y être attachés ! La superstition seule et un peu de crainte des sbires contiennent dans une apparence d'ordre ces populations vicieuses, aisées à asservir.

Je pense qu'il ne faudrait songer, cet hiver, qu'à réunir la légation de Ravenne à celles de Bologne et de Ferrare, et à former un nouvel état du Perugino, d'Urbin et de la Romagne, laissant de côté la ville de Rome et tout son territoire empesté, jusqu'à la Méditerranée qu'on dominerait par mer.

Je souhaite que la situation de nos affaires vous permette encore d'exécuter cette entreprise, et que nous soyons en état de la soutenir. Vous êtes trop sage pour rien commencer qu'on serait obligé d'abandonner ensuite.

J'apprends avec grand plaisir que l'affaire de Gênes va se terminer, ainsi que je l'ai toujours désiré et proposé. La bonne politique est de nous assurer les peuples de l'Italie supérieure, qui valent infiniment mieux que ceux de la partie inférieure.

A Naples, tout gémit et fléchit sous un terrorisme inquiet; les ministres étrangers mêmes sont asservis au point de ne pouvoir écrire et recevoir une lettre qui ne soit pas décachetée ; ils n'osent faire venir et donner à lire

chez eux non-seulement nos gazettes et celles des pays conquis, mais pas même celle de Florence.

M. del Vasto assure ici qu'il n'est pas possible que la paix de Naples soit signée à Paris; il a envoyé un courrier à sa cour pour demander ce qui en est. Le développement de toute cette affaire est fort comique; mais, dans ce pays-ci, le mensonge est monnaie courante, jamais on ne dit un mot de vérité; tout est imposture et erreur, et l'esprit juste, obligé de s'occuper de tant de propos et de discours insidieux et menteurs, se dégoûte et se lasse, et ne peut rester dans la ligne du vrai qu'avec une fatigue continuelle.

Au moment où ma lettre va partir, j'apprends d'une manière très-sûre que les agens de Naples soutiennent ici qu'ils ont, par le retour de leur courrier, l'assurance certaine que sa majesté sicilienne n'a aucune nouvelle que sa paix soit signée à Paris, et que la lettre de Faypoult, publiée partout, qui l'annonce, et que la nouvelle qu'en donnent de Florence Miot et Azara, sont des mensonges. Je ne comprends rien à cet imbroglio.

CACAULT.

Rome, le 10 brumaire an 5 (31 octobre 1796).

Au général Bonaparte.

Je suis très-sensible, général, à la confiance que vous avez bien voulu me témoigner dans votre lettre en date du 4 brumaire dernier. Permettez-moi de vous prier de vouloir bien lire la mienne ci-jointe au ministre Lacroix,

que je vous envoie à cachet volant, pour la lui faire passer. Vous y trouverez l'exposé de mes idées sur la situation actuelle, à l'égard de Rome. Je ne vois jour ni apparence à aucune négociation, et encore moins à ramener l'exécution des conditions de l'armistice, à moins d'avoir un traité tout fait qui serait au gré du pape. Il n'est pas douteux qu'il serait bien aise d'avoir la paix aux conditions exprimées dans l'armistice; mais on ne veut plus se mettre à discrétion, après s'être dépouillé de 21,000,000 fr. Le traité qu'a envoyé le directoire, indépendamment de ce qui regarde la religion et des articles qui ne sont qu'humiliants, heurte si violemment l'esprit du gouvernement de Rome, qu'il se croirait perdu en le signant, ainsi que ruiné. Plusieurs choses, en effet, sont d'une exécution difficile et embarrassante.

Je pense qu'il ne peut y avoir de négociation que dans le sens de ma dernière conversation avec le cardinal secrétaire d'état, dont je vous ai rendu compte; c'est toujours dans ce même sens que je parlerai, si l'on vient enfin à me rechercher.

Je continuerai à vous rendre compte avec la même exactitude et la même attention que je l'ai fait jusqu'à présent, et je suivrai ponctuellement vos directions.

Vous observerez dans le bulletin de Rome ci-joint qu'on s'était déjà mis en défense, à Ancône, contre un bâtiment qu'on avait cru mal à propos être une frégate française.

Vous êtes informé des ordres donnés partout par le pape aux peuples, aux troupes, de se mettre partout en défense où il y aurait apparence d'agression: de

manière que, si aujourd'hui, sur la foi de l'armistice et de l'ordre du pape dont vous êtes muni, vous envoyiez un détachement occuper la citadelle d'Ancône, il serait attaqué en Romagne, dans sa route, et il ne serait pas reçu à Ancône, où l'esprit est très-mauvais.

Le pape a suspendu l'accomplissement de toutes les conditions de l'armistice qui pourraient lui être onéreuses; il ne m'a pas renvoyé, mais je n'ai guère ici que la faculté de respirer l'air de Rome; il n'a pas déclaré l'armistice rompu, mais il nous refuse tout. Il ne lui manque que de commencer les hostilités; c'est ce qu'exécutent le cardinal Mauri et tous ceux à qui le manifeste de sa sainteté a donné le signal des prédications contre nous. On vous regarde, dans ce pays soupçonneux, comme méditant certainement une entreprise sur l'état ecclésiastique, et l'on n'est occupé qu'à préparer partout des obstacles, bien loin que vous puissiez trouver des facilités d'après l'armistice.

Ce traité, témérairement rompu par la cour de Rome, vous donne un grief évident, d'après lequel vous avez droit de recommencer les hostilités, et d'agir suivant toutes les lois de la guerre; mais la défiance naturelle aux prêtres, l'inquiétude et la crainte qu'on a de nous sont si exagérées, que, bien loin de se prêter à rien, on en imaginera toujours plus que vous n'aurez songé à entreprendre. Le pape a, au plus, environ 8,000 hommes de troupes répandues dans l'état ecclésiastique, fort mal armés: ces recrues sont pitoyables; il ne peut rassembler une force militaire. Vous savez ce qu'on peut évaluer les fausses et fanatiques idées inspirées

au peuple; les forces avec lesquelles vous agirez, quand cela sera nécessaire, seront proportionnées à de tels obstacles: mais soyez sûr qu'à la moindre étincelle ou apparence d'hostilité de votre part, tout l'état ecclésiastique sera d'abord en fermentation. On courra aux armes partout où il n'y aura pas d'ennemi à combattre, et l'on fuira devant nos bataillons : vos moyens ne peuvent consister que dans leur force militaire.

J'ai parfaitement entendu votre lettre en chiffres, soyez bien sûr que je me conformerai à vos désirs et à vos intentions.

La congrégation d'état, qui s'assemble une fois par semaine, a appelé M. le cardinal Mattei et M. Galeppi, ce qui fait juger qu'elle doit s'occuper des affaires avec la France, à l'occasion du traité de Naples, signé par le prince Belmonte.

M. del Vasto, qui semble ignorer le traité signé à Paris et ce qu'on répand de la cour de Naples, de ne pas ratifier la paix sans obtenir celle de Rome, est probablement aussi faux qu'insensé; cependant je répéterai toujours qu'il faut être en grande défiance de Naples. CACAULT.

Bastia, le 10 brumaire an 5 (26 octobre 1796).

Au général en chef.

Je m'empresse de vous rendre compte de mon arrivée à Bastia. Nous avons mis à la voile de la rade de Livourne le 7 de ce mois, à huit heures du soir, et nous sommes arrivés heureusement à Bastia à neuf heures du

matin, le lendemain, par un temps très-fort. Une demi-heure après notre entrée dans ce port, un orage terrible survenu a obligé deux tartanes qui étaient au moment de gagner la rade de regagner le large, et ont disparu. On espère qu'elles n'auront éprouvé aucun malheur et qu'elles auront été mouiller à Porto-Vecchio. Le chef de brigade Ristori, les chefs de bataillon Arrighi et Salicetti, avec environ deux cents militaires ou réfugiés, s'y trouvent embarqués.

J'ai trouvé la ville et l'intérieur de l'île extrêmement tranquilles; partout il y a des comités provisoires établis, qui veillent à la tranquillité publique, et jusqu'à ce moment il n'y a eu aucune réaction. Vous pouvez être assuré que je ne négligerai rien pour maintenir le pays dans un état satisfaisant.

Je m'occupe de l'exécution de différentes instructions que vous m'avez données. J'envoie le général divisionnaire Casabianca, pour commander provisoirement à Ajaccio; il y levera les gardes nationales et les colonnes mobiles, suivant vos instructions. Je travaille à la nomination des officiers, et j'ai soin de les choisir parmi les patriotes les plus connus et ayant le suffrage des républicains. J'envoie le général Casalta à Corte pour y faire même travail, et je me tiens à Bastia pour organiser moi-même la force publique dans ce pays. J'aurai soin de vous faire passer des états de toutes les nominations qui auront été faites, et de l'organisation définitive des gardes nationales des villes et des colonnes mobiles.

Vous trouverez ci-joint le rapport du commissaire

des guerres sur tout ce qui s'est trouvé en vivres dans les environs de Bastia. Je n'ai pas encore l'état des pièces d'artillerie, ni celui des munitions trouvées à Saint-Florent et à Bastia. Le service de l'artillerie n'était point encore organisé à mon arrivée : j'en ai confié le commandement à un officier que m'a donné le général Serrurier, avec quarante canonniers marins.

J'ai trouvé à Bastia à peu près cent canonniers marins relâchés par les Anglais, qui les avaient fait prisonniers sur une frégate; j'en envoie quarante à Ajaccio, avec un officier, vingt à Bonifaccio, vingt à Calvi, et vingt à Saint-Florent : il y aura des sous-officiers à leur tête. Ce parti était indispensable pour faire déclouer et remettre en batterie toute l'artillerie que l'ennemi a encloué avant son départ. Je garderai ces canonniers marins jusqu'à l'arrivée des troupes de cette arme que vous destinez pour la Corse.

Je vous fais passer plusieurs lettres officielles saisies sur un bâtiment anglais : elles contiennent des détails très-importans, particulièrement sur la détresse de leurs forces maritimes, sur le mauvais état de leurs vaisseaux et leur défaut de provisions. Ils redoutent infiniment l'escadre espagnole, qui doit être réunie en ce moment à la nôtre. Il serait bien heureux qu'elles pussent sortir et aller à sa rencontre; la supériorité de nos forces et la crainte de l'ennemi nous assureraient la victoire, et ces messieurs ne sortiraient point intacts de la Méditerranée.

Ces lettres annoncent aussi un projet d'expédition de troupes sur la Barbade, dans les Indes Occidentales : elles doivent être embarquées à Trieste.

Ces renseignemens seront précieux pour nos escadres combinées et pour le gouvernement.

Je reçois à l'instant une lettre du commandant de Saint-Florent, qui m'annonce que l'escadre anglaise mouillée dans ce golfe est de quatorze vaisseaux, dont six à trois ponts et huit de 74, avec trois frégates et dix-huit bâtimens de transport.

Les Anglais ont fait sauter la tour Lamortella, et tiennent à terre des troupes. Je vais marcher demain sur eux avec six cents hommes, et vous pouvez compter que je les chasserai entièrement de la Corse. Il paraît qu'ils avaient trouvé le moyen d'en retirer quelques provisions.

J'attends avec impatience l'arrivée des commissaires du gouvernement, pour organiser toutes les autorités civiles suivant l'ordre constitutionnel. J'espère que tout sera calme et que la tranquillité ne sera pas troublée.

Je n'ai reçu aucun rapport de l'évacuation d'Ajaccio ni de Bonifaccio; celle de Calvi a eu lieu il y a cinq jours. Toutes les pièces ont été enclouées, tous les affûts sciés; mais on remédiera à tout. GENTILI.

Au quartier-général de Lawis, le 12 brumaire an 5 (2 novembre 1796).

Au général Bonaparte.

On disait, mon général, que nous avions peu d'ennemis devant nous : nous nous sommes aperçus du contraire aujourd'hui. Nous avons eu une journée très-

chaude, et, malgré des prodiges de valeur, nous n'avons pu parvenir à ce que nous nous proposions.

Le général Guieux a attaqué Saint-Michel dans l'intention d'aller plus loin, on a été obligé de revenir trois fois à la charge pour l'emporter. L'adjoint Jouanne de l'adjudant-général Jomard a rallié, à force de prières, les grenadiers pour la troisième fois; il a le bras cassé: sa conduite est digne des plus grands éloges. Nous avons eu au poste cent blessés au moins et plusieurs tués.

L'adjudant-général Vaux attaquait une partie de la montagne. Il a eu affaire à cinq colonnes, dont deux de quinze cents hommes environ; il leur a fait soixante prisonniers, et beaucoup ont été tués : il a perdu peu de monde.

Fiorella et moi étions à sa gauche, allant à Cembra; nous avons été arrêtés par une position des plus formidables : à notre approche, douze hommes sont tombés.

Nous avons donné ordre à notre avant-garde de la tourner, elle s'est perdue en parcourant le chemin. Cela n'a pas été un grand malheur; elle a rencontré les colonnes que Vaux avait combattues qui venaient sur nos derrières. J'étais témoin du combat, mais je n'en sais pas le résultat.

La quatre-vingt-cinquième attaquait en même temps Segonzano : elle a fait trente prisonniers, et a tué prodigieusement de monde. Elle a combattu corps à corps, a pris deux fois le château de Segonzano, qui lui a été repris; mais les colonnes sont arrivées de toutes parts contre elle : elle a au moins cent tués ou blessés et deux cents prisonniers.

Enfin, le résultat est que nous avons fait environ cinq cents prisonniers, tué beaucoup d'ennemis; mais cela nous coûte cher.

Il y avait encore quatre mille hommes en bataille à Cembra et à Faver, qui nous attendaient. Parmi les troupes que nous avons combattues il ne se trouvait presque point de paysans : elles étaient entièrement composées de troupes de ligne.

Suivant le rapport des déserteurs qui nous sont venus, nous devions être attaqués aujourd'hui; nous les avons prévenus, et je crois que nous avons bien fait.

La nature est ici de la plus grande difficulté à vaincre; joignez à cela beaucoup de force. Il est impossible de combattre avec plus de courage : Mori et Saint-Marco n'étaient rien en comparaison de ces attaques.

VAUBOIS.

LIVRE CINQUIÈME.

Depuis la première expédition du Tyrol jusqu'à la bataille de Rivoli.

Au quartier-général à Verone, le 24 brumaire an 5 (14 novembre 1796).

Au Directoire exécutif.

Je vous dois compte des opérations qui se sont passées depuis le 21 de ce mois : s'il n'est pas satisfaisant, vous n'en attribuerez pas la faute à l'armée : son infériorité, et l'épuisement où elle est des hommes les plus braves me font tout craindre pour elle. Peut-être sommes-nous à la veille de perdre l'Italie. Aucun des secours attendus n'est arrivé ; la quatre-vingt-troisième demi-brigade ne part pas ; tous les secours venant des départemens sont arrêtés à Lyon et surtout à Marseille. On croit qu'il est indifférent de les arrêter huit ou dix jours ; on ne songe pas que les destinées de l'Italie et de l'Europe se décident ici pendant ce temps-là. Tout l'empire a été en mouvement et y est encore. L'activité de notre gouvernement au commencement de la guerre peut seule donner une idée de la manière dont on se

conduit à Vienne. Il n'est pas de jour où il n'arrive cinq mille hommes; et, depuis deux mois qu'il est évident qu'il faut des secours ici, il n'est encore arrivé qu'un bataillon de la quarantième, mauvaise troupe et non accoutumée au feu, tandis que toutes nos vieilles milices de l'armée d'Italie languissent en repos dans la huitième division. Je fais mon devoir, l'armée fait le sien : mon ame est déchirée, mais ma conscience est en repos. Des secours, envoyez-moi des secours; mais il ne faut plus s'en faire un jeu : il faut, non de l'effectif, mais du présent sous les armes. Annoncez-vous six mille hommes, le ministre de la guerre annonce six mille hommes effectifs et trois mille hommes présens sous les armes; arrivés à Milan, ils sont réduits à quinze cents hommes : ce n'est donc que quinze cents hommes que reçoit l'armée.

Je fus informé, le 10, qu'un corps de deux mille cinq cents Autrichiens s'avançaient de la Goricie, et déjà étaient campés sur la Piave; j'envoyai aussitôt le général Masséna, avec un corps d'observation, à Bassano sur la Brenta, avec ordre de se retirer à Vicence du moment que l'ennemi aurait passé la Piave. J'ordonnai au général Vaubois d'attaquer les postes ennemis dans le Trentin, et surtout de le chasser de ses positions entre le Lawis et la Brenta. L'attaque eut lieu le 12, la résistance fut vive. Le général Guieux emporta Saint-Michel et brûla les ponts des ennemis; mais ceux-ci rendirent notre attaque nulle sur Segonzano, et la quatre-vingt-cinquième demi-brigade y fut maltraitée malgré sa valeur. Nous avons eu trois cents blessés,

cent tués et deux cent cinquante prisonniers ; nous avons fait cinq cents prisonniers, et tué beaucoup de monde à l'ennemi.

Le 15, j'ordonnai que l'on recommençât l'attaque sur Segonzano, qu'il fallait avoir, et en même temps instruit que l'ennemi a passé la Piave, je pars avec la division du général Augereau. Nous nous joignons à Vicence avec la division Masséna, et nous marchons, le 15, au-devant de l'ennemi, qui avait passé la Brenta. Il fallait étonner comme la foudre, et balayer, dès son premier pas, l'ennemi. La journée fut vive, chaude et sanglante : l'avantage fut à nous, l'ennemi repassa la Brenta, et le champ de bataille nous resta. Nous fîmes cinq cent dix-huit prisonniers, et tuâmes considérablement de monde : nous enlevâmes une pièce de canon. Le général Lanusse a été blessé d'un coup de sabre. Toutes les troupes se sont couvertes de gloire.

Cependant, le 13, l'ennemi avait attaqué le général Vaubois sur plusieurs points, et menaçait de le tourner, ce qui obligea ce général à faire sa retraite sur la Pietra, sa droite adossée à des montagnes, sa gauche à Mori. Le 16, l'ennemi ne se présenta point ; mais, le 17, le combat fut des plus opiniâtres. Déjà nous avions enlevé deux pièces de canon et fait treize cents prisonniers, lorsque, à l'entrée de la nuit, une terreur panique s'empara de nos troupes ; la déroute devint complète : nous abandonnâmes six pièces de canon.

La division prit, le 18, sa position à Rivoli et à la Corona par un pont que j'avais fait jeter exprès. Nous avons perdu, dans cette retraite, outre six pièces de

canon, trois mille hommes tués, blessés ou prisonniers. La perte de l'ennemi doit avoir été considérable.

Ayant appris une partie de ce qui se passait dans le Tyrol, je m'empressai de partir le 17, à la pointe du jour, et nous arrivâmes le 18, à la pointe du jour, à Verone.

Le 21, à trois heures après midi, ayant appris que l'ennemi était parti de Montebello et avait campé à Villa-Nova, nous partîmes de Verone. Nous rencontrâmes son avant-garde à Saint-Martin; Augereau l'attaqua, la mit en déroute, et la poursuivit trois milles : la nuit la sauva.

Le 22, à la pointe du jour, nous nous trouvâmes en présence. Il fallait battre l'ennemi de suite; nous l'attaquâmes avec intelligence et bravoure. La division Masséna attaqua la gauche, le général Augereau la droite. Le succès était complet; le général Augereau s'était emparé du village de Caldero, et avait fait deux cents prisonniers; Masséna s'était emparé de la hauteur qui tournait l'ennemi, et avait pris cinq pièces de canon; mais la pluie, qui tombait à seaux, se change brusquement en une petite grelasse froide, qu'un vent violent portait au visage de nos soldats et favorise l'ennemi; ce qui, joint à un corps de réserve qui ne s'était pas encore battu, lui fait reprendre la hauteur. J'envoie la soixante-quinzième demi-brigade, qui était restée en réserve, et tout se maintint jusqu'à la nuit; mais l'ennemi reste maître de la position. Nous avons eu six cents blessés, deux cents morts et cent cinquante prisonniers, parmi lesquels le général de brigade

Launai, le chef de brigade Dupuis, qui a été blessé pour la seconde fois. L'ennemi doit avoir perdu davantage.

Le temps continue à être mauvais. Toute l'armée est excédée de fatigue et sans souliers : je l'ai reconduite à Verone, où elle vient d'arriver.

Une colonne ennemie, commandée par Laudon, s'avance sur Brescia, une autre sur Chiuza, pour faire sa jonction avec le corps d'armée. Pour résister à tout cela, je n'ai que dix-huit mille hommes.

L'ennemi a au moins cinquante mille hommes, composés 1°. d'un corps autrichien venant du Rhin; 2°. de toutes les garnisons de la Pologne et des frontières de la Turquie; 3°. du reste de son armée d'Italie, recrutée de dix mille hommes.

Aujourd'hui, 24 brumaire, repos aux troupes; demain, selon les mouvemens de l'ennemi, nous agirons. Je désespère d'empêcher la levée du blocus de Mantoue, qui dans huit jours était à nous. Si ce malheur arrive, nous serons bientôt derrière l'Adda, et plus loin s'il n'arrive pas de troupes.

Les blessés sont l'élite de l'armée : tous nos officiers supérieurs, tous nos généraux d'élite sont hors de combat; tout ce qui m'arrive est si inepte, et ils n'ont pas la confiance du soldat. L'armée d'Italie, réduite à une poignée de monde, est épuisée. Les héros de Lodi, de Millesimo, de Castiglione et de Bassano, sont morts pour leur patrie ou sont à l'hôpital; il ne reste plus aux corps que leur réputation et leur orgueil. Joubert, Lannes, Lanusse, Victor, Murat, Charlot, Dupuis, Ram-

pon, Pigeon, Menard, Chabrand, sont blessés; nous sommes abandonnés au fond de l'Italie. La présomption de mes forces nous était utile; on publie à Paris, dans des discours officiels, que nous ne sommes que trente mille hommes.

J'ai perdu dans cette guerre peu de monde, mais tous des hommes d'élite qu'il est impossible de remplacer. Ce qui me reste de braves voient la mort infaillible, au milieu des chances si continuelles et avec des forces si inférieures. Peut-être l'heure du brave Augereau, de l'intrépide Masséna, de Berthier, de.... est prête à sonner; alors! alors! que deviendront ces braves gens? Cette idée me rend réservé; je n'ose plus affronter la mort, qui serait un sujet de découragement et de malheur pour qui est l'objet de mes sollicitudes.

Sous peu de jours, nous essaierons un dernier effort; si la fortune nous sourit, Mantoue sera pris, et avec lui l'Italie. Renforcé par mon armée de siége, il n'est rien que je ne puisse tenter. Si j'avais reçu la quatre-vingt-troisième, forte de trois mille cinq cents hommes, connus à l'armée, j'eusse répondu de tout! Peut-être, sous peu de jours, ne sera-ce pas assez de quarante mille hommes.

BONAPARTE.

Verone, le 13 brumaire an 5 (3 novembre 1796).

Au commissaire du gouvernement.

Nous manquons entièrement d'argent; toutes nos caisses sont vides et tous nos services entravés : le ser-

vice même du prêt du soldat n'est pas assuré. Vos bureaux, citoyen commissaire, font de très-beaux états qui ne sont jamais d'accord avec le payeur, et, depuis trois mois qu'on cherche à concilier vos comptes, il n'y a jamais moyen de trouver l'emploi de trois ou quatre millions qui existent de différence.

L'ordonnateur, depuis deux mois, n'a reçu que deux millions : tout souffre, et nous sommes en présence de l'ennemi. Vous m'aviez dit que vous faisiez passer les vingt mille livres de Modène à Milan, et on n'en a fait passer que la moitié. Des trois cent mille livres qui devaient être soldées à Ferrare, il n'a été soldé que la moitié. Quant à Livourne, bien loin de nous présenter de l'argent, on nous offre de cinq à six cent mille livres portées sans aucune forme légale. La compagnie Flachat, qui a toutes les ressources de l'armée, qui a tous les fonds, qui fait tous ses services en promesses, est la seule qui ait les moyens de pourvoir aux besoins urgens du moment. Faites qu'elle verse dans la caisse du payeur général de l'armée quinze cent mille livres. Vous devez fournir à nos besoins, et, depuis deux mois, l'ordonnateur crie que tous les services manquent.

Je vous prie donc, citoyen commissaire, de songer que toute l'armée est en mouvement, que nous sommes en présence de l'ennemi, que le moindre retard peut être funeste; occupez-vous donc à faire fournir à l'ordonnateur l'argent qui est nécessaire : nous sommes ici à la veille des plus grands événemens. Si la quatre-vingt-troisième demi-brigade, aujourd'hui soixante-quinzième, était partie de Marseille, conformément à l'ordre que

j'ai donné, nous n'aurions rien à craindre ; mais trois mille hommes de bonnes troupes de moins, dans des circonstances comme celles-ci, sont pour nous un terrible malheur. La quarantième même arrive bien tard : il paraît que tout au plus le premier bataillon arrivera à temps ; cependant, comme nous avons quelques bataillons en route, je vous prie d'expédier un courrier au général Kellermann, pour le requérir et le prier de faire filer ce qu'il y a de disponible. Toutes les troupes de l'empire sont arrivées en poste avec une célérité surprenante ; ils paraissent vraiment décidés à faire de grands sacrifices, et nous, on nous a livrés à nous-mêmes : de belles promesses et quelques petits corps de troupes sont tout ce qu'on nous a donné.

BONAPARTE.

Verone, le 13 brumaire an 5 (3 novembre 1796).

Au général Baraguay d'Hilliers.

Nous sommes en présence de l'ennemi, qui a passé la Piave. Vous sentez combien nous avons besoin de troupes ; activez donc la marche de tous les dépôts et de tous les bataillons qui nous arrivent, bien entendu que vous prendrez des mesures pour que les fusils qui sont à Cremone soient répartis aux dépôts de Lodi et de Cassano, et que tous les soldats qui nous viendront soient armés. Vous dirigerez les dépôts des divisions d'Augereau et de Masséna sur Verone, où ils prendront de nouveaux ordres à l'état-major ; les dépôts de Man-

toue à l'ordinaire, et les dépôts de la division du général Vaubois, à Peschiera, où ils recevront de nouveaux ordres. Envoyez-nous promptement les 80 hommes du cinquième régiment de dragons que vous avez gardés à Milan ; faites partir le premier bataillon de la légion lombarde pour Verone. Vous ne nous écrivez plus assez. Nous ne savons plus exactement ce qui arrive à Milan : il faut que vous ayez une correspondance suivie avec le général qui commande à Tortone, pour être instruit du jour où partent les différens bataillons de Tortone, des jours où ils arrivent à Milan, et l'annoncer aussitôt.

L'ennemi paraît en force : il est nécessaire d'avoir à la fois de l'activité, de la vigilance, et de seconder de votre mieux les opérations de l'armée, spécialement les approvisionnemens de l'artillerie. Ayez l'œil sur ce qui pourrait se passer du côté de Bergame et dans les vallées de Trompir et Dider : quoique ce soit loin de vous, cela vous intéresse trop, pour que vous ne soyez pas prévenu avant tous les autres de ce qui pourrait arriver de ce côté-là, qui méritât votre attention.

L'armée manque totalement de fonds, le service même du prêt est exposé. Je vous prie de remettre la lettre ci-jointe au commissaire du gouvernement, s'il y est, ou au citoyen Flachat. Voyez également le congrès d'état et la municipalité de Milan, pour que tout ce qui est dû, soit promptement payé.

Si nous faisons des provisions, peut-être les ferai-je passer de l'autre côté du Pô, pour les dépayser. J'espère que la deuxième cohorte de la légion lombarde sera

promptement organisée, ce qui vous fournira les moyens d'escorte. BONAPARTE.

Verone, le 14 brumaire an 5 (4 novembre 1796).

Au Chef de l'état-major.

Le général Masséna a évacué aujourd'hui Bassano, à cinq heures du matin, l'ennemi se trouvant en force à Castel-Franco. La soixante-quinzième doit être arrivée, à cette heure, à Vicence. Le général Augereau est déjà à Montebello : indépendamment des hussards du premier régiment, ce général aura encore le vingtième de dragons, fort de 350 hommes. J'ai donné au général Meynier le commandement de Verone, au général Killemaine le commandement depuis le fort de la Chiuza jusqu'à Rovigo, ainsi que celui de Mantoue ; il se tiendra à Verone. Picot, qui est parti à minuit de Padoue, et qui a été jusque dans les postes ennemis, m'assure qu'ils ne sont pas plus de 8 à 9,000 hommes. Aucune de leurs patrouilles n'a encore paru à Padoue. Arrangez-vous bien avec le général Vaubois pour qu'il exécute comme il faut les dispositions du plan. J'espère que cette fois nous pourrons, d'un seul coup, donner du fil à retordre. Si cette lettre vous rencontre en chemin, faites-en part au général Vaubois, et par Dieu recommandez-lui de ne pas ménager les courriers. Cet adjoint peut continuer jusque chez le général Vaubois et me renvoyer Louis. Je ne serai pas fâché que le citoyen Junot reste jusqu'à l'attaque de

demain. S'il est convenu qu'on doive attaquer demain, qu'il fasse en sorte que j'aie des nouvelles trois fois dans la journée.

En passant la Chiuza, donnez un petit coup d'œil et assurez-vous qu'il n'y manque pas de munitions de bouche ; assurez-vous aussi de la situation du pont et de l'espèce de garde qu'on y fait, cela toutefois autant que la nuit vous le permettra. BONAPARTE.

Au quartier-général à Vicence, le 15 brumaire an 5 (5 novembre 1796).

Au Chef de l'état-major.

Nous sommes arrivés avec la division Augereau à Vicence : celle de Masséna était à huit milles d'ici, où elle s'est arrêtée lorsqu'elle a su notre arrivée. L'ennemi est entré hier au soir à Bassano, où l'on dit qu'il n'a que 2 ou 3,000 hommes. Le reste de ses troupes, que l'on porte à 7 ou 8,000 hommes, est à Citadella : un corps léger a même passé la Brenta à Ospidaletta da Brenta. Masséna va aller les chasser.

Pressez par tous les moyens possibles l'arrivée des cinq pontons ; il faudrait les faire venir en poste, vous avez dû les rencontrer entre Villa-Nova et Montebello. Si ces pontons m'arrivent, je passerai la Brenta cette nuit ; j'ai fait préparer ici 36 chevaux pour les conduire où j'en aurai besoin. J'avais ordonné qu'on en préparât un égal nombre à Montebello ; jusqu'à cette heure, tout se dispose très-bien ici : si nous avons nos

pontons ce soir, la journée de demain sera décisive. Masséna n'a perdu autre chose qu'un seul homme qui avait eu la cuisse cassée, qu'il a déposé à l'hôpital de Bassano. J'imagine que le bataillon des grenadiers arrivera aujourd'hui à Vicence. Je vous attends avec impatience. Je n'ai pas de nouvelles du général Lespinasse, du général Dommartin, ni d'aucun officier du génie.

BONAPARTE.

Paris, le 17 brumaire an 5 (7 novembre 1796).

Le Directoire exécutif au général en chef Bonaparte.

En nous annonçant, citoyen général, dans vos dépêches du 4 brumaire, que l'ennemi s'ébranle dans le Frioul et que vous êtes en mouvement, vous avez fixé plus particulièrement notre attention sur l'Italie. Nos revers en Allemagne ajoutent un nouveau prix aux conquêtes de l'armée que vous commandez. Si un renfort de 5,000 hommes présens vous paraît suffire pour vous mettre en état de renverser les projets autrichiens, nous devons avoir, et nous avons, en effet, une confiance entière sur l'issue des opérations qui se préparent, puisque les secours que nous vous faisons passer s'élèvent à 26,000 hommes, dont la plupart doivent vous rejoindre incessamment. Quel que soit le déficit que l'on doive admettre pour les pertes que les troupes feront en route, et pour l'inexactitude des états de situation, il restera une force imposante et qui surpassera de beaucoup vos demandes.

La sécurité où nous sommes désormais à l'égard de l'Italie méridionale, et les dispositions favorables des peuples qui se trouvent voisins du théâtre de la guerre, seront pour vous de nouveaux moyens de forces contre les ennemis que vous avez à combattre et à vaincre.

Le ministre de la marine va, de son côté, seconder par mer vos opérations.

Une division de vaisseaux ou frégates les plus fortes qu'il sera possible d'équiper, et dans le plus court délai, sera envoyée dans le golfe de Venise. L'officier destiné pour la commander, connaît ces parages ainsi que Trieste, et il aura des ordres pour se concerter avec vous.

Une gabare sera également dirigée avec escorte vers l'embouchure du Pô, où elle déposera les munitions de guerre demandées, et où elle se chargera des objets que vous indiquez.

Un convoi de bâtimens sera en outre expédié à la même destination, pour charger des blés : toutes ces importations seront précieuses.

Si, comme nous l'espérons, le cours des opérations nous amène Trieste, la conduite que vous aurez à y tenir, dépendra de l'effet qu'aura produit, à Vienne, la déclaration que nous vous avons chargé de faire, et nous attendons le compte que vous nous en rendrez, pour vous tracer nos intentions définitives à cet égard.

Le parti que vous avez pris au sujet du cardinal qui vous faisait justement ombrage à Ferrare, nous a paru le fruit d'une conception heureuse.

Vous connaissez nos intentions relativement à la

situation politique des différens états qui ont adopté un gouvernement populaire, et nous y persistons.

Nous avons lu avec satisfaction les détails que nous a donnés le général Berthier dans sa lettre, du 30 vendémiaire, sur vos dispositions militaires : leur résultat sera, nous n'en doutons pas, la prise de Mantoue, la défaite de l'armée nouvelle qui se forme contre vous, et un titre éminent de gloire pour la brave armée d'Italie.

BARRAS, *président.*

Paris, le 17 brumaire an 5 (7 novembre 1796).

Le Directoire exécutif au général en chef Bonaparte.

Le directoire exécutif se propose, citoyen général, de faire expédier des ordres pour que quelques frégates aillent se montrer sur les parages de la Corse. La proposition que vous lui en faites, lui a paru devoir être accueillie autant que la situation de notre marine pourra le permettre. Il est impossible de pouvoir extraire en ce moment des divisions territoriales du Midi une force de 1200 hommes, que vous jugez nécessaire pour garder la Corse ; mais les renforts que nous vous envoyons vous mettront en état, lorsqu'ils auront entièrement effectué leur jonction, de détacher de l'armée des troupes pour cette destination.

Nous nous sommes occupés un instant d'un projet, dont l'exécution favoriserait puissamment vos opérations : ce serait de faire porter par mer, à Trieste,

un corps de 7 à 8,000 hommes, qui surprendrait les derrières de l'ennemi et lui couperait ses communications : l'expérience de cette campagne prouve l'importance d'obtenir sur lui des avantages de cette nature. Il est fâcheux que nous ne puissions pas rassembler à temps à Toulon les forces que cette opération exigerait ; elle mérite toutefois d'être méditée, en la réservant pour le moment où elle pourrait être exécutée avec succès, et nous vous invitons à nous donner votre avis sur les avantages qu'elle présente. BARRAS, *président*.

Bassano, le 13 brumaire an 5 (3 novembre 1796).

Au général en chef.

Les troupes qui sont sous mon commandement ont resté toute la nuit sous les armes. Hier soir, j'avais envoyé le général Leclerc à Castel-Franco avec quelques chevaux, pour pousser ce matin une reconnaissance très en avant sur Trévise ; il rencontra l'ennemi à son entrée dans Castel-Franco, il le chargea trois fois et lui prit un homme ; il revint sur ses pas et arriva à Bassano à dix heures du soir. D'après son rapport et les renseignemens qu'il avait pu recueillir des habitans de Castel-Franco, il y avait à craindre que ce ne fût l'avant-garde des troupes qui ont passé la Piave, ce qui me fit faire de suite des dispositions pour me préparer à replier sur Vicence. Les patrouilles de cavalerie ordonnées sur toutes les routes doivent m'avertir pour exécuter mon mouvement rétrograde. L'ordre fut envoyé aux deux

pièces d'artillerie que j'avais à Carpenetto, de replier sur Bassano : elles n'y retourneront plus jusqu'à ce qu'il y ait du changement dans ma position. Ce qui me donnait des inquiétudes, c'est que depuis hier matin, avant que je connusse le passage de la Piave par les ennemis, les citoyens Fernet et Duclos étaient en reconnaissance ; ils ne sont pas encore rentrés.

Je vous répète encore, mon général, que ma position n'est pas rassurante : je suis sur le *qui vive* nuit et jour ; si j'avais du moins des forces à pouvoir arrêter quelque temps l'ennemi, je serais moins inquiet. L'arrivée de la soixante-quinzième, à Montebello, ne change rien à ma position, puisque votre intention est que je l'y laisse reposer, et que je n'en dispose qu'à la dernière urgence. Nous sommes bien loin de Montebello, et je crains que le secours n'arrive trop tard.

J'ai envoyé ce matin deux espions à Trévise. Un d'eux doit s'y tenir à poste fixe, et n'en partir que lorsqu'il sera assuré de la marche de l'ennemi sur nous. L'ennemi a porté des postes d'infanterie tout près de Castel-Franco ; je crois que son projet ne tardera pas à être connu, c'est-à-dire qu'il nous attaquera sous peu.

Si vous tenez si fort à ce que je reste à Bassano, pourquoi, mon général, ne me renforcez-vous pas ? Je pourrais alors garder cette position qui paraît très-intéressante ; mais, pour y rester en observation, c'est, suivant-moi, bien hasardeux.

Votre lettre de ce jour ne dit pas si je dois recevoir définitivement les deux brigades du général Vaubois. Demain partiront 400 hommes de Carpenetto pour

faire un mouvement sur Borgo. Je n'ose pas leur ordonner d'aller loin, car, si j'étais obligé de me replier pendant leur absence, ces troupes courraient grand danger.

Ma cavalerie est nuit et jour en course : ce n'est que par elle que je puis être averti assez à temps pour pouvoir passer la Brenta sans danger.

Je donnerai ordre, après demain, à la soixante-quinzième demi-brigade de partir de Montebello, pour se porter à Vicenza, à moins que vous n'en ordonniez autrement.

L'adjudant-général Fernet arrive à l'instant de sa reconnaissance : il a été poursuivi par la cavalerie ennemie, et me rapporte que l'ennemi, à ce qu'on lui a assuré, marche sur deux colonnes, une sur Assolo, et l'autre sur Castel-Franco ; cette dernière colonne a du canon avec elle. Si ce rapport se vérifie, je ferai vraisemblablement ma retraite dans la nuit ; vous en serez averti : je prends, en attendant, toutes les mesures que ma position exige pour ne pas être surpris.

La reconnaissance sur Borgo est suspendue.

MASSÉNA.

Lawis, le 13 brumaire an 5 (3 novembre 1796).

Au général en chef.

Il paraît que l'ennemi est très-fort ; il est sans cesse en mouvement : ses troupes se battent comme elles ne l'ont jamais fait jusqu'à cette heure ; ce n'est pas simple bravoure, c'est un acharnement, une rage qui tient du désespoir. Le général Vaubois n'est pas content du

citoyen Castangés ; ses espions vont jusqu'à nos avant-postes, et viennent rapporter tout ce que leur disent les paysans ; souvent il les envoie avec des patrouilles de chasseurs à cheval ; il fait moins que rien : il vient quelquefois ici et veut se mêler de l'armée.

A ce qu'on me dit, l'opération est finie. Je vous demande vos ordres. Dois-je rester ici ou retourner vous joindre ?

Le général Vaubois est prévenu que l'ennemi est très en force du côté de Penet, qu'il peut nous tourner et se porter à Trente par notre droite ; il voulait changer de position et se porter en deçà du Lawis, pour tenir tête à Segonzano et Penet ; il est très-inquiet de cette partie, et il me prie de vous expédier un homme en poste, pour que vous lui donniez vos ordres promptement ; il craint de n'être plus à temps, si vous tardez à lui répondre.

Les troupes sont sans souliers, sans habits, enfin, elles sont nues et commencent à s'effrayer : elles regardaient hier avec respect la belle tenue des Autrichiens en bataille ; elles sont dans la neige : on devrait penser bien sérieusement à elles.

Quelles suites n'aurait pas notre défaite ! Les officiers, en général, sont fatigués ; il y en avait qui, au milieu du feu, ne parlaient que de se retirer chez eux.

Dans ce moment-ci, on voit des patrouilles venir vers nos avant-postes ; cependant je crois que ce ne sera rien : il est possible qu'ils ne veuillent que reprendre leurs positions.

On dit que l'ennemi a deux divisions très-fortes com-

posées de paysans et de troupes de ligne ; que celle de Laudon est de 20 à 30,000 hommes, dont cinq de ligne, et celle de Dabowick, de quinze mille, dont la plus grande partie est de ligne. Le fait est qu'ils avaient hier des forces majeures. L. Bonaparte.

Lawis, le 13 brumaire an 5 (3 novembre 1796).

Au Général en chef.

La journée d'hier ne s'est pas passée comme nous le voulions, malgré tous nos efforts.

Le 11, au matin, deux déserteurs de nos postes de Navi et de Penet, prévinrent l'ennemi de nos mouvemens, et nous le trouvâmes bien préparé et surtout bien disposé.

Le 12, au matin, le général Guyeux, à la tête de 1500 hommes; un escadron du vingt-deuxième de chasseurs, et l'artillerie de la division, devaient partir de Navi pour s'emparer de Saint-Michel, y brûler les ponts, et se trouver à même de poursuivre jusqu'à Neumarck.

Le général Fiorella, commandant la colonne du centre, forte de 1,800 hommes, devait partir de Lacroix pour se porter sur Cimbra, tandis que l'adjudant-général Veau, avec 600 hommes, devait s'y porter par la crête des montagnes, en suivant la gauche de la colonne du général Fiorella, entre ce général et le général Guyeux.

Au même instant, la quatre-vingt-cinquième demi-

brigade, commandée par le chef de brigade Gaspard, devait partir de Penet pour s'emparer du village et château de Segonzano et passer le Lawis.

Le 12, à trois heures du matin, ces colonnes se mirent en marche, chacune de leur côté. Le général Guyeux éprouva une forte résistance à Saint-Michel; toutes les maisons étaient crénelées et remplies de troupes, et l'entrée du village fermée par un retranchement.

Trois fois nos troupes battirent la charge et trois fois elles furent repoussées avec un acharnement incroyable; enfin l'adjoint Jouanne se met à la tête des troupes, revient à la charge, renverse les obstacles et pénètre dans le village: au même instant il est blessé lui-même d'un coup de feu; mais le village est emporté malgré le feu des maisons, qui était d'une vivacité extrême.

L'avant-garde du général Fiorella, commandée par le chef de brigade Marchi, trouve les ennemis à quatre milles de Cimbra, les attaque et les poursuit jusqu'à quelque distance de cet endroit, vis-à-vis une montagne très-escarpée: là, les ennemis se défendirent avec courage, en faisant pleuvoir sur nous une grêle de pierres. Le citoyen Marchi, avec quelques carabiniers de la vingt-cinquième, en tirailleurs, eut l'audace, malgré le feu de l'ennemi, de gravir la montagne, et, arrivé sur le plateau, d'enlever un des chevaux des officiers autrichiens.

Dès que le général Vaubois, qui était avec le général Fiorella, n'entendit pas arriver la colonne de l'adjudant-général Veau, il se douta que l'ennemi était en force, et qu'il trouvait une forte résistance; il fit passer

sur la gauche, huit compagnies, commandées par le chef de brigade Marchi : ces deux corps réunis marchèrent sur l'ennemi, qui, divisé en cinq colonnes, se dirigeait sur Lawis pour nous couper : un moment après l'adjudant-général Veau vint seul joindre le général Vaubois ; il lui apprit que l'ennemi était très-fort, que ces cinq colonnes faisaient un total de 6,000 hommes, qui filaient sur Lawis : au même instant, on vit cesser le feu de la quatre-vingt-cinquième demi-brigade sur notre droite, ce qui décida le général Vaubois à faire rentrer les troupes dans leurs positions. En revenant, ces troupes passèrent un peu sur la gauche, vinrent joindre les huit compagnies sur le point où était l'adjudant-général Veau, qui est une superbe plaine sur la crête des montagnes : là, l'ennemi fut battu toute la journée et à la nuit poursuivi bien loin. La quatre-vingt-cinquième a attaqué Segonzano, a passé le village sans s'y arrêter, et s'est portée sur le château défendu par 1200 hommes : les troupes des maisons la laissèrent passer, et lorsqu'elle ne fut plus dans le village, elles se réunirent : les feux du château et du village, tous deux très-vifs, prenant la demi-brigade entre deux, elle n'a pu résister et s'est retirée sur ses premières positions de Penet. Dans toutes ces affaires, l'ennemi a perdu 1,200 hommes et environ 500 prisonniers. Nous avons eu en tout 400 hommes hors de combat.

Le général Guyeux, avant de quitter Saint-Michel et de revenir à Navi, a brûlé les deux ponts que l'ennemi avait sur l'Adige.

Les deux déserteurs que nous avons eus, sont partis

de rage d'avoir les pieds nus et en sang. Il paraît certain que nous devions être attaqués : les généraux Laudon et Dabowick étaient venus la veille à Saint-Michel pour se concerter. LOUIS BONAPARTE.

Lawis, le 13 brumaire an 5 (3 novembre 1796).

Au Général en chef.

Je vous ai mandé ce qui s'était passé hier dans la journée, dans le premier instant, et je n'avais pu recueillir les détails. Le résultat réel est que la colonne de Saint-Michel, qui a éprouvé beaucoup de résistance, a tué beaucoup de monde, qu'on peut évaluer au moins à 300 hommes ; ils en ont sûrement blessé autant, et ils ont fait environ 300 prisonniers. Nous avons eu là une centaine de blessés et une quinzaine de tués.

L'adjudant-général Veau a fait 60 prisonniers environ ; il s'est battu avec 500 hommes pendant trois heures, à portée de pistolet, contre des forces huit fois plus fortes. Il a tué beaucoup de monde à l'ennemi.

Une partie de l'avant-garde de notre colonne, commandée par Marchi, s'est parfaitement battue ; mais il a été abandonné par la plus forte partie deux fois différentes. C'est la vingt-septième et les compagnies de grenadiers de Graveline et de l'Ain qui l'ont abandonné ; il s'est battu, avec le peu qui lui restait, au sabre et à la baïonnette, a repoussé l'ennemi et aurait fait beaucoup de prisonniers, si on ne l'avait pas aban-

donné. Malheureusement dans ces montagnes, on ne peut voir ce qui se passe, et ce n'est que bien du temps après que l'on sait les événemens ; les ordonnances se perdent ou entrent dans les villages pour piller, et je suis persuadé que nous avons eu au moins 600 hommes occupés à ces horreurs.

L'attaque de Segonzano a été mal faite, par mauvaise interprétation de mon ordre ; mais le combat a été des plus acharnés : l'ennemi a perdu prodigieusement en tués, en blessés ; on s'est battu corps à corps avec des forces considérables qui étaient continuellement augmentées ; on n'a fait dans cette partie que 30 prisonniers ; nous avons eu sur ce point 25 tués, 73 blessés et 150 prisonniers. La faute du commandant Gaspard, qui est d'une bravoure sans exemple, est de n'avoir pas tenu en échec un corps qu'il voyait pendant son attaque. Comme je lui avais dit d'employer toutes ses forces à son opération, il n'a pas senti que c'est une opération qui facilite l'autre, que de tenir l'ennemi en échec sur un point où on le voit, tandis qu'on agit sur l'autre. Voilà le résultat de la journée d'hier : vous pouvez hardiment mettre la perte de l'ennemi à 1,200 hommes au moins. Nous avons au juste fait 401 prisonniers, dont 4 officiers seulement.

Je dois maintenant vous dire ce que je pense sur ma position. Outre les forces de Saint-Michel, de la montagne Salorno et de Neumarck, que je puis estimer à 4,000 hommes de troupes de ligne, dont beaucoup de Hongrois, qui se battent bien, il y a à Cimbra le régiment de Valbeck complet, celui de Strasoldo, un ba-

taillon de Toscane, de la cavalerie ; ce qui fait, suivant les rapports, 4,500 hommes de ligne entre Cimbra et Faver ; il y a encore des troupes en arrière à Castello et dans la vallée de Fieunné. Il y a 2,000 hommes à Segonzano et Bedol ; à Pallu, 600 hommes ; du côté de Borgo, il se réunit beaucoup d'infanterie et de cavalerie. Outre cela Laudon est toujours de l'autre côté de la rivière avec 5,000 hommes ; il n'a point remué hier. Si l'on en croit un déserteur du régiment de Schirz que je viens de questionner, il y a encore beaucoup de monde à Neumarck.

Nous n'avons presque pas vu de paysans hier, il y en a cependant beaucoup. Enfin je crois que le moins que l'on puisse estimer l'ennemi devant nous, tant dans la partie où commande Laudon que de l'autre côté de la rivière, et depuis cette rivière à Borgo par le Fieunné, est au moins de 15,000 hommes de ligne.

Notre position est incertaine : la droite risque beaucoup, et je suis assuré que Laudon fera un mouvement devant lui sur Salo et Brescia ; les 1200 hommes que j'ai du côté de l'Adige auront peine à l'empêcher. Je penserais donc que, voulant couvrir Trente, il faudrait quitter Lawis, rompre le pont et garder les hauteurs qui le commandent, ainsi que la route.

Ainsi, il faudrait placer la vingt-cinquième demi-brigade à Sevignano, la quatre-vingt-cinquième à la Piare Penet et sur le chemin qui va de Penet à Perginé, avoir un bon poste au-dessus de Zivezanne ; avoir à Perginé deux bataillons de la trente-neuvième, faisant à peu près 900 hommes, et quatre compagnies de grenadiers

de la quatre-vingt-cinquième; à Levico, la vingt-neuvième d'infanterie légère, qui n'est que de 500 hommes: on ne peut se dispenser de garder Levico, parce qu'il s'y trouve un chemin qui descend à Roveredo.

Deux bataillons de la vingt-septième, très-faibles, garderaient le point de Lawis.

Le surplus de nos forces resterait dans ses positions de l'autre côté de la rivière. Je crois que nous serions plus serrés, plus forts, et que notre droite serait plus sûre.

VAUBOIS.

Lawis, le 13 brumaire an 5 (3 novembre 1796).

Au général de division Vaubois.

J'ai exécuté, avec beaucoup de travail, l'ordre que vous m'avez donné. J'ai fait attaquer hier au matin, à la pointe du jour, l'ennemi, qui était en force supérieure : la résistance la plus opiniâtre s'est opposée à nous; le poste de la montagne de la Corona n'a été enlevé qu'après une fusillade très-vive, qui a duré pendant deux heures.

Je me suis porté sur Saint-Michel. L'ennemi, qui s'était renforcé dans les maisons, d'où il faisait un feu très-soutenu, a montré une opiniâtreté sans égale; il avait fait des barrières sur toutes les avenues du village pour empêcher notre entrée : cela lui a servi quelques instans.

Une canonnade des plus fortes et un feu des plus vifs ne pouvaient en aucune manière les débusquer du vil-

lage; le troisième bataillon de la vingt-cinquième a essayé pendant trois fois d'y entrer, trois fois il a été repoussé : j'ai ordonné de suite au chef d'artillerie de diriger son feu à la porte de la maison d'où l'ennemi faisait feu, aux sapeurs d'aller couper les barricades que l'ennemi avait faites à l'entrée du village, et au chef du troisième bataillon de la vingt-cinquième de charger par la grande route et de prendre tout ce qui se trouverait dans le village, tandis que le chef de bataillon Arnaud, à la tête des carabiniers et des grenadiers, tournait le village du côté opposé, pour s'emparer du pont qui est sur l'Adige : cela a parfaitement réussi. Nous avons fait deux cent quatre-vingt-cinq prisonniers, dont quatre officiers et un chirurgien. Nous voilà enfin maîtres de Saint-Michel et de l'avenue du pont, après un combat des plus opiniâtres pendant quatre heures et demie.

J'ai ordonné de suite qu'on coupât ou que l'on brûlât ledit pont; mais l'ennemi, qui avait été obligé de prendre la fuite de l'autre côté de la rivière, où il avait une batterie, fusillait de dedans les maisons et en empêchait l'approche; mon aide-de-camp Ducret, que j'avais chargé de cette opération, prit le parti de faire mettre une quantité de bois sous ce pont et d'y faire mettre le feu : cela s'est fait avec la plus grande célérité; le pont est brûlé et hors d'état d'être raccommodé. Je me portai en avant de Saint-Michel avec les grenadiers, carabiniers et une partie du troisième bataillon de la vingt-cinquième, pour me rendre maître encore du pont de Mazet, qui est sur l'Eftch. L'ennemi, après la plus grande résistance, a été repoussé de l'autre côté

de la rivière; c'était à cinq heures et demie du soir : je reçus votre ordre pour faire retraite et reprendre mes anciennes positions, ce qui s'est exécuté avec le plus grand ordre dans la nuit.

Dans cette glorieuse journée, chacun a rempli ses devoirs. Le chef de brigade Salva a très-bien dirigé le feu de son artillerie, qui a beaucoup contribué au succès; le détachement du vingt-deuxième régiment de chasseurs à cheval s'est très-bien conduit. Je ne puis trop faire d'éloges du citoyen Gaguet, chef du troisième bataillon de la vingt-cinquième, qui est entré à la tête de sa troupe dans Saint-Michel, en franchissant tous les obstacles, ainsi que du chef de bataillon Arnaud, qui s'est supérieurement conduit et qui a été blessé à la jambe d'un coup de balle, en repoussant l'ennemi du pont de Mazet.

L'adjoint Jouanne a reçu une balle qui lui a traversé le bras; ce brave militaire a été blessé à l'entrée du village de Saint-Michel, à la tête de sa troupe.

L'ennemi a perdu beaucoup de monde et a été complétement battu. GUYEUX.

Bassano, le 14 brumaire an 5 (4 novembre 1796).

Au général en chef.

Un espion qui arrive de Castel-Franco me confirme le rapport de l'adjudant-général Fernet, de la marche des troupes autrichiennes sur Castel-Franco. L'espion a vu lui-même de l'artillerie, beaucoup d'infanterie, et de la

cavalerie; il rapporte de plus que le restant des troupes qui ont passé la Piave marche aussi sur Castel-Franco. Je viens de donner les ordres en conséquence des vôtres et de ceux que vous m'avez fait transmettre par le chef de l'état-major, de faire ma retraite sur Vicenza, ne devant pas hasarder un combat à Bassano; il en coûte assez à mon amour-propre de fuir devant l'ennemi sans le combattre: tels sont vos ordres, il faut s'y soumettre.

Le mouvement rétrograde se fera dans le plus grand ordre: l'infanterie commencera à filer à trois heures du matin; je ferai l'arrière-garde avec la cavalerie et les grenadiers; arrivé à Vicenza, je prendrai des positions militaires autant que les localités le permettront.

J'envoie ordre à la soixante-quinzième de se porter à Vicenza dès que j'y serai arrivé. J'ai ordonné de couper le pont de Carpetto. MASSÉNA.

Roveredo, le 16 brumaire an 5 (6 novembre 1796).

Au général en chef.

Je vous ai écrit sur le champ de bataille, je continue à vous rendre compte. La journée a été belle de mon côté. Nous avons fait 500 prisonniers et tué bien du monde, notre perte n'est pas considérable. Il était plus de midi quand l'ennemi nous a attaqués; la nuit seule nous a arrêtés. Je n'ai qu'à me louer des troupes: plusieurs individus se sont distingués, je vous les ferai connaître lorsque j'aurai tous les détails

Mais je dois vous citer le trait d'un officier qui ne

cesse de faire de belles actions, et dont le courage fait honneur à votre pays : c'est le chef de bataillon Marchi. D'après l'avis du général Berthier, je l'avais envoyé à Vigolo pour protéger notre retraite : après que nous eûmes passé, je lui envoyai trois hommes pour l'avertir de se retirer ; il ne reçut point cet ordre, ceux qui le portaient ayant probablement été pris par l'ennemi : alors il fut enveloppé par un très-grand nombre d'Autrichiens ; leur commandant le somme de se rendre, il refuse de le faire, perce l'ennemi et tombe sur leurs derrières pendant que nous combattions. Cet officier mérite le grade de chef de brigade.

Dans le moment où je vous écris, j'apprends une fâcheuse nouvelle. J'avais fortement renforcé Mori ; mais Torbolé s'est laissé surprendre, il a été attaqué de deux côtés ; le poste de Nago s'est replié sur Mori : une partie a passé le pont ; j'envoie ordre de le repasser de suite. Je fais venir de nouvelles forces, et demain matin je fais attaquer Torbolé.

VAUBOIS.

Roveredo, le 16 brumaire an 5 (6 novembre 1796).

Au général en chef.

Votre ordre, mon général, m'est arrivé trop tard. J'ignorais votre dessein et l'importance de porter d'aussi grosses forces du côté de l'Adige. Mori sera attaqué demain au matin en tête et en queue ; toutes les forces de Laudon sont de ce côté. Le poste ne peut tenir : si je

le renforce trop, je risque mon artillerie dans cette position, et je risque d'être battu par parties et de tout perdre. J'ordonne, en cas d'attaque et qu'on se trouve entre deux feux, que l'on se retire par le pont. Je tiens ma position de toutes mes forces, et il ne me reste de retraite que sur Verone ou la Corona, si l'ennemi ne s'y porte pas avant moi par la droite de l'Adige; mais il peut se faire qu'il y file déjà. On ne m'a pas fait sentir l'importance de me retirer par l'autre côté et de le tenir avec mes plus grandes forces; il était encore temps ce matin : je l'aurais fait volontiers, connaissant votre idée; mais j'aurais été battu à la Pietra et mené grand train. Des deux côtés je vois des dangers; mais j'espère que le courage nous tirera d'affaire de ce côté-ci.

On me laisse manquer de cartouches et de munitions d'artillerie. VAUBOIS.

Roveredo, le 17 brumaire an 5 (7 novembre 1796).

Au général de division Kilmaine.

Le général Vaubois vous a déjà instruit, citoyen général, que Torbolé était au pouvoir de l'ennemi; je m'empresse de vous prévenir qu'il s'est également rendu maître des hauteurs de Mori : rien ne l'empêche plus par conséquent de se porter sur Montebaldo et sur la Corona; vous penserez, j'imagine dans cette circonstance critique qu'il est essentiel d'envoyer le plus de force possible à Rivoli, sur lequel l'ennemi ne tardera sans doute pas à se porter. Le bataillon de la quaran-

tième demi-brigade qui y arrive aujourd'hui, d'après les ordres que je lui ai expédiés, ne peut suffire à sa défense, et le deuxième bataillon de cette même demi-brigade, ne devant arriver qu'aujourd'hui à Peschiera, ne pourra être rendu que demain très-tard à Rivoli, et je crains bien que d'ici lors l'ennemi ne s'y soit porté; d'ailleurs aucune disposition militaire n'a été encore faite pour la défense de ces hauteurs; il serait, ce me semble, très à propos d'y envoyer sur-le-champ un officier d'artillerie pour y placer quelques pièces de canon. Si le général Joubert est à Verone, il pourrait s'y rendre, et, de concert avec moi, nous ferions toutes les dispositions qui seront nécessaires pour retenir l'ennemi le plus possible, afin de donner le temps au général en chef de rétrograder sur Verone, et d'opposer de ce côté à l'ennemi des forces pareilles aux siennes. Je vous observe que celles qu'il a portées jusqu'à présent à Torbolé et à Mori ne s'élèvent pas à plus de 6,000 hommes; mais il y a grande apparence qu'il y en fera filer en plus grand nombre. Le général Vaubois, qui n'a plus d'espoir de se retirer sur la Corona, se dispose à envoyer à Rivoli deux bataillons de la quatre-vingt- cinquième demi-brigade, qui passeront pour s'y rendre par la grande route de Trente, passant l'Adige au pont en deçà de la Chiuza. Il y en fera passer même un plus grand nombre, s'il le peut sans danger, avant d'effectuer sa retraite, qu'il se propose de faire par la Chiuza sur Verone ou même sur Rivoli, si nous pouvons l'occuper de manière à empêcher l'ennemi de s'en rendre maître.

Je me propose de partir dans deux heures pour Ri-

voli : je m'y serais rendu sur-le-champ, quoique je ne fasse que d'arriver à Roveredo, s'il y avait des troupes; mais il n'y en a encore aucune; l'objet me paraît très-urgent, et j'engage en conséquence le général Vaubois de presser le départ des deux bataillons de la quatre-vingt-cinquième. Vous voudrez bien m'adresser à Rivoli les ordres que vous jugerez à propos de me donner.

VIGNOLLE.

Roveredo, le 17 brumaire an 5 (7 novembre 1796).

Au général en chef.

Les postes de Mori n'ont point fait de résistance. Je viens de recevoir une ordonnance du général Gardanne, qui me mande que deux bataillons de la quatre-vingt-cinquième ont lâché pied n'étant attaqués que par très-peu d'ennemis; ils se sont portés en foule sur le pont, et des malheureux ont coupé les cordes ayant encore des troupes de l'autre côté. Il y avait cinq bataillons pour défendre un seul point. Je crois que l'on ne s'est pas mieux conduit à Torbolé.

Pendant ces actions désespérantes, nous nous battions avec le plus grand succès de notre côté. Je ne puis plus effectuer ma retraite que sur Verone, peut-être sur Rivoli; j'y envoie de suite deux bataillons pour se joindre à ceux de la quarantième; le général Vignolle, qui part devant, les fera passer, s'il est possible. VAUBOIS.

Vicenza, le 18 brumaire an 5 (8 novembre 1796).

Au général Berthier.

J'ai reçu votre lettre à trois heures de matin. Toute ma division est en marche pour se rendre à Montebello le plus tôt possible. Je ferai tout ce qui sera en mon pouvoir pour protéger la retraite de l'armée, quoique l'ennemi me suive de près. Comptez sur mon zèle et sur mon dévouement au bien de la chose et au salut de nos troupes. AUGEREAU.

Bastia, le 18 brumaire an 5 (8 novembre 1796).

Au général en chef.

Je vous avais rendu compte à mon arrivée à Bastia, de l'état politique et militaire dans lequel j'avais trouvé le département, et des premières dispositions que j'avais faites conformément à vos instructions. J'avais joint à ma lettre datée du 10 de ce mois la copie de la circulaire que j'avais écrite aux comités et aux municipalités, ainsi que des dépêches importantes en langue anglaise qui avaient été saisies à l'ennemi.

Par une autre lettre du 14, je vous faisais part du résultat de mon expédition sur Saint-Florent, et, en vous annonçant la totale évacuation de l'ennemi, je vous instruisais des renseignemens que j'avais eus sur la position de ses forces maritimes.

Le citoyen Gallanzini, arrivé hier, m'a fait connaître

que mes dépêches n'étaient pas encore arrivées à Livourne, ce qui me fait craindre que l'ennemi ne s'en soit emparé. Je prends le parti de vous en envoyer le duplicata, afin de vous mettre à portée de connaître tout ce qui a été fait depuis mon arrivée en Corse. J'espère que vous serez satisfait de la situation du pays.

Les principaux chefs, Pozzo di Borgo, Peraldi, Tortaroti, Bertolani, Negrocie, Giampietri et autres, avaient pris la fuite avec les Anglais avant notre arrivée; plusieurs autres, qui ne sont pas moins coupables qu'eux, se sont retirés dans l'intérieur. Je fais marcher à leur poursuite, et j'espère qu'on les atteindra. Mais je ne dois pas vous taire une vérité, mon général, c'est que l'or et la corruption des Anglais avaient tellement gagné un empire décidé sur l'esprit des Corses, qu'un très-grand nombre s'étaient rendus coupables du crime de rébellion. On a formé, à différentes reprises, des bataillons, des corps de gendarmerie, des compagnies franches; tout le monde s'empressait d'accourir pour solliciter des places : de là le nombre des officiers au service de l'ennemi, et, si l'on devait les punir tous, le glaive de la justice nationale aurait long-temps à agir. L'amnistie a rassuré beaucoup d'esprits : presque tous croient y avoir droit, presque tous viennent implorer la clémence de la république : c'est à ceux qui ont proclamé l'amnistie au nom du gouvernement à faire des exceptions. D'après une explication positive à cet égard, on connaîtra ceux qu'il faut frapper et ceux à qui l'on doit pardonner. Les émigrés français sont tous partis.

La Corse est généralement tranquille : on attend avec

impatience l'arrivée du citoyen Salicetti pour accepter la constitution et organiser les pouvoirs civils. Partout les comités provisoires élus par le peuple remplacent les autorités anglo-corses, et j'ai lieu d'être satisfait de leur zèle et de leur énergie; mais je ne le suis pas autant du district de Vico, de la ville de Bonifacio et du district de l'île Rousse.

Les communes du district de Vico, après le départ des Anglais, se sont insurgées, ont marché à main armée contre les malheureux Grecs de la colonie de Carghèze, les ont chassés, se sont saisis de leurs habitations et de tout leur bien. Il y a eu deux Grecs tués.

A Bonifacio, la ville, sous prétexte de crainte de pillage, n'a pas voulu recevoir le capitaine Barboni, bon officier de gendarmerie arrivé en Corse avec le citoyen Bonelli, qui était accouru avec des gardes nationales de Sartine, pour empêcher les Anglais d'embarquer tout ce qu'ils voulaient enlever au moment de l'évacuation.

A Calvi, on a fait le même refus; mais l'esprit de la ville était différent : on fêtait le départ des Anglais, tout en refusant l'entré des gens de Balagne, dont ils redoutaient l'esprit de pillage.

J'ai ordonné au général Casabianca de marcher d'abord avec force imposante, et même de l'artillerie, sur Carghèze, d'en chasser les paysans de Vico, de remettre les Grecs en possession de leurs biens, sauf aux insurgés à faire valoir leurs droits en justice réglée, lorsque les tribunaux seraient en activité. Quant à Bonifacio, j'ai envoyé le citoyen Subriné avec une compa-

gnie de gardes nationales et des instructions très-précises. J'espère qu'il sera reçu. En cas de refus, j'ordonne au général Casabianca de rassembler des forces et de marcher contre cette ville, de la bloquer par terre, et de lui intimer qu'elle est en état de rébellion, et qu'elle va être bloquée par mer. Je connais l'esprit de ce malheureux pays: l'appareil seul de la force le réduira; mais s'il fallait la déployer, je pense qu'il ne faut pas hésiter, et vous pouvez être assuré que je ne négligerai rien pour l'avoir de vive force. Il ne faut pas que le reste de la Corse puisse nous présumer, dans ce moment, capables de faiblesse. Il faut qu'il voie que le gouvernement veut autant combler de générosité et de pardon le Corse repenti et soumis, que châtier et terrasser le Corse persistant dans la rébellion et dans la révolte. Je pense que ce sont là vos principes.

Quant à Calvi, la ville a reçu pour commandant le chef de bataillon Savary; on y a organisé une compagnie de gardes nationales, et tout est rentré dans l'ordre ainsi que dans la Balagne.

Je vous répéterai, général, que toutes les places de la Corse sont dépourvues de vivres et de munitions, qu'on y manque de tout, qu'elles sont hors d'état de faire une résistance soutenue, si l'ennemi revenait; qu'il faut y envoyer au plus tôt des troupes, des munitions, de l'artillerie et des subsistances.

GENTILI.

Rivoli, le 19 brumaire an 5 (9 novembre 1796).

Au général en chef.

Le général Masséna vous a rendu compte, hier au soir, que nous étions enfin sortis de la position critique dans laquelle nous nous sommes trouvés par le seul défaut de connaissance qu'avait le général Vaubois de l'importance du poste de la Corona, tellement qu'il avait tout fait pour s'ôter les moyens de s'y retirer, tandis que tous ses efforts devaient se borner à se conserver la rive droite de l'Adige jusqu'au lac de Garda. Lorsque je suis arrivé à Roveredo, il y avait encore quelques moyens de repasser sur cette rive et de s'emparer de la Corona; mais il ne voulut pas les employer, ne les croyant pas assez sûrs (surtout après la déroute que venait d'éprouver le général Gardanne), malgré qu'il eût alors la certitude que telles étaient vos intentions : car il assure ne les avoir connues qu'à ce moment. Le fait est que le général Vaubois, quoique très-brave homme et militaire instruit, n'avait pas assez raisonné sa position, et il n'a réellement connu le danger qu'a couru toute sa division, que lorsqu'il a vu le débouché de la val de Cabrino dans le bassin de Rivoli et le descendant de ce bassin de la rivière; dans son affaire d'avant-hier, il paraît qu'il a perdu beaucoup de monde, l'ennemi en a aussi perdu beaucoup de son côté. Le bataillon de la quarantième demi-brigade, que j'attendais avec grande impatience à Rivoli pour le faire monter à la Corona, n'est arrivé qu'hier, lorsque j'étais déjà rendu à ce poste

avec la quatrième demi-brigade d'infanterie légère que j'avais demandée au général Kilmaine. Le général Joubert, qui était monté avec moi, disposa cette demi-brigade d'infanterie légère dans tous les postes que nous avions jadis occupés. La division étant enfin arrivée, ces postes furent encore renforcés par quelque autre troupe. Le général Vaubois fait ses dispositions pour occuper la Corona avec les forces indispensables pour sa défense, ainsi que tous les points qui en dépendent.

La retraite n'a point été inquiétée par l'ennemi, et tout annonce qu'une grande partie des forces qui étaient en opposition au général Vaubois se sont portées ailleurs. Le général Berthier vous aura sans doute fait part, mon général, des lettres que je lui ai écrites depuis que je vous ai quitté à Vicenza, et qui étaient relatives à l'objet dont vous m'avez chargé.

Si nous sommes maîtres de la Corona, c'est bien parce que l'ennemi n'en a pas voulu; ce qui annonce encore qu'il est dans le dessein de se porter ailleurs.

VIGNOLLE.

Rome, le 21 brumaire an 5 (11 novembre 1796).

Au général en chef.

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint copie de la note que j'ai remise, hier au soir, à M. le cardinal secrétaire d'état, conformément à ce que je vous ai annoncé. J'attends, sur cet objet, la décision du pape.

Dès que M. le cardinal Albani a su que je proposais

de rouvrir la négociation, il a été chez le pape pour lui rappeler toutes les promesses de l'empereur de s'occuper de l'état ecclésiastique lors de la paix générale, et toutes les assurances de faire restituer à sa sainteté les légations de Bologne et de Ravenne. Il voulait que le pape expédiât sur-le-champ un courrier à Vienne pour assurer l'empereur que la cour de Rome ne traiterait pas avec nous.

Il paraît que M. del Vasto sait maintenant que son maître a ratifié le traité de paix signé à Paris, et qu'il est un peu déconcerté. Cependant, comme vous le verrez par le bulletin italien, on souffle toujours les mêmes idées, pour soutenir l'esprit d'erreur et de vertige, afin que, si vous éprouviez une défaite, tout soit prêt à tomber sur vous.

CACAULT.

Florence, le 21 brumaire an 5 (11 novembre 1796).

Au général en chef.

Je vous transmets, général, deux lettres que je viens de recevoir pour vous de Livourne, en même temps que la nouvelle du débarquement effectué par cinq cents Anglais sur la côte de Toscane; leur objet est de se procurer des vivres, dont ils éprouvent le plus pressant besoin à Porto-Ferrajo : ils trouveront les plus grandes facilités, à cet égard, dans la partie du territoire toscan où ils cherchent actuellement des subsistances. Il n'y a pas le plus léger doute à former sur l'empressement que mettront à leur en livrer une grande partie

des habitans. Afin d'exalter encore leurs dispositions favorables aux ennemis de la liberté, les prêtres emploient tous les moyens dont les arme le fanatisme. Ceux de Grosseto ont prouvé, par leur conduite, qu'ils étaient animés du désir de soulever les habitans contre les troupes françaises. Ce fait important m'est attesté par le général Serrurier, qui ne manquera sûrement pas de vous en donner connaissance. Je vais faire auprès du gouvernement de Toscane une démarche fortement prononcée, pour exiger de lui la répression des dispositions hostiles que la malveillance s'efforce de développer contre nous dans les habitans de ce pays. Vous examinerez, général; si, dans les circonstances présentes, il n'y aurait pas quelques avantages à ce que vous exprimassiez aussi votre opinion sur le même objet.

Le général Serrurier me mande qu'il ne peut se dispenser de retirer tous les postes de la côte, pour s'occuper exclusivement de Livourne. Il est d'autant plus fâcheux que le petit nombre de troupes qu'il commande rende cette résolution nécessaire, que les Anglais auraient été bientôt réduits aux plus grands embarras, s'ils avaient été repoussés du pays, sans lequel ils ne pouvaient subsister à Porto-Ferrajo. Vous savez, général, qu'ils ont réuni dans ce lieu toutes leurs richesses, et que leur escadre s'est éloignée. Quel que soit l'objet pour lequel elle ait mis à la voile, les Anglais recevraient un coup terrible, si la flotte combinée venait prendre possession de la Méditerranée.

Avant le départ de mon courrier, je reçois une réponse du gouvernement de Toscane à mes instances

pour la répression des malveillans, dont se plaint le général Serrurier. Je vous envoie copie de cette pièce, qui, probablement, ne vous paraîtra pas plus satisfaisante qu'à moi, et qui contribuera à confirmer votre opinion sur les dispositions de ceux qui gouvernent ce pays.

MIOT.

Rivoli, le 23 brumaire an 5 (13 novembre 1796).

Au général en chef.

Je vous préviens que l'ennemi s'avance sur nous, et que ses feux, de l'autre côté de l'Adige, sont en face de nos postes. Il y a eu, hier, une petite fusillade à la Corona. Je fais rapprocher les troupes qui sont à la Segna et à Bassalengo : il y a apparence que nous serons attaqués demain au matin. VAUBOIS.

Au quartier-général à Modène, le 25 brumaire an 5 (15 novembre 1796).

Au commissaire du gouvernement.

La compagnie Flachat n'a fait encore aucune vente; cependant elle a des soies et autres marchandises assez conséquentes dans la Lombardie et à Tortone. Les ventes qu'elle fait à Livourne se font par devant elle : il est indispensable d'y faire intervenir le consul de la république. Cette compagnie, qui a reçu quatorze à quinze millions, ne paye pas les mandats, sous le prétexte qu'elle n'a pas d'argent, mais effectivement pour

les faire négocier par main tierce, à quinze ou vingt pour cent de perte. Faites-vous remettre l'état des mandats qu'elle a aujourd'hui acquittés ; ordonnez lui : 1°. d'afficher, sous vingt-quatre heures, la vente de toutes les marchandises qu'elle a, pour être faite ensuite conformément à votre arrêté ; 2°. que tout l'argent provenant des marchandises soit, vingt-quatre après, versé dans la caisse centrale, sans que, sous quelque pretexte que ce soit, cette compagnie puisse retenir cet argent ; 3°. qu'elle vous remette l'état des versemens en grains qu'elle a faits à l'armée depuis le commencement de la campagne : car elle est fortement prévenue d'avoir fait des versemens factices pour quatre-vingt mille quintaux.

Je vous engage à porter sur cette compagnie un œil sévère. De tous côtés on réclame contre elle ; tous ses agens sont d'un incivisme si marqué, que je suis fondé à croire qu'une grande partie sert d'espions à l'ennemi. Je vous prie de prévenir cette compagnie que, si M. Paragallo, français assez indigne pour avoir désavoué le caractère national, vient en Lombardie, je le ferai mettre en prison. J'ai de fortes raisons pour croire que cet homme a des liaisons avec le ministre de Russie à Gênes, et je suis instruit d'ailleurs que je suis environné d'espions ; les employés qu'elle a à Livourne sont en grande partie des émigrés. BONAPARTE.

Verone, le 29 brumaire an 5 (19 novembre 1796).

Au commissaire du gouvernement.

L'armée est sans souliers, sans prêt, sans habits; les hôpitaux manquent de tout; nos blessés sont sur le carreau et dans le dénûment le plus horrible: tout cela provient du défaut d'argent, et c'est au moment où nous venons d'acquérir 4,000,000 à Livourne, et où les marchandises que nous avons à Tortone et à Milan nous offrent encore une ressource réelle. Modène devait aussi nous donner 1,800,000 fr., et Ferrare des contributions assez conséquentes; mais il n'y a ni ordre ni ensemble dans la partie des contributions dont vous êtes spécialement chargé. Le mal est si grand, qu'il faut un remède. Je vous prie de me répondre dans la journée si vous pouvez pourvoir aux besoins de l'armée; dans le cas contraire, je vous prie d'ordonner au citoyen Haller, fripon qui n'est venu dans ce pays-ci que pour voler, et qui s'est érigé intendant des finances des pays conquis, qu'il rende ses comptes à l'ordonnateur en chef qui est à Milan, et en même temps de leur laisser prendre les mesures pour procurer à l'armée ce qui lui manque. L'intention du gouvernement est que ses commissaires s'occupent spécialement des besoins de l'armée, et je vois avec peine que vous ne vous en occupez pas, et que vous laissez ce soin à un étranger dont le caractère et les intentions sont très-suspectes.

Le citoyen Salicetti fait des arrêtés d'un côté, vous de l'autre; et le résultat de tout cela est que l'on ne s'en-

tend pas et que l'on n'a pas d'argent. Les 1,500 hommes que nous tenons à Livourne nous coûtent plus qu'une armée; enfin nous sommes, grâce à tous ces inconvéniens-là, sur le point de manquer des choses indispensables. Nos soldats manquent déjà de ce qu'ils ne devraient pas manquer dans un pays aussi riche, et après les succès qu'ils obtiennent. BONAPARTE.

Verone, le 30 brumaire an 5 (18 novembre 1796).

Au commissaire du gouvernement.

Le général en chef requiert le commissaire du gouvernement Garreau de faire verser, dans les quarante-huit heures, par le citoyen Flachat, tout l'argent provenant de la vente à Livourne, les besoins de tous genres où se trouve l'armée la mettant dans le cas de manquer au premier jour; et de faire réaliser toutes les les ressources qui peuvent exister en Italie, les besoins étant urgens et le prêt même étant sur le point de manquer.

Le citoyen Garreau fera verser ces fonds dans la caisse du payeur de l'armée. BONAPARTE.

Paris, le 28 brumaire an 5 (18 novembre 1796).

Le Directoire exécutif au général Bonaparte.

Les rapports que nous avons reçus, citoyen général, des affaires qui ont eu lieu le 12, et le rapprochement

des ennemis, nous font penser que des opérations plus sérieuses ont pu être entamées depuis ce moment, et nous comptons en recevoir incessamment de vous la nouvelle. La plus grande partie des renforts que nous vous avons annoncés doit vous avoir joint, et, quelque célérité que l'empereur ait mise à rassembler de nouvelles troupes contre l'armée d'Italie, vous avez, et vous conserverez sans doute la supériorité du nombre; mais celle de l'audace et des dispositions mérite encore davantage notre confiance.

Après avoir étonné l'Europe sans avoir pu contraindre nos ennemis à la paix, les plus grands intérêts de la république reposent aujourd'hui sur la brave armée que vous commandez : celles qui occupent la ligne du Rhin ne peuvent être pendant cette saison, dans la pénurie des moyens qu'elles éprouvent et au sortir des retraites pénibles qu'elles ont effectuées, que spectatrices en quelque sorte de la nouvelle campagne où vous vous trouvez engagé. En prescrivant toutefois aux généraux qui les commandent de garder la défensive et d'assurer la conservation du passage qu'ils ont sur le Rhin, nous leur recommandons de tenter des entreprises partielles assez vives pour donner à l'archiduc de sincères craintes, et de le menacer sans cesse d'une autre irruption combinée et générale en Allemagne.

Le sort de Mantoue, d'après les probabilités militaires, ne peut tarder à se décider en notre faveur, et nous attendons de cet événement ou de quelque succès important sur l'ennemi qui tient la campagne, une issue

favorable de la mission que nous avons confiée au général Clarke.

Nous vous adressons copie d'une lettre du général Lapeyrouse, relative à des rassemblemens armés qui paraissent distincts de ceux des barbets. Rien de ce qui se passe en Piémont ne peut vous être indifférent, et nous vous invitons à vérifier ces renseignemens.

BARRAS, *président.*

Rome, le 27 brumaire an 5 (17 novembre 1796).

Au même.

Je n'ai point encore reçu la réponse du cardinal secrétaire d'état à ma note pour proposer l'ouverture d'une négociation avec le pape; je sais qu'il a été expédié des dépêches à Vienne et à Naples sur ce sujet. Il était arrivé ici, à l'ordinaire, de fausses relations du combat du 17, suivant lesquelles nous avions été battus; et tout Rome était abandonné à l'espérance et à la joie. La lettre du général Berthier au citoyen Miot, qui vient de m'arriver, devrait faire changer les idées.

Le cardinal Mattei n'a pas eu la politesse de passer se faire inscrire chez moi, après la visite que je lui ai rendue : me voilà retombé dans le néant.

Il y a toujours la plus grande intimité entre M. del Vasto et la cour de Rome, quoique, aujourd'hui, et le traité de paix et les ratifications ne soient plus contestés. Il y a sûrement des conventions défensives et un traité d'alliance défensive préparé et convenu, s'il n'est pas

signé, entre le roi des Deux-Siciles et le pape. Le cabinet napolitain prétendra qu'un traité d'alliance défensive n'est point contraire à sa paix avec la France.

La politique de Naples est modelée sur celle de Pétersbourg ; son cabinet joue en petit la même comédie, se trouvant à une distance qui le rend fort.

Naples s'est mis en sûreté par le traité de Paris ; ses fonds à Livourne sont sauvés, ainsi que sa cavalerie ; ses côtes immenses et dépourvues, sa marine, n'auront rien à craindre de nous. Naples ne va s'occuper maintenant que d'éluder et d'éviter, s'il est possible, l'accomplissement des conditions onéreuses du traité. S'il doit, comme on me l'assure, nous fournir huit millions en denrées, et payer des indemnités aux Français expulsés, qu'on aille les lui arracher : on verra ce que c'est que cette cour quand nous lui aurons rendu sa cavalerie et levé le séquestre de Livourne.

Il ne convient point à l'intérêt de la France que Naples soit dans une entière dépendance de l'Espagne ; mais il lui convient encore moins que les Deux-Siciles soient unies à Pétersbourg, à Vienne, à Londres, au pape, qui forment aujourd'hui le grand contre-poids de la France et de l'Espagne. Un cabinet comme celui de Naples, qui est double et à deux faces, est encore pire que celui de Rome, dont la haine est toujours découverte ; il saura éviter avec plus d'art les dangers et périls, mais il nous fera effectivement plus de mal, en trompant et séduisant toujours quand il ne pourra braver.

La paix avec Naples, si elle nous assure bien sa neu-

tralité dans la guerre avec Rome, nous livre le pape et tout l'état ecclésiastique : car rien ne peut nous empêcher d'y venir, de le conquérir au moment qui sera favorable.

La politique des coalisés tend visiblement à attirer à soi le pape, à lui donner des garanties, à se l'attacher, pour nous ôter, le plus qu'ils pourront, les avantages à tirer de cette belle portion de l'Italie.

Le refus du pape, dès le commencement de la révolution, de recevoir l'ambassadeur Ségur, le meurtre de Basseville, les persécutions des patriotes, les brefs incendiaires, la manière dont on s'est agité ici auprès de la coalition, ne donnent encore qu'une très-faible idée de la férocité sacerdotale contre la république française.

L'extrême peur, lorsque vous êtes arrivé jusqu'à Bologne, a forcé à demander grâce à genoux, mais toujours dans les intentions les plus perfides ; aussi le traité d'armistice n'a-t-il servi qu'à augmenter griefs sur griefs. Les nouvelles avantageuses aux armées autrichiennes, vraies ou fausses, servaient chaque jour pour arrêter l'exécution d'un traité formel.

La cour de Rome ne rêve qu'à l'extermination des Français en Italie, et elle est bien décidée, si cela arrivait, à continuer encore, par ses pamphlets incendiaires et par tout autre moyen, à faire à la république tout le mal qu'elle pourrait, même pendant des siècles. Elle ne saurait pardonner aux Français l'abolition de la tyrannie, de l'intolérance religieuse et du crédit du clergé, ainsi que du paiement des annates, et enfin de tant de

droits et de belles prérogatives que l'ancien régime lui donnait en France. Croiriez-vous que le roi de Prusse a toujours sollicité inutilement que le pape retranchât du serment des évêques de Silésie la promesse qu'ils font à leur sacre de persécuter les hérétiques?

Voilà avec quel ennemi le directoire voudrait que nous fissions vite un traité signé du pape, pour qu'il ne restât qu'à y donner l'approbation et à le faire ratifier par le corps législatif.

Si les circonstances de l'Europe ne nous permettent pas de prendre la Romagne et de venir ensuite à Rome renverser le trône pontifical, notre ennemi par nature; s'il faut, après que vous aurez pris Mantoue, que l'armée en reste là; si Rome peut compter sur le secours des apparences d'armées du roi de Naples, et qu'une paix qui sépare l'empereur de l'Italie ne soit pas faite, la cour de Rome sera encore difficile, même alors, à plier aux conditions modérées.

On veut sans doute l'exécution des conditions de l'armistice, et on les voudrait promptes. Cette cour répondra que le pays est ruiné, et qu'il lui est impossible de les remplir.

On disputera long-temps avant de s'accorder.

A l'égard de Bologne et de Ferrare, on pourra consentir à leur accorder quelques priviléges, mais jamais à en perdre la souveraineté.

Je ne crois pas qu'on nous dispute beaucoup la propriété d'Avignon.

Mais l'article le plus aisé, le plus coulant avec toute

autre puissance, sera, avec le pape, d'une difficulté terrible.

Rome ressemble exactement à ce qu'était Constantinople quand les Turcs en firent la conquête; il est plus aisé de prendre cette ville à un peuple qui ne veut pas s'y établir, que de savoir comment en disposer. Venir à Rome pour en tirer une contribution et faire signer un traité au pape le pistolet sur la gorge, laissant ensuite ce malheureux pays abandonné à lui-même et à son gouvernement, et sous la griffe du roi de Naples, ce n'est pas remplir un objet assez honorable, et ce n'est pas se ménager des avantages de commerce.

Il faut abandonner Rome avec mépris à son état actuel, jusqu'à ce qu'on soit en mesure d'y tout changer utilement. Si cependant le directoire persiste à juger qu'il faut en finir avec Rome par un traité, il faut tout arranger d'avance; il faut une instruction positive, pleinpouvoir en règle, dont nous nous servirons quand votre situation et les événemens nous auront mis en état de traiter. CACAULT.

Gossolingo, le 27 brumaire an 5 (17 novembre 1796).

Au général en chef.

Nous avons été vigoureusement attaqués, ce matin, par des forces au moins doubles; la droite a repoussé trois fois l'ennemi. La quatre-vingt-cinquième a été attaquée après, elle a cédé sans beaucoup de résistance et a pris la fuite; le centre, qui s'est trouvé pressé par cette

fuite, en a fait autant. Nous avons eu le bonheur de rallier à un quart de lieue en arrière, sur les hauteurs de Pionvesano. Je ne sais si nous pourrons y tenir : dans le cas contraire, nous ferons notre retraite sur Castel-Novo et Peschiera, à moins que l'ennemi, qui a fait filer des forces sur notre gauche, ne nous ait prévenus, ce que je fais vérifier. J'ai failli être pris par l'ennemi; j'en aurais eu peu de chagrin, ayant le malheur de commander à des troupes qui ne veulent pas tenir le feu long-temps. Notre perte cependant est peu conséquente: nous avons fait à l'ennemi plus de trois cents prisonniers.

VAUBOIS.

Au quartier-général à Milan, le 16 brumaire an 5 (6 décembre 1796).

Au directoire exécutif.

Le citoyen Denniée est un brave homme, bon comme ordonnateur ordinaire, mais n'ayant point assez de caractère ni de talens pour être en chef. Je désirerais que vous m'envoyassiez le commissaire ordonnateur Vilmanzi, dont tout le monde dit beaucoup de bien.

J'ai fait arrêter le citoyen Ozon, agent en chef des fourrages de l'armée; il a reçu 1,700,000 fr. depuis la campagne, et il laisse manquer son service partout: je vais le faire juger par un conseil militaire. Il faudrait quelque grand exemple; malheureusement il y a beaucoup de tripotage dans ces conseils, qui ne sont pas assez sévères.

Un nommé Lemosse, que l'opinion publique dénonce

et qui me l'a été plus spécialement par les moines d'un couvent, où il a proposé de recevoir 200 sequins pour ne pas y établir un hôpital, a été élargi par le conseil militaire pendant mon absence: je viens d'ordonner qu'il serait destitué et chassé de l'armée; mais cette punition est bien faible. BONAPARTE.

Au quartier-général à Milan, le 16 frimaire an 5 (6 décembre 1796).

Au Directoire exécutif.

Le général Clarke est arrivé depuis quelques jours; j'ai écrit le même soir à M. le maréchal Alvinzi. Le général Clarke a pensé, avec raison, devoir écrire une lettre à l'empereur même, qui est partie avec une lettre pour M. Alvinzi.

Le général Clarke m'a communiqué l'objet de sa mission. Si l'on n'eût considéré que la situation de cette armée, il eût été à désirer que l'on eût attendu la prise de Mantoue, car je crains qu'un armistice sans Mantoue ne soit pas un acheminement à la paix, et soit tout à l'avantage de Vienne et de Rome.

Vous trouverez ci-joint trois notes relatives à l'objet important dont est chargé le général Clarke. J'espère qu'avant peu de jours nous recevrons la réponse de Vienne, et que ce général se rendra à sa destination pour y remplir vos intentions. BONAPARTE.

Au quartier-général à Milan, le 16 brumaire an 5 (6 décembre 1796).

Au Directoire exécutif.

Le gouvernement de Venise a très-bien traité l'armée autrichienne; il y avait auprès de M. d'Alvinzi des provéditeurs et des approvisionnemens.

Les Allemands, en s'en allant, ont commis toutes espèces d'horreurs, coupé les arbres fruitiers, brûlé les maisons et pillé les villages. Dans ce moment-ci, les ennemis sont à Trente et sur la Brenta. Nous sommes sur l'Adige, et nous occupons la ligne de Montebaldo; il paraît qu'ils se renforcent considérablement dans le Tyrol, où est dans ce moment-ci M. Alvinzi.

Il ne nous est encore rien arrivé, ni il ne nous est rien annoncé des 10,000 hommes du Rhin, ni des 10,000 hommes de l'Océan : ces deux renforts nous sont bien nécessaires.

Si la campagne prochaine a lieu, il faut tourner tous nos efforts du côté du Frioul, et pour cela avoir deux armées en Italie : une dans le Tyrol, qui occupera Trente et qui attaquerait les ennemis; l'autre, dans le Frioul, se porterait à Trieste, et s'emparerait de tous les établissemens des ennemis dans cette mer-là.

Si vous pouviez faire passer 30,000 hommes ici, l'on pourrait les nourrir et les payer et envahir tout le Frioul; l'empereur serait obligé, 1°. de retirer 30,000 hommes du côté du Rhin; 2°. de retenir au moins 20,000 hommes pour seconde ligne, puisque, sans cela,

une bataille heureuse compromettrait Vienne : alors on ne ferait presque pas de guerre sur le Rhin, et le théâtre se trouverait très-éloigné de chez nous.

Il n'y a à ce projet qu'une objection, ce sont les maladies que nos troupes gagnent en été en Italie; mais cette assertion est fausse : nous avons eu à cette armée 20,000 malades, sur lesquels 4,000 blessés; des 16,000 autres, 14,000 sont de Mantoue, et 2,000 sont du reste de l'armée : ce n'est pas la proportion ordinaire.

Envoyez-nous donc 10,000 hommes du Rhin et 10,000 de l'Océan, joignez-y 1,500 hommes de cavalerie, quelques compagnies d'artillerie, et je vous promets, avant le mois de mai, de dégager le Rhin, de forcer l'empereur à une guerre d'autant plus désastreuse, qu'elle sera à ses dépens sur son territoire.

Mon armée actuelle, renforcée par les 10,000 hommes du Rhin et les 10,000 de l'Océan, que vous m'avez annoncés, est suffisante pour le Tyrol et l'Italie.

Les 10,000 hommes qui assiégent Mantoue, qui seront bientôt 12,000, avec les 20,000 hommes que je vous demande, formeront l'armée du Frioul : avec ces deux armées j'irai à Vienne, ou du moins je me maintiendrai toute la campagne prochaine dans les états de l'empereur, vivant à ses dépens, ruinant ses sujets, en portant la guerre de l'insurrection en Hongrie.

Enfin, citoyens directeurs, je crois que du prompt départ des 10,000 hommes du Rhin peut dépendre le sort de l'Italie; mais que si vous en tirez 10,000 autres, et que vous y joigniez 10 à 15,000 hommes de l'Océan, vous aurez le droit d'attendre des millions,

des succès et une bonne paix. De Trieste à Vienne il y a cent lieues sans places fortes, sans plan de défensé arrêté : ce pays-là n'a jamais été le théâtre de la guerre.

BONAPARTE.

Au quartier-général à Milan, le 17 nivose an 5 (6 janvier 1797).

Au Directoire exécutif.

Plus j'approfondis, dans mes momens de loisir, les plaies incurables des administrations de l'armée d'Italie, plus je me convaincs de la nécessité d'y porter un remède prompt et infaillible.

La comptabilité de l'armée est, chez le payeur, dans un désordre frappant; on ne peut avoir compte de rien, et à la réputation de friponner bien constatée du contrôleur, se joint l'ineptie des autres employés. Tout se vend. L'armée consomme cinq fois ce qui lui est nécessaire, parce que les gardes-magasins font de faux bons, et sont de moitié avec les commissaires de guerres.

Les principales actrices de l'Italie sont entretenues par les employés de l'armée française; le luxe, la dépravation et la malversation sont à leur comble. Les lois sont insuffisantes : il n'y a qu'un seul remède; il est à la fois analogue à l'expérience, à l'histoire et à la nature du gouvernement républicain, c'est une syndicature, magistrature qui serait composée d'une ou de trois personnes, dont l'autorité durerait seulement trois ou cinq jours, et qui, pendant ce court espace, aurait

le droit de faire fusiller un administrateur quelconque de l'armée. Cette magistrature, envoyée tous les ans aux armées, ferait que tout le monde ménagerait l'opinion publique, et garderait une certaine décence, non-seulement dans les mœurs et dans la dépense, mais encore dans le service journalier.

Le maréchal de Berwick fit pendre l'intendant de l'armée, parce qu'il manqua de vivres; et nous, au milieu de l'Italie, ayant tout en abondance, dépensant dans un mois cinq fois ce qu'il nous faudrait, nous manquons souvent. Ne croyez pas cependant que je sois mou, et que je trahisse la patrie dans cette portion essentielle de mes fonctions. Je fais arrêter tous les jours des employés, je fais examiner leurs papiers, visiter les caisses; mais je ne suis secondé par personne, et les lois n'accordent pas une assez grande autorité au général pour pouvoir imprimer une terreur salutaire à cette nuée de fripons. Cependant le mal diminue, et, à force de gronder, de punir et de me fâcher, les choses, je l'espère, se feront avec un peu plus de décence; mais songez, je vous le répète, à l'idée que je vous donne d'une syndicature.

Vous trouverez ci-joint le procès-verbal qu'on m'apporte de l'interrogatoire d'un fournisseur arrêté par mes ordres : par ce procès-verbal vous verrez combien le mal est porté à son comble et a besoin d'un remède puissant.

La compagnie Flachat a donné à l'Italie l'exemple des rachats. Le commissaire ordonnateur Sucy, qui a vent de tous ces tripotages, m'en a parlé avec quelques détails lors de son dernier voyage à Milan.

Ces gens-là ont peut-être gagné trois millions par des versemens factices. Cette compagnie doit cinq millions à l'armée, provenant des contributions ; le payeur de l'armée a tiré, sur sa maison à Gênes, pour six cent mille livres de traites pour le prêt, elle a eu l'impudeur de les laisser protester. J'ai regardé la compagnie comme banqueroutière, et j'ai fait mettre les scellés sur ses maisons de Livourne et de Gênes. Je vous prie de donner des ordres pour faire arrêter à Paris les agens de cette compagnie : ce sont les plus grands escrocs de l'Europe ; ils nous out mis ici dans une situation bien embarrassante. J'ai voulu faire arrêter Flachat et son beau-frère, agent de la compagnie à Milan, jusqu'à ce qu'ils eussent payé, mais ces fripons s'étaient sauvés.

En vous parlant des friponneries qui se commettent, je ne dois pas manquer de rendre justice aux employés qui se conduisent bien et avec décence.

Je suis très-content du citoyen Pesillico, agent de la compagnie Cerfbeer. Si cette compagnie nous avait envoyé un homme comme celui-là au commencement de la campagne ; elle eût gagné plusieurs millions, et l'armée encore davantage.

Je suis également content de l'agent des vivres-viande, Collot : c'est un administrateur, il soutient son service.

Parmi les commissaires des guerres, la probité du citoyen Boinot est particulièrement distinguée et reconnue par toute l'armée. S'il y avait à l'armée une quinzaine de commissaires des guerres comme celui-là, vous pourriez leur faire présent de cent mille écus à cha-

que, et nous aurions encore gagné une quinzaine de millions. Je vous prie de donner à ces différens administrateurs des marques de votre satisfaction.

Ci-joint une dénonciation du commissaire des guerres Boinot contre l'ancien agent de la compagnie Cerfbeer, Thévenin.

BONAPARTE.

Au quartier-général à Milan, le 8 nivose an 5 (28 décembre 1796).

Au Directoire exécutif.

Il y a dans ce moment-ci en Lombardie trois partis : 1°. celui qui se laisse conduire par les Français ; 2°. celui qui voudrait la liberté, et montre même son désir avec quelque impatience ; 3°. le parti ami des Autrichiens, et ennemi des Français. Je soutiens et j'encourage le premier, je contiens le second, et je réprime le troisième.

Il est faux que j'aie augmenté la contribution de la Lombardie de huit millions, et le parti qui vous a remis un mémoire basé sur ce fait, ferait beaucoup mieux de payer les cinq millions que lui et ses associés doivent à la république, et ont volé à l'armée, que de parler d'un pays où sa compagnie s'est fait universellement mépriser par les coquineries de toutes espèces qu'elle a commises.

Les républiques cispadanes sont divisées en trois partis : 1°. les amis de leur ancien gouvernement ; 2°. les partisans d'une constitution indépendante, mais un peu aristocratique ; 3°. les partisans de la constitution fran-

çaise ou de la pure démocratie. Je comprime le premier, je soutiens le second et je modère le troisième.

Je soutiens le second et je modère le troisième, parce que le parti des seconds est celui des riches propriétaires et des prêtres, qui en dernière analyse finiraient par gagner la masse du peuple, qu'il est essentiel de rallier autour du parti français.

Le dernier parti est composé de jeunes gens, d'écrivains, et d'hommes qui, comme en France et dans tous les pays, ne changent de gouvernement, n'aiment la liberté, que pour faire une révolution.

Les Allemands et le pape réunissent leur crédit pour insurger les Apennins ; leurs efforts sont inutiles : une partie de la Grafagniana s'était cependant révoltée, ainsi que la petite ville de Carara. J'ai envoyé une petite colonne mobile pour mettre ces gens-là à la raison, et faire des exemples terribles, qui apprennent à ces montagnards à ne pas jouer avec nous. La révolte des Apennins, si elle se faisait au moment où nous aurions affaire à l'ennemi, nous donnerait beaucoup d'embarras. Ces montagnes arrivant jusqu'à Tortone, les habitans pourraient gêner les communications : aussi j'y ai perpétuellement les yeux.

Dans ce moment-ci, les républiques cispadanes sont réunies dans un congrès qu'elles tiennent à Reggio.

BONAPARTE.

Au quartier-général à Milan, le 8 nivose an 5
(28 décembre 1796).

Au Directoire exécutif.

Vous trouverez ci-joint la lettre écrite par le général Alvinzi et la réponse du général Berthier : en conséquence le baron Vincent et le général Clarke se réunissent à Vicence, le 13 de ce mois. Mon opinion est que, quelque chose que l'on puisse stipuler pour le *statu quo* de Mantoue, l'exécution en sera toujours impossible. Si l'empereur consent à conclure l'armistice sans le pape, l'avantage de pouvoir retirer trente millions, cet hiver, d'Italie, et de pouvoir en donner quinze aux armées de Sambre et Meuse et du Rhin, est une considération telle qu'elle nous permet d'ouvrir la campagne prochaine avec avantage.

Mais si l'empereur veut y comprendre le pape, l'armistice nous fera perdre Mantoue, l'argent de Rome, et donnera le temps au pape d'organiser une force militaire avec des officiers autrichiens : cela mettrait toutes les chances contre nous pour la campagne prochaine.

BONAPARTE.

Au quartier-général à Milan, le 8 nivose an 5
(28 décembre 1796).

Au Directoire exécutif.

Les Vénitiens ayant accablé de soins l'armée du général Alvinzi, j'ai cru devoir prendre une nouvelle

précaution, en m'emparant du château de Bergame, qui domine la ville de ce nom et empêcherait les partisans ennemis de venir gêner notre communication entre l'Adda et l'Adige.

De toutes les provinces de l'état de Venise, celle de Bergame est la plus malintentionnée à notre égard. Il y avait dans la ville de ce nom un comité chargé de répandre les nouvelles les plus ridicules sur le compte de l'armée ; c'est sur le territoire de cette province que l'on a le plus assassiné de nos soldats, et c'est delà que l'on favorisait la désertion des prisonniers autrichiens. Quoique la prise de la citadelle de Bergame ne soit pas une opération militaire, il n'en a pas moins fallu de la dextérité et de la fermeté : le général Baraguay d'Hilliers, que j'en avais chargé, s'est dans cette occasion parfaitement conduit ; je vais lui donner le commandement d'une brigade, et j'espère qu'aux premières affaires il méritera sur le champ de bataille le grade de général de division.

Vous trouverez ci-joint plusieurs pièces de ma correspondance avec le duc de Parme, bonnes à communiquer à notre ambassadeur en Espagne, pour s'en faire un mérite près de la cour de Madrid.

J'ai eu une entrevue avec M. Manfredini, qui, comme vous le savez, a été gouverneur de l'empereur, du prince Charles et du grand-duc de Toscane ; je suis convenu avec lui, après deux heures de pourparlers et de finesses diplomatiques, que, moyennant deux millions, j'évacuerais Livourne : il a beaucoup pleuré misère. J'attends la réponse du grand-duc sous quelques jours.

Les Napolitains m'ont fait signifier la paix et m'ont demandé la permission de s'en retourner à Naples; je leur ai répondu que le gouvernement ne m'avait pas encore signifié la paix, que j'allais vous expédier un courrier, que j'attendrais des ordres. Je vous prie de me faire connaître vos intentions à ce sujet. Je désirerais cependant, auparavant de les laisser s'en aller, avoir terminé quelque chose avec Rome, car cette cavalerie m'est un gage que le roi de Naples s'en tiendra à la paix et se conduira comme il faut.

Quant à Rome, le pape a dans ce moment réuni toutes ses forces à Faïenza et dans les autres villes de la Romagne, où il a près de six mille hommes. Comme cela fait très-peur aux Bolonais et pourrait servir à favoriser l'évasion de Wurmser de la place de Mantoue, conformément à un article de l'armistice, je ferai arrêter des ôtages dans les différens pays, conformément à l'usage de toutes les nations, et ces ôtages seront les citoyens les plus attachés au pape et les plus grands ennemis du parti français : par ce moyen, le pays s'organisera de lui-même comme Bologne. Je séquestrerai tous les revenus de la Romagne et de la Marche, pour me tenir lieu de paiement des quinze millions, conformément à l'armistice. Je mettrai à Ancône les quinze cents hommes que je tiens à Livourne, et par ce moyen j'éloignerai ce corps d'ennemis qui paraît se combiner avec la position d'Alvinzi à Padoue et l'ordre que l'empereur vient de donner à Wurmser; et je trouverai de l'argent pour l'armée.

Si je tarde quelques jours dans l'exécution de ce pro-

jet, c'est 1°. qu'il faut laisser passer quelques jours pour que l'impression faite sur les Vénitiens par l'occupation de Bergame soit entièrement détruite ; 2°. qu'il faut que je m'assure que les secours que vous m'annoncez sont en route et arrivent véritablement. Vous sentez bien qu'il me faut au moins trois mille hommes pour aller jusqu'à Ancône, qui est à quarante lieues de Bologne. Si les dix mille hommes de secours de l'Océan et les dix mille du Rhin que vous m'annoncez depuis long-temps arrivent enfin, je prendrai six mille hommes pour aller à Rome. Vous sentez combien, dans toutes ces hypothèses, il est essentiel d'avoir toujours en ôtages les trois mille Napolitains, qui tiendront en respect la cour de Naples, qui d'ailleurs, à ce qu'on m'assure, commence déjà à désarmer. Cela aussi est une raison pour laquelle je retarde de quelques jours mon opération.

Le citoyen Poussielgue vous a rendu compte en détail de l'issue de la négociation avec Turin. Il paraît que ces gens-là ne peuvent pas s'accoutumer au nouvel état de choses. Le nouveau roi met de l'ordre dans ses finances, se captive ses sujets, et je ne doute pas qu'il n'espère, par la continuation de la guerre, pouvoir jouer de nouveau un rôle. Je crois que notre politique à l'égard de ce prince doit consister à maintenir toujours chez lui un ferment de mécontentement, et surtout à bien s'assurer de la destruction des places du côté des Alpes.

BONAPARTE.

Au quartier-général à Milan, le 8 nivose an 5
(28 décembre 1796).

Au Directoire exécutif.

Le citoyen Muiron a servi, depuis les premiers jours de la révolution, dans le corps de l'artillerie; il s'est spécialement distingué au siége de Toulon, où il fut blessé en entrant par une embrasure dans la célèbre redoute anglaise.

Son père était alors arrêté comme fermier-général : le jeune Muiron se présente à la convention nationale, au comité révolutionnaire de sa section, couvert du sang qu'il venait de répandre pour la patrie; il obtint la libération de son père.

Au 13 vendémiaire, il commandait une des divisions d'artillerie qui défendaient la convention; il fut sourd aux séductions d'un grand nombre de ses connaissances et des personnes de sa société. Je lui demandai si le gouvernement pouvait compter lui : « Oui, me dit-il, j'ai fait serment de soutenir la république, je fais partie de la force armée, j'obéirai en obéissant à mes chefs; je suis d'ailleurs, par ma manière de voir, ennemi de tous les révolutionnaires, et tout autant de ceux qui n'en adoptent les maximes et la marche que pour rétablir un trône, que de ceux qui voudraient rétablir ce régime cruel où mon père et mes parens ont si longtemps souffert. » Il s'y comporta effectivement en brave homme, et fut très-utile dans cette journée, qui a sauvé la liberté.

Depuis le commencement de la campagne d'Italie, j'avais pris le citoyen Muiron pour mon aide-de-camp : il a rendu dans presque toutes les affaires des services essentiels ; enfin, il est mort glorieusement sur le champ de bataille d'Arcole, laissant une jeune veuve enceinte de huit mois.

Je vous demande, en considération des services rendus dans les différentes campagnes de cette guerre par le citoyen Muiron, que la citoyenne veuve Berault Courville, sa belle-mère, soit rayée de la liste des émigrés, sur laquelle elle a été inscrite, quoiqu'elle n'ait jamais émigré, ainsi que le citoyen Charles-Marie Berault Courville, son beau-frère. Ce jeune homme avait quatorze ans lorsqu'il a été mis sur la liste des émigrés, étant en pays étranger pour son éducation.

BONAPARTE.

Au quartier-général à Milan, le 8 nivose an 5 (28 décembre 1796).

Au Directoire exécutif.

L'armée du général Alvinzi est sur la Brenta et dans le Tyrol ; l'armée de la république est le long de l'Adige, et occupe la ligne de Montebaldo, Corona, Rivoli. Nous avons une avant-garde en avant de Porto-Legnago.

Mantoue est cerné avec le plus grand soin. Le 2 de ce mois, le général Dumas surprit un espion qui entrait dans la ville : c'est un cadet autrichien qui avait été expédié de Trente par Alvinzi. Après de grandes façons, il avoua qu'il était porteur de dépêches ; et, ef-

fectivement, il rendit, vingt-quatre heures après (allant à la garde-robe), un petit cylindre où était renfermée la lettre ci-jointe de l'empereur. Si cette méthode de faire avaler les dépêches n'était pas parfaitement connue, je vous enverrais les détails, afin que cela soit envoyé à nos généraux, parce que les Autrichiens se servent souvent de cette méthode. Ordinairement les espions gardent cela dans le corps pendant plusieurs jours ; s'ils ont l'estomac dérangé, ils ont soin de reprendre le petit cylindre, de le tremper dans de l'élixir et de le réavaler. Ce cylindre est trempé dans de la cire d'Espagne déliée dans du vinaigre.

Vous verrez, par la lettre de l'empereur, que Wurmser doit effectivement être à toute extrémité ; la garnison ne se nourrit que de *poulenta* et de viande de cheval ; cependant il est possible que sa réduction tarde encore : les Autrichiens mettent tant d'espérance dans cette place, qu'il n'est pas étonnant qu'ils souffrent toutes les extrémités avant de la rendre.

Le parti qu'ordonne l'empereur n'est pas bien dangereux.

Le corps franc des volontaires de Vienne, fort de quatre mille hommes, est arrivé à Trente ; il y a un caporal qui est chambellan : c'est une garde nationale. Trois mille hommes sont déjà arrivés à Trente, venant du Rhin, et quatre mille recrues de Hongrie. Les chemins sont chargés de troupes. Nous, au contraire, nous en sommes toujours au premier des renforts annoncés au commencement de la campagne, qui n'arrivent pas encore.

L'état de situation que vous m'avez envoyé est plein de doubles emplois et de fautes. Je suis entré en campagne avec un corps d'armée de 24,000 hommes d'infanterie, une division du col de Tende et de Fenestre, et les garnisons des Alpes maritimes de 8,000 hommes, dont 6,000 m'ont rejoint après la bataille de Mondovi, en descendant le col de Tende. J'ai donc eu 30,000 hommes de la ci-devant armée d'Italie dans les plaines du Piémont.

L'armée des Alpes m'a fourni 8,500 hommes, qui ne doivent pas être considérés comme renfort, puisque l'armée des Alpes défendait les frontières d'Italie.

On peut donc considérer l'armée d'Italie proprement dite, comme ayant été primitivement de 38,500 hommes d'infanterie.

Le gouvernement l'a renforcée de 2,600 hommes venant du général Châteauneufrandon, et des trente-troisième, sixième, quarantième et cinquante-huitième demi-brigades, venant de la Vendée, et de la quatorzième, venant de Paris, faisant en tout 10,000 hommes.

Si donc l'armée n'avait perdu personne, elle aurait 51,100 hommes d'infanterie; mais sur lesquels 4,000 hommes ont été tués sur le champ de bataille, comme le prouve l'état ci-joint; 1,000 blessés hors de service; 2,000 morts aux hôpitaux : en tout 7,000.

On a donc perdu 7,000 hommes, dont 1,000 cavaliers, pionniers ou artilleurs : reste donc 45,100 hommes d'infanterie dont elle est composée.

Vous voyez donc, citoyens directeurs, que votre armée a reçu, non pas 57,000 hommes de renfort, mais

seulement 12,600 hommes, dans une campagne où il y a eu tant de batailles, et où les mêmes hommes ont détruit l'armée sarde et l'armée de Beaulieu, fortes de 73,000 hommes : l'armée de Beaulieu, renforcée de 20,000 hommes du Rhin commandés par Wurmser; l'armée de Wurmser, renforcée de 18,000 hommes tirés de la Pologne, 6,000 du Rhin et 12,000 recrues, commandés par Alvinzi; et nous sommes à la veille d'avoir affaire aux débris de toutes ces armées, renforcés par 4,000 volontaires de Vienne, 3,000 hommes du Rhin, 3,000 recrues déjà arrivés, 1,500 que l'on m'assure que les ennemis attendent dans le courant de janvier, plus, les recrues qui arrivent de tous les côtés.

Il a fallu du bonheur et du bien joué pour vaincre Alvinzi. Comment espérer vaincre, avec les mêmes troupes, Alvinzi, renforcé de 30 à 35,000 hommes, tandis que nous n'avons encore reçu que 3,000 hommes?

La guérison de nos malades est sûrement un avantage; mais les malades de Wurmser se guérissent aussi dans Mantoue.

Vous m'annoncez 10,000 hommes de l'Océan et 10,000 du Rhin, mais rien de cela n'arrive; il y a cependant six décades de votre annonce. On dit même que la tête de cette colonne de l'Océan a rétrogradé.

Il paraît, d'après la lettre de l'empereur, qu'une lutte se prépare pour janvier; faites au moins que les secours qui devaient arriver contre Alvinzi, et dont la victoire d'Arcole nous a mis à même de nous passer, arrivent actuellement, sans quoi vous sacrifiez l'armée la plus attachée à la constitution, et qui, quels que soient les

mouvemens que se donnent les ennemis de la patrie, sera attachée au gouvernement et à la liberté avec le même zèle et la même intrépidité qu'elle a mis à conserver l'Italie à la république.

Je le dis avec une vraie satisfaction, il n'est point d'armée qui désire davantage la conservation de la constitution sacrée, seul refuge de la liberté et du peuple français. L'on hait ici et l'on est prêt à combattre les nouveaux révolutionnaires, quel que soit leur but. Plus de révolution, c'est l'espoir le plus cher du soldat : il ne demande pas la paix, qu'il désire intérieurement, parce qu'il sait que c'est le seul moyen de ne la pas obtenir, et que ceux qui ne la désirent pas l'appellent bien haut pour qu'elle n'arrive pas. Le soldat se prépare à de nouvelles batailles, et s'il jette quelquefois un coup d'œil sur l'esprit qui anime plusieurs villes dans l'intérieur, son regret est de voir les déserteurs accueillis, protégés, et les lois sans force dans un moment où il s'agit de décider le sort du peuple français.

Enfin, citoyens directeurs, l'ennemi retire ses troupes du Rhin pour les envoyer en Italie; faites de même, secourez-nous : il n'y aura jamais que la disproportion trop marquée des ennemis qui pourra nous vaincre. Nous ne vous demandons que des hommes, nous nous procurerons le reste avec d'autant plus de facilité, que nous serons plus nombreux.

Ci-joint une pétition des officiers de la cinquante-septième, qui réclament le citoyen Maçon, leur chef de brigade, arrêté par ordre du général Willot.

BONAPARTE.

Au quartier-général à Roverbello, le 28 nivose an 5 (17 janvier 1797).

Au Directoire exécutif.

Il s'est passé depuis le 23 des opérations d'une importance telle, et qui ont si fort multiplié les actions militaires, qu'il m'est impossible, avant demain, de vous en faire un détail circonstancié. Je me contente aujourd'hui de vous les annoncer.

Le 23 nivose, l'ennemi est venu attaquer la division du général Masséna devant Verone, ce qui a donné lieu au combat de Saint-Michel, où nous l'avons battu complètement. Nous lui avons fait six cents prisonniers et pris trois pièces de canon. Le même jour, il attaqua la tête de notre ligne de Montebello, et donna lieu au combat de la Corona, où il a été repoussé. Nous lui avons fait cent dix prisonniers.

Le 24, à minuit, la division de l'armée ennemie, qui depuis le 19 était établie à Bevilaqua, où elle avait fait replier l'avant-garde du général Augereau, jeta rapidement un pont sur l'Adige, à une lieue de Porto-Legnago, vis-à-vis Anghiari.

Le 24, au matin, l'ennemi fit filer une colonne très-forte par Montagna et Caprino, et par là obligea la division du général Joubert à évacuer la Corona et à se concentrer à Rivoli. J'avais prévu le mouvement, je m'y portai dans la nuit, et cela donna lieu à la bataille de Rivoli, que nous avons gagnée le 25 et le 26, après une résistance opiniâtre, et où nous avons fait à l'en-

nemi treize mille prisonniers, pris plusieurs drapeaux et plusieurs pièces de canon. Le général Alvinzi, presque seul, a eu beaucoup de peine à se sauver.

Le 25, le général Guieux attaqua l'ennemi à Anghiari, pour chercher à le culbuter avant qu'il eût entièrement effectué son passage. Il ne réussit pas dans son objet, mais il fit trois cents prisonniers.

Le 26, le général Augereau attaqua l'ennemi à Anghiari, ce qui donna lieu au second combat d'Anghiari. Il lui fit deux mille prisonniers, s'empara de seize pièces de canon, et brûla tous les ponts sur l'Adige; mais l'ennemi, profitant de la nuit, défila sur Mantoue. Il était déjà arrivé à une portée de canon de cette place; il attaqua Saint-George, faubourg que nous avions retranché avec soin, et ne put l'emporter. J'arrivai dans la nuit avec des renforts, ce qui donna lieu à la bataille de la Favorite, sur le champ de bataille de laquelle je vous écris. Le fruit de cette bataille est sept mille prisonniers, des drapeaux, des canons, tous les bagages de l'armée, un régiment de hussards, et un convoi considérable de grains et de bœufs que l'ennemi prétendait faire entrer dans Mantoue. Wurmser a voulu faire une sortie pour attaquer l'aile gauche de notre armée; mais il a été reçu comme d'ordinaire, et obligé de rentrer. Voilà donc en trois ou quatre jours la cinquième armée de l'empereur entièrement détruite.

Nous avons fait vingt-trois mille prisonniers, parmi lesquels un lieutenant-général, deux généraux, six mille hommes tués ou blessés, soixante pièces de canon, et environ vingt-quatre drapeaux. Tous les bataillons de

volontaires de Vienne ont été faits prisonniers : leurs drapeaux sont brodés des mains de l'impératrice.

L'armée du général Alvinzi était de près de cinquante mille hommes, dont une partie était arrivée en poste de l'intérieur de l'Autriche.

Du moment que je serai de retour au quartier-général, je vous ferai passer une relation détaillée, pour vous faire connaître les mouvemens militaires qui ont eu lieu, ainsi que les corps et les individus qui se sont distingués. Nous n'avons eu dans toutes ces affaires que sept cents hommes tués et environ douze cents blessés. L'armée est animée du meilleur esprit et dans les meilleures dispositions.

Vous m'avez annoncé, depuis plus de trois mois, dix mille hommes venant de l'Océan ; il n'est encore arrivé que la soixante-quatrième demi-brigade, forte de dix-huit cents hommes.

L'empereur aura réorganisé une nouvelle armée en Italie, avant que je n'aie reçu ces dix mille hommes.

BONAPARTE.

Verone, le 3 frimaire an 5 (23 novembre 1796).

Au citoyen Miot.

Je reçois, citoyen ministre, la lettre que vous m'avez écrite avant de partir pour la Corse. La mission que vous avez à remplir est extrêmement difficile ; ce ne sera que lorsque toutes les affaires seront arrangées, qu'il sera permis de faire passer des troupes en Corse. Vous y trouverez le général Gentili, qui commande

cette division. C'est un honnête homme, généralement estimé dans ce pays.

La Corse est un peuple extrêmement difficile à connaître ; ayant l'imagination très-vive, il a les passions extrêmement actives. BONAPARTE.

Verone, le 3 frimaire an 5 (23 novembre 1796).

A monsieur Paul Greppi.

J'ai reçu, monsieur, la lettre que vous vous êtes donné la peine de m'écrire de Milan, en date du 6 brumaire dernier.

J'y ai vu avec indignation le détail de la scène anarchique et licencieuse dont vous avez failli être la victime. Tant que les armées françaises seront à Milan, je ne souffrirai jamais que les propriétés soient insultées, non plus que les personnes. Je désire qu'après avoir fait votre tournée en Toscane, vous retourniez dans votre patrie à Milan ; et soyez sûr qu'on réprimera cette poignée de brigands, presque tous étrangers à Milan, qui croient que la liberté est le droit d'assassiner, qui ne pensent pas à imiter le peuple français dans ses momens de courage et dans les élans de vertu qui ont étonné l'Europe, mais qui chercheraient à renouveler ces scènes horribles produites par le crime, et dont les auteurs seront l'objet éternel de la haine et du mépris du peuple français, même de l'Europe et de la postérité. Soyez donc sans inquiétude, et persuadez-vous que le peuple français et l'armée que je commande, ne

laisseront jamais asseoir sur les ruines de la liberté la hideuse et dégoûtante anarchie : nous avons des baïonnettes pour exterminer les tyrans, mais, avant tout, le crime. BONAPARTE.

Milan, le 14 frimaire an 5 (4 décembre 1796).

Au général Rusca.

Il est essentiel, citoyen général, d'occuper le fort de Graffiganne et de faire terminer les troubles qui altèrent la tranquillité de ce pays-là ; je n'ai pas de renseignemens assez positifs pour déterminer le parti qu'il convient de prendre, je vous prie de me faire un détail de ce que je dois penser à ce sujet.

Je vous autorise à ordonner aux ôtages qui ont été la cause du trouble de se rendre à Milan, si vous le jugez nécessaire.

Faites arrêter et conduire à Milan le général du pape qui est arrivé à Modène.

Ayez la plus grande surveillance, et instruisez-moi de ce qui se trame : faites courir le bruit que je fais passer 6,000 hommes à Modène, cela en imposera.

Ordonnez sur-le-champ qu'il y ait deux députés de la Graffiganne au congrès de Modène, je vous autorise à les nommer.

J'attends, par le retour de l'ordonnance, des renseignemens précis qui me mettent à même de prendre un parti. BONAPARTE.

Milan, le 14 frimaire an 5 (4 décembre 1796).

Au citoyen Faypoult.

La compagnie Flachat était à la fois receveur de l'argent provenant des contributions et fournisseur de l'armée. La compagnie Flachat devait naturellement entrer dans les dépenses de l'armée, et dès-lors soldées par le payeur ; cependant la maison Flachat à Gênes, dans les comptes qu'elles vous a présentés, porte cinq millions en compensation. Il est indispensable d'exiger par tous les moyens possibles la prompte rentrée des cinq millions, dont une partie pourra servir à solder le reste des mandats, spécialement celui de la marine et de l'armée des Alpes. Les besoins de l'armée sont si urgens, que nous avons besoin de compter sur la ressource de l'autre partie, pour pouvoir fournir au service. Je vous engage donc à prendre les moyens que vous croirez les plus expéditifs pour faire rentrer promptement lesdits cinq millions dans les caisses de la république.

BONAPARTE.

Milan, le 18 frimaire an 5 (8 décembre 1796).

Au citoyen Auzou.

J'ai reçu, citoyen, les deux lettres que vous m'avez écrites.

Si je ne vous ai pas encore fait dire la raison pour laquelle je vous ai fait arrêter, c'est que j'attendais les installations des nouveaux conseils militaires, qui étant

composés d'officiers, vous donneront des juges plus éclairés et plus dans le cas de vous entendre.

Je me plains de vous, parce que votre service n'a jamais été organisé dans l'armée et ne s'y est jamais fait; parce que Peschiera n'a jamais été approvisionné; parce que vous n'avez jamais fourni les moyens nécessaires à vos sous-traitans; parce qu'enfin vous avez laissé tomber le service à plat dans un moment critique pour l'armée; enfin parce que vous ne vous êtes jamais trouvé au quartier-général, toutes les fois que votre présence y était nécessaire, c'est-à-dire lorsque l'ennemi était sur le point de nous attaquer.

C'est par votre coupable négligence que nous avons perdu plusieurs centaines de chevaux, que le service de l'artillerie a considérablement souffert, et que la cavalerie, obligée de courir les champs et de fouiller les fermes pour assurer sa subsistance, s'est souvent portée à des excès propres à nous aliéner l'esprit des habitans: tout cela cependant lorsque votre service a reçu depuis le commencement de la campagne dix-sept à dix-huit cent mille liv., dont vous n'avez certainement pas dépensé le tiers.

Je vous prie de m'envoyer, 1°. un état des consommations journalières des fourrages dans l'armée, ou un relevé des bons pour un des mois passés; 2°. un état de l'emploi que vous avez fait de l'argent qui vous a été remis; 3°. un état exact de ce que vous avez remis à chacun de vos sous-traitans; 4°. enfin s'il arrivait qu'il y en eût parmi eux qui par leur conduite ou leur inca-

pacité, et quoique ayant reçu des fonds, eussent fait manquer le service, de me les dénoncer.

BONAPARTE.

Milan, le 18 brumaire an 5 (8 novembre 1796).

Au général Rusca.

J'apprends par la lettre qui m'est apportée par le citoyen ....., que les affaires de la Grafagniana sont un peu arrangées.

Trois compagnies de grenadiers et 150 hommes de piquet de la dix-neuvième sont partis pour se rendre à Modène. Le citoyen Lahoz, chef de brigade, est parti avec deux cohortes de sa légion et deux pièces de canon pour se rendre également à Modène. J'ai envoyé l'ordre que vous avez dû faire passer au général commandant à Livourne, pour qu'il envoie 300 hommes par Massa et Carrara. Je désire qu'avec ces forces, et les deux cohortes de Modène et de Reggio, vous vous rendiez à Castel-Novo, que vous fassiez arrêter et fusiller six chefs, que vous fassiez brûler la maison d'une famille de ce pays, très-connue pour être à la tête de la rébellion, et que vous fassiez arrêter douze ôtages et désarmer tous ceux qui auront pris part à cette rébellion, après quoi vous publierez un pardon général pour le passé. Vous mettrez dans le château de Mont-Alsonso une garnison de 50 hommes de la cohorte de Modène; après quoi, vous donnerez l'ordre au citoyen Lahoz de se rendre, avec ses deux cohortes et celles de

Modène et de Reggio, six pièces de canon et 80 hommes de cavalerie, à Livourne, pour y tenir garnison sous les ordres du général commandant.

Vous donnerez l'ordre sur-le-champ à la cohorte de Bologne et à celle de Ferrare de se rendre à Cremone. Je donne ordre au général Ménard, qui y commande, de compléter leur armement.

Quant aux grenadiers et au piquet de la dix-neuvième, si vous croyez ne pas en avoir besoin pour la Grafagniana, vous les retiendrez à Modène jusqu'à ce que vos opérations soient finies, et immédiatement après vous les renverrez à Milan.

J'oubliais de vous dire qu'il faudra faire prêter au gouvernement de Modène, à la petite ville de Castel-Novo, et à tous les villages qui ont pris part à la révolte, un nouveau serment d'obéissance à la république française.

Mettez de l'éclat, dépêchez-vous, et punissez sévèrement les coupables, afin que l'envie ne leur prenne pas de se révolter lorsque nous pourrions être occupés.

BONAPARTE.

Milan, le 18 frimaire an 5 (8 décembre 1796).

Au provéditeur général de la république de Venise.

Je n'ai pas reconnu, monsieur, dans la note que vous m'avez fait passer, la conduite des troupes françaises sur le territoire de la république de Venise, mais bien celle des troupes de sa majesté l'empereur, qui

partout où elles sont passées, se sont portées à des horreurs qui font frémir.

Le style de cinq pages, sur les six pages que contient la note qu'on vous a envoyée de Verone, est d'un mauvais écolier de rhétorique, auquel on a donné pour thèse de faire une amplification. Eh ! bon Dieu, monsieur le provéditeur, les maux inséparables d'un pays qui est le théâtre de la guerre, produits par le choc des passions et des intérêts, sont déjà si grands et si affligeans pour l'humanité, que ce n'est pas, je vous assure, la peine de les augmenter au centuple, et d'y broder des contes de fées, sinon rédigés avec motifs, au moins extrêmement ridicules.

Je donne un démenti formel à celui qui oserait dire qu'il y a eu dans les états de Venise une seule femme de violée par les troupes françaises. Ne dirait-on pas, à la lecture de la note ridicule qui m'a été envoyée, que toutes les propriétés sont perdues, qu'il n'existe plus une église et une femme respectées dans le Veronais et le Brescian ? La ville de Verone, celle de Brescia, celle de Vicence, de Bassano, en un mot toute la terre-ferme de l'état de Venise, souffrent beaucoup de cette longue lutte ; mais à qui la faute ? C'est celle d'un gouvernement égoïste, qui concentre dans les îles de Venise toute sa sollicitude et ses soins, sacrifie ses intérêts à ses préjugés et à sa passion, et le bien de la nation vénitienne entière à quelque caquetages de coteries. Certes, si le sénat eût été mu par l'intérêt du bien public, il eût senti que le moment était venu de fermer à jamais son territoire aux armées indisciplinées de l'Au-

triche, et par là protéger ses sujets et les garantir à jamais du théâtre de la guerre.

On me menace de faire naître des troubles et de faire soulever les villes contre l'armée française : les peuples de Vicenzia et de Bassano savent à qui ils doivent s'en prendre des malheurs de la guerre, et savent distinguer notre conduite de celle des armées autrichiennes.

Il me paraît qu'on nous jette le gant. Etes-vous, dans cette démarche, autorisé par votre gouvernement? La république de Venise veut-elle aussi se déclarer contre nous ? Déjà je sais que la plus tendre sollicitude l'a animée pour l'armée du général Alvinzi : vivres, secours, argent, tout lui a été prodigué ; mais, grâce au courage de mes soldats et à la prévoyance du gouvernement français, je suis en mesure, et contre la perfidie, et contre les ennemis déclarés de la république française.

L'armée française respectera les propriétés, les mœurs et la religion ; mais malheur aux hommes perfides qui voudraient lui susciter de nouveaux ennemis : c'est sans doute par leur influence qu'on assassine tous les jours sur le territoire de Bergame et de Brescia. Mais puisqu'il est des hommes que les malheurs que leur inconduite pourrait attirer sur la terre-ferme ne touchent pas, qu'ils apprennent que nous avons des escadres : certes, ce ne sera pas au moment où le gouvernement français a généreusement accordé la paix au roi de Naples, où il vient de resserrer les liens qui l'unissaient à la république de Gènes et au roi sarde, qu'on pourra l'accuser de chercher de nouveaux ennemis ; mais ceux qui vou-

draient méconnaître sa puissance, assassiner ses citoyens et menacer ses armées, seront dupes de leurs perfidies et confondus par la même armée qui, jusqu'à cette heure et non encore renforcée, a triomphé des plus grands ennemis.

Je vous prie du reste, monsieur le provéditeur, de me croire, pour ce qui vous concerne personnellement, aux sentimens d'estime, etc. BONAPARTE.

Milan, le 18 brumaire an 5 (8 décembre 1796).

Au citoyen Lallemant, à Venise.

Des mouvemens insurrectionnels qui sont entièrement apaisés ont eu lieu dans la partie du ci-devant duché de Modène appelée la Grafagniana; ils sont attribués en grande partie aux nommés Fraler-Zoccolente Magesi, cordelier du couvent de Castel-Nuovo, à la Grafagniana. On m'assure que ce scélérat s'est retiré à Venise : il pourrait se trouver, soit auprès du duc, soit dans le couvent des cordeliers de cette ville.

Je vous prie d'adresser au gouvernement de Venise une note pour demander son arrestation, et de me faire part du fruit de vos démarches. BONAPARTE.

Milan, le 20 frimaire an 5 (10 décembre 1796).

A monsieur le provéditeur général de la république de Venise, à Brescia.

Si j'ai été surpris, monsieur, du ton de la dernière note que l'on m'a envoyée à Verone, c'est que, comme

son extrême exagération est évidente à tous les yeux, j'ai pensé qu'elle pouvait être le fait d'un commencement de système : la conduite tenue envers l'armée de M. Alvinzi m'en fournissait une preuve assez naturelle. Quoi qu'il en soit, monsieur, l'armée française suivra la ligne qu'elle a commencée depuis le principe de la campagne, et l'on n'oubliera jamais de punir exemplairement les soldats qui pourraient s'éloigner des règles d'une sévère discipline.

Je vous demande seulement, monsieur, que vous vouliez bien engager les gouverneurs qui sont sous vos ordres, lorsqu'ils auront des plaintes à me faire, qu'ils m'indiquent simplement ce qu'ils voudraient que l'on fît, sans les noyer dans un tas de fables. Vous me trouverez au reste toujours disposé à vous donner des preuves des sentimens, etc. BONAPARTE.

Milan, le 20 frimaire an 5 (10 décembre 1796).

Au congrès d'état.

Je ne vois aucun inconvénient, citoyens, à ce que vous envoyiez des députés à la fédération de Reggio : l'union des patriotes fait leur force. Je suis bien aise de saisir ces circonstances pour détruire des bruits répandus par la malveillance. Si l'Italie veut être libre, qui pourrait désormais l'en empêcher ? Ce n'est pas assez que les différens états se réunissent, il faut, avant tout, resserrer les liens de fraternité entre les différentes classes de l'état ; réprimer surtout le petit nombre

d'hommes qui n'aiment la liberté que pour arriver à une révolution : ils sont ses plus grands ennemis et ils prennent toute espèce de figures pour remplir leurs desseins perfides.

L'armée française ne souffrira jamais que la liberté en Italie soit couverte de crimes. Vous pouvez, vous devez être libres sans révolutions, sans courir les chances et sans éprouver les malheurs qu'a éprouvés le peuple français. Protégez les propriétés et les personnes, et inspirez à vos compatriotes l'amour et le respect des lois et des vertus guerrières, qui défendent et protégent les républiques et la liberté. La scène que plusieurs mauvais sujets se sont permise envers le citoyen Greppi a jeté des craintes et inspiré une terreur que vous devez vous efforcer de dissiper. Comprimez les malveillans, mais n'accoutumez pas un petit nombre de personnes à s'intituler le peuple et à commettre des crimes en son nom. BONAPARTE.

Milan, le 21 frimaire an 5 (11 décembre 1796).

Au citoyen Lavalette, aide-de-camp du général en chef.

Vous vous rendrez à Plaisance, vous y passerez toute la journée de demain, vous me rendrez compte de la situation des deux têtes de pont, de celle de l'artillerie qui les défend, et vous m'en enverrez l'inventaire ainsi que l'état de situation de la garnison de Plaisance. Vous m'enverrez l'état nominatif de tous les Français qui sont à Plaisance avec des notes sur ce qu'ils font

et depuis quel temps ils y sont; vous visiterez les hôpitaux, vous m'en enverrez l'état de situation avec des observations sur la tenue, et un résumé de quelles demi-brigades sont les malades, avec l'état nominatif des officiers qui y seraient; vous visiterez tous les magasins et vous m'enverrez les inventaires; vous partirez demain dans la nuit de Plaisance, vous arriverez le 23 au matin à Parme; vous vous rendrez chez Son Altesse Royale, vous la complimenterez de ma part sur le traité de paix qui vient d'unir les deux états.

Vous vous ferez remettre l'état de tous les Français qui sont à Parme, vous ferez arrêter ceux qui y sont sans raison, surtout, si vous pouvez le rencontrer, un aventurier qui s'est dit long-temps mon aide-de-camp, s'appelant Lemarais, et de me l'envoyer sous bonne escorte à Milan, ainsi qu'un commissaire nommé Fleuri.

Vous trouverez ci-joint une lettre pour le premier ministre du duc. Je le prie de faire confectionner deux mille paires de bottes, dont il faudra que vous emportiez un échantillon, que vous demanderez au général Beaurevoir, et, au défaut d'échantillon, un modèle, et vingt-cinq mille paires de souliers.

Vous m'écrirez de Parme sur tous ces objets; vous partirez dans la nuit du 23 au 24, pour vous rendre à Reggio et à Modène. Vous m'enverrez de chacune de ces deux villes la liste des Français qui s'y trouvent, soit officiers, ou soldats, ou employés; vous me ferez connaître tout ce qui pourrait vous frapper, qui pourrait caractériser l'esprit des habitans de ces deux villes, surtout pour ce qui regarde leur légion.

De Modène vous irez joindre le général Rusca, vous m'écrirez sur la situation actuelle de la Grafagniana, sur la manière dont se sont comportées les légions italiennes, sur les exemples que l'on a faits, ainsi qu'à Carrara ; de là vous vous rendrez à Livourne.

Vous m'enverrez l'état nominatif de tous les Français qui sont dans cette place, ne faisant pas partie de la garnison.

Vous m'écrirez le plus souvent possible pour m'instruire de l'état des choses, et vous ne reviendrez que lorsque je vous en aurai donné l'ordre, à moins qu'il n'y ait quelque chose de fort intéressant qui nécessitât votre retour.

BONAPARTE.

Milan, le 21 frimaire an 5 (11 décembre 1796).

Au général Rusca.

Le général Vaubois me rend compte, citoyen général, que, le 16 de ce mois, il y a eu une révolte dans la ville de Carrara : mon intention est qu'après avoir exécuté mes ordres à la lettre à Castel-Novo, vous vous transportiez à Carrara et que vous fassiez fusiller trois des chefs, brûler la maison du plus apparent de ceux qui ont pris part à la rébellion, et que vous preniez six ôtages que vous enverrez au château de Milan ; ils ont fait couper le bois de Levinzo : mon intention est que mon ordre, tant pour Castel-Novo que pour Carrara, soit promptement exécuté. Il faut oter au peuple l'envie de se révolter et de se laisser égarer par les malveillans.

BONAPARTE.

Milan, le 21 frimaire an 5 (11 décembre 1796).

Au général Vaubois.

Vous voudrez bien, citoyen général, me faire rendre compte de l'ordre qui portait de couper le bois de Levinzo. C'est toujours par des exactions faites par le commissaire du gouvernement qu'on excite le peuple à se révolter; il faut que la punition des chefs principaux de la révolte soit éclatante. Je donne l'ordre au général Rusca de s'y transporter de Castel-Novo, d'en faire fusiller trois et d'en arrêter six en ôtage, et de brûler dans la ville de Carrara la maison la plus apparente d'un de ceux qui ont pris part à la rébellion. Vous voudrez bien organiser les trois demi-brigades que vous avez à Livourne, et en former deux bataillons de la soixante-neuvième, et le troisième bataillon sera formé par les troupes qui arrivent de l'Océan. Les 80 hommes de cavalerie, les 700 de la légion italienne et les 900 de la légion lombarde, avec six pièces de canon qui doivent vous arriver, vous mettront à même de chasser les Anglais de la côte et d'en imposer aux malveillans.

Rendez-moi compte de la conduite qu'ont tenue les agens militaires du côté de Massa et de Carrara.

Sous quelque prétexte que ce soit et sur quelque ordre que ce puisse être, ne laissez rien sortir de Livourne. Toutes les ressources qui peuvent y être, sont absolument nécessaires pour l'armée, qui manque de tout, et dont les finances sont dans le plus mauvais état. Le commissaire ordonnateur a dû donner les ordres

pour la vente de tous les objets que vous demandez. Quant aux habillemens pour les demi-brigades que vous avez sous vos ordres à Livourne, l'essai qu'on en a fait sur la soixante-quinzième a si mal réussi, qu'il est impossible de penser à leur en faire fournir dans cette ville ; mais on en fera faire à Milan. BONAPARTE.

Milan, le 21 frimaire an 5 (11 décembre 1796).

Au sénat de Bologne.

L'imposition appelée *imposta* pèse sur le peuple des campagnes de Bologne.

L'impôt appelé *casuel*, que retirent les curés des paroisses a un but d'utilité réelle, puisqu'il doit suppléer à l'entretien des ministres du culte ; mais il n'est pas moins onéreux pour le peuple, qui est obligé de payer pour recevoir les sacremens : vous avez bien des moyens pour abolir ces deux impositions et améliorer le sort de vos concitoyens.

Moyennant l'ordre que vous avez donné pour expulser les moines qui ne sont pas Bolonais, vous avez économisé l'entretien de 3 ou 400 personnes ; il faut que ce soit le peuple qui jouisse de l'avantage que la sagesse de vos mesures a procuré à votre république.

Ordonnez qu'il n'y ait dans l'état de Bologne qu'un seul couvent du même ordre, supprimez tous ceux qui auraient moins de quinze religieux ; resserrez les couvens de religieux, et servez-vous des ressources considérables que cela vous donnera, pour remplacer dans

votre trésor public le déficit qu'y produirait la suppression de la taxe dite *imposta*, et indemniser les curés et vicaires du déficit que leur procurera la suppression du *casuel*.

Je vous prie de faire exécuter l'ordre ci-joint sur les commandeurs de Malte. Je n'ai pas voulu l'étendre aux moines, parce que j'ai pensé que vous en profiteriez pour soulager le peuple. BONAPARTE.

Milan, le 21 frimaire an 5 (11 décembre 1796).

Au sénat de Bologne et au gouvernement provisoire de Modène et de Ferrare.

Vous voudrez bien commander à tous les commandeurs et autres bénéficiers ou fermiers de l'ordre de Malte de verser dans la caisse du sénat, dans le courant de nivose, une année de leurs revenus, sous peine d'être déchus de leurs bénéfices ou fermes. Les receveurs du sénat et des gouvernemens de Ferrare et de Modène en tiendront compte à la caisse du payeur de l'armée, et, pour cet effet, correspondront avec l'ordonnateur en chef. BONAPARTE.

Milan, le 21 frimaire an 5 (11 décembre 1796).

Au citoyen Fréville, secrétaire d'ambassade à Florence.

J'avais déjà reçu, citoyen, par le général commandant à Livourne le procès-verbal fait par l'officier comman-

dant le détachement français qui a passé à Sienne. J'y ai vu avec la plus vive satisfaction que la conduite du gouverneur, commandant pour son altesse royale le grand-duc de Toscane, avait été conforme aux principes de neutralité de ce prince avec la république française. De mauvais sujets de la ville de Sienne se sont portés à quelques excès injurieux pour l'armée française, le temps n'est pas éloigné où nous verrons si les habitans de Sienne soutiendront ce caractère de mépris qu'ils paraissent manifester chez eux contre l'armée française ; ils ont insulté un détachement de 200 hommes : ils sont les seuls du brave peuple toscan qui se soient éloignés des sentimens d'estime qu'on professe assez généralement pour la république française.

N'entretenez pas la cour de Toscane de ces vétilles, dès l'instant qu'il est prouvé que le gouverneur a fait ce qui dépendait de lui pour réprimer ces malintentionnés.

Lorsque le moment sera venu, j'ordonnerai à un général français d'apprendre aux habitans de Sienne qu'on n'insulte pas en vain l'armée française, et que tôt ou tard on la trouve dans son sein en bon nombre et lorsque l'on s'y attend le moins. Il ne sera plus temps alors de se repentir. BONAPARTE.

Milan, le 21 frimaire an 5 (11 décembre 1796).

Au citoyen Rusca.

Je vous prie, général, de témoigner ma satisfaction aux municipalités de la Mirandole et de Saint-Felsa

sur la conduite qu'elles ont tenue. Vous voudrez bien sur-le-champ faire constater que les cinq rebelles arrêtés à Concordia ont continué à frapper ceux qui avaient la cocarde nationale et à détruire l'arbre de la liberté : après quoi, vous les ferez fusiller tous les cinq, au milieu de la place publique de Modène par la légion modenaise. Vous ferez partir les deux ôtages pour le château de Milan, où ils seront sévèrement gardés. J'approuve fort la conduite que vous avez tenue dans cette affaire délicate; c'est à votre promptitude qu'est due la bonne issue de votre opération.

J'attends avec quelque intérêt les nouvelles que vous allez me donner de votre expédition sur Castel-Novo et Carrara; j'espère que vous aurez ponctuellement exécuté les ordres que je vous ai donnés. BONAPARTE.

Milan, le 21 frimaire an 5 (11 décembre 1796).

Au général Rusca.

Vous trouverez ci-joint, citoyen général, le procès-verbal de ce qui s'est passé à Carrara. Mon intention est que vous fassiez arrêter tous ceux qui sont dénoncés comme ayant participé à la révolte; s'ils s'étaient sauvés, vous feriez brûler leurs maisons, sans cependant qu'il y en ait plus d'une de brûlée par village qui s'est mal comporté : tous les ôtages que vous croirez pouvoir assurer la tranquillité seront arrêtés et envoyés à Milan. Ce n'est pas qu'il y ait quelque chose à craindre tant que nous serons vainqueurs; mais, à la moindre

vicissitude, ils pourraient remuer; ce qui serait un mauvais exemple pour les fiefs impériaux et pour les habitans des montagnes de l'Apennin.

Faites transporter à Livourne les pièces de canon qui se trouvent du côté de Carrara, lorsque la tranquillité y sera parfaitement rétablie, lorsque vous aurez mis les patriotes en place; faites tout ce qui pourrait être nécessaire pour effrayer les malveillans et contenter les peuples; jetez un coup d'œil sur les fiefs impériaux, et faites-moi connaître ce que l'on pourrait faire pour nous attacher ces peuples. BONAPARTE.

Milan, le 23 frimaire an 5 (13 décembre 1796).

Aux citoyens Paragallo, Flachat et compagnie.

Vous avez, messieurs, reçu l'argent destiné à l'entretien de l'armée, et elle éprouve les besoins les plus pressans; le prêt manque depuis deux décades : ce service doit être fait sous la responsabilité de la trésorerie, avec laquelle vous avez un marché qui y affecte spécialement le produit de toutes les contributions et des marchandises provenant des conquêtes de l'armée d'Italie. Il est notoire que vous avez reçu 5,000,000 dont vous n'avez rendu aucun compte. J'aime à croire que vous solderez sur-le-champ 600,000 liv. nécessaires au payeur de l'armée, et je vous préviens qu'il a en conséquence tiré sur vous des lettres de change pour 600,000 fr.

Si, par une mauvaise foi inconcevable, vous aviez l'imprudence d'éluder l'escompte de ladite lettre de change,

vous seriez responsable des événemens qui pourraient survenir, du tort que cela ferait à l'armée, et je requiers le citoyen Faypoult de vous considérer comme des banqueroutiers et de vous traiter comme tels.

BONAPARTE.

Milan, le 24 frimaire an 5 (14 décembre 1796).

Au citoyen Faypoult.

Le citoyen Regnier vous communiquera un arrêté des commissaires du gouvernement, qui tire 600,000 liv. sur la maison Flachat et Paragallo, sur les 5,000,000 qu'ils ont, provenant des contributions de l'armée, et qu'ils auraient dû verser dans la caisse du payeur. Cette somme est destinée à solder le prêt, qui manque à l'armée depuis deux décades. S'ils n'acceptent pas les lettres de change, je vous requiers de faire mettre le scellé sur la maison Flachat, Castelli, Paragallo et compagnie, et de chercher à procurer cet argent au payeur de l'armée. Des opérations de la plus grande conséquence peuvent tenir à l'exécution de cette mesure.

J'ai ordonné au général Baraguay d'Hilliers de faire mettre les scellés sur les papiers du correspondant de cette maison à Milan.

L'armée manque de tout, le prêt est arriéré de deux décades; nous n'avons plus de ressources que dans les 5,000,000 et les 2,000,000 qui doivent nous rentrer d'après la convention, les ratifications ayant été échangées à Paris. Le payeur va tirer pour 2,000,000 pour ce dernier objet.

Vous devez avoir, outre les sept caisses venant de Bologne, quatre ou cinq caisses venant de Milan, qui ont été estimées, je crois, 8 à 900,000 fr. Gardez-les bien précieusement, car il viendra un temps où nous pourrons avoir besoin de nous en servir pour nourrir l'armée, en empruntant dessus. BONAPARTE.

Milan, le 24 frimaire an 5 (14 décembre 1796).

Au général Baraguay d'Hilliers.

Vous voudrez bien, citoyen général, faire venir chez vous le citoyen Rouillet, agent en chef de la compagnie Flachat, le sommer de verser dans la caisse du payeur les 4 ou 5,000,000 qu'il a, provenant des contributions, et, sur son refus, le faire mettre en état d'arrestation et les scellés sur ses papiers. BONAPARTE.

Milan, le 8 nivose an 5 (28 décembre 1796).

Au commissaire ordonnateur en chef.

Il se fait un très-grand abus, citoyen ordonnateur : il n'y a aucune espèce d'ordre dans la dépense du payeur, il n'y en a pas non plus dans la livraison de vos ordonnances. Mes intentions sont que vous donniez les instructions nécessaires au payeur, pour qu'il y ait un mode de comptabilité qui nous mette à même de connaître, chaque jour, la situation où nous nous trouvons

Le payeur de l'armée ne paiera, sur les fonds qui sont mis dans sa caisse pour la solde des troupes, que le prêt des demi-brigades, de l'artillerie, des sapeurs, des mineurs et de la cavalerie, ainsi que les appointemens des officiers de l'armée et des commissaires des guerres.

Il y aura chaque mois 150,000 fr. à votre disposition, sur lesquels, conformément à l'ordre du ministre du 11 nivose an 4, vous sera remboursé ce qui est nécessaire au pansement, aux médicamens et ferrage des chevaux, c'est-à-dire, trois francs par mois par cheval: il faudra donc que vous envoyiez une ordonnance à chaque conseil d'administration en prévenant le payeur que vous y affecterez une somme sur les 150,000 livres.

Vous ferez également solder, sur cette somme, la gratification d'entrée en campagne, les indemnités de pertes d'équipages; les frais de bureaux pour toute l'armée seront compris dans un état général que vous présentera le chef de l'état-major.

Les frais de poste pour toute l'armée et les dépenses extraordinaires seront soldés par le chef de l'état-major. Vous lui remettrez, à cet effet, au commencement de chaque mois, 50,000 liv. sur les 150,000 qui sont à votre disposition, et il devra, à la fin de chaque mois, vous présenter l'état des frais de bureaux de toute l'armée et des frais de poste.

Sous quelque prétexte que ce soit, vous ne pourrez jamais dépenser plus de 100,000 fr. par mois pour les objets dont il est ci-dessus question, et 50,000 pour les deux articles dont est chargé le chef de l'état-major.

Lorsque des circonstances extraordinaires nécessiteront une augmentation de fonds, il faudra, auparavant, que vous donniez une ordonnance au payeur, afin que les fonds mis à votre disposition soient approuvés.

Les appointemens des médecins et autres administrateurs des hôpitaux seront payés sur les fonds mis à votre disposition, et vous vous arrangerez avec le payeur; mais il faut que, sous quelque prétexte que ce soit, l'on ne détourne point pour une autre destination les fonds destinés à la solde des troupes.

Pour le mois de nivose, l'on a fait des fonds pour le prêt, et l'on a mis 100,000 liv. à votre disposition, je vais ordonner qu'on en remette 50,000 en exécution du présent ordre. Je vous prie de me faire connaître les sommes qui vous sont nécessaires pour la solde des officiers de santé.

Je vous prie d'envoyer copie de la présente lettre au payeur de l'armée. BONAPARTE.

Milan, le 12 nivose an 5 (1er janvier 1797).

Au chef de l'état-major.

Vous voudrez bien faire traduire devant le conseil militaire de la Lombardie les citoyens Bockty, Chevilly et Descriveur, employés à différentes administrations de l'armée, pour avoir volé et compromis l'armée et les opérations les plus importantes de la guerre. C'est par cette dilapidation infâme, le rachat de bons et les versemens factices, qu'ils ont compromis mon opéra-

tion et été la cause de la perte d'un grand nombre de nos camarades; enfin ce sont de pareilles friponneries qu'il faut réprimer par des exemples sévères, pour empêcher qu'au milieu de l'Italie, c'est-à-dire la contrée la plus fertile de l'Europe, le soldat ne manque du nécessaire, comme cela est arrivé plusieurs fois.

J'accuse M. Bockty d'avoir porté la corruption parmi nos agens et de n'être venu à l'armée que pour faire manquer mon opération en faisant des versemens factices.

J'accuse le citoyen Chevilly d'être un des points d'appui de tout ce manége, et d'avoir gagné des sommes considérables au détriment du soldat.

Le citoyen Descriveur, garde-magasin à Cremone, a offert à M. Bockty 10,000 pintes de vin de versement factice: il est connu depuis long-temps pour faire cet infâme commerce.

Je demande en conséquence que ces trois employés soient condamnés à la peine de mort, ne devant pas être considérés comme de simples voleurs, mais comme des hommes qui tous les jours atténuent les moyens de l'armée et font manquer les opérations les mieux concertées, ou du moins n'en permettent la réussite qu'après une expansion de sang français, qui est trop précieux pour qu'on ne prenne pas toutes les mesures capables d'épouvanter leurs complices, trop nombreux dans l'armée d'Italie. BONAPARTE.

Milan, le 12 nivose an 5 (1er janvier 1797).

Au citoyen président du congrès cispadan.

J'ai appris avec le plus vif intérêt, par votre lettre du 30 décembre, que les républiques cispadanes s'étaient réunies en une seule, et que, prenant pour symbole un carquois, elles étaient convaincues que leur force est dans l'unité et l'indivisibilité. La misérable Italie est depuis long-temps effacée du tableau des puissances de l'Europe. Si les Italiens d'aujourd'hui sont dignes de recouvrer leurs droits et de se donner un gouvernement libre, l'on verra un jour leur patrie figurer glorieusement parmi les puissances du globe; mais n'oubliez pas que les lois ne sont rien sans la force. Votre premier regard doit se porter sur votre organisation militaire. La nature vous a tout donné, et, après l'unité et la sagesse que l'on remarque dans vos différentes délibérations, il ne vous manque plus pour atteindre au but, que d'avoir des bataillons aguerris et animés du feu sacré de la patrie.

Vous êtes dans une position plus heureuse que le peuple français, vous pouvez arriver à la liberté sans la révolution et ses crimes. Les malheurs qui ont affligé la France avant l'établissement de la constitution ne se verront jamais au milieu de vous. L'unité qui lie les diverses parties de la république cispadane, sera le modèle constamment suivi de l'union qui régnera entre toutes les classes de ses citoyens; et le fruit de la cor-

respondance de vos principes et de vos sentimens soutenus par le courage, sera la liberté, la république et la prospérité.

BONAPARTE.

Milan, le 12 nivose an 5 (1ᵉᵉ janvier 1797).

A M. Bataglia, provéditeur de la république de Venise à Brescia.

Je recois à l'instant, monsieur, la lettre que vous vous êtes donné la peine de m'écrire. Les troupes françaises ont occupé Bergame pour prévenir l'ennemi, qui avait l'intention d'occuper ce poste essentiel. Je vous avouerai franchement que j'ai été bien aise de saisir cette circonstance pour chasser de cette ville la grande quantité d'émigrés qui s'y étaient réfugiés, et châtier un peu les libellistes, qui y sont en grand nombre, et qui, depuis le commencement de la campagne, ne cessent de prêcher l'assassinat contre les troupes françaises, et qui ont, jusqu'à un certain point, produit cet effet, puisqu'il est constant que les Bergamasques ont plus assassiné de Français, que le reste de l'Italie ensemble.

La conduite de M. le provéditeur de Bergame a toujours été très-partiale en faveur des Autrichiens, et il ne s'est jamais donné la peine de dissimuler, tant par sa correspondance que par ses propos et par ses actions, la haine qui l'anime contre l'armée française. Je ne suis point son juge, ni celui d'aucun sujet de la sérénissime république de Venise; cependant, lorsque, contre les intentions bien connues de leur gouvernement, il est

des personnes qui transgressent les principes de la neutralité et se conduisent en ennemis, le droit naturel m'autoriserait aussi à me servir de représailles.

Engagez, je vous prie, M. le provéditeur de Bergame, qui est votre subordonné, à être un peu plus modeste, plus réservé et un peu moins fanfaron lorsque les troupes françaises sont éloignées de lui. Engagez-le à être un peu moins pusillanime, à se laisser moins dominer par la peur à la vue des premiers pelotons français. Si ce sentiment, qui est celui peut-être d'un châtiment qu'il savait avoir mérité par sa conduite passée à l'égard des Français, ne l'avait prédominé, le château de Bergame n'aurait point été évacué par les troupes vénitiennes; mais on s'y serait conduit comme à Brescia et à Verone.

Immédiatement après le reçu de votre lettre, j'ai pris en considération la position de la ville de Bergame, que j'ai fait évacuer par une partie des troupes qui y étaient. J'ai donné l'ordre au général Baraguay d'Hilliers de restituer le château à la garnison vénitienne et de faire le service ensemble. Quant à la tranquillité de Bergame, vos intentions, celle du gouvernement de Venise et la bonté de ce peuple m'en sont un sûr garant. Je connais le petit nombre d'hommes mal intentionnés, qui, depuis six mois, ne cessent de prêcher la croisade contre les Français. Malheur à eux, s'ils s'écartent des sentimens de modération et d'amitié qui unissent les deux gouvernemens !

C'est avec plaisir que je saisis cette occasion, monsieur, pour rendre justice au désir de la tranquillité

publique que montrent M. l'évêque de Bergame et son respectable clergé. Je me convaincs tous les jours d'une vérité bien démontrée à mes yeux, c'est que si le clergé de France eût été aussi sage, aussi modéré, aussi attaché aux principes de l'Évangile, la religion romaine n'aurait subi aucun changement en France; mais la corruption de la monarchie avait infecté jusqu'à la classe des ministres de la religion : l'on n'y voyait plus des hommes d'une vie exemplaire et d'une morale pure, tels que le cardinal Mattei, le cardinal archevêque de Bologne, l'évêque de Modène, l'évêque de Pavie, l'archevêque de Pise ; il m'a paru quelquefois, discourant avec ces personnages respectables, me retrouver aux premiers siècles de l'église.

Je vous prie de croire, monsieur, aux sentimens d'estime, etc. BONAPARTE.

Verone, le 24 nivose an 5 (13 janvier 1797).

Au général Joubert.

Je vous prie de me faire connaître le plus tôt possible si vous croyez que l'ennemi a devant vous plus de 9,000 hommes. Il est très-nécessaire que je sache si l'attaque que l'on vous fait est une attaque réelle, égale ou supérieure à vos forces, ou si c'est une attaque secondaire et pour donner le change. L'ennemi nous présente sur Verone à peu près 6,000 hommes, que je donne ordre d'attaquer dans le moment. Si vous avez 9 à 10,000 hommes devant vous, ce qui doit réellement être pour

oser faire une attaque véritable, il s'ensuivrait qu'il n'aurait pas du côté de Legnago plus de 9 à 10,000 hommes; et si cela était, et que votre attaque et celle que je fais faire ici réussissent ce soir comme il faut, je serai bien loin d'avoir à craindre qu'ils ne passent l'Adige. BONAPARTE.

Villa-Franca, le 26 nivose an 5 (15 janvier 1797).

Au général Joubert.

Je vous apprends avec plaisir, mon cher général, que le général Augereau a attaqué hier l'ennemi, lui a pris quelques hommes, douze pièces de canon, lui a brûlé ses ponts, etc.

Vous avez bien fait de garder la soixante-quinzième; la victoire ne sera pas douteuse, et le succès de ce matin est d'un bon augure. Mantoue fait dans ce moment-ci une sortie qui ne paraît pas lui réussir.

J'envoie la dix-huitième demi-brigade, qui arrive à son secours. BONAPARTE.

Roverbello, le 26 nivose an 5 (15 janvier 1797).

Au général Joubert.

La dix-huitième et la cinquante-septième sont ici. L'ennemi, après avoir passé l'Adige, s'est divisé en deux corps : le premier s'est mis en marche vers Mantoue, le second est resté à Anghuiara pour défendre le pont de

l'Adige. Les généraux de division Guieux et Augereau ont attaqué ce corps, auquel ils ont fait 2,000 prisonniers, pris plusieurs pièces de canon, et brûlé tous ses ponts sur l'Adige.

Le premier corps s'est présenté à midi à Saint-George ; le général Miollis, qu'il a sommé de se rendre, lui a répondu à coups de canon. Après une fusillade très-opiniâtre, l'ennemi n'a point pu forcer ce poste essentiel ; il est dans ce moment-ci entre Saint-George et le Mincio, au village de Valdagno, où il cherche à communiquer par le lac avec la garnison de Mantoue. Je fais reconnaître dans ce moment sa position ; j'attends quelques rapports sur les reconnaissances que j'ai fait faire de la Nolinelle, après quoi je chercherai à le battre. Si le général Augereau, comme je pense, se porte sur Castellara à la suite de cette colonne qui lui a échappé, vous sentez que nous vaincrons facilement. La trente-deuxième vient d'arriver à Franca, cela nous mettra à même de finir bientôt cette lutte sanglante et vive, qui est, je crois, une des plus actives de la campagne. J'attends avant minuit un petit billet de votre part, de la Corona.

BONAPARTE.

Verone, le 28 nivose an 5 (17 janvier 1797).

Au général Joubert.

Nous voilà donc aux mêmes positions où nous étions, M. Alvinzi ne peut pas en dire autant : il s'agit actuellement de savoir en profiter. Je vous prie de me faire passer votre état de situation, et de veiller à ce qu'il

soit exact. Je viens d'ordonner qu'on vous envoie le vingt-quatrième régiment de chasseurs en place du vingt-deuxième; si cet arrangement ne vous convenait pas, il faut que vous m'en préveniez sur-le-champ.

Je viens d'ordonner au général d'artillerie de fournir à votre division douze pièces d'artillerie prêtes à marcher, et trois pièces d'artillerie de montagne. Il ne peut vous manquer pour marcher que des souliers et des vivres. Faites vérifier dans vos magasins, et faites transporter à Rivoli 30,000 rations de biscuit, et assurez-vous qu'il existe dans vos magasins tout ce qui est nécessaire pour avoir, le 30 au soir, 30,000 rations de pain : cela fait des vivres pour votre division pendant quatre jours.

Il paraît encore vous manquer des souliers : faites-moi connaître dans la nuit, au juste et sans exagération, combien il vous en faut. Renvoyez-moi la carte que j'ai laissée chez vous, de la ligne entre Rivoli et l'Adige.

Je vous préviens que vous vous mettrez en mouvement dans la nuit du 30 nivose au 1er pluviose.

Faites-moi passer le plus tôt possible une relation des deux journées de la Corona, du combat de Rivoli, le nom des hommes qui se sont distingués et l'avancement qu'on pourrait leur donner.

Vous voilà avec deux seuls généraux de brigades, Baraguay d'Hilliers et Vial; je viens de donner les ordres pour que le général Dugoulet se rende sous vos ordres, je ferai demain donner des ordres à un quatrième.

Je n'ai point vu le chef de brigade de la quatorzième de ligne à la bataille de Rivoli : mon intention est que les chefs de brigade commandant restent toujours à leurs corps, et que les membres du conseil militaire, quel que soit leur grade, se trouventà leurs drapeaux à toutes les affaires générales. BONAPARTE.

Paris, le 5 frimaire an 5 (25 novembre 1796).

Le Directoire exécutif au général en chef Bonaparte.

Nous nous sommes fait représenter, citoyen général, l'état des forces qui ont été employées pendant cette campagne en Italie : vous en trouverez copie ci-jointe, et vous vous convaincrez avec nous que la république n'a pu faire de plus grands efforts pour obtenir et conserver les glorieuses conquêtes de l'armée que vous commandez. Tout l'intérieur a été dégarni de troupes; les côtes de l'Océan seront à peine gardées après le départ du général Hoche, dont l'expédition emploiera presque tout ce qui s'y trouve de disponible, et il ne reste que huit à dix mille hommes dans la dix-septième division. Les armées du Rhin, qui couvrent la Hollande, la Belgique et nos anciennes frontières, n'ont reçu que de faibles secours pendant leurs opérations : notre principal intérêt s'est constamment dirigé vers l'Italie. L'empereur y a déjà perdu, il est vrai, deux armées, mais il en a coûté à la France beaucoup d'hommes. Ce résultat était nécessaire d'après le climat de ces contrées et la chaleur

de la guerre, quelle qu'ait été d'ailleurs votre sollicitude pour épargner le sang français dans les combats, lorsque le besoin de vaincre vous l'a permis.

Les dernières colonnes de troupes qui marchent pour vous joindre ne doivent pas tarder à se trouver en présence de l'ennemi, et à faire cesser l'inégalité de nombre qui peut exister entre vous et lui. La supériorité que vous avez sous les autres rapports nous assure que la gloire de l'armée d'Italie, dont l'éclat a rejailli sur la nation entière, et celle que vous vous êtes personnellement acquise, ne seront point ternies par les événemens ultérieurs; l'Italie est le gage de la paix, et, quels que soient les efforts de l'empereur pour la recouvrer, nous fondons sur sa conservation la certitude que l'honneur et les intérêts de la république n'en seront point compromis. BARRAS, *président*.

Paris, le 5 frimaire an 5 (25 novembre 1796).

Le directoire exécutif au général en chef Bonaparte.

Le traité que nous venons de conclure, citoyen général, avec le roi de Naples, nous a fourni une nouvelle occasion d'appliquer le principe que nous avons déjà établi, dans nos précédentes dépêches, relativement à l'introduction des principes révolutionnaires en Italie. Le roi de Naples, alarmé du voisinage des peuples qui se sont constitués en états populaires, et craignant les tentatives qu'ils pourraient faire pour répandre leurs opinions politiques dans le midi de l'Italie, nous a fait

demander à cet égard des explications propres à le rassurer. Il en résulte que nous sommes convenus que ni les troupes françaises, ni les milices nationales de Bologne, Ferrare et autres états confédérés, ne pénétreraient dans les Etats de l'église, jusqu'à ce que le pape se soit définitivement expliqué sur l'armistice conclu entre la république française et lui, et que nous ne favoriserons en aucune manière les innovations que les peuples de l'Italie méridionale pourraient désirer dans leur gouvernement.

Nous vous invitons, citoyen général, à prendre des mesures telles, que cette disposition soit fidèlement observée aussi long-temps que le roi de Naples se montrera lui-même religieux observateur des traités qui nous unissent à lui. BARRAS.

Paris, le 1er nivose an 5 (12 décembre 1796).

Le Directoire exécutif au général en chef Bonaparte.

Nous venons d'être informés, citoyen général, par le citoyen Poussielgue, que la négociation dont il est chargé près la cour de Turin a fait de tels progrès, qu'il n'attend plus pour la terminer par un traité définitif que nos dernières intentions et des pouvoirs suffisans. Une alliance avec cette cour nous semblait nécessaire au moment où les ouvertures en ont été faites : elle l'est moins aujourd'hui, que la paix avec Naples et l'affermissement de notre position militaire diminuent l'influence du roi de Sardaigne; mais de quelque poids que

soient ces circonstances, notre détermination en est indépendante : nous voulons profiter des victoires de la république non-seulement pour diminuer le nombre de ses ennemis, mais encore pour augmenter le nombre de ses alliés, afin d'arriver à une paix générale plus prompte, et de consolider dans l'Europe l'opinion de la loyauté du gouvernement français à l'égard des traités de paix partiels qu'il a conclus.

Le citoyen Poussielgue nous soumet, dans le mémoire dont copie est ci-jointe, les bases d'après lesquelles il a négocié; elles se trouvent conformes à nos précédentes instructions, et d'après l'assentiment que le roi de Sardaigne y donne, il ne reste plus qu'à rédiger les articles du traité : nous vous chargeons, citoyen général, de cette fonction importante. Lorsque vous en aurez arrêté et signé le projet, le citoyen Poussielgue le convertira en un traité officiel, au moyen des pleins pouvoirs qui lui sont adressés par le même courrier ; nous le prévenons de cette disposition, en vertu de laquelle nous l'autorisons seulement à conclure avec le ministre plénipotentiaire du roi de Sardaigne.

Les avantages qui doivent résulter pour cette puissance de notre alliance offensive et défensive avec elle, devraient la porter à augmenter la force des troupes qu'elle s'engage à mettre en campagne contre l'ennemi commun; la garantie de son territoire actuel et la promesse d'un agrandissement, si toutefois il est compatible avec les conditions de la paix générale, ne semblent pas suffisamment compensés par le secours qu'elle offre pour la continuation de la guerre. Quel que soit,

au reste, l'effet de cette observation, qui peut encore trouver une utile application, ainsi que celles que vous pourrez y ajouter, nous souscrirons à ce qui sera stipulé conformément à ce qui précède.

Si le siége de Mantoue vous paraît indispensable pour réduire cette place avant l'ouverture de la prochaine campagne, vous saisirez sûrement l'occasion qui se présente d'obtenir du Piémont les attirails nécessaires à une attaque réglée. La guerre des barbets doit aussi fixer votre attention ; il est temps qu'elle cesse, et que la cour de Turin prenne à cet égard des mesures décisives. Les opérations exigeant de la cavalerie, il serait utile de se procurer les moyens d'augmenter celle que vous avez.

S'il est d'autres objets d'un intérêt moins général qui puissent mériter une convention particulière ou verbale, nous nous reposons sur vous, citoyen général, du soin de la produire. L'intervalle de vos travaux militaires ne pourrait être mieux rempli que par la conclusion, qui vous en promet de nouveaux.

BARRAS, *président.*

Paris, le 1er nivose an 5 (12 décembre 1796).

Le Directoire exécutif au général Bonaparte.

Vos lettres du 16 frimaire, citoyen général, nous sont parvenues.

Nous reconnaissons avec vous qu'il est temps d'effectuer notre projet relatif à la prochaine campagne, car

nous devons la regarder dès ce moment comme inévitable. Ce n'est plus en quelque sorte pour le sort de l'Italie que nous avons à combattre ; la chute prochaine de Mantoue va affermir cette conquête, et nous devons songer à porter plus loin nos forces et nos espérances. Pour pénétrer dans le Frioul avec confiance, il faut un corps séparé qui contienne le Tyrol jusqu'à ce que l'armée de Rhin-et-Moselle, reparaissant sur le Danube, force l'ennemi de l'évacuer. Vous serez en état de vous partager en deux armées.

Déjà les dix mille hommes des côtes de l'Océan que nous vous avons annoncés passent les Alpes ; trente mille hommes seront détachés du Rhin et se mettront incessamment en marche pour vous joindre. Nous espérons que ce mouvement sera effectué assez à temps pour que vous puissiez ouvrir les opérations dans le mois de ventose. Nous pensons que vingt mille hommes présens seraient un renfort suffisant ; mais l'inexactitude des états d'effectif et la désertion en route nous obligent à augmenter le nombre des troupes dans une proportion supérieure même à vos demandes.

Disposez-vous, citoyen général, à faire de ces forces un usage dont l'effet soit décisif contre l'empire. Nous nous dégarnissons sur le Rhin d'une manière qui pourrait devenir fâcheuse, si l'ennemi n'était pas prévenu par vos mouvemens, et n'était pas obligé de se replier de ce côté pour s'opposer à vos progrès sur le nouveau théâtre de la guerre où vous agirez.

Observez d'ailleurs qu'il ne nous sera plus possible de vous envoyer d'autres secours, attendu qu'il ne reste

aucun corps de réserve dans l'intérieur, à moins que vos succès n'influent puissamment sur les opérations du Rhin, et qu'ils ne nous donnent la faculté d'en extraire encore des troupes.

Quant au départ du général Clarke pour Vienne, nous nous en référons à notre précédente dépêche; nous sentons avec vous combien il serait important que son arrivée à cette cour fût précédée de la prise de Mantoue.

BARRAS, *président.*

Paris, le 10 nivose an 5 (30 décembre 1796).

Le Directoire exécutif au général Bonaparte.

Nous avons appris, citoyen général, par les dépêches du général Clarke, que vous avez cru devoir différer le bombardement de Mantoue, dans la crainte d'un mouvement de la part du général Alvinzi; mais votre retour à Milan annonce que vous regardez comme impraticable, ou du moins comme éloignée, une autre tentative en faveur de Wurmser. Son opiniâtreté a dérangé jusqu'ici nos conjectures, mais il n'est pas vraisemblable qu'il puisse la soutenir encore long-temps.

Nous avons pris des précautions pour éviter, dans le mouvement qui doit s'opérer des bords du Rhin sur l'Italie, les retards qui ont eu lieu trop souvent dans la marche des renforts qui vous étaient destinés, et nous espérons que les 30,000 hommes présens sous les armes, que doit détacher le général Moreau des deux armées qu'il commande, seront arrivés à leur destina-

tion avant la fin du mois prochain ; c'est à cette époque que l'ouverture de la campagne devra avoir lieu, si la cour de Vienne n'accueille pas les propositions que le général Clarke est chargé de lui faire. Vous connaissez notre vœu pour la paix, il est vif et constant ; mais nous savons apprécier les sacrifices que la république a faits dans cette guerre, ainsi que ses victoires et le prix qui en doit résulter : notre modération ne peut pas descendre jusqu'à la faiblesse. Les forces redoutables que vous aurez à déployer étonneront l'empereur, et il sera convaincu que nous voulons garder invinciblement l'Italie comme le gage de la paix.

Le général Clarke nous a présenté des notes intéressantes sur les officiers-généraux et d'état-major de l'armée que vous commandez : elles indiquent des réformes nécessaires ; mais il importe que vous nous désigniez nominativement les individus qui doivent être compris dans ces changemens, soit que leurs services soient inutiles à la république, soit qu'ils lui deviennent plus dangereux qu'utiles. La force d'une armée résulte principalement de son organisation morale et du choix de ses chefs ; la bonne composition des chefs des corps et des officiers inférieurs est encore d'un grand prix et jusqu'ici trop négligée.

Portez, citoyen général, dans tous les objets qui préparent ou maintiennent les succès militaires la sagacité du coup d'œil, l'énergie et l'impartialité qui vous caractérisent ; nous accueillerons vos vues, et nous prêterons à vos mesures l'appui de notre autorité, comme vous avez déjà celui de notre confiance.

BARRAS, *président.*

Paris, le 18 nivose an 5 (7 janvier 1797).

Le Directoire exécutif au général en chef Bonaparte.

Le directoire exécutif a reçu, citoyen général, vos six lettres du 8 nivose : il répond ici à celle relative aux différentes puissances de l'Italie.

La paix de Naples a été en partie le résultat de l'une de vos dépêches, où vous avez développé tous les avantages de sa conclusion : elle était alors indispensable, et elle nous est toujours utile; il nous importe donc, sous le double aspect de la loyauté et de nos intérêts, de n'en pas provoquer la violation. Etablissez vos rapports avec le roi des Deux-Siciles sur cette considération essentielle, et, du reste, faites usage des moyens qui, sans y porter atteinte, pourront remplir vos vues militaires, et attacher davantage cette puissance à l'observation du traité.

Votre opinion sur Rome nous semble juste : son refus obstiné de remplir les conditions de l'armistice indique assez qu'elle ne les observera pas davantage en la comprenant dans l'armistice général, s'il a lieu. Nous autorisons, en conséquence, le général Clarke à ne l'y admettre qu'autant qu'elle satisfera de suite à ses précédens engagemens, et qu'elle consentira à nous dédommager des ressources que vous promettent les opérations que vous préparez contre le pape. Nous en approuvons le plan; mais il nous paraît devoir être exécuté avec précaution et en le combinant avec la sûreté du blocus de Mantoue, d'après les mouvemens ultérieurs

présumés du général Alvinzi. L'arrangement proposé pour l'évacuation de Livourne mérite également notre approbation. La lettre interceptée de l'empereur nous éclaire encore davantage sur l'esprit de la Toscane, et ces renseignemens ne doivent pas être perdus.

Nous ne doutons pas que l'occupation de Bergame n'ait fait une vive impression sur Venise. Vous en avez bien agi, puisque cette mesure vous a paru indispensable sous le point de vue militaire; mais nous pensons qu'il est utile de ne pas trop alarmer cette puissance, jusqu'au moment favorable pour donner suite aux instructions que vos avez à son égard. Nous avons cru néanmoins nécessaire de publier les motifs qui vous ont déterminé à mettre garnison dans Bergame.

L'état des négociations à Turin indique que cette nouvelle cour s'est créé un système qu'elle suit dans le silence, et qu'elle n'attend qu'une occasion favorable pour le faire éclater. L'alliance simplement défensive qu'elle propose est inadmissible, et ce qui est surtout remarquable dans le projet qu'elle présente, c'est qu'elle demande des compensations pour le territoire qui a été le prix de notre paix avec elle, et qui est irrévocablement réuni à la république française. Il convient toutefois de ne pas rompre entièrement le cours des négociations avec cette puissance, que la chute de Mantoue et les renforts que nous faisons passer en Italie feront pencher probablement vers des sentimens plus analogues aux conditions du traité que nous lui offrons.

BARRAS, *président*.

Paris, le 18 nivose an 5 (7 janvier 1796).

Le Directoire exécutif au général en chef Bonaparte.

Nous avons approuvé, citoyen général, la liste des promotions que vous nous avez présentée dans l'une de vos lettre du 8 nivose. Il vous appartient de juger, le premier, le talent, l'audace et la probité des individus qui sont sous vos ordres : c'est une partie essentielle du commandement, et notre confiance à cet égard vous est bien acquise. Notre opinion a toujours été sagement et utilement éclairée dans le compte que vous nous avez rendu des choses et des hommes. Nous vous proposons de faire usage des notes que le général Clarke nous a adressées, de concert avec vous, sur les officiers-généraux et d'état-major, et sur les commissaires des guerres ; mais comme il est des considérations d'utilité et de services rendus qui empêchent en ce moment de porter la réforme jusqu'à des hommes peu estimables sous d'autres rapports, nous l'avons invité à se concerter de nouveau avec vous pour nous désigner les changemens qui doivent avoir lieu immédiatement, et ceux qu'il importe de suspendre encore, pour ne pas altérer l'organisation de l'armée à la veille de nouvelles opérations.

Nous prendrons en très-grande considération vos demandes en faveur de la citoyenne Muiron, et nous avons invité le ministre de la police générale à nous proposer sur-le-champ l'adoption de toutes les mesures que la loi permet. BARRAS, *président*.

Saint-George, le 5 frimaire an 5 (25 novembre 1796).

Au général de division Kilmaine, commandant le blocus de Mantoue.

J'ai remis hier, mon général, le commandement de la première division du blocus au général de brigade Serviez, qui arriva le 3 vers le midi et se trouva mon ancien de grade ; je vous adressai, le soir du 3, par un adjoint qui venait de votre part de Roverbello, le rapport des événemens de la journée, dont je ne pus vous marquer les détails, parce qu'ils ne m'étaient pas encore parvenus.

Le général Chabot ne pouvant plus agir, me remit auparavant le commandement et partit. Je vous ai rendu compte de quelle manière les postes de Prada, la Favorite et Saint-Antoine furent forcés et ensuite repris le même jour avec bien de la bravoure de la part de nos troupes : l'ennemi avait dirigé sur les deux derniers points 3,000 hommes au moins, avec plusieurs bouches à feu ; il occupait les grandes routes sur le derrière, et il investit Saint-George, qu'il battit continuellement avec le canon de la place, et plusieurs pièces qu'il avait amenées par le chemin de la Favorite. Le général Serviez vous transmettra le rapport particulier des commandemens qui ont dû lui être adressés hier à Marmirollo. Je crois seulement vous en devoir informer, afin que vous rendiez témoignage au général en chef, de plusieurs circonstances particulières propres à l'intéresser.

Le général Chabot, avec une fièvre des plus violentes, se porta sur le point principal de l'attaque, au grand chemin de Saint-Antoine, il ne quitta point la tête des troupes avant que l'ennemi ne fût entièrement repoussé.

Un officier de santé dont j'ignore le nom rallia avec chaleur et courage, sur plusieurs points qui aboutissent à la Favorite, les soldats épars qui s'étaient retirés.

Le citoyen Klais, sergent au deuxième bataillon de la soixante-neuvième demi-brigade, placé le long du lac, entre la Favorite et Saint-George, s'y défendit avec tout le sang-froid, la sagacité et le courage désirables, contre les troupes qui s'y dirigeaient avec plusieurs pièces de canon. Il les arrêta pendant plusieurs heures, ne cédant le terrain que pas à pas, leur disputant le passage de tous les fossés, profitant de tous les arbres pour faire face à l'ennemi avec les braves qu'il commandait et qui sont rentrés à Saint-George sans munitions.

Le citoyen Grasiaux, mon aide-de-camp, a contribué aussi à rallier les troupes sur plusieurs points; il a chargé, avec des grenadiers et des dragons, l'ennemi dans sa retraite de la Favorite, où furent prises deux pièces.

Il m'a servi toute la journée avec beaucoup d'activité et d'intelligence; tous les chefs ont fait leur devoir: l'adjudant-général Rambaud; le chef de bataillon Monneaux, commandant les deux premières subdivisions, se sont particulièrement distingués, ainsi que le chef de bataillon Jeanneau. MIOLLIS.

Venise, le 7 frimaire an 5 (27 novembre 1796).

Au général en chef Bonaparte.

Lorsque vous demandez aux généraux de votre armée de vous faire connaître les militaires des différentes armes qui se sont distingués dans cette campagne, je ne dois pas vous laisser ignorer les belles actions de l'artillerie, qui a également contribué à vos succès.

Je ne parlerai point du passage du pont de Lodi, parce que je n'étais point encore employé sous vos ordres et que vous avez fait vous-même l'éloge de l'artillerie, alors commandée par le général de brigade Sagny.

Le siége du château de Milan a bientôt après fourni à l'artillerie une nouvelle occasion de se signaler : on aura peine à croire que cette citadelle, l'une des meilleures de l'Europe, par sa position et la nature de ses ouvrages, se soit rendue après douze jours de tranchée ouverte.

Son artillerie était si supérieure en nombre à la nôtre, que tous les jours nos batteries étaient détruites jusqu'à la genouillère, mais la nuit elles étaient rétablies en entier et plus fortes que la veille. Je n'ai jamais vu tant de constance dans nos canonniers, ou, pour mieux dire d'acharnement à la victoire, c'est l'expression dont je me suis servi en vous rendant compte dans le temps des travaux de ce siége ; mais ce qui a particulièrement contribué à la prompte reddition de ce fort, c'est que l'artillerie et le génie ont été parfaitement d'accord sur le système d'attaque. On dit que ces deux corps sont

rivaux, là ils n'ont été qu'émules de gloire et de talent et ont montré ce que peuvent l'art et le courage bien dirigés.

La prise de la citadelle de Milan décida le siége de Mantoue, que vous teniez depuis long-temps bloqué. Cette place bombardée et battue à la fois par une artillerie bien servie, comme celle qui venait de prendre Milan, allait tomber au pouvoir des Français lorsque l'armée autrichienne vint vous attaquer en force, et vous fit concevoir le projet hardi de lever le siége de Mantoue, pour rassembler toute votre armée et revenir sur l'ennemi trompé, avec l'impétuosité de la foudre.

Ici se présente une suite de victoires que je voudrais pouvoir décrire, et qu'on peut justement appeler une seconde conquête de l'Italie.

Sans rappeler ici chacune de ces journées mémorables où vos généraux et votre armée se sont couverts de gloire, je citerai seulement celle du 18 thermidor, où, dans la plaine de Castillon, l'artillerie française fit taire celle des Autrichiens, quoique inférieure en nombre et placée moins avantageusement.

Douze pièces d'artillerie furent mises en position à gauche de l'armée, sur les hauteurs en avant de Castillon, et quinze pièces d'artillerie légère à la droite.

Le front de bataille, sous le feu protecteur de ces batteries latérales, marcha à l'ennemi dans un silence imposant et avec un ordre digne des troupes les plus aguerries. Une victoire complète, un nombre prodigieux de prisonniers et une partie de l'artillerie autrichienne prise, furent les suites de cette grande journée, qui

sera toujours une des plus brillantes époques de cette guerre.

L'armée autrichienne en fuite et divisée, vous avez passé l'Adige à Solo, et poursuivi l'ennemi au-delà de Trente et dans les gorges du Tyrol.

Si dans ce pays montueux et hérissé de rochers, l'artillerie n'a pas eu d'occasion de se développer comme dans les plaines où elle venait d'obtenir tant d'avantages, c'est que chaque arme a son sol particulier pour combattre et qui lui est propre; mais où l'artilleur ne peut agir et voit tous ses moyens enchaînés, il n'en est pas de même de l'infanterie : c'est la seule arme que rien n'arrête, aussi a-t-elle tout fait dans le Tyrol. Montagnes franchies, torrens traversés, rochers escaladés, rien ne lui a résisté : l'amour de la gloire, et l'impétuosité naturelle aux Français, l'ont fait voler partout et affronter tous les dangers. L'histoire n'a jamais fourni d'exemple d'une poursuite aussi hardie, aussi courageuse.

On ne peut pas dire que l'Autrichien, qui n'est ni sans bravoure, ni sans discipline, ne se soit pas défendu dans les montagnes, où la nature semble avoir pris plaisir à multiplier les obstacles et à retrancher l'homme contre l'homme; mais rien ne tient contre des Français. La cavalerie a aussi eu dans ce pays difficile quelques occasions de se signaler, en fondant sur l'ennemi lorsque nos troupes l'avaient débusqué de ses rochers, et en lui coupant la retraite. C'est particulièrement entre Bassano et Citadella que nos dragons et nos hussards ont poursuivi avec plus de succès l'armée autrichienne, ar-

rêté son artillerie, pris son parc en entier, et fait tant de prisonniers qu'ils nous embarassaient, si en guerre cette expression peut être employée.

J'ai cru devoir, citoyen général, entrer dans tous ces détails, pour rendre justice à toutes les armes. Je reviens à l'artillerie.

Nos victoires nous ramenèrent sur le chemin de Mantoue, que prenait l'armée ennemie pour nous échapper.

Le 28 fructidor, commence l'attaque de St.-George, faubourg de Mantoue, qu'il était essentiel d'emporter. Jamais peut-être on ne se battit avec autant d'acharnement. Dans la chaleur du combat, un corps nombreux de hulans fondit sur notre infanterie et la mit un moment en désordre : j'avais fait placer sur la chaussée deux pièces de 12 à la prolonge, par le chef de bataillon Carrere, commandant l'artillerie de la division Masséna, brave et bon officier qui m'avait toujours suivi dans cette expédition.

Le citoyen Lasseron, lieutenant de la dix-neuvième compagnie du quatorzième régiment d'artillerie à pied, commandait la première de ces deux bouches à feu : il venait de me promettre de plutôt mourir que d'abandonner son poste, il tint parole ; et laissant venir les hulans à bonne portée, il fit faire sur eux une décharge à mitraille qui couvrit la terre d'hommes et de chevaux : de là le ralliement subit de nos troupes, une charge impétueuse à la baïonnette, et la déroute des ennemis.

Une réflexion s'offre ici. Il est aisé d'être brave dans la chaleur d'un combat, où l'homme, distrait par la multitude des objets qui le frappent, n'a pas le temps

de songer au danger; mais il n'est pas ordinaire d'attendre de sang-froid l'ennemi, qu'on voit fondre impétueusement sur soi, et de calculer la distance à laquelle on doit le recevoir : ce courage réfléchi est la vraie bravoure, c'est celle de Lasseron, déjà fait officier pour un trait pareil.

Le lendemain, 29, nous marchâmes de nouveau sur Saint-George au moment où la tête de la colonne, commandée par le général Masséna, approchait du village; j'ordonnai au citoyen Carrere de faire avancer les deux pièces de 12, elles me furent amenées par cet officier, et la plus avancée mise en position sous le feu de l'infanterie autrichienne : lorsque les cuirassiers de l'empereur se mettaient en mouvement pour nous charger, le feu de la pièce culbuta l'infanterie, et les cuirassiers repoussés sur la gauche, commandée par le général Augereau, demandèrent à capituler.

J'occupais déjà la porte Saint-George avec l'adjudant-général Leclerc et votre aide-de-camp Marmont; j'avais fait placer l'artillerie française et celle prise sur les Autrichiens, tant à la porte Saint-George, d'où elle battait l'ennemi en fuite, qu'aux différens débouchés des villages qu'ils voulaient occuper.

Vous savez d'ailleurs ce que mon zèle m'a fait faire dans cette occasion; mais je dois m'oublier ici et ne parler que de l'arme dont le commandement m'est confié.

Dans l'affaire du 16 du mois dernier, qui a eu lieu sur les bords de la Brenta, notre artillerie, quoique

manœuvrant sur le terrain le plus ingrat, n'a pas démenti un instant sa réputation. La division de la droite, commandée par le général Masséna, commença l'attaque ; l'ennemi s'avançait en force au moment où nos troupes se déployaient. Une pièce d'artillerie légère l'arrêta : il voulait revenir à la charge et fondre sur le corps de bataille, deux pièces de 11 d'artillerie à pied le firent rétrogader ; mais sa première attaque, et le feu de son artillerie avaient été si violent, que quinze canonniers des deux pièces de 11 furent tués ou blessés, dont trois eurent les bras emportés en mettant la batterie. Le lieutenant Vaille soutint puissamment ces deux pièces de 11 par le feu d'un obusier d'artillerie légère, qu'il fit servir avec autant d'adresse que d'intrépidité.

A la gauche, commandée par le général Augereau, le terrain était encore moins propre aux manœuvres de l'artillerie.

On y fit cependant avancer quelques pièces pour inquietter l'ennemi, moi-même j'en choisis les positions ; mais on n'en obtint pas de succès, par les difficultés locales. Après l'expédition, il fallut toute l'adresse des Français pour retirer ces bouches à feu, engagées dans des chemins qui n'avaient, pour ainsi dire, que la largeur des voitures, et sur lesquels on ne pouvait les retourner qu'à bras hommes, surtout les caissons et les wurts. Ces travaux forcés ne font pas moins l'éloge des officiers et canonniers, qui ont tiré parti d'un terrain aussi difficile, et joint le courage à l'adresse pour vaincre les difficultés qui s'opposaient à la manœuvre.

Passons rapidement aux journées des 25, 26 et 27, où, pour se servir de votre expression même, l'artillerie s'est comblée de gloire à Rome.

Le 25, cette arme a servi comme sur les bords de la Brenta, manœuvrant sur des chaussées étroites, évitant les engorgemens, soutenant nos troupes à tous les points d'attaque, et enlevant les suffrages de tous, mais sans événemens frappans.

Le 26, l'ennemi, ayant formé le projet de s'emparer du pont que vous aviez fait jeter sur l'Adige, attaqua nos troupes inopinément et avec tant d'impétuosité, que nos premiers postes furent repliés presque jusque sur le pont même: deux pièces de 5, commandées par le citoyen Gabriel, placées sur la digue à gauche, foudroyèrent à mitraille les Autrichiens, et jonchèrent la chaussée de cadavres. Ce fut le signal de ralliement des Français et de la défaite des ennemis, qui, attaqués en même temps par la droite et par le centre, laissèrent plus de douze cents morts sur le champ de bataille et dans les marais, sans compter un nombre considérable de prisonniers et neuf pièces de canon. Le citoyen Gabriel a perdu la vie, par suite des blessures qu'il a reçues dans ce combat, et a emporté les regrets et l'admiration de l'armée.

Le 27, nos troupes, attaquant le village d'Arcole, étaient ébranlées par le feu de flanc, auquel elles étaient exposées. Le citoyen Delaitre, capitaine d'artillerie à pied, fit avancer les deux pièces de 5 qu'il commandait, et son feu arrêta l'ennemi; ce qui donna le temps

à nos troupes de revenir à la charge et de chasser l'ennemi d'Arcole : ces deux pièces, placées aux avenues du village, furent bientôt renforcées par trois pièces d'artillerie à cheval, commandées par le capitaine Bougeot, que le général Dommartin, dont vous connaissez le zèle et l'activité, fit venir, et que le chef de bataillon Carerre mit en position pour nous assurer ce poste important.

Ces dispositions furent faites avec la rapidité de l'éclair, et d'autant plus à propos, qu'à l'entrée de la nuit l'ennemi s'avança de nouveau pour reprendre Arcole, et qu'un instant pouvait nous faire perdre le fruit d'un combat sanglant qui avait duré douze heures.

Les deux pièces du citoyen Delaitre, soutenues des trois pièces de l'artillerie légère du capitaine Bourgeat, qui s'étaient également distinguées dans la journée, couvrirent le terrain de boulets, de mitraille et d'obus, et ménagèrent le sang de nos soldats, qui, sans le secours de l'artillerie, auraient engagé dans la nuit un combat opiniâtre et peut-être incertain. Le général Masséna a donné les plus grands éloges aux capitaines Delaitre et Bourgeat, et ils ont reçu les applaudissemens des troupes qu'ils ont si bien soutenues. Le lieutenant Gin, qui était à la pièce que dirigeait le capitaine Delaitre, mérite aussi d'être nommé dans ce rapport et récompensé.

Je ne dois pas oublier non plus l'artillerie qui a combattu à Rivoli, sous le commandement du chef de brigade Salva. Le général Guieux vous en a rendu le compte le plus avantageux, et particulièrement du

chef qui la dirigeait dans toutes les affaires qui ont eu lieu dans cette division. Les officiers d'artillerie se sont conduits comme ceux de Rome, de Saint-George et de la Brenta; ils ont défendu leurs pièces, et le brave capitaine Branoux, ne voulant pas abandonner les siennes, a été sabré et cruellement blessé à son poste: ce qui prouve aussi avec quelle intrépidité nos canonniers ont servi dans ces différentes expéditions, c'est que, depuis le 16 du mois dernier, nous comptons plus de cent tués ou blessés.

Je terminerai ce rapport, citoyen général, par un mot sur les officiers des parcs de l'armée : leur travail, sans doute, n'a pas le brillant des actions de guerre; mais il en a sur le succès : car on ne gagne pas des batailles, vous le savez, sans canon, sans armes, sans munitions. Tous ces moyens d'attaquer ou de se défendre et mille autres accessoires qui y tiennent, ont été fournis aux troupes avec une célérité dont vous avez témoigné votre satisfaction. Vous avez surtout été étonné de la promptitude avec laquelle les approvisionnemens d'artillerie de tout genre vous ont été fournis dans l'expédition du Tyrol, puisque, dans cette course extraordinaire, où vous remportiez tous les jours de nouvelles victoires, qui nécessitaient, par conséquent, des marches forcées pour atteindre l'ennemi, et nous éloignaient de plus en plus du grand parc, d'où partaient tous les convois de l'artillerie, les distances des lieux, la difficulté des chemins, la rareté des chevaux, la disette des fourrages, tout était contre nous et personne ne s'en est aperçu : le service de l'artillerie s'est fait comme au sein de l'abondance. Vous

avez éprouvé la même chose dans vos dernières expéditions, et particulièrement dans celle de Rome, où l'armée a eu des munitions, pour ainsi dire, avec profusion : cela n'a pu être que l'effet d'un grand ordre, d'un travail opiniâtre de la part des officiers chargés du détail des parcs, et d'une prévoyance continuelle de celui qui active le tout.

Le citoyen Faultrier, directeur des parcs d'artillerie, est un homme infatigable, incorruptible, et plein de moyens; je suis également bien secondé par le chef de brigade Songis et par le chef de bataillon Andréossi, directeur des ponts de l'armée. C'est ici l'occasion, citoyen général, de vous dire un mot de cette partie des travaux de l'arme de l'artillerie, moins étonnante que celle de ses parcs.

Le pont de Rome a été jeté sur l'Adige, pour ainsi dire aussitôt qu'ordonné; il en a été de même de ceux de Formigosa, de Canigniana, de la Chiuza et de l'armement des batteaux destinés pour la défense des lacs supérieurs et inférieurs de Mantoue.

Tels sont les talens des trois chefs d'artillerie, supérieurs à leurs places, qu'avec eux je n'ai que des ordres généraux à donner, et que je puis diriger l'artillerie, à quelque point que je sois de l'armée, même des avant-postes, comme j'ai fait, dans plusieurs occasions, dans les expéditions où j'ai eu l'avantage de vous accompagner : ces officiers sont précieux.

Le citoyen Pernety, sous-chef de l'état-major, est également laborieux et plein de talens; vous-même, citoyen général, l'avez souvent employé; vous l'aviez

particulièrement chargé du parc d'artillerie et de Borgoforte, sous Mantoue : c'est encore un officier à encourager, et qui mérite d'être avancé et distingué.

Je vous remercie d'avoir procuré le grade de chef de brigade au citoyen Songis, et d'avoir fait la même demande pour le citoyen Andréossi, ainsi que celle du grade de chef de bataillon pour le capitaine Delaitre. Ce sont autant d'amis de plus que vous me donnez pour faire le bien. Je vous prie de demander aussi le grade de chef de brigade pour les citoyens Faultrier et Carrère, celui de chef de bataillon pour les citoyens Pernety et Bourgeat ; celui de capitaine pour les lieutenans Lasseron et Gin, de l'artillerie à pied, et pour les citoyens Viller, Perrin et Vial, de l'artillerie à cheval, qui ont servi avec une intrépidité et une intelligence rares dans les diverses expéditions dont je vous parle, et enfin celui de lieutenant pour le citoyen Chéri, maréchal des logis d'artillerie légère, qui s'est particulièrement signalé sur les bords de la Brenta, où presque tous ses canonniers ont été tués ou mis hors de combat sans qu'il ait abandonné sa pièce, qu'il a servie comme simple canonnier, et sur laquelle il a été blessé.

Je crois, citoyen général, n'avoir oublié aucun de ceux qui ont honoré l'arme de l'artillerie dans cette glorieuse campagne. Je n'ai pas cité tous ceux qui ont bien servi, parce qu'il aurait fallu nommer, pour ainsi dire, tous les officiers et les canonniers : je n'ai voulu parler que des actions d'éclat. Si quelques noms m'ont échappé, j'invite mes frères d'armes à les faire connaître, et je m'empresserai de les mettre sous vos yeux, cer-

tain qu'ils ne peuvent être sans récompense auprès d'un général qui apprécie le mérite, et qui fait moins consister ses forces dans le nombre de ses troupes, que dans le courage et le talent dont il sait s'entourer.

Je ne puis terminer ce mémoire sans vous parler du citoyen Boinneau, commissaire des guerres, chargé de la police de l'artillerie; il est laborieux, probe, et l'ennemi juré des fripons: il en est dans votre armée, auxquels vous faites la guerre; je voudrais aussi la déclarer aux fournisseurs qui laissent manquer l'artillerie de chevaux, de fourrage et d'effets d'habillement, etc. Le commissaire Boinneau cherche à les réprimer; mais il aurait bien plus de moyens de le faire, s'il était commissaire ordonnateur pour la partie de l'artillerie; il choisirait un commissaire ordinaire pour le remplacer dans ses fonctions actuelles, et lui aurait la surveillance générale sur toute l'administration de l'artillerie, sous l'autorité, néanmoins, du commissaire ordonnateur en chef de l'armée. C'est ce que je crois être obligé de vous demander, citoyen général, ayant à cœur de bien monter le service de toute la partie de l'arme dont le commandement m'est confié, et d'en extirper, autant qu'il me sera possible, tous les abus, afin d'être toujours plus à même de seconder vos vues. LESPINASSE.

Trente, le 25 frimaire an 5 (13 décembre 1796) [1].

Le feld-maréchal Alvinzi au maréchal comte de Wurmser, à Mantoue.

Je m'empresse d'avoir l'honneur de transmettre à votre excellence, littéralement et dans la même langue que je les ai reçus, les ordres de sa majesté, en date du 5 de ce mois.

Vous aurez soin d'avertir sans retard le maréchal de Wurmser....., pour ne pas discontinuer ses opérations. Vous lui ferez savoir que j'attends de sa valeur et de son zèle qu'il défendra Mantoue jusqu'à toute extrémité; que je le connais trop, ainsi que les braves officiers généraux qui sont avec lui, pour craindre qu'il se rende prisonnier, surtout s'il s'agissait de transporter la garnison de France, au lieu de la renvoyer dans mes états. Je désire que, dans le cas qu'il fût réduit à toute extrémité et qu'il se trouvât sans ressources pour la subsistance, il trouvât les moyens, en détruisant autant que possible ce qui, dans Mantoue, serait de préférence utile à l'ennemi, et en emmenant la partie des troupes qui sera en état de le suivre, de gagner et de passer le Pô, de se porter à Ferrare ou à Bologne, et de se rendre, en cas de besoin, vers Rome ou en Toscane. Il trouvera de ce côté très-peu d'ennemis, de la bonne volonté pour l'approvisionnement de ses troupes, pour lequel, au besoïn, il fera usage de la force, ainsi que pour surmonter tout autre obstacle. FRANÇOIS.

[1] Lettre interceptée.

Un homme sûr, cadet du régiment de..... remettra cette dépêche importante à votre excellence. J'ajouterai que la situation actuelle et le besoin de l'armée ne permettent pas de tenter de nouvelles opérations avant trois semaines ou un mois, sans s'exposer de rechef au danger de ne pas réussir. Je ne puis trop insister près de votre excellence, afin qu'elle tienne le plus longtemps que possible dans Mantoue....., l'ordre de sa majesté lui servant d'ailleurs de direction générale. Dans tous les cas, je prie votre éminence de m'envoyer de ses nouvelles par des moyens sûrs, dont je puisse me servir à Mantoue, pour correspondre avec elle.

ALVINZI.

Bussolingo, le 2 nivose an 5 (22 décembre 1796).

Au général en chef Bonaparte.

J'ai reçu votre travail pour ma division; je l'ai fait passer aux généraux de brigade avec ordre de faire reconnaître de suite les chefs que vous avez choisis.

Les pièces de canon sont établies pour les signaux à Rivoli, et les dix ordonnances à cheval à Castel-Novo.

Votre aide-de-camp vous rendra compte de la seconde ligne à prendre à Rivoli, et de la position des pièces de canon. Nous ne visiterons Castel-Novo que demain matin.

Je vous envoie copie du rapport de mon espion.

Je voulais vous rendre compte de la punition des auteurs de l'insubordination arrivée à la brigade du géné-

ral Vial en vous l'apprenant. J'ai mis entre les mains du conseil de guerre 21 coupables ou prévenus; j'ai engagé le président à reconnaître le plus tôt possible le plus coupable, et à ne pas sévir contre la multitude. On demandait du pain, il retarde de quelques heures à cause du mauvais temps; mais la ration arrive tous les jours. On demande des souliers, et un cri s'est élevé plus fort que tous les autres : point d'argent, point de soldats; en vérité, ces nouvelles troupes n'ont point cette patience admirable de nos anciennes troupes; mais un peu de fermeté et de constance, et nous en ferons des soldats.

JOUBERT.

Mormiruolo, le 5 nivose an 5 (25 décembre 1796).

Au général en chef.

D'après les ordres que j'avais donnés d'user (surtout la nuit) de la plus grande surveillance aux avant-postes, on y arrêta, l'avant-dernière nuit, trois hommes qui cherchaient à s'introduire dans Mantoue : aussitôt qu'ils me furent conduits, je fis subir à chacun un interrogatoire; mais je m'attachai particulièrement à l'un d'eux qui me paraissait avoir le plus de moyens, et que je soupçonnais d'être chargé d'une mission importante. Après l'avoir fait fouiller, mes recherches étant inutiles, je lui dis qu'il avait des dépêches, que j'en étais sûr par la connaissance des moyens qu'employaient leurs généraux. J'étais bien loin de présumer ceux dont ils s'étaient servis à son égard, je doute même que l'idée

qui me vint, ait déjà été suggérée à personne. Je lui soutins enfin que ces dépêches étaient dans son ventre, je le menaçai de le faire fusiller s'il persistait à nier. L'air d'assurance avec lequel je lui parlais le déconcerta, il balbutia; je le pressai, et il convint du fait. Je lui dis alors que je lui ordonnais, s'il ne voulait pas être fusillé, de me faire avertir toutes les fois qu'il aurait des besoins, afin de me convaincre s'il ne m'en avait pas imposé; il se conforma à mes ordres, et aujourd'hui il a rendu la lettre que je vous envoie ci-jointe.

Cette lettre, annoncée par duplicata, me faisant présumer que Wurmser pourrait avoir reçu l'autre, afin de contrarier son passage du Pô, je vais ordonner de ce côté la plus grande surveillance en attendant vos instructions, et, si le besoin l'exige, je me servirai du bataillon qui est en réserve à Goïto.

Sans doute, général, vous aurez été instruit par le général Kilmaine qu'il m'avait laissé par intérim le commandement en chef du blocus. Comme je vous dois des observations franches, je vous dirai que je n'ai reçu aucune instruction, et que, si je suis obligé d'agir, je ne pourrai le faire que d'après le vrai désir que j'ai de servir mon pays. Je suis aussi informé, général, que le général Kilmaine, voulant quitter le commandement de la cavalerie, se proposait de vous engager à me le confier : je vous observerai que depuis six ans j'ai quitté cette arme, et que je ne serais pas satisfait d'abandonner la ligne, dans laquelle j'ai toujours servi assez heureusement.

Dans la dernière visite que je fis aux avant-postes

pour surveiller les travaux, je vis avec surprise que les maisons adjacentes aux avant-postes étaient habitées par des particuliers: c'est par eux que l'espionnage se fait dans Mantoue, je serais d'avis qu'on les envoyât sur les derrières. J'attends vos ordres à ce sujet.

Le général de division AL. DUMAS.

Bergame, le 6 nivose an 5 (27 décembre 1796).

Au général en chef Bonaparte.

Je vous informe, mon général, que je me suis emparé cette nuit, comme je vous l'avais annoncé, du château de Bergame par une combinaison de ruse et de force que le succès a couronnée. Voici le détail de l'opération : le deuxième bataillon de la cinquante-septième demi-brigade, fort de 650 hommes, et un détachement de dragons, s'étaient portés, comme je vous l'ai mandé dans ma lettre du 4, dès le 4 au soir à Stezano. Cette avant-garde a été suivie, le 5 au matin, par le troisième bataillon de la cinquante-septième demi-brigade, fort de 350 hommes ; l'artillerie à cheval, forte de 30 hommes; l'artillerie à pied, forte de 94 hommes: l'une avec deux pièces de 8, l'autre avec deux pièces de 3, que j'ai prises en passant à Cassano, à la place de deux obusiers qui m'ont manqué, et 200 dragons: je suis parti de Cassano avec ces troupes, à six heures précises du matin; je suis arrivé dans le plus grand ordre à Stezano. J'attendais à Stezano des renseignemens sur lesquels je pusse compter, et surtout le retour

du citoyen Robineau, capitaine du génie, que j'avais chargé de porter ma lettre au provéditeur, de prendre langue et de reconnaître le château. Les rapports se réunirent pour m'instruire qu'il y avait tant dans la ville haute, qui est fortifiée, que dans le château et les faubourgs, 1,200 hommes d'infanterie, 500 de cavalerie, 200 d'artillerie vénitienne, 700 cavaliers napolitains, et que c'était la ville haute dont il était important de s'emparer : dès-lors je fis mes dispositions pour n'arriver qu'au jour tombant. A un quart de lieue de la ville, je me détachai avec les dragons, et l'infanterie eut ordre de me suivre; on me fit quelques difficultés à la porte, je brusquai la garde et entrai la carabine haute et au grand trot avec les dragons. Des officiers envoyés par le provéditeur voulurent me conduire aux logemens, que j'avais exprès fait préparer à la foire et au lazaret dans la basse ville; je leur exprimai le désir de parler au provéditeur même, ils me témoignèrent l'impossibilité d'entrer avec toute mon escorte dans la ville haute : sans insister, je feignis de me borner à 25 hommes, et je donnai en secret l'ordre au reste de me suivre d'assez près pour, en deux minutes de galop, m'avoir rejoint, et j'envoyai à l'infanterie celui d'entrer au pas de charge dans la ville et de suivre le mouvement. Arrivé par une montée très-roide aux portes de la ville haute, on ouvrit la barrière, on baissa les pont-levis; je m'élançai sur le premier qui fut abaissé, mon escorte me suivit, on ouvrit la porte, mais en me demandant de relever les postes derrière moi : je refusai en restant sur le pont, et exigeai que mes communications restas-

sent libres ; on refusa, je parlementai, je menaçai, on courut chez le provéditeur, la cavalerie arriva, et aussitôt on s'empara des ponts, des portes, des postes et des grilles, en brusquant les factionnaires, et j'ordonnai à la garde vénitienne de rentrer ; la cavalerie resta en colonne sur les ponts sous la direction de l'adjoint Brugère. Je me rendis de suite chez le provéditeur avec 50 dragons, et, après avoir causé avec lui d'une manière assez vague et assez long-temps pour que l'infanterie fût arrivée, je lui demandai de lui parler seul, et, changeant de ton très-brusquement, je lui signifiai vos ordres et ma mission : il recula d'étonnement, et, après avoir cherché à éluder en me demandant d'envoyer un courrier à Brescia où était son chef et en m'exposant l'impossibilité de me satisfaire sans y être autorisé, il voulut donner des ordres secrets ; je lui signifiai de ne pas sortir de sa place et lui traçai le cercle de Popilius, en lui donnant cinq minutes pour se décider : l'infanterie était dans la ville haute, je pouvais être arrogant sans imprudence ; il me demanda alors que je lui signifiasse vos volontés par écrit, et que j'exprimasse qu'au cas de refus j'emploierais la force : j'ai cru sans inconvénient de le faire, et aussitôt il m'a donné le major de la place pour me faire livrer les portes du château ; j'y ai envoyé le chef de bataillon du génie Campredon avec le troisième bataillon de la cinquante-septième demi-brigade. Toutes ces troupes ont bivouaqué par un temps horrible, elles sont percées ; mais j'espère qu'elles se sécheront aujourd'hui dans les casernes vénitiennes que je leur destine.

Je n'ai point eu occasion d'éprouver le courage des troupes; mais elles ont observé le meilleur ordre, la meilleure discipline; et tous les officiers, chacun dans leurs fonctions respectives, ont multiplié les preuves de leur zèle, de leur intelligence et de leur exactitude.

BARAGUAY D'HILLIERS.

Bergame, le 8 nivose an 5 (29 décembre 1796).

Au général Bonaparte.

Je vous rends compte, mon général, que, d'après la reconnaissance plus exacte qui a été faite ce matin du château de Bergame, par rapport à la ville haute et à la ville basse, il a été reconnu et convenu que l'armement du château remplirait suffisamment, l'objet intéressant sous le double rapport de les tenir l'un et l'autre dans la soumission, par la crainte d'une destruction assurée; il ne sera même pas besoin de construire des batteries extérieures. Ainsi, dès demain les ouvriers vont être mis à l'œuvre pour réparer les chemins, par lesquels, à force de bras, il sera possible de faire cheminer de l'artillerie, et je ne perdrai pas un seul instant pour accélérer le travail important de la mise en état de défense du château, en faisant aller de front les travaux de l'artillerie, du génie et de l'approvisionnement en vivres. Le général de brigade Songis a reconnu également avec soin les ressources en artillerie et munitions que présentent les magasins de la place. Quelque exiguës qu'elles soient, je me re-

pose, ainsi que vous le faites, sur son activité et ses talens, pour en tirer le meilleur parti possible. Il vous écrit, je crois, à ce sujet, car il faudra des bras, des cordages, des machines et de l'argent: il ne faudra que douze pièces environ au plus. Votre intention est-elle qu'on enferme au château le surplus de l'artillerie vénitienne qui a été trouvée dans la ville? Il y a à peu près 1,800 fusils de troupe, voulez-vous que j'en dispose en les envoyant dans un dépôt français, après avoir pris ce qui peut être nécessaire? Tout est fort tranquille. J'ai su, par des rapports certains de la ville basse, que les esprits sont rassurés, que les émigrés qui étaient ici se sont enfuis, et que l'aristocratie, comprimée par la peur, se contente de rugir en secret. Je suis au mieux avec le provéditeur et avec l'évêque: l'un jouit, à ce qu'il paraît, d'une faible considération, mais le pasteur réunit tous les hommages, et c'est à lui que je témoignerai des égards. Il ne me paraît pas tenir un grand état: l'ameublement de sa maison est plus que modeste, et il ne m'a point offert précisément à dîner, mais je l'y forcerai, dans quelques jours, suivant vos intentions. Je profite de mon séjour ici pour faire des reconnaissances dans tous les débouchés des montagnes. J'ai été hier à Strozza, par Almé et Almeno, pour connaître les passages du val Brembano au val Salina: aujourd'hui je reconnais le val Serio, en allant par Alzano, et, après demain, je compte faire une course de quatre jours pour reconnaître Parzogno jusqu'à Piazza Santa-Martino, le val Brembano qui est le plus droit chemin de Bergame à Morbegno. Je réunirai ces divers rapports: lorsqu'ils seront rédigés, je

vous les transmettrai. L'adjoint Charles partira, demain matin, pour exécuter vos ordres ; il va par Udine et Lovère dans le val Camonica ; d'après tous les rapports, je doute qu'il puisse avoir des nouvelles des ennemis avant Ponte de Legno. BARAGUAY D'HILLIERS.

Castel-Novo, le 8 nivose an 5 (28 décembre 1796).

Au général Bonaparte.

Je vous dois compte de mes opérations sur Castel-Novo et dans la Grafagniana. Notre marche a été bien pénible à cause du mauvais temps, et il est bien heureux que nous ayons évité le petit chemin de San-Pellegrino : outre qu'il est couvert de neige, il avait été coupé par les rebelles.

Le gouvernement de Lucques nous a très-bien reçus, et de mon côté j'ai fait observer aux troupes une discipline rigoureuse. Un grenadier lombard a été fusillé pour avoir commis des excès graves, expédition de son jugement est adressée à l'état-major général.

Des députés de Castel-Novo m'apportèrent à Lucques les clefs du fort Alfonso, en m'assurant que les rebelles avaient pris la fuite. J'ai rempli vos vues en faisant partir pour Livourne la cohorte lombarde, celle de Reggio, les six pièces d'artillerie servies par les canonniers lombards, et le détachement de 80 hussards du septième régiment.

Lorsque j'aurai fait l'inventaire du fort Alfonso et

de celui des Verrucole, j'y mettrai garnison, et j'enverrai à Livourne le surplus de la cohorte de Modène. Le détachement français de la neuvième demi-brigade escortera les ôtages, que je prendrai dans la classe la plus riche des habitans de la Grafagniana.

Plusieurs des révoltés sont en prison, mais les chefs de l'insurrection ont pris la fuite; je fais instruire leur procès, afin de donner un exemple à la province, en faisant punir ceux qui se sont le plus signalés dans cette révolte. Je me conformerai à vos instructions pour les moins coupables.

Je ferai partir cette nuit un détachement pour désarmer Vagli di Sofra, qui a pris part à la révolte. Castel-Novo est désarmé. J'organiserai une garde civique, composée de nos amis, et j'en exclurai ceux qui se sont montrés contre nous.

La population de la Grafagniana est de 24,000 ames, divisée en soixante-douze paroisses. Toute cette province n'est pas en révolte; mais il est à craindre que les insurgés n'obligent les autres à suivre leur exemple, ce qui est arrivé dans plusieurs endroits : on pourrait, lorsqu'on voudra pénétrer par le nord-est dans la Grafagniana, faire partir de Livourne 200 hommes pour les prendre sur tous les points.

La tranquillité règne actuellement à Modène.

RUSCA.

Porto-Legnago, le 20 nivose an 5 (9 janvier 1797).

Au général Bonaparte.

Je vous ai instruit, dans le rapport d'hier, général, que l'ennemi faisait filer des troupes sur Ronco, et qu'il voulait donner le change en projetant de passer l'Adige loin d'ici.

Les rapports qui me parviennent du commandant de Ronco, m'annoncent que l'ennemi a un poste de cavalerie à Cologna, que nos hussards ont été arrêtés là dans la reconnaissance que j'avais ordonnée : ceux que me font divers espions m'annoncent un fort mouvement de troupes ennemies sur Montagnana, où sont arrivés 3,000 hommes d'infanterie et 800 chevaux; sur Este, 4,000 à pied et 500 chevaux.

Ce qui pourrait donner de la vraisemblance à ces divers rapports, c'est une nouvelle attaque faite par l'ennemi, vers les quatre heures du soir, sur nos avant-postes de Saint-Zenon et de Menerbet, au moment où je donnais l'ordre à l'adjudant-général Duphot de faire la retraite sur Legnago ; elle s'est effectuée avec assez d'ordre. Nos troupes sont sous les murs de Legnago, je vais les cantonner aux environs. Une pièce de 8 est restée au pouvoir de l'ennemi par la faute de l'officier et des conducteurs de l'artillerie, ainsi qu'un obusier. Ces lâches ont préféré couper les traits, plutôt que de marcher en ordre avec les troupes qui escortaient ces pièces. Je vais faire traduire les prévenus devant le conseil de guerre permanent.

Il n'y a eu aucun mouvement sur la droite de Legnago, d'après les rapports des commandans des postes : malgré cela, je persiste à croire que l'ennemi veut se porter vers Ferrare et occuper le pays conquis à la liberté, s'y réunir aux partisans de son système, grossir l'armée et se procurer, au détriment de la nôtre, les ressources qui nous alimentent, verser à leur profit les contributions qu'on nous doit, s'assurer enfin la retraite sur les états de l'église en se jetant dans les places fortifiées. Voilà, citoyen général, ce que l'amour de mon pays et la gloire de l'armée d'Italie me suggèrent sur les projets de l'ennemi ; peut-être sera-t-il plus hardi que je ne le suppose et a-t-il des vues sur Legnago. J'ai rassemblé une grande partie de la division à Zeveo, Ronco et Legnago. J'attends de nouveaux rapports, qui me mettront à même peut-être de pénétrer l'ennemi dans son vrai but.

Votre présence à l'armée, citoyen général, ferait un bien bon effet, si les affaires majeures que vous traitez vous permettent de vous y rendre.

Les ouvrages de la tête du pont de Ronco ne sont pas entièrement terminés : celui de Castagnara ne serait pas commencé encore si je ne m'y étais porté moi-même. J'ai fait consigner l'officier du génie qui conduit cet ouvrage, avec ordre de ne pas le laisser partir que le pont ne soit fini. AUGEREAU.

Legnago, le 24 nivose an 5 (13 janvier 1797).

Au général Bonaparte.

Vos ordres, général, sont exécutés : la cavalerie en réserve, commandée par le général Dugua, va se porter à Castel-Novo, l'artillerie va se mettre aussi en marche.

J'ai lieu d'être étonné, général, que mes dépêches ne vous soient pas parvenues : aujourd'hui même, j'ai fait partir un officier, qui vous a porté le rapport d'un espion et le détail de mes opérations d'hier. L'ennemi semble vouloir tenter quelque chose ce soir : il a établi un poste visible sur l'autre bord, ce qu'il n'avait pas encore fait, et Villa-Bona est le point sur lequel il manifeste sa tentative. Quelque chose qu'il fasse, nous sommes en mesure.

J'ai bien du regret, général, que ma division soit clouée à garder l'Adige, et que l'expédition que vous projetez s'exécute sans elle : il faut se consoler de tout ; le succès heureux de votre entreprise me dédommagera de la privation que j'éprouve. AUGEREAU.

Legnago, le 26 nivose an 5 (15 janvier 1797).

Au général Bonaparte.

La journée du 26 s'est passée à faire des dispositions pour couper à la colonne Provera la retraite que mes vœux et la marche de l'ennemi me promettaient. J'espère apprendre demain qu'il est battu complétement :

je le défie de percer sur l'Adige pour rejoindre les 2,000 hommes qui n'ont pu être de la colonne de Mantoue : l'extrait de l'ordre ci-joint vous fera connaître mes projets. La canonnade qui s'est fait entendre du côté de Mantoue, m'a déterminé à faire partir le général Lannes et le général Duphot avec 1600 hommes d'infanterie et deux escadrons de cavalerie et une pièce de 8 avec un obusier de six pouces.

J'ai fait sortir une reconnaissance de Legnago sur Bevilagua, avec ordre de ne pas se compromettre ; Daubigni, chef de la cinquième d'infanterie légère, qui la commandait, me rend compte que l'ennemi évacue l'Adige et se retire sur Padoue avec quatre pièces d'artillerie : il lui a fait huit prisonniers.

Montagnana et Cologno sont évacués depuis ce matin : ainsi l'expédition que j'avais projetée sur les restes de cette fameuse armée, n'a aucun appas pour moi ; j'enverrai néanmoins une forte patrouille d'infanterie et de cavalerie sur Montagnaga et au-delà, je vous en ferai passer aussitôt le rapport. Je dois ajouter à celui d'hier qu'au lieu de huit pièces d'artillerie il en a été pris treize avec une barque chargée en partie de caisses pleines de fusils. Je n'ai pu encore me procurer l'état des objets pris dans cette barque, parce que le chef de bataillon d'artillerie que j'y ai envoyé n'a pas eu le temps de le dresser ; ce sera demain que je vous l'enverrai.

Je viens de donner l'ordre au général Balland de s'établir à Cataguare et de disposer les deuxième et troisième bataillons depuis Abadia jusqu'à Legnago, ainsi que la cavalerie et l'artillerie, dont deux pièces doivent

être placées au pont. Ainsi, général, la communication de Verone à Ferrare est parfaitement assurée.

Donnez-moi, je vous prie, des nouvelles de la journée vers Mantoue ; je suis tranquille sur la division de Rivoli : la leçon sévère que Davidowich a reçue me garantit que d'Alvinzi s'estimera heureux si on le tient quitte pour cet à-compte. J'ai fait partir sous bonne escorte les 2,000 prisonniers ou environ, qu'on a faits hier, et j'ai ordonné qu'on retînt les quarante officiers afin qu'ils ne communiquassent pas avec les soldats ; ils partiront demain, à l'exception de quelques-uns qui sont blessés. AUGEREAU.

P. S. Je reçois à l'instant la lettre écrite au général Guieux par le général Berthier. Je vais partir avec les forces présentes de la division, pour me rendre sur Castellare et autres environs de Mantoue. Je laisse bonne garnison à Legnago, et l'ennemi, n'étant plus à l'autre rive, je crois pouvoir me porter où le besoin sera indiqué par la présence de l'ennemi ; je ferai voir par là que je sais tirer parti de toutes les circonstances : car tout militaire avouera avec moi que, quand une division de 10,000 hommes est disséminée sur une étendue de plus de trente lieues, il faut plus d'un quart d'heure pour la rassembler.

Caprine, le 27 nivose an 5 (16 janvier 1797).

Au général Bonaparte.

Mon aide-de-camp a dû vous apprendre la déconfiture totale de l'ennemi à la Corona : je vous ai marqué

que nous avions fait de quatre à cinq mille prisonniers ; mais je puis vous assurer que cela passe 6,000. La division Rey est en route pour sa destination. Je vais écrire à Verone, et je pourrais y faire passer une et même deux demi-brigades, si l'ennemi voulait y pénétrer, comme son mouvement de la colonne qui filait de Monte Pastello sur la direction de cette ville pourrait le faire soupçonner.

La colonne du général Murat est arrivée à temps derrière l'ennemi : elle a produit l'effet auquel je me suis attendu. JOUBERT.

Castel-Bolognese, le 26 nivose an 5 (16 janvier 1797).

Au général Bonaparte.

Le 20 nivose on trouva à Imola un écrit qui disait, en voulant désigner les Français et les troupes papales : *Le premier qui arrive au moulin fait moudre.*

Le 25 du même mois, il passa à Castel-Bolognèse deux députés, Zappi et Mancanti, qui se rendaient à Faenza, près du général des troupes papales, qu'on dit être le lieutenant-maréchal Colli, pour lui demander des forces ; il leur répondit : six mille Allemands qui vont s'embarquer à Ancône viendront, n'en doutez pas, garder votre ville, et, sur la représentation de l'usage de de ces secours, le général envoya aujourd'hui 600 hommes à Imola, 100 de cavalerie et 500 d'infanterie. On assure que demain il en partira encore autant.

Nous nous reposons entièrement sur vos talens et

sur votre courage. Nous sommes sans canons, nous n'avons que cinquante soldats, nous sommes entourés d'ennemis dont le nombre augmente chaque jour, et, s'ils entreprenaient de nous attaquer, que de bons citoyens deviendraient les victimes de la fureur des prêtres ! Veuillez vous rappeler que c'est moi qui le premier vous priai, à Modène, de donner la liberté à mon pays; je mourrais de douleur s'il tombait au pouvoir des despotes.

Je vous souhaite tous les succès possibles.

ZAOLI, *consul.*

Rivoli, le 26 nivose an 5 (15 janvier 1797).

Au général Bonaparte.

J'ai parfaitement suivi vos dispositions pour l'attaque de la Corona; le succès a été au-delà des espérances : trois pièces de canon, quatre ou cinq mille prisonniers; Alvinzi lui-même, précipité dans les rochers et se sauvant comme un éclaireur sur l'Adige et sans soldats : tel est en abrégé le résultat de cette affaire.

Nous avons attaqué sur trois colonnes : le général Vial commandait la droite et filait par Saint-Marc ; le général commandait le centre et marchait par Pajou; l'adjudant-général Veaux commandait la colonne de gauche et prévenait, en suivant le revers de Montebaldo, l'ennemi à la Couronne. Le général Rey dirigeait la droite et j'étais sur la gauche. La résistance a été vigoureuse pendant deux heures; mais enfin l'ardeur de nos trou-

pes l'a emporté. L'ennemi a été acculé à l'échelle de Brentin : il a été obligé de se rendre ; le reste fuit sans aucun ordre sur la neige ou sur l'Adige, et je ne doute pas que l'on ne m'en ramène beaucoup dans la soirée. Nous avons une soixantaine d'officiers supérieurs ou autres.

J'écris au général de se rendre à Villa-Franca : j'y ferai filer ce soir toute l'artillerie et la cavalerie qui me sont inutiles.

L'ennemi, bien persuadé d'avoir été battu, prend ses précautions en faisant filer sur les hauteurs de Monte-Postello une colonne de 1500 hommes environ, pour couvrir sa retraite dans le Tyrol.

Reste à vous faire mon rapport des officiers qui se sont distingués, je le ferai le plus tôt possible.

JOUBERT.

Au quartier-général à Milan, le 8 nivose an 5 (28 décembre 1796).

Au Directoire exécutif.

Vous trouverez ci-joint la lettre écrite par le général Alvinzi et la réponse du général Berthier ; en conséquence, le baron Vincent et Clarke se réunissent à Vicence le 13 de ce mois.

Mon opinion est que, quelque chose que l'on puisse stipuler pour le *statu quo* de Mantoue, l'exécution en sera toujours impossible. Si l'empereur consent à conclure l'armistice sans le pape, l'avantage de pouvoir retirer 30,000,000 cet hiver de l'Italie et de pouvoir en

donner quinze aux armées de Sambre et Meuse et du Rhin, est une considération telle, qu'elle nous permet d'ouvrir la campagne prochaine avec avantage.

Mais si l'empereur veut y comprendre le pape, l'armistice nous fera perdre Mantoue, l'argent de Rome, et donnera le temps au pape d'organiser une force militaire avec des officiers autrichiens : cela mettrait toutes les chances contre nous la campagne prochaine.

BONAPARTE.

Le Directoire exécutif à S. M. l'empereur et roi.

Le directoire exécutif ne saurait présumer que Votre Majesté voie avec indifférence les maux qui affligent l'Europe; il ne peut se persuader qu'elle veuille se refuser à saisir l'espoir qu'il conçoit et qu'il lui offre de mettre enfin un terme aux calamités d'une guerre si longue et si désastreuse.

Si Votre Majesté considère quels ont été les résultats des campagnes précédentes, et qu'elle envisage dans l'avenir quelles seraient les suites probables d'une campagne nouvelle, elle sera portée à conclure que, dans la supposition la plus favorable pour elle, les succès seraient encore au moins balancés, et qu'après beaucoup de vicissitudes et d'alternatives d'avantages et de revers, l'état des choses ne serait pas plus décidé qu'en ce moment, puisque la situation respective des deux puissances, à quelques changemens près peut-être dans les limites du théâtre de la guerre, se retrouverait vraisemblablement peu différente de ce qu'elle est aujour-

d'hui. Le sang des hommes versé de nouveau et l'épuisement des ressources seraient donc le seul fruit qu'elle pourrait recueillir de sa tentative.

Nous ne parlons pas de l'influence que pourraient avoir les alliés sur le résultat de cette campagne, puisque Votre Majesté sait que la plupart de ceux qui étaient engagés dans la coalition ont embrassé l'heureux et sage parti de la neutralité.

Le moment est donc venu où il ne peut y avoir aucun intérêt réel à courir de nouvelles chances, où une rixe fatale plus long-temps prolongée serait désormais sans objet, où, quels que puissent être d'ailleurs les griefs réciproques et la diversité des principes politiques des deux gouvernemens, leurs intérêts coïncident en ce point, que tout les presse de se rapprocher pour le soulagement des peuples et le retour de la paix.

Le directoire exécutif propose donc à Votre Majesté cette paix si nécessaire; il l'invite à accélérer de tous ses moyens une époque si désirée et si importante pour l'humanité entière.

Cependant le directoire sent qu'une paix solide et convenable aux deux puissances doit être le résultat d'une négociation faite avec maturité, et qui pourrait entraîner des lenteurs, puisque la loyauté exige que, de part et d'autre, les puissances alliées soient engagées à y intervenir, et que leurs intérêts respectifs soient stipulés, si elles le désirent.

Mais faudra-t-il, pendant cet intervalle, que le sang continue à couler, et s'il est possible d'en arrêter l'ef-

fusion, ne devons-nous pas croire que Votre Majesté s'empressera d'en adopter le moyen, surtout s'il peut être admis par les deux parties belligérantes, sans nuire aux intérêts ni même aux prétentions d'aucune?

Ce moyen existe, c'est celui d'un *statu quo*, ou d'un armistice général entre elles.

Cet armistice est d'autant plus nécessaire que, indépendamment de ce qu'il fait cesser provisoirement les hostilités inutiles, et diminue l'exaspération réciproque en portant l'espoir dans tous les cœurs, il réunit l'avantage de faciliter et de hâter les conclusions de la paix, par la suppression des hasards et des événemens qui, tantôt favorables et tantôt contraires, haussent alternativement les prétentions des puissances contractantes, font varier sans cesse la négociation et en éloignent le résultat.

Les deux propositions que le directoire exécutif fait à Votre Majesté sont donc celles-ci :

1°. Suspension d'armes simultanée sur toutes les parties du théâtre de la guerre, entre les troupes françaises et les troupes autrichiennes;

2°. Convocation de ministres plénipotentiaires pour traiter de la paix définitive entre les deux puissances et leurs alliés respectifs, en tant que ceux-ci s'empresseront d'accéder à l'invitation qui leur en sera faite.

Déjà une négociation est entamée en ce moment entre le gouvernement français et l'un de vos alliés principaux, le roi de la Grande-Bretagne, et la démarche que fait aujourd'hui près de Votre Majesté le directoire exécutif, loin d'être opposée à ces premières ouvertures,

est une manifestation de son ardent désir d'en accélérer l'effet, de presser les réunions nécessaires, et surtout de suspendre dès cet instant le cours des malheurs de la guerre entre la république et Votre Majesté, en prononçant de suite sur la mesure provisoire et importante de l'armistice proposé.

Nous adressons à Votre Majesté les présentes propositions par un envoyé revêtu de notre confiance et chargé d'instructions et de pouvoirs suffisans pour statuer sur-le-champ tant sur le mode d'armistice, que sur le lieu et le mode de réunion des plénipotentiaires.

BARRAS, *président.*

Paris, le 4 brumaire an 5 (14 novembre 1796).

Le ministre des relations extérieures au général Clarke.

Le peu de temps qui reste jusqu'à votre départ, la multitude des objets que nous avons à traiter, ne me permettent pas, citoyen général, de les discuter avec les détails qu'exigerait leur importance. Je me bornerai donc à indiquer ceux qui concernent les relations extérieures, et sur lesquels il importe beaucoup que le directoire reçoive de vous des renseignemens précis. Trouvez bon que je suive votre itinéraire.

Le Piémont. Vous verrez sûrement le général Kellermann, peut-être les commissaires pour la démarcation des limites; entretenez-les sur l'importance de nous mé-

nager dans la chaîne des Alpes tous les postes militaires. Le traité leur donne à cet égard toutes les facilités possibles.

Le citoyen Poussielgue est encore à Turin, chargé de suivre les négociations que le général Bonaparte a cru devoir entamer pour une alliance. Ne rien presser sur cela, et surtout ne point promettre des cessions de territoire, qui formeraient un obstacle peut-être insurmontable à la paix ou à l'établissement de la liberté dans la Lombardie. Je vous prie d'examiner, autant qu'il vous sera possible, quelles sont les dispositions, à notre égard, du roi et du gouvernement; s'il est possible, sans en venir à une alliance difficile à conclure, et qui peut-être nous serait plus nuisible qu'utile, les entretenir dans des dispositions de neutralité, qui nous suffisent.

Quant à Milan, Modène, Reggio, Bologne et Ferrare, il serait bien précieux pour le directoire et pour moi d'avoir le résultat des observations sages que vous seriez à portée de faire.

Ces peuples sont-ils vraiment mûrs pour la liberté? Sont-ils en état de la défendre ou seuls ou avec notre appui? Dans ce dernier cas, quel serait le nombre de nos troupes qu'ils seraient en état de solder? Quelles sont leurs dispositions à l'égard de la maison d'Autriche? Rentreraient-ils sans secousse sous son joug, dans le cas où la paix serait à ce prix?

Vous connaissez les torts réels et graves de Venise à notre égard. Des personnes qui connaissent le pays prétendent que tous les états de terre-ferme, principalement les Blessans, les Bergamasques et les Veronais,

sont révoltés de l'orgueil des nobles vénitiens, et disposés à s'armer pour la liberté. Admis dans la république lombarde ou devenus ses alliés, ils lui donneraient une force nouvelle. Je vous demande vos observations sur les obstacles ou les facilités que peut présenter l'exécution de ce projet.

Je vous en demanderai également sur notre position à l'égard du pape et des autres puissances d'Italie. Vous ne parcourrez pas leurs états, mais vos conférences avec le général en chef et ses dignes coopérateurs vous mettront à portée de vous en former une idée nette, et j'attends de votre zèle pour le bien public que vous voudrez bien me la communiquer.

Je vous suppose maintenant arrivé à Vienne, observant tous les grands personnages qui figurent sur ce théâtre, et traçant leurs portraits d'une touche aussi ferme que facile. Votre voyage serait suffisamment utile quand il n'aboutirait qu'à nous faire connaître les passions qui les animent et les moyens de les faire tourner au profit de la république et de l'humanité.

Sans être spécialement chargé de négocier la paix, vous pourrez la préparer dans les entretiens que vous aurez avec les personnages influens. Nous y arriverions sans contredit beaucoup plus aisément, si nous pouvions offrir à l'Autriche des compensations convenables. Ce système des compensations admet une multitude de combinaisons que vous pourrez effleurer dans vos conversations, afin de démêler quelles sont celles qui plairaient davantage. Essayons d'esquisser les principales :

1°. Restituer à l'Autriche ce qu'elle possédait en Ita-

lie; lui donner en Allemagne l'évêché de Saltzbourg, la prévôté de Bergstoldgaben, l'évêché de Passau, à l'exception de la ville de ce nom, le Haut-Palatinat jusqu'à la Nab; dédommager l'électeur palatin vers le Rhin. Voilà sans contredit la plus facile, celle qui plairait davantage à la maison d'Autriche et à toute l'Allemagne; mais elle sacrifierait nos nouveaux amis en Italie; elle nous priverait des avantages que nous devons attendre de cette belle contrée, si nous parvenons à la soustraire à l'influence autrichienne.

2°. Modifier le premier projet, en substituant aux états de Milan partie des états du pape, la Romagne, la marche d'Ancône, le duché d'Urbin, transférer le grand-duc de Toscane à Rome, lui donner le surplus des états du pape, lui réserver le Siennois, consentir à le nommer roi de Rome; donner Florence au duc de Parme, ménager un échange de partie de ses états avec la Sardaigne, nous réserver l'île d'Elbe, dont le roi de Naples serait dédommagé par Benevent, Ponte-Corvo et la marche de Fermo; nous faire payer en Amérique de ce que nous laisserions prendre en Italie.

3°. Céder à l'Autriche la Bavière, le Haut-Palatinat, Saltzbourg, Passau et autres souverainetés ecclésiastiques qui y sont enclavées, à la charge par la maison d'Autriche de renoncer à tout ce qu'elle possède au midi de la chaîne des Alpes et dans le cercle de Souabe, de dédommager le duc de Modène et d'apanager le grand-duc de Toscane; donner à l'électeur palatin les états du pape, à l'exception de la marche de Fermo, de Benevent, de Ponte-Corvo, de Bologne et de Ferrare; y

ajouter le Siennois, et lui donner le titre de roi des Romains. Ce projet serait très-agréable à l'Italie, y mettrait nos intérêts à couvert, mais il pourrait déplaire à l'Allemagne. Le moyen de le faire adopter serait de fournir au roi de Prusse un ample dédommagement : lui satisfait, tout le reste serait réduit au silence.

4°. A la maison d'Autriche ce qui lui est donné au numéro précédent; traiter le grand-duc et les états d'Italie comme au numéro 2; faire céder à l'électeur palatin la part de la maison d'Autriche dans la Pologne, et la faire servir de point de ralliement pour la restauration de cet état; conserver au roi de Prusse la plus grande partie de ce qu'il en a acquis. Il est bien douteux que la maison d'Autriche voulût se prêter à ce projet : son alliance avec la Russie, son antipathie pour la Prusse, paraissent des obstacles insurmontables.

Il est une multitude d'autres combinaisons que vous formerez beaucoup mieux que moi; celles-ci pourraient suffire pour sonder le terrain, mettre les ministres et ceux qui les entourent dans le cas de s'expliquer et de développer leurs sentimens à cet égard.

Le point capital que vous chercherez à atteindre, c'est de persuader à l'Autriche que, malgré l'avantage prétendu que lui offre l'Angleterre pour des compensations, cette dernière puissance, qui a des intérêts opposés aux siens, ne peut qu'entraver la marche des négociations; que la maison d'Autriche obtiendra davantage et plus promptement en traitant avec la république seule.

A votre retour de Vienne, vous serez à portée de voir

plusieurs princes d'Allemagne et leurs ministres. Ils sont épouvantés de l'ambition de la maison d'Autriche, de l'acharnement qu'elle montre contre tous ceux qui ont cherché à se rapprocher de la république. Ils seront peut-être inquiets sur les suites de la proposition d'armistice, il sera facile de leur faire sentir que leur intérêt même le commandait, qu'il leur donne le temps de se réunir et de combiner les moyens de briser le joug odieux qu'on veut leur imposer, qu'il donne le temps à la république de rétablir une discipline sévère dans ses armées, et de préparer les moyens d'une attaque plus vigoureuse que les précédentes, et qui sera la dernière s'ils veulent la seconder.

Je recommande, citoyen général, à votre zèle et à votre sagacité les objets que je viens d'indiquer, ceux même que la brièveté du temps ne m'a pas permis de toucher, bien sûr que rien de ce qui peut intéresser notre commune patrie ne vous échappera.

Je vous remets un chiffre pour servir à la correspondance intéressante que j'attends de vous.

C. Delacroix.

Extrait des registres des délibérations du directoire exécutif.

Le 26 brumaire an 5 (16 novembre 1796).

(Instructions données par le directoire exécutif de la république française au général de division Henri Clarke, envoyé extraordinaire de la république française près la cour de Vienne.)

Le directoire de la république française, voulant répondre au vœu général de l'Europe, et contribuer autant qu'il est en lui à arrêter l'effusion du sang des peuples et les maux qu'une guerre longue et ruineuse entraîne après elle, s'est déterminé, citoyen général, à vous envoyer près de S. M. l'empereur et roi de Hongrie et de Bohême, à l'effet d'y négocier, au nom de la république française, un armistice entre les troupes impériales et françaises, tant en Allemagne qu'en Italie, et à faire à ce prince la proposition d'une réunion de ministres plénipotentiaires, pour traiter de la paix générale. En conséquence, le directoire croit devoir vous tracer par la présente les bases d'après lesquelles il veut que la négociation soit conduite, et sur lesquelles devront s'appuyer essentiellement les démarches que vous aurez à faire près de la cour impériale, pour parvenir à un résultat heureux pour la république française.

Le premier objet de la mission importante que le directoire vous confie étant la conclusion de l'armistice, son intention est que, de concert avec les chargés de

pouvoirs de S. M. impériale, vous cherchiez à déterminer que sa durée sera la plus longue possible, et, dans tout état de cause, cet armistice ne pourra, sous quelque prétexte que ce soit, être rompu avant le 1er prairial (20 mai 1797), ou même le 1er messidor (19 juin) : après l'expiration de ce terme, l'armistice ne devra être annulé que dans le cas de la cessation des négociations qui auront lieu pour la paix, et à la charge pour celle des parties qui voudra recommencer les hostilités, laquelle reprise d'hostilités ne pourra avoir lieu que dix ou quinze jours, ou même un mois après qu'elle aura été signifiée.

Quant aux autres conditions de cet armistice, elles devront se borner à assurer le *statu quo* dans lequel se trouvent les choses au moment actuel, et le désir du directoire est qu'aucune cession d'avantages remportés par la valeur républicaine, soit en Allemagne, soit en Italie, ne puisse avoir lieu.

Vous êtes en conséquence autorisé, citoyen général, à résister le plus long-temps possible à toute proposition qui pourrait vous être faite, tendant à obtenir une cession de cette espèce. Vous refuserez absolument toutes conditions qui pourraient consentir l'évacuation des têtes de pont de Dusseldorff et de Kehl, et vous ne stipulerez celle des têtes de pont de Neuwied et de Huningue, que dans le cas d'une absolue nécessité, et en obtenant que les troupes autrichiennes ne pourront point sortir de Mayence, et l'évacuation de la tête de pont de Manheim sur la rive gauche du Rhin.

Si la place de Mantoue n'était pas tombée en notre pouvoir avant votre arrivée à Vienne, son blocus et la

situation actuelle de sa garnison pourraient élever quelques obstacles que le directoire croit facile d'écarter, en ramenant encore les choses, à cet égard, au *statu quo* demandé. Il vous autorise en conséquence à stipuler que l'empereur pourra faire approvisionner de subsistances, jour par jour, les hommes composant la garnison de Mantoue et les habitans de cette ville, au moyen des quantités de vivres qui seront déterminées et proportionnées au nombre et à l'âge des individus que cette place renfermera, et, à cet effet, il devra être préposé deux commissaires français, l'un au-dedans, l'autre au-dehors de la place, pour constater le nombre des hommes à nourrir et la quantité de provisions restantes ; mais il ne pourra sortir de la place ni y entrer aucun individu ni effets quelconques, et les commissaires français devront avoir le droit de surveiller l'exécution de cette disposition. Il pourra être conclu entre vous et les chargés de pouvoirs de l'empereur un arrangement particulier, concernant ce qui est relatif à Mantoue; mais la stipulation principale du maintien des choses, pour ce qui a rapport à cette place, dans l'état où elles se trouveront au moment de la conclusion de l'armistice, devra faire partie des conditions de cet armistice.

Les circonstances, ainsi que la conduite de la négociation, pouvant faire admettre quelques modifications à ce qui vient d'être dit au sujet de la garnison de Mantoue, nous vous donnons pouvoir de les discuter, de les arrêter définitivement, en les faisant concourir, autant que possible, avec les bases que le directoire a établies

plus haut, et avec les renseignemens que vous aura fournis le général en chef de l'armée républicaine en Italie. Nous vous invitons à vous concerter avec lui tant pour ce qui pourra être spécifié de relatif à la place de Mantoue, que pour la détermination des limites à établir entre les armées française et autrichienne en Italie. Ce général en chef sera tenu de vous remettre des notes qui feront en quelque sorte partie de vos instructions, et le directoire vous engage à les consulter; il fixera le moment de votre départ de l'Italie pour Vienne, d'après la situation politique et militaire des choses dans le pays où il commande.

Dans le cas où la cour de Vienne voudrait intervenir pour garantir le pape contre les efforts que notre situation à son égard pourrait nous mettre en état de tenter contre lui, le directoire vous autorise, citoyen général, à assurer l'empereur que les conditions de l'armistice conclu avec le pape seront observées de notre part aussi long-temps qu'elles le seront par le pape lui-même. Cette assurance pourra même, si l'empereur le désire, fournir le texte de l'un des articles de l'armistice général que vous êtes appelé à arrêter avec la cour de Vienne.

Le directoire exécutif a déjà manifesté de la manière la plus authentique le désir de contribuer, par tous les moyens qui sont en son pouvoir, à amener une paix générale, qui fixe d'une manière invariable les intérêts politiques de l'Europe, et assure sa tranquillité et son bonheur futurs, en rétablissant entre les puissances un équilibre convenable et salutaire. La voix de l'humanité s'est fait entendre; partout elle réclame fortement que

l'on s'occupe généralement de ce grand objet : c'est pour y parvenir plus sûrement que le directoire exécutif s'est déterminé à demander l'armistice entre l'Autriche et la république française ; mais comme il lui importe de seconder efficacement le vœu général pour la paix, et de donner les preuves les plus convaincantes de la loyauté et de la réalité de ses intentions, il vous charge de demander, en son nom, à S. M. l'empereur, roi de Hongrie et de Bohême, qu'il soit envoyé sur-le-champ soit à Bâle, soit à Paris, de la part de l'Empereur, un ou plusieurs plénipotentiaires, pour traiter de la paix définitive ; de son côté, la république française nommera également des plénipotentiaires pour le même objet, et si Sa Majesté, mue par les mêmes sentimens, consentait à cette mesure, il conviendrait d'arrêter, avec les personnes qu'elle nommera pour négocier avec vous à ce sujet, que les alliés respectifs seront invités à envoyer aussi leurs plénipotentiaires à Bâle, ou à charger de leurs lettres de créance ceux des plénipotentiaires appelés à cette réunion, auxquels ils jugeront à propos de remettre le soin de leurs intérêts.

Telles sont, général, les instructions que le directoire vous donne en vous confiant une mission honorable, et dont le résultat sera sans doute profitable aux intérêts généraux de l'Europe et à ceux de la république en particulier. BARRAS, *président*.

Paris, le 10 nivose an 5 (30 décembre 1796).

Le ministre des relations extérieures au général Clarke.

J'ai reçu, citoyen général, les lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire : je me ferai un devoir et un plaisir de mettre sous les yeux du directoire les excellentes réfléxions qu'elles contiennent. Je pense comme vous, que notre intérêt et une saine politique demandent que le gouvernement français attende encore pour se prononcer sur le sort du nord de l'Italie ; qu'une décision prématurée pourrait former un grand obstacle à la paix ; qu'un peuple aussi dépourvu d'énergie, esclave des préjugés les plus dégradans, soutiendrait assez mal le rôle de peuple libre ; qu'il sera toujours temps de l'affranchir absolument, ou de lui assurer une constitution plus heureuse et plus libre, au moment où nous traiterons de la paix de l'Italie. Dans mes relations avec les députés de Milan, je ne leur ai jamais rien dit qui contrariât ces principes, et ce que vous me marquez me confirme plus que jamais dans la résolution d'être toujours aussi circonspect. Si ma lettre vous trouve encore à Milan, vous pouvez démentir hautement Savador. Il est vrai que l'hiver dernier je l'avais envoyé dans le Milanez pour connaître la disposition des esprits, les forces de nos ennemis, etc.; mais cette mission a cessé aussitôt que Bonaparte eut franchi l'Apennin, et, dès auparavant, je m'étais bien aperçu que je ne pouvais tirer presque aucun parti de cet

homme, sur lequel on me donna à peu près, à cette époque, des renseignemens très peu favorables. Lors même qu'il était chargé d'aller à la découverte, ma correspondance avec lui était à peu près nulle; depuis que nous sommes maîtres de Milan, elle l'a été entièrement.

Je ne serais point étonné que la cour de Vienne vous refusât, ou tout au moins tardât beaucoup à vous expédier les passe-ports nécessaires, tant sont serrés et forts les nœuds qui la lient à la cour de Londres; cependant bien des circonstances pourront se réunir pour ébranler son orgueil et la fidélité qu'elle étale pour ses engagemens : la descente en Irlande, dont tout jusqu'à présent pronostique le succès; la mort de l'impératrice de Russie, les dispositions pacifiques de son successeur, son penchant pour la Prusse, son attachement pour le duc de Wurtemberg, dont l'agrandissement dépend de nous; le mécontentement de tous les princes séculiers d'Allemagne, et le désir qu'ils ont de s'agrandir aux dépens des princes des prêtres; les menaces de la Porte Ottomane, qui réclame pour nous la limite du Rhin, et qui, comme me le marque Aubert Dubayet, fait marcher des troupes sur le Danube pour soutenir la médiation qu'elle veut interposer entre son voisin qu'elle n'aime guère, et ses anciens amis. On parle aussi d'une coalition qui doit se former en Allemagne pour forcer l'empereur à faire la paix d'après nos principes. Le général Dubayet, par sa lettre du 19 brumaire, me marque que la Porte a intimé d'un ton ferme et décidé à l'internonce, que son intention, en intervenant dans

le traité entre l'empereur et la république, est que, pour préliminaire il cède entièrement et sans restriction toute la rive gauche du Rhin conquise ou non, en évacuant de suite Mayence, Cassel et dépendances; que, sur sa demande, la Porte a ordonné aux pachas de Romélie et de Bosnie d'envoyer des troupes sur différens points des frontières d'Allemagne, en même temps qu'elle ferait une nouvelle levée d'hommes près de Belgrade pour en accroître la garnison; que ce service est fait très-ponctuellement, et qu'il ne doute pas que, joint à la déclaration de la Porte, il ne produise une puissante diversion. Je vous devais ces détails pour votre gouverne, dans la mission importante dont vous êtes chargé.

Je réponds à votre lettre du 28 frimaire. Je sens, comme vous, combien il importe aux intérêts politiques de la république de ne pas abandonner aux sentimens personnels d'un homme, ou à un ennemi plus entreprenant, un secret qui peut influer sur la destinée d'un de nos alliés naturels; mais il me semble que vous avez sous la main un moyen plus sûr et plus facile d'atteindre ce but. En supposant qu'il fût possible de déterminer le comte de M..... à venir en France, son arrestation exécutée ici ferait un éclat inévitable et pourrait entraîner des inconvéniens graves. Il pourrait concevoir des soupçons, et trouver des moyens de nous dérober ses papiers. Aujourd'hui il se trouve dans un pays soumis au gouvernement militaire : à peine arrivé de Toscane, il doit être dans la plus entière sécurité; ses papiers doivent être sous sa main, il est facile de s'en

emparer en le faisant arrêter sous le moindre prétexte. Dès que nous serions nantis de ses papiers, la liberté lui serait rendue. Le gouvernement serait en possession d'un grand moyen d'influence sur la puissance que ces papiers intéressent; la détention momentanée du comte de M.... ne nous compromettrait en rien, et pourrait n'être regardée que comme une méprise. Voilà, général, comme je crois que cette affaire devrait être prise. Au surplus je mettrai votre lettre sous les yeux du directoire, qui transmettra, s'il le juge nécessaire, ses ordres au général Baraguay d'Hilliers. CH. DELACROIX.

Paris, le 18 nivose an 5 (7 janvier 1797).

Le Directoire exécutif au général Clarke.

Nous avons reçu, citoyen général, vos dépêches des 7 et 8 nivose.

Le parti qu'a pris la cour de Vienne, d'établir loin de cette capitale le lieu des négociations, indique peut-être que l'on a craint de vous donner accès près de l'empereur, et que le parti ennemi de la paix prévaut encore dans son cabinet. Nous attendons néanmoins les lumières qui doivent rejaillir de vos premières entrevues avec son envoyé, pour nous fixer une opinion que nous n'admettrions qu'à regret, si la maison d'Autriche joignait en ce moment aux vues ambitieuses qui l'ont toujours caractérisée, une connaissance exacte de la tendance générale de l'Europe vers des innova-

tions politiques plus ou moins analogues à celles que la France a éprouvées ; elle sentirait que son système de prépondérance, fondé actuellement sur la constitution germanique, demande un autre appui. Cet appui lui est offert dans le plan de pacification que nous proposons, et les circonstances ne peuvent être jamais plus favorables pour le faire goûter aux peuples et à leurs gouvernemens, et assurer la durée de ses effets. Nous n'avons, au reste, rien à ajouter, à cet égard, à vos instructions, jusqu'à la réception de vos dépêches de Vicence.

Quant à l'armistice, nous pensons toujours que, s'il ne pouvait être que de courte durée, il nous serait désavantageux, sans la possession de Mantoue. La détresse où doit se trouver enfin cette place, et la crainte que témoigne le général Alvinzi de ne pouvoir la secourir, nous offrent des chances favorables pour attendre sa reddition.

Il est vrai que le fort de Kelh est dans une situation fâcheuse, et à la veille de nous être enlevé ; mais le prince Charles ayant refusé d'accepter un armistice sur le Rhin, basé sur le *statu quo*, il est à croire qu'il poursuivra son siége avec opiniâtreté. Toutes ces considérations ajoutent un nouveau poids à l'opinion du général en chef contre une suspension d'armes qui ne nous serait d'aucun avantage sur le Rhin, puisque le sort de Kelh sera décidé vraisemblablement avant qu'on y puisse profiter de ses conditions, et qui nous serait funeste en Italie si Mantoue n'était pas en notre pouvoir.

A l'égard du pape, il ne peut être compris dans l'armistice qu'autant qu'il exécutera sur-le-champ les conditions de celui qui a été conclu particulièrement avec lui, avec des dédommagemens convenables ; mais son obstination, si elle se prolonge encore, nous offrira l'occasion de nous dédommager nous-mêmes par la force des armes dans l'état de l'église, des effets de sa mauvaise foi.

Les secours puissans que nous faisons passer en Italie doivent être aussi pris en considération dans la balance de nos droits et de nos intérêts avec ceux de l'empereur.

Nous comptons apprendre incessamment le résultat des ouvertures respectives qui doivent avoir lieu le 13 à Vicence. P. Barras, *président.*

Instruction pour le général de division Clarke, envoyé extraordinaire de la république près la cour de Vienne.

Le directoire exécutif a pris communication des dépêches que vous lui avez adressées, ainsi qu'au ministre des relations extérieures. Il approuve ce que vous avez fait pour tenir une porte encore ouverte aux négociations, et dans l'espoir que la cour de Vienne se déterminera à les entamer, il s'empresse de vous envoyer les pouvoirs et instructions nécessaires pour les conduire promptement à un heureux résultat.

Le directoire approuve le refus que vous avez fait de consentir à un armistice partiel, qui n'eût servi qu'à nous priver des avantages de notre position actuelle en

Italie. Si l'Autriche désire sincèrement la paix, le réglement des bases sur lesquelles elle doit s'asseoir, et la signature des préliminaires ne présenteront ni plus de longueurs ni plus de difficultés que n'en eût entraîné la conclusion de l'armistice.

Pour vous mettre en état d'aller en avant, soit avec M. Gherardini, soit avec tout autre ministre, ou agent de l'empereur, le directoire va vous indiquer les conditions que vous êtes autorisé à consentir et dont il croit ne pouvoir pas se départir.

La première et la plus essentielle à laquelle le directoire est lié par les lois existantes, est la cession et abandon à faire à la république par l'empereur et la maison d'Autriche, des Pays-Bas autrichiens, du duché de Luxembourg, et de tout ce qu'elle possède sur la rive gauche du Rhin.

Vous n'ignorez pas quels sont les motifs qui doivent lui rendre ce sacrifice moins pénible. Ces pays sont depuis deux siècles une source de guerres sans cesse renaissantes entre la France et la maison d'Autriche, et le plus grand obstacle qui se soit opposé à la sincérité de leurs communications amicales. La restitution de ses états en Italie lui offrira une compensation très-avantageuse. Elle en trouve une seconde dans les provinces les plus riches de la Pologne, qui, touchant immédiatement au corps de ses anciens états, ont ajouté à sa force, tandis que les provinces lointaines, dont on lui demande le sacrifice, ne servaient qu'à les épuiser par les guerres fréquentes qu'elles entraînaient.

La seconde condition à laquelle le directoire tient

également, c'est que l'empereur, tant en cette qualité que comme chef de la maison d'Autriche, ne s'oppose pas à ce que la république française conserve la propriété et souveraineté des pays désignés ci-dessus, et de tous ceux qui ont été cédés par les traités actuellement existans ou réunis par les lois et la constitution, ainsi que de tous les biens territoriaux dont les princes de l'empire germanique y jouissaient.

Vous n'ignorez pas, citoyen, l'influence irrésistible qu'exerce l'empereur sur les résolutions de la diète : le consentement de l'un et de l'autre est regardé en Allemagne comme nécessaire pour l'aliénation des pays qui font partie de l'empire germanique. Indépendamment des possessions autrichiennes, les lois et les traités ont réuni au territoire de la république plusieurs territoires qui faisaient partie de l'empire, tels que le Porentruy, le Montbelliard, l'évêché de Liége, les abbayes de Stavelot et Malmedy, etc. etc. : il est donc nécessaire pour faciliter la paix à conclure avec l'empire germanique, que l'empereur, en cette qualité, consente à leur réunion.

Vous demanderez que l'empereur ne s'oppose pas à ce que la république conserve la propriété et souveraineté des portions de territoires dépendantes de l'empire germanique qui se trouvent enveloppées de plusieurs côtés, ou totalement enclavées, soit dans les anciennes frontières de France, soit dans les départemens nouvellement réunis, soit dans les cessions qui ont été faites à la république par des traités. Cette clause est nécessaire pour régulariser la ligne des frontières, faci-

liter la perception des droits de douane, éviter les disputes sanglantes qu'entraîne le mélange des pays soumis à différentes dominations.

Si les déclarations de non opposition qui font l'objet des articles précédens pouvaient faire quelques difficultés pour le traité patent, elles pourraient être l'objet d'un article secret, ainsi que celles que l'empereur pourrait nous demander relativement aux indemnités qu'il prétendrait obtenir.

Le directoire joint aux présentes instructions une ligne de frontières conforme à ce qui vient de vous être prescrit; vous demanderez fortement qu'elle soit insérée dans les articles préliminaires que vous êtes autorisé à conclure. Si cependant cela entraînait des longueurs et des difficultés, ce qui n'est pas à présumer, vous pourrez vous borner à la clause ci-dessus exprimée, sauf à revenir à cette démarcation dans le traité définitif.

Par divers traités conclus avec la maison palatine, le baillage de Guermesheim doit être réuni à la France; mais sa jouissance avait été différée jusqu'après le décès de l'électeur palatin.

Vous demanderez que l'empereur ne s'oppose pas à ce que la république jouisse dès à présent de la totalité du baillage de Guermesheim.

Si la personne avec laquelle vous traiterez demandait pour la maison d'Autriche quelque dédommagement sur la rive droite du Rhin, vous éviterez de traiter cet objet autant qu'il vous sera possible; cependant vous pourrez déclarer, si on l'exige, que la république ne s'opposera pas aux arrangemens que cette maison pour-

rait prendre avec les princes de l'empire, dans les pays situés sur la droite du Rhin ; mais vous ne ferez cette déclaration qu'autant que vous ne pourrez l'éviter, que l'on en fera dépendre la conclusion des préliminaires, et que l'empereur consentirait également à ce que les autres princes qui se trouvent éprouver quelques pertes reçoivent des dédommagemens convenables. S'il vous est possible, vous vous en tiendrez à une déclaration verbale.

Vous n'ignorez pas que, par le traité de La Haye, nous sommes obligés de comprendre la république batave dans tous les traités que nous concluons : il est donc indispensable de la comprendre dans notre traité avec l'empereur, comme elle a été comprise dans nos précédens traités de paix.

Vous exigerez aussi que l'empereur consente expressément et emploie ses bons offices pour que le stathouder obtienne en Allemagne, dans les pays situés sur la rive droite du Rhin, des dédommagemens convenables ; mais cet article pourra être secret jusqu'à la paix définitive.

Vous stipulerez expressément que la république française continuera à occuper et jouir sur le pied actuel des ponts et forteresses dépendans de l'empire germanique qui sont actuellement occupés par les troupes françaises jusqu'à la conclusion définitive de la paix avec l'empire.

Quant à l'évacuation des états de l'empereur et roi en Italie, le directoire vous charge de vous concerter avec le général en chef Bonaparte, auquel il s'en rap-

porte entièrement pour la détermination du mode et du temps de cette évacuation.

L'occupation que nous avons faite d'une partie de l'Allemagne et de l'Italie, a dû nécessairement y propager l'amour de la liberté. Un assez grand nombre d'habitans de ces pays se sont prononcés pour nos principes ; ils y ont été excités par notre exemple, peut-être même par des invitations directes de quelques agens du gouvernement : ce n'est pas sans doute un motif suffisant de compromettre la sûreté et les intérêts de la république, par l'émancipation des pays qu'ils habitent, et où tout annonce qu'ils se trouvent en minorité ; mais la loyauté républicaine exige qu'ils ne soient pas les victimes de l'attachement qu'ils nous ont montré, des services qu'ils ont pu nous rendre. Vous êtes donc spécialement chargé de stipuler qu'aucun individu des parties de l'Allemagne et de l'Italie qui ont été occupées par les troupes de la république ne pourra être recherché, ni dans sa personne, ni dans ses propriétés, à raison de ses opinions ou actions civiles, politiques, militaires, commerciales pendant la présente guerre.

Vous stipulerez la cessation de toutes les hostilités aussitôt la ratification des préliminaires, et en conséquence la main-levée réciproque, de la part des deux puissances contractantes, du séquestre qui a pu être mis par chacune d'elles sur les biens et droits appartenans aux sujets de l'autre, ainsi qu'aux établissemens publics situés dans leurs territoires respectifs. La ré-

publique française s'obligera à payer tout ce qui pourra être dû pour rentes constituées et fonds prêtés par le gouvernement et les sujets de la maison d'Autriche résidant dans les pays de sa domination et les établissemens publics qui y sont situés; et réciproquement la maison d'Autriche remplira la même obligation envers le gouvernement français, les établissemens et les citoyens domiciliés dans les départemens de la république et dans les territoires nouvellement réunis.

Vous observerez que toute cette négociation doit être traitée, non comme traité définitif, mais comme préliminaires de paix, qui n'ont pas besoin de la ratification du corps législatif, et que le directoire est autorisé à conclure seul. Vous demanderez, en conséquence, que l'empereur les ratifie dans le plus bref délai possible, que vous réglerez de concert avec son agent. Le directoire les ratifiera réciproquement dans le même délai. Vous accélérerez la ratification autant qu'il sera possible.

Il peut arriver que l'empereur ne veuille pas traiter séparément de l'Angleterre: vous demanderez qu'il consente les préliminaires pour la paix particulière, et vous êtes autorisé à accepter la médiation de l'empereur pour notre paix avec l'Angleterre; ce qui mettra ce prince à couvert de tout reproche de la part de son alliée.

Voilà, citoyen, les préliminaires que vous proposerez au nom du directoire, et auxquels vous vous arrêterez définitivement. Vous vous écarterez de la marche routinière des négociations; et dès le moment que vous serez assuré que la personne avec laquelle vous

aurez à traiter, a les pouvoirs nécessaires pour le faire, vous les lui exposerez franchement et lui déclarerez que le directoire ne s'en départira pas.

Vous connaissez l'objet de l'ambition héréditaire de la maison d'Autriche, la Bavière : le directoire ne doute pas qu'elle ne la demande pour augmentation d'indemnités. Vous pourriez laisser entrevoir que le directoire ne s'opposera pas à cette réunion, moyennant des arrangemens convenables en faveur de la république et de ses alliés; mais vous n'en ferez rien entrer dans les préliminaires, sauf à reprendre cet objet lors de la conclusion du traité définitif.

Telles sont, citoyen, les instructions que le directoire peut vous donner pour la négociation que vous êtes chargé de chercher à ouvrir : il compte sur vos talens et sur votre dextérité pour développer les motifs propres à faciliter l'adoption des différentes clauses, et sur votre dévouement aux intérêts de la république, dont vous avez donné des preuves.

Il est possible que la personne avec laquelle vous aurez à négocier vous expose ses craintes sur la publicité qui pourrait être donnée aux actes et aux pièces de la négociation : le directoire vous autorise à la tranquilliser sur ce point, et si elle vous demande expressément et par écrit que ces pièces soient tenues secrètes, quand même la négociation viendrait à échouer, vous pouvez en prendre l'engagement formel, bien entendu qu'elle en prendra un semblable au nom de S. M. I.; le directoire vous prescrit même d'observer le plus profond secret :

vous concevez que, si le bruit de l'évacuation de l'Italie venait à se répandre avec quelque apparence de réalité, il pourrait en résulter pour nous les plus graves inconvéniens.

Le directoire vous charge de communiquer ces instructions au général Bonaparte, de vous concerter entièrement avec lui sur la négociation, et de ne rien proposer ni faire aucune démarche sans qu'il les ait trouvées conformes aux intérêts de la république et à la sûreté de son armée. BARRAS, *président.*

Trente, le 23 frimaire an 5 (13 décembre 1796).

Au général en chef Bonaparte.

Je viens de recevoir de sa majesté l'empereur des ordres relatifs à la lettre que M. le général de division Clarke lui a adressée, et que je lui ai fait passer le 9 de ce mois. S. M. désirant que le baron de Saint-Vincent, l'un de ses adjudans-généraux, puisse s'aboucher avec le général Clarke et puisse s'expliquer avec lui sur différens objets de sa lettre à S. M. J'ai l'honneur de vous prier, monsieur le général, de me faire passer un sauf-conduit pour le baron de Vincent, pour lui, son aide-de-camp et un domestique, pour autant que cette entrevue serait consentie et pourrait avoir lieu. Dans ce dernier cas, je proposerais Vicence comme l'endroit le plus à portée des deux armées, et qui d'ailleurs n'est occupé à poste fixe par aucune d'elles. Je vous prierais aussi, monsieur

le général, de me faire savoir le jour où monsieur le général Clarke pourra se rendre dans cette ville, afin que le baron de Saint-Vincent puisse régler sa marche en conséquence.

J'ai l'honneur d'être, etc. ALVINZI.

Milan, le 6 nivose an 5 (26 décembre 1796).

A M. le général baron d'Alvinzi, commandant l'armée de sa majesté l'empereur en Italie.

J'ai communiqué au général de division Clarke et au général en chef Bonaparte votre lettre datée de Trente le 23 novembre, et je vous fais passer une lettre du général Clarke pour vous.

Le général en chef Bonaparte accepte la proposition que vous faites de Vicence pour le lieu où s'aboucheront M. le baron de Vincent et le général Clarke : en conséquence, j'ai l'honneur de vous prévenir que le général Clarke se rendra du 13 nivose au 2 janvier à Vicence, où pourra également se rendre M. le baron de Vincent.

Le général en chef Bonaparte enverra un officier de l'état-major avec un trompette et deux hussards le 12 nivose (1er janvier), à Vicence, pour y faire préparer le logement du général Clarke, et, dès le même jour, les ordres seront donnés au commandant de l'avant-garde de l'armée française du côté de Vicence de ne pousser aucune patrouille dans cette ville à compter de midi, et que, pendant tout le temps que le général Clarke et

le baron Vincent s'aboucheront, les avant-postes de l'armée ne pourront s'approcher au plus à trois milles de Vicence : ces mêmes postes seront prévenus douze heures à l'avance du moment où le service reprendra sa marche ordinaire. Si vous voulez, monsieur le général en chef, ordonner les mêmes dispositions, tout se trouvera convenu.

Je joins ici le sauf-conduit que vous demandez. Je vous prie d'en donner également un pour le général Clarke, un aide-de-camp, un secrétaire de légation et deux domestiques, ainsi qu'un second pour un officier de l'état-major, un trompette et deux hussards, et de les faire remettre à l'officier porteur de cette lettre.

Vous voudrez bien aussi me faire connaître votre consentement aux dispositions dont il vient d'être question.

AL. BERTHIER.

Note donnée par le général Bonaparte au général divisionnaire Clarke.

Mantoue est bloqué depuis plusieurs mois : il y a au moins dix mille malades qui sont sans viande et sans médicamens; il y a six à sept mille hommes de garnison, qui sont à la demi-ration de pain, à la viande de cheval et sans vin; le bois même est rare. Il y avait dans Mantoue six mille chevaux de cavalerie et trois mille d'artillerie : ils en tuent cinquante par jour, ils en ont salé six cents; beaucoup sont morts faute de fourrage; il en reste encore dix-huit cents de cavalerie qui se détruisent tous les jours : il est probable que dans un mois

Mantoue sera à nous. Pour accélérer cette reddition, je fais préparer de quoi servir trois batteries incendiaires, qui commenceront à jouer le 25 de ce mois.

L'armée, qui était venue avec tant de forces au secours de Mantoue, est battue : elle pourra être renforcée dans quinze jours, mais il nous arrive des secours; d'ailleurs le général Clarke ne peut pas entamer ses négociations avant douze jours, et à cette époque, si la cour de Vienne conclut l'armistice, c'est que l'on ne serait pas dans le cas de se présenter avec quelque espoir de succès. Dans le cas contraire, la cour de Vienne attendrait l'issue de ses derniers efforts avant de rien conclure.

Maîtres de Mantoue, l'on sera trop heureux de nous accorder les limites du Rhin.

Rome n'est point en armistice avec la république française, elle est en guerre; elle ne veut payer aucune contribution, la prise de Mantoue seule peut lui faire changer de conduite.

Nous perdrions donc par l'armistice :

1°. Mantoue jusqu'en mai, et, à cette époque, nous le trouverions parfaitement approvisionné, quelque argement que l'on fasse; et les chaleurs le rendraient imprenable à la fin de l'armistice.

2°. Nous perdrions l'argent de Rome, que nous ne pouvons avoir sans Mantoue : l'état de l'église est inabordable en été.

3°. L'empereur, étant plus près, ayant plus de moyens de recruter, aura en mai une armée plus nombreuse que la nôtre: car, quelque chose que l'on fasse, dès que

l'on ne se battra plus, tout le monde s'en ira. Dix à quinze jours de repos feront du bien à l'armée d'Italie, trois mois la perdront.

4°. La Lombardie est épuisée : nous ne pouvons nourrir l'armée d'Italie qu'avec l'argent du pape ou de Trieste. Nous nous trouverons très-embarrassés à l'ouverture de la campage qui suivrait l'armistice.

5°. Maîtres de Mantoue, l'on sera dans le cas de ne pas comprendre le pape dans l'armistice; l'armée d'Italie aura une telle prépondérance que l'on se trouvera heureux à Vienne de pouvoir la paralyser pendant quelques mois.

6°. Si, après l'armistice, on doit recommencer une nouvelle campagne, l'armistice nous sera très-préjudiciable; si l'armistice doit être le préliminaire de la paix, il ne faut le faire qu'après la prise de Mantoue : il y aura le double de chance pour qu'il soit bon et profitable.

7°. Conclure l'armistice actuellement, c'est s'ôter les moyens et les probabilités de faire une bonne paix dans un mois.

Tout se résume à attendre la prise de Mantoue, à renforcer cette armée de tous les moyens possibles, afin d'avoir de l'argent pour la campagne prochaine, non-seulement pour l'Italie, mais même pour le Rhin, et afin de pouvoir prendre une offensive si déterminée et si alarmante pour l'empereur, que la paix se conclue sans difficulté et avec gloire, honneur et profit.

Si l'on veut renforcer l'armée d'Italie de 20,000 hommes y compris les 10,000 que l'on nous annonce du

Rhin, et de 1500 hommes de cavalerie, l'on peut promettre avant le mois d'avril 30,000,000 fr. aux armées du Rhin et de Sambre et Meuse, et obliger l'empereur à tourner tous ses efforts du côté du Frioul.

BONAPARTE.

Note remise au général en chef Bonaparte.

On a l'espoir de voir bientôt tomber Mantoue en notre pouvoir; mais, selon les probabilités, l'époque de sa reddition ne peut avoir lieu avant un mois, et on ne me dissimule même pas qu'on sera peut-être forcé d'en faire le siége en janvier. On doit, il est vrai, bombarder Mantoue le 25 frimaire; mais on paraît être loin d'être certain que ce bombardement force Wurmser à capituler sur-le-champ.

Mantoue pris, nous sommes, ajoute-t-on, maîtres absolus de l'Italie; mais, avant de prendre cette place, nous avons encore quelques chances à courir : déjà elle a été débloquée une fois, elle vient d'être sur le point de l'être de nouveau, et nous avons été à deux doigts de perdre une partie de nos conquêtes en Italie.

L'armistice nous assurera la tranquille possession de ce pays pendant six mois, ainsi que la possibilité de nous y faire des amis intéressans qui s'armeront pour notre cause.

L'opinion attache, avec raison, un grand prix à la prise de Mantoue, mais pour en attendre le moment, devons-nous continuer une campagne d'hiver que nos soldats du Rhin refuseraient de faire? Je suis pour la

négative, et puisque, en ne faisant partager le bienfait de l'armistice qu'aux armées de Rhin et Moselle et de Sambre et Meuse, on permettrait évidemment aux ennemis de diriger toutes leurs forces contre celle d'Italie, et qu'ils auraient même la presque certitude d'arriver avant la prise de Mantoue, je crois qu'il est inutile de conclure l'armistice en maintenant le *statu quo* actuel.

Quelle est d'ailleurs notre position au moment où j'écris?

La lassitude de la guerre se fait sentir dans toutes les parties de l'intérieur de la république. Le peuple souhaite ardemment la paix, les armées murmurent hautement de ce qu'elle n'est point faite; celle d'Italie, et ses plus braves mêmes, en parlent et la désirent. Le corps législatif la veut, il la commande pour ainsi dire, n'importe à quelles conditions, et ses refus prolongés de faire fournir au directoire des fonds pour continuer la guerre, en sont la preuve. Vos finances sont nulles; l'agriculture réclame, ou séduit, ou rappelle les bras qu'elle avait envoyés pour la protéger à l'extérieur; la guerre aurait, chaque jour, une immoralité presque universelle, qui pourrait, par la suite, renverser la république; enfin tous les partis, harassés, veulent la fin de la révolution; et si notre état de misère intérieure se prolonge, le peuple fatigué, ne trouvant pas le bien dans ce qui est, voudra le chercher dans un autre ordre de choses, qui fera naître et recommencer de nouvelles révolutions, et nous aurons, pendant vingt ou trente ans, tous les fléaux que ces secousses amènent.

Pendant cet hiver, soit qu'on se batte, soit qu'on

reste indécis, une grande partie de nos soldats rentrera dans ses foyers, dont rien ne pourra les faire sortir: car faute d'argent, nous n'avons ni police intérieure, ni gendarmerie, et nos autorités constituées sont loin d'être toutes pures et à l'abri de la séduction. Il faut donc la paix, et, pour retrouver l'enthousiasme qui nous a fait vaincre, il faut que nos ennemis éloignent sa conclusion, et qu'il n'y ait personne en France qui ne soit convaincu que le gouvernement a voulu une paix raisonnable, et qu'elle a été rejetée par l'ambition ou par la haine de nos principes.

Le moment de parler de paix, c'est le moment actuel; celui où l'armé d'Italie vient de battre ses ennemis, celui surtout où la lassitude d'une campagne extrêmement active s'est fait sentir dans toute l'Allemagne, celui où l'Angleterre doit paraître à ses alliés n'avoir agi que pour elle-même, et les avoir joués en voulant nous jouer nous-mêmes par des ouvertures de négociations pleines de mauvaise foi et de réticences. C'est un malheur, sans doute, de n'avoir pas Mantoue; mais si nous concluons l'armistice, ne sera-ce pas comme si nous avions conclu la paix, puisque le gouvernement n'aura qu'à se résoudre à ne jamais rompre cet armistice pour tourner contre l'empereur le cri de toute l'Europe, s'il recommence les hostilités? Par cet armistice, nous restons possesseurs de l'Italie, au moins jusqu'à la paix, ou nous ne guerroyerons qu'avec l'assentiment de tous les peuples. Déjà l'obstination de l'empereur fait pressentir la formation d'une neutralité armée en Allemagne, qu'il est de son intérêt de prévenir.

Pourrait-il songer à nous faire reprendre les armes comme il l'a fait au commencement de cette campagne, sans s'exposer aux plus grands dangers? Notre situation militaire en Allemagne nous donne des moyens certains d'offensive pour la prochaine, lorsque nous serons un peu réorganisés; et ne serons-nous pas menaçans pour l'Autriche quand l'armée d'Italie aura reçu les renforts qu'elle attend, et ceux que le directoire exécutif peut encore lui envoyer? Mantoue, il est vrai, ne sera pas encore pris; mais, quelque abus que l'on puisse supposer dans la surveillance qu'il faudra établir pour n'y pas laisser entrer de vivres, il ne pourra être tel que cette place puisse obtenir des approvisionnemens pour deux mois, au-delà de ce qu'elle aura au commencement de la conclusion de la suspension d'armes. Il faudra, dit-on, s'attendre à voir 20,000 hommes entrer dans les hôpitaux; mais ces 20,000 hommes, on les aura acquis en partie par la guérison de nos malades pendant l'armistice, et de plus la garnison de Mantoue, obligée d'habiter cette place pendant ce temps, aura certainement, au moment du blocus, des malades dans une proportion double des nôtres. La bravoure de l'armée d'Italie et les talens des généraux qui la commandent, sont encore des garans de nos succès pendant la campagne prochaine, et si la neutralité armée de l'Allemagne nous plaçait pendant ce temps en défensive sur le Rhin, il est facile de sentir combien la réunion de tous nos moyens à l'armée d'Italie, mieux administrée, lui donnerait de chances de vaincre et d'entamer une offensive brillante. On peut toutefois, sans calomnier son

courage, songer que, si l'armistice n'est pas bientôt conclu, Mantoue peut être débloqué: car les calculs militaires les mieux établis sont souvent renversés par les causes les plus légères. La perte d'une partie de l'Italie et celle des amis que nous y avons, seraient la suite de ce succès de nos ennemis.

On paraît croire que, dans quinze jours, nous pouvons être attaqués. Si les Autrichiens étaient heureux, leur marche serait soudainement arrêtée par l'effet de l'armistice, dans le cas où la cour de Vienne aurait cru devoir le consentir; et alors cet armistice deviendrait précieux pour nous. A mon avis, dans le mouvement actuel, les chances semblent être incertaines, et il est impossible de déterminer de quel côté penchera la balance. La cour de Vienne pensera peut-être que, avant de débloquer Mantoue, elle court le risque de perdre une nouvelle armée, dont les débris seraient vivement poursuivis, et, eût-elle l'envie d'attaquer au moment où il sera question d'armistice, ce danger peut la retenir et lui en faire signer les conditions, quelque grandes que soient les espérances sur lesquelles les événemens lui ont appris à ne pas trop compter. Au surplus, l'Allemagne, fatiguée, veut la paix comme nous. Nos premières ressources sont dans notre courage, et, je n'hésite pas à le dire, dans nos talens; les siennes résident en partie dans la régularité de ses administrations et dans l'emploi utile qu'elle fait de ses finances. Il faut mettre fin à une lutte si longue. Nous sommes vainqueurs, les conditions de la paix ne peuvent qu'être honorables pour nous. Les événemens peuvent changer cette heu-

reuse situation. Chargé de parler de paix, je n'oublierai jamais ce qu'exigent la dignité nationale et la raison.

Serions-nous arrêtés par l'envie de conquérir Rome? Quelque glorieux que soit cet avantage, j'ose dire qu'il ne serait que momentané. Nous avons manqué notre révolution de religion. On est redevenu catholique romain en France, et nous en sommes peut-être au point d'avoir besoin du pape lui-même pour faire seconder chez nous la révolution par les prêtres, et par conséquent par les campagnes qu'ils sont parvenus à gouverner de nouveau.

Si on eût pu anéantir le pape il y a trois ans, c'eût été régénérer l'Europe : le terrasser au moment actuel, n'est-ce pas s'exposer à séparer à jamais de notre gouvernement une foule de Français soumis au pape et qu'il peut se rallier? Je crois fermement qu'il est de l'intérêt de presque tous les états de rendre sa puissance, encore colossale, absolument nulle ; mais les préjugés des rois et des peuples combattent cet intérêt. Il faut trente ans de liberté de la presse en Italie et en France pour amener ce moment et abattre la puissance spirituelle de l'évêque de Rome. L'Espagne, Naples, la Sardaigne et toute l'Italie se réuniraient à nos ennemis, devenus irréconciliables, et ne nous pardonneraient jamais d'avoir détruit une puissance qui les subjugue et qui les gêne, mais que l'autorité du temps et celle de la déraison, enseignée par principe, leur font respecter et chérir.

Manquerait-il à la gloire de Bonaparte de conquérir Rome? Non sans doute, puisque cette conquête s'est faite et a été consolidée le jour où l'armistice, qui nous

en livrait les chefs-d'œuvre, les richesses, et qui en séparait les peuples de Bologne, de Ferrare, etc., a été signé. Faire exécuter les conditions de cet armistice et le comprendre dans l'armistice général, devient nécessaire, et c'est l'intention du directoire exécutif : ce qui répond à tout.

Je prie le général Bonaparte de vouloir bien me remettre quelques notes sur le meilleur arrangement à faire pour Mantoue, et sur les limites à tracer pour les armées françaises et autrichiennes du côté du Frioul et du Tyrol, ainsi que pour celles que nous devrons respecter du côté du pape.

Il m'obligera d'y joindre la copie signée de lui, de l'ordre du pape, qui concerne Ancône. CLARKE.

Note remise au général Clarke par le général Bonaparte.

Après y avoir songé long-temps, je ne vois pas de condition raisonnable que l'on puisse établir pour le *statu quo* de Mantoue.

Il y a trois choses :

1°. Les fourrages pour la cavalerie ;

2°. Les vivres pour la garnison et les habitans ;

3°. Les remèdes pour les malades.

Quelque chose que l'on fasse et que l'on établisse, nous verrons nous échapper Mantoue, si l'on conclut l'armistice avant la prise de cette place, et sans cette place nous n'obtiendrons pas de paix raisonnable.

Je le répète, l'armistice, soit qu'on le considère

comme les préliminaires de la paix, soit comme devant nous servir pour les préparatifs de la campagne prochaine, sera utile et conforme aux intérêts de la république lorsque nous aurons Mantoue; je crois qu'il n'y a qu'un moyen de retarder la paix de l'Europe; c'est de conclure un armistice sans avoir Mantoue, c'est un sûr moyen de faire une nouvelle campagne pour le succès de laquelle on aura rendu nuls tous les succès obtenus dans celle-ci. Que l'on n'oublie pas qu'une démarche prématurée en ce genre peut tout perdre !

Les limites que l'on devrait désigner sont:

Les troupes impériales ne pourraient pas passer la Brenta;

Les troupes françaises, l'Adige.

Du côté du nord, les troupes impériales ne pourront passer Alla, Mori, Torbole, Thion jusqu'à Lodrone, sans pouvoir de ce côté entrer dans les états vénitiens;

Les troupes françaises, la Chiusa, Rivoli, Torri, Salo, Brescia, Bergame.

Le reste de l'Italie, soit qu'il ait appartenu à l'empereur, soit au duc de Modène ou à l'archiduchesse de Milan, demeurerait *in statu quo*.

Bologne, Ferrare, Ancône *in statu quo*, conformément à l'exécution de l'armistice avec le pape; mais comme l'armistice doit être exécuté en thermidor et en brumaire, et que cette époque est passée, on pourra lui accorder un mois, au plus, à compter du jour où se signera le traité. BONAPARTE.

LIVRE SIXIÈME.

Depuis la bataille de Rivoli jusqu'après les préliminaires de Léoben.

Au quartier-général à Verone, le 1er pluviose an 5 (20 janvier 1797).

Au Directoire exécutif.

Vous trouverez ci-joint, citoyens directeurs, des lettres interceptées, qui sont extrêmement intéressantes, en ce que vous y verrez l'opiniâtre mauvaise foi de la cour de Rome, et le refus que paraît faire le cabinet de Vienne d'accepter l'alliance de Rome; ce qui ne peut provenir que du désir qu'il peut avoir de ne pas mettre d'entraves à la paix générale.

J'ai fait imprimer ces lettres dans les gazettes de Bologne et de Milan, afin de convaincre toute l'Italie de l'imbécille radotage de ces vieux cardinaux.

Je fais demain passer le Pô, près de Ferrare, à 5,000 hommes, qui marcheront droit sur Rome.

On entend beaucoup de bruit dans Mantoue, ce qui fait penser que les assiégés, conformément aux instructions de l'empereur, brisent les affûts et les trains d'artillerie; cela n'est qu'une conjecture : mais ce qui

n'en est pas une, c'est qu'ils sont depuis long-temps à la demi-ration de pain, à la viande de cheval, sans vin ni eau-de-vie.

Nous sommes aujourd'hui en mouvement pour occuper Vicence et Padoue, où nous aurons de meilleurs cantonnemens. Si les renforts que vous m'annoncez de l'armée du Rhin arrivent, nous ne tarderons pas à avoir ici de grands événemens; mais j'ai vu un état que l'on m'a envoyé, où l'on calcule les demi-brigades à 2,400 hommes. Je tiens pour impossible que les demi-brigades, après une campagne comme l'a faite l'armée du Rhin, puissent être de ce nombre. Je crois que c'est beaucoup que de les évaluer à 2,000; il y en aura encore tant qui s'échapperont en route!

Le neuvième régiment de dragons n'a ici qu'un escadron, ainsi que le cinquième de cavalerie et le dix-huitième de dragons; je vous prie de vouloir bien ordonner que ces régimens soient en entier réunis à l'armée d'Italie, sans quoi vous perdrez de très-bons corps; ce sera d'ailleurs un bon renfort de cavalerie que vous nous donnerez; spécifiez dans votre ordre que les hommes qui composent ces régimens doivent rejoindre leurs corps à Milan, soit à pied, soit à cheval. Le dépôt du premier régiment de cavalerie est à Lille, je vous prie d'ordonner qu'il se mette en marche pour se rendre à Milan.

Nous avons besoin ici d'un renfort de cavalerie. Le quinzième régiment de chasseurs ne suffit pas. On dit qu'aux autres armées l'on ne se sert pas de la grosse cavalerie, moi je l'estime et m'en sers beaucoup; je désire-

rais que vous puissiez m'en envoyer un millier d'hommes, ce qui, joint à un autre régiment de dragons, ferait à peu près deux à trois mille hommes de cavalerie de renfort, qui nous suffiraient.

Nous n'avons que deux bataillons de pionniers réduits à rien, je vous prie de nous en envoyer deux autres.

Je vous prie surtout d'ordonner que tous les régimens de cavalerie que l'on m'enverra aient leurs armes, sabres et mousquetons, et les dragons leur fusil.

Il nous faudrait encore trois ou quatre compagnies d'artillerie légère, et cinq à six cents hommes d'artillerie à pied, et quelques bons officiers de cette arme; car, excepté les citoyens Chasseloup et Samson, les autres ne sont pas en état de tracer une flèche, et ne font que des bêtises. Tous ceux que vous annoncez ne viennent pas : il ne manque cependant pas d'officiers de génie et d'artillerie; mais ce sont des officiers de paix et de bureau, qui ne voient jamais le feu, de sorte qu'excepté les deux que je vous ai nommés, le reste est sans expérience : aussi se plaint-on généralement dans l'armée des ouvrages que fait le génie.

Le commissaire ordonnateur Dennié a peu de santé; Villemanzy ne vient pas, ni Naudin, ni Eyssautier : tous ces messieurs font ce qui leur convient ; cependant, il est de plus en plus urgent que la partie administrative soit organisée.

Vous trouverez ci-joint la liste des officiers-généraux qui, par leur peu de talens, sont incapables de commander, et que je vous prie de retirer de l'armée.

Si vous m'envoyez des généraux, ou des adjudans-

généraux, je vous prie de ne pas m'envoyer de ceux qui ont servi dans la Vendée, parce qu'ils n'entendent rien à la guerre. Si Chasset n'était plus utile à Paris, ainsi que les adjudans-généraux Sherlock, Doulcet et Beauvais, je vous prie de me les envoyer. Je désirerais aussi avoir l'adjudant-général Espagne et Camin : je crois que ce dernier n'est plus employé; mais c'est un officier de la plus grande distinction.

Quant à des généraux de division, à moins que ce ne soient des officiers distingués, je vous prie de ne m'en pas envoyer; car notre manière de faire la guerre ici est si différente des autres, que je ne peux pas confier une division sans avoir éprouvé, par deux ou trois affaires, le général qui doit la commander.

Je vous prie d'envoyer ici l'adjudant-général Saint-Martin, le chef de brigade d'artillerie Gueriau, actuellement directeur du parc de l'armée des Alpes, le chef de bataillon d'artillerie Allix, le chef de bataillon du génie Laroche. Il est très-essentiel pour l'armée et pour la république de m'envoyer ici des jeunes gens qui apprennent à faire la guerre de mouvement et de manœuvres; c'est celle qui nous a fait obtenir de grands succès dans cette armée. BONAPARTE.

Au quartier-général à Verone, le 9 pluviose an 5 (28 janvier 1797).

Au Directoire exécutif.

La division du général Augereau s'est rendue à Padoue, de là elle a passé la Brenta, et s'est rendue à

Citadella, où elle a rencontré l'ennemi, qui a fui à son approche.

Le général Masséna s'est rendu à Vicence, de là à Bassano, et a poursuivi l'ennemi, qui s'est retiré au-delà de la Piave et dans les gorges de la Brenta : il a envoyé le brave général Mesnard à sa poursuite, celui-ci l'a atteint à Carpenedolo, et lui a fait huit cents prisonniers après un combat assez vif. Les grenadiers de la vingt-cinquième demi-brigade ont passé le pont de la Brenta à la baïonnette, et ont fait une boucherie horrible de ce qui s'est opposé à leur passage.

La division du général Joubert est en marche pour suivre l'ennemi dans les gorges du Tyrol, que la mauvaise saison rend difficiles; il a rencontré hier à Avio l'arrière-garde de l'ennemi, et lui a fait trois cents prisonniers après un léger combat.

La division Rey a accompagné les prisonniers. Rien de nouveau au blocus de Mantoue.

J'ai écrit au citoyen Cacault de sortir de Rome trois heures après la réception du courrier que je lui ai expédié à cet effet.

Le temps est horrible, il pleut à seaux depuis quarante-huit heures.

Je donne ordre au citoyen Leroux de prendre les fonctions d'ordonnateur en chef; j'engage le citoyen Dennié à rester à l'armée comme ordonnateur de division, nous n'en avons pas trop. Le commissaire Naudin est arrivé.

Si le citoyen Villemanzy doit venir en Italie, qu'il se

dépêche, parce qu'une fois la campagne commencée, il ne pourra plus reprendre le fil de nos opérations.

Il n'est encore arrivé aucune des troupes des 10,000 hommes de l'Océan, que les 1,800 hommes de la soixante-quatrième demi-brigade. BONAPARTE.

Au quartier-général à Bologne, le 13 pluviose an 5 (1er février 1797).

Au Directoire exécutif.

Vous trouverez ci-joint, citoyens directeurs, la lettre que m'a écrite M. le maréchal Wurmser : je lui ai répondu que je ne pouvais accorder la capitulation qu'il me demandait, et que, par égard pour lui, je lui permettrais de sortir avec 500 hommes à son choix, à condition qu'ils ne serviraient pas pendant trois mois contre la république, mais que tout le reste devait être prisonnier. J'ai laissé mes instructions au général Serrurier, et je suis parti pour Bologne.

Le général Serrurier vient de m'instruire qu'il vient de recevoir un nouveau parlementaire, par lequel il lui offre sa place, à condition qu'il sortira avec sa garnison, et qu'il s'engagera à ne pas servir pendant un an contre la république française. Je vais répondre au général Serrurier que je m'en tiens à ma première proposition, et que si le général Wurmser n'y a pas accédé avant le 15, je me rétracte, et ne lui accorde pas d'autre capitulation que d'être prisonnier de guerre avec sa garnison.

J'ai fait partir ce matin la division du général Victor, qui s'est portée à Imola, première ville des états du pape. Vous trouverez ci-joint ma proclamation et d'autres pièces imprimées à cette occasion.

Ne pourrait-on pas, si nous allons jusqu'à Rome, réunir le Modenois, le Ferrarois et la Romagne, et en faire une république, qui serait assez puissante? Ne pourrait-on pas donner Rome à l'Espagne, à condition qu'elle garantirait l'indépendance de la nouvelle république? Alors nous pourrions restituer à l'empereur le Milanez, le Mantouan, et lui donner le duché de Parme, au cas que nous fussions obligés de passer par là, afin d'accélérer la paix dont nous avons besoin. L'empereur n'y perdrait rien, l'Espagne y gagnerait beaucoup, et nous y gagnerions plus encore; nous aurions un allié naturel en Italie, qui deviendrait puissant, et avec lequel nous correspondrions par Massa Carrara et l'Adriatique. BONAPARTE.

Au quartier-général à Pezaro, le 19 pluviose an 5 (7 février 1797).

Au Directoire exécutif.

Le général Bernadotte m'écrit de Metz pour m'annoncer que les six demi-brigades venant de l'armée de Sambre-et-Meuse, qui, au compte du général Moreau, devaient être de 2,400 hommes chacune, ce qui devrait faire 14,400 hommes, ne font que 12,800. En supposant que les six demi-brigades envoyées par le général Moreau soient d'égale force, cela ferait 25,000 hommes :

pour avoir 30,000 hommes, il faudrait donc encore ordonner le départ de deux demi-brigades; vous pourriez nous en envoyer deux de l'armée de l'Océan.

Ces corps perdront nécessairement en route du monde; le moins qu'ils puissent perdre, c'est 500 hommes chacun, ce qui réduirait le secours de 30,00 hommes annoncés pour l'armée à 19,000 hommes; je crois donc qu'il serait nécessaire que vous nous envoyassiez encore trois demi-brigades, en les tirant, soit de l'armée des départemens de l'intérieur, soit des deux armées du Rhin. Avec ces cinq demi-brigades de renfort, le secours extraordinaire envoyé serait de dix-sept demi-brigades; c'est beaucoup les calculer, si on les porte, arrivées à Milan, à 1,500 hommes, surtout les demi-brigades d'infanterie légère, qui ne sont guère dans toutes les armées que la moitié des autres : ces demi-brigades feraient donc 25,500 hommes. Le secours serait donc encore inférieur de 5,000 hommes aux 30,000 hommes que votre intention est d'envoyer à l'armée d'Italie.

Le général Kellermann vous fait un double emploi, quand il compte la quarantième, qui nous a été envoyée il y a deux mois, et qui a été portée sur un autre envoi. Nous n'avons donc véritablement reçu, des 10,000 hommes annoncés, que la soixante-quatrième et la treizième, formant en tout moins de 4,000 hommes.

Il m'est annoncé quatre régimens de troupes à cheval des deux armées, le quinzième de chasseurs venant de Bourges. Je vous ai demandé deux escadrons, restés à Bordeaux et à Marseille, du dix-huitième de dragons,

deux escadrons du cinquième de cavalerie et du neuvième de dragons restés à Lyon, et les différens petits détachemens de la cavalerie de l'armée qui sont restés dans la huitième division, et qu'il est instant de rallier à leurs corps. Si vous pouvez m'envoyer 600 hommes de grosse cavalerie, 600 dragons et 7 à 800 hommes des différentes armes de la cavalerie, à pied et armés, et que nous chercherons à monter avec les chevaux que nous pourrons trouver, je me trouverai suffisamment fort en cavalerie.

De l'annonce faite au commencement de la campagne par le ministre, de l'artillerie légère, il nous manque quatre compagnies qui ne sont jamais venues; nous en avons le plus grand besoin.

Je compte mettre en ligne contre les Allemands la légion lombarde qui se bat assez bien, mais elle n'est pas à 1,500 hommes. La légion polonaise qu'on lève fournira à peu près 1,500 hommes, qui, avec la légion cispadane, serviront à garder l'Italie inférieure.

Je vous prie d'envoyer à l'armée le citoyen Champeaux, ci-devant chef de brigade du dixième de chasseurs, et que j'ai nommé chef de brigade du septième de hussards, qui est très-pillard, mais que Champeaux remettra à l'ordre.

Je vous recommande de nous envoyer deux mille charretiers pour l'artillerie. BONAPARTE.

Au quartier-général à Ancône, le 22 pluviose an 5 (10 février 1797).

Au Directoire exécutif.

Nous avons beaucoup à nous plaindre, citoyens directeurs, de la conduite des baillis suisses. Je n'ai fait mettre les barques canonnières sur le lac de Lugano que pour empêcher la contrebande qui se faisait, et arrêter la désertion des prisonniers autrichiens, protégés par les Suisses. Nous avions droit de mettre ces barques sur le lac, puisqu'une bonne partie du rivage nous appartient; d'ailleurs, si les baillis suisses continuent à se mal conduire, je ne leur accorderai plus de blé, et s'ils se permettent des voies de fait, je ferai brûler les villages qui se seront mal comportés. Les Suisses d'aujourd'hui ne sont plus les hommes du quatorzième siècle; ils ne sont fiers que lorsqu'on les cajole trop, ils sont humbles et bas lorsqu'on leur fait sentir qu'on n'a pas besoin d'eux : si nous ne les secourions pas du côté du Milanez, ils mourraient de faim; nous avons donc le droit d'exiger qu'ils se conduisent avec égard.

BONAPARTE.

Verone, le 9 pluviose an 5 (28 janvier 1797).

Au citoyen Carnot, membre du Directoire exécutif.

J'ai reçu votre lettre, mon cher directeur, sur le champ de bataille de Rivoli. J'ai vu dans le temps avec

pitié tout ce que l'on débite sur mon compte. L'on me fait parler chacun suivant sa passion. Je crois que vous me connaissez trop pour imaginer que je puisse être influencé par qui que ce soit. J'ai toujours eu à me louer des marques d'amitié que vous m'avez données à moi et aux miens, et je vous en conserverai toujours une vraie reconnaissance ; il est des hommes pour qui la haine est un besoin, et qui, ne pouvant pas bouleverser la république, s'en consolent en semant la dissension et la discorde partout où ils peuvent arriver. Quant à moi, quelque chose qu'ils disent, ils ne m'atteignent plus : l'estime d'un petit nombre de personnes comme vous, celle de mes camarades et du soldat, quelquefois aussi l'opinion de la postérité, et pardessus tout le sentiment de ma conscience et la prospérité de ma patrie, m'intéressent uniquement.

Deux divisions de l'armée sont aujourd'hui à Bassano ; l'ennemi, à ce qu'on m'assure, évacue Trente ; Mantoue est toujours strictement bloqué. Le baron de Saint-Vincent est parti le 4 de Trente pour Vienne. Le 15, nous bombardons Mantoue. Colli, celui qui commandait l'armée autrichienne en Piémont, est débarqué à Ancône avec quelques officiers et sous-officiers autrichiens ; il a déjà passé en revue l'armée papale. Quand vous aurez reçu cette lettre, une de nos divisions aura déjà attaqué cette armée. J'ai écrit au citoyen Cacault pour qu'il eût sur-le-champ à évacuer Rome : on n'a pas d'idée des mauvais traitemens que cette prêtraille lui a fait essuyer.

J'attends toujours avec impatience Villemanzy ; Dennié ne va plus, Leroux va exercer ses fonctions en attendant.

Tous les officiers autrichiens, généraux et autres, auxquels j'ai fait part de la bêtise de la cour de Vienne, qui, dans les entrevues avec le général Clarke, a paru ne pas reconnaître la république, ont beaucoup crié. L'opinion publique, à Vienne, est très-contraire à Thugut. J'ai dit à Manfredini, la dernière fois que je l'ai vu, que si l'empereur voulait avoir la preuve que Thugut s'était vendu à la France dans le temps de son ambassade à Constantinople, il serait facile de la lui procurer. Je vous prie de presser Truguet pour l'envoi de quelques frégates dans l'Adriatique.

La tête des troupes que vous annoncez venant du Rhin n'est pas encore arrivée à Lyon; de Lyon à Verone il y a vingt-huit jours de marche. Nous avons aujourd'hui le 9 : ainsi il n'y a pas d'espoir qu'avant le 9 ventose nous puissions avoir ici un seul bataillon des colonnes venant du Rhin. Des 10,000 hommes de l'Océan annoncés depuis tant de temps, il n'y a encore que 1,800 hommes, formant la soixante-quatrième demi-brigade, qui soient arrivés. De Vienne à Trente il n'y a que trente jours de marche; de Vienne à la Piave, c'est-à-dire, près de Bassano, il y a encore moins. J'ai écrit à la trésorerie relativement à son indécente conduite avec la compagnie Flachat. Ces gens-là nous ont infiniment nui en emportant cinq millions, et par là nous ont mis dans la situation la plus critique. Quant à moi, s'ils viennent dans l'arrondissement de l'armée, je les ferai mettre en prison, jusqu'à ce qu'ils aient rendu à l'armée les cinq millions qu'ils lui ont enlevés. Non-seulement la trésorerie ne pense pas à faire payer le prêt

à l'armée et à lui fournir ce dont elle a besoin, mais encore elle protége les fripons qui viennent à l'armée pour s'engraisser. Je crains bien que ces gens-là ne soient plus ennemis de la république que les cours de Vienne et de Londres.

Vous verrez, par la lettre que j'écris au directoire, que nous venons encore de faire 1,100 prisonniers aux deux combats de Carpenedolo et d'Avio. Nous serons sous peu à Trente; je compte garder cette partie du Tyrol et la Piave jusqu'à l'arrivée des forces que vous m'annoncez. Dès l'instant qu'elles seront arrivées, je serai bientôt à Trieste, à Claghenfurt et à Brixen; mais il faut pour ces opérations que les 30,000 hommes que vous m'annoncez arrivent.

Je vous serai obligé, par le premier courrier, de me donner ces nouvelles de l'expédition d'Irlande, surtout s'il y en a de mauvaises : car, pour peu que nous ayons quelque désavantage, on ne manquera pas d'exagérer au centuple. BONAPARTE.

Mantoue, le 14 pluviose an 5 (2 février 1797).

Au ministre de la guerre.

Je réponds, citoyen ministre, à votre lettre relative à la demande que vous me faites sur la situation militaire actuelle de l'île de Corse.

Le général de brigade Casalta, que j'envoyai en Corse, débarqua à la tête de la gendarmerie de ce département et de plusieurs autres réfugiés, et acheva de chasser les Anglais de cette île.

Le général Gentili ne tarda pas à y passer avec tous les réfugiés corses qui se trouvaient à l'armée d'Italie, et qui, par leurs liaisons dans le pays, acheveront de consolider notre établissement. Je fis passer également 100 canonniers avec plusieurs officiers d'artillerie et du génie, pour armer les différens forts. Le général Gentili a, par mon ordre, créé, dans les départemens du Golo et du Liamone, un bon corps de gendarmerie, et cinq colonnes mobiles composées de 300 hommes, tant pour veiller à la défense de la côte que pour comprimer nos ennemis intérieurs.

La garde des forts d'Ajaccio, Bonifacio et Bastia, est confiée à des corps de gardes nationales d'une fidélité et d'un patriotisme reconnus.

Le commissaire ordonnateur de l'armée a passé des marchés et fait approvisionner les différentes places de l'île de tout ce qui leur était nécessaire, en même temps qu'il a pourvu à la solde de tous ces différens corps.

Depuis que les deux départemens qui composent l'île de Corse sont rentrés sous la domination de la république, il n'y a eu aucun assassinat ni attentat aux propriétés; jamais pays n'a été plus tranquille, et jamais révolution ne s'est faite avec aussi peu de commotion.

Je n'ai pas fait passer de troupes en Corse : nous avons l'habitude d'y tenir 5,000 hommes de garnison, et mes troupes m'étaient trop nécessaires en Italie pour pouvoir en distraire la moindre partie pour la Corse, dont la tranquillité d'ailleurs a été mieux assurée par les mesures de police intérieure que j'ai prises et par l'argent que j'y ai fait passer, que par un corps de 4,000

hommes. Cependant, lorsque les affaires de Rome seront terminées, et que les Anglais auront évacué Porto-Ferrajo, je ferai passer 600 hommes dans le fort de Bastia, et 400 dans celui d'Ajaccio.

Vous pouvez être, citoyen ministre, sans aucune inquiétude sur la tranquillité intérieure et extérieure de l'île de Corse. Il n'y a, je crois, qu'un ennemi de la patrie qui puisse exiger que l'on ait affaibli les corps de l'armée d'Italie pour envoyer en Corse des troupes à peu près inutiles. Si le directoire continue à me laisser le maître de faire ce qu'il conviendra, j'enverrai des troupes en Corse dès que la situation de l'armée me le permettra ou que les circonstances l'exigeront.

BONAPARTE.

Tolentino, le 29 pluviose an 5 (17 février 1797).

Au général Joubert.

Vous avez dû recevoir, citoyen général, la onzième demi-brigade et la cinquième : la vingt-sixième d'infanterie légère doit être, à l'heure qu'il est, à Veronne; elle a ordre de suivre la cinquième, devant être de la même division avec ces dernières brigades. J'avais pensé que le quartier-général de cette division devait être à Borgo de Val-Sugano; cependant, si vous croyez qu'il serait mieux placé à Levico ou à Pergine, je vous autorise à donner des ordres en conséquence.

J'ai reçu votre lettre du 21 pluviose, je vous engage à réfléchir et à observer davantage les localités; car je

ne conçois pas que, votre ligne de Lawis forcée, et votre mouvement de retraite exécuté pendant la nuit, vous n'ayez pas une position intermédiaire la plus rapprochée possible de cette première, où vous puissiez vous tenir toute la journée, remettre ensemble vos troupes, et recevoir les hommes éparpillés ou les corps qui n'auraient pas pu rejoindre dans la nuit; la nuit suivante, vous remettre en marche, s'il le faut, et reprendre la ligne de Mori et de Torbole, et là tenir en échec l'ennemi plusieurs jours; enfin, arriver à la Corona, au camp retranché de Castel-Novo, et enfin sous les murs de Mantoue ou de Verone : agir autrement, ce ne serait pas faire la guerre, dont l'art ne consiste qu'à gagner du temps lorsqu'on a des forces inférieures. Pour empêcher l'ennemi d'attaquer d'abord Torbole et Mori, le moyen qui m'a paru le plus clair était de faire construire un pont sur l'Adige et d'en retrancher la tête : ce pont devrait être situé entre Roveredo et Trente. Par ce moyen, l'ennemi ne peut rien tenter sur Mori et Torbole, même après avoir forcé le général Rey, qui doit toujours exécuter sa retraite sur Torbole.

Je vous prie de me répondre positivement à cette question : Y a-t-il, de Torbole à Mori, une bonne ligne? Elle servirait par le lac et par l'Adige, et j'avais ordonné 1°. que l'on ferait à cette ligne tous les travaux nécessaires; 2°. qu'on y construirait dans l'endroit le plus favorable une redoute avec des coupures de chemins, de manière que cela fît la même position que la Chiusa et Rivoli, à l'exception que l'ennemi n'étant pas sur la rive du côté de Mori, on n'a pas besoin d'autant

de forces pour défendre ce point, que pour le plateau de Rivoli.

Je vous prie de relire l'instruction que je vous ai fait passer au moment de votre entrée à Trente, et d'en faire strictement les préparatifs, cela tenant à un système général de guerre pour la campagne dans laquelle nous allons entrer, me reposant entièrement sur vous et sur le commandant du génie, auquel j'ai donné ordre de se rendre à Trente, sur les positions à tenir et sur l'application des idées générales contenues dans mon instruction.

Mon principe pour la défense du Tyrol est, dès l'instant que vous êtes obligé d'évacuer Trente, de vous rallier en avant de Roveredo, occupant, avec toute la division Rey, les hauteurs de Mori : rallié là pendant toute une journée, passer l'Adige et placer les trois divisions entre l'Adige, Mori et Torbole, plaçant seulement quelques pièces de canon et quelques détachemens dans les endroits les plus étroits entre Mori et Rivoli, pour empêcher l'ennemi de pouvoir se porter sur Ala, et même y construire, dans l'endroit le plus favorable, une bonne redoute, ayant soin de pratiquer des coupures de tous les côtés, et vis-à-vis de laquelle on doit avoir un pont avec une tête très-bien retranchée. Qui est maître d'une rive de l'Adige et a un pont, est maître des deux rives. Lorsqu'ensuite l'occupation de la ligne de Torbole et Mori, par suite des événemens qui peuvent arriver aux autres divisions de l'armée, deviendrait inutile, alors Mantoue, Peschiera, ou une place quelconque, offrent une protection à la division.

La ligne de Rivoli ne peut donc plus me servir de rien, à moins que ce ne soit comme ligne de passage pour gagner quelques jours de temps : cette ligne est trop éloignée des gorges de la Brenta, pour que le corps d'armée puisse jamais être secouru par un mouvement de flanc sur Trente, au lieu que celle de Mori, avec un pont qui permet de passer de l'autre côté, aide aux divisions, qui, par un mouvement rétrograde, enfileraient les gorges de la Brenta, pour se porter sur les flancs de l'ennemi à Trente. En voilà assez, je crois, pour vous faire sentir l'importance de la position de Mori ; il faut que l'art y seconde la nature. S'il arrivait une circonstance où vous pussiez être forcé dans la ligne de Torbole, plus tôt que dix jours après l'avoir été au Lawis, la campagne serait manquée.

Sous peu de jours, je serai de retour à l'armée, où je sens que ma présence devient nécessaire. L'armée est à trois jours de Rome ; je suis en traité avec cette prêtraille, et, pour cette fois-ci, le Saint-Père sauvera encore sa capitale, en nous cédant ses plus beaux états et de l'argent, et, par ce moyen, nous sommes en mesure pour exécuter la grande tâche de la campagne prochaine.

BONAPARTE.

Paris, le 29 nivose an 5 (18 janvier 1797).

Au général Bonaparte.

La perte du fort de Kell, qui vient de se rendre après une longue et belle défense, nous attache davantage,

citoyen général, au plan que nous avons adopté de pousser avec une nouvelle vigueur la guerre d'Italie. Une diversion puissante de ce côté en faveur des opérations ultérieures du Rhin devient même indispensable. Nous accélérons autant qu'il est en nous la marche des renforts qui vous sont destinés, pour vous mettre en état de remplir nos communes espérances, et nous avons lieu de croire, ainsi que nous vous l'avons déjà mandé, que, avant la fin du mois prochain, vous aurez reçu les secours nécessaires pour entamer la campagne d'une manière imposante, quel que soit à cette époque le sort de Mantoue, que nous présumons néanmoins devoir être en notre pouvoir.

Le général Kellermann nous rend compte que les troupes n'éprouveront point de retard pour le passage des Alpes, d'après les précautions qu'il a prises; il nous annonce en même temps que l'état des magasins de l'armée des Alpes ne lui permettra pas de faire délivrer à ces troupes les objets d'habillement et d'équipement qui seront susceptibles d'être remplacés. Le ministre de la guerre a reçu les invitations les plus pressantes d'y pourvoir; mais le défaut de moyens ralentira peut-être l'exécution de ses ordres, et il serait bien important que vous fissiez passer au général Kellermann quelques fonds à prendre sur ceux de l'armée d'Italie, pour y suppléer efficacement. On ne peut se dissimuler que le retard de la solde, ou la privation des objets d'entretien, feront refluer en deçà des Alpes des déserteurs nombreux; et ce désordre est très-essentiel à prévenir.

Nous désirons vivement que les nouvelles instruc-

tions que nous adressons au général Clarke, obtiennent des résultats favorables à la paix; elles forceront du moins la cour de Vienne à se prononcer et à nous dévoiler ses intentions les plus secrètes. L'activité des négociations ne doit pas, au reste, affaiblir le nerf de vos opérations militaires, ni vous empêcher de les entamer lorsque le moment favorable sera arrivé; elle ne doit pas surtout refroidir l'enthousiasme de gloire et de républicanisme qui a présidé aux victoires de l'armée d'Italie.

Nous vous invitons à nous rendre compte des mesures que vous aurez prises relativement à la Corse, et de votre opinion sur la possibilité d'en tirer des hommes pour recruter les corps de l'armée.

P. Barras, *président.*

P. S. Le général Clarke est chargé de se concerter avec vous pour toutes ses opérations diplomatiques, afin qu'il ne règne aucune contrariété entre elles et vos mesures militaires.

Paris, le 8 pluviose an 5 (27 janvier 1797).

Au général Bonaparte.

Les succès dont vous nous rendez compte, citoyen général, dans votre lettre du 28 nivose, jettent sur l'armée d'Italie un nouvel éclat qui doit frapper l'Europe d'étonnement, et qui ne peut appartenir qu'à l'enthousiasme républicain. La nature des circonstances où la France se trouve appelait un grand événement, qui pût rendre plus frappante aux yeux des gouvernemens étran-

gers la considération de sa puissance, et qui pût en même temps rallier tous les esprits au vœu d'une paix honorable, et assurer la marche du régime constitutionel. Le résultat des opérations qui viennent d'avoir lieu a rempli cet objet important ; la résistance de Mantoue, qui, en se prolongeant, donnait lieu à quelques inquiétudes, nous est devenue favorable par les revers de l'ennemi, dont elle a été l'occasion, et il est maintenant hors de doute que cette place, n'ayant pu être ravitaillée, ouvrira incessamment ses portes. Une plus longue obstination de la part de Wurmser doit le priver d'une capitulation honorable. Vous trouverez dans une autre dépêche l'état nominatif des forces qui se rendent des bords du Rhin sous vos ordres. Quant à la colonne partie des côtes de l'Océan, le général Kellermann nous rend compte, par une lettre dont l'extrait est ci-joint, qu'elle a passé les Alpes forte de 9,151 hommes : ainsi nous avons lieu d'espérer que nos ordres à cet égard ont actuellement obtenu une entière exécution.

La supériorité dont vous jouissez dans votre position militaire, et les avantages de la saison, vous offrent des chances favorables relativement aux opérations projetées sur Rome ; mais nous vous laissons toujours décider du moment où elles doivent être entamées, soit que vous pensiez devoir attendre la chute de Mantoue et l'arrivée des renforts, soit que la destruction de l'armée d'Alvinzi vous mette en état de devancer cette époque. Nous vous recommandons toutefois de considérer que, malgré la faiblesse du pape, cette entreprise exige des moyens

de force respectables, afin d'en retirer tout le fruit qu'elle présente, et de ne pas compromettre la sûreté du corps d'armée qui y sera employé.

Les indemnités que nous avons à retirer de l'état de l'église assurent, pour un temps considérable, le service administratif; mais nous avons encore des ressources ouvertes dans l'état de Venise. L'exemple des ennemis, la partialité que les Vénitiens ont montrée pour eux, et les griefs que nous avons contre cette puissance nous dispensent de ménager son territoire. Les réquisitions qu'il aura à souffrir doivent néanmoins être équitables.

L'ordonnateur en chef Villemanzy va se rendre à l'armée, et il nous fait espérer que les abus qui ont régné pendant la dernière campagne vont être puissamment réprimés. Nous secondrons ses efforts de toute notre autorité.

Nous espérons que le cabinet de Vienne recevra de ces événemens militaires une impression assez vive pour le disposer en faveur de la mission du général Clarke; vous nous rendez d'ailleurs certains, citoyen général, par la supériorité de vos talens, que si le prince Charles passe en Italie avec de nouvelles forces, ainsi que le bruit en a couru, vous le recevrez comme Alvinzi, et que la gloire qu'il s'attribue sera de courte durée.

En annonçant à l'armée le décret honorable que ses victoires lui ont mérité, félicitez-la également, au nom du directoire exécutif, dont elle a justifié la haute confiance en elle d'une manière si éclatante.

P. Barras, *président*.

Paris, le 10 pluviose an 5 (29 janvier 1797).

Au général Bonaparte.

Le directoire exécutif a reçu, citoyen général, depuis le renvoi du dernier courrier, la relation que vous lui avez adressée, le 29 nivose, des opérations de l'armée d'Italie, dont vous lui aviez annoncé le brillant succès. Ces détails ajoutent un nouveau prix à la victoire, en attestant qu'elle est due non aux chances de la fortune, mais à la valeur des troupes, à leur confiance dans leurs chefs habiles, au talent avec lequel vous avez multiplié vos forces, et à l'ascendant du génie républicain.

Vous aurez sans doute ordonné à quelques corps légers de poursuivre les débris d'Alvinzi, qui ne doit pas avoir sauvé plus de dix à douze mille hommes; mais un objet d'une importance toujours plus éminente, c'est la prise de Mantoue. Sa reddition peut seule vous mettre en état d'entamer avec une sécurité entière le mouvement qui doit vous porter sur Rome et ensuite dans le Frioul. Wurmser doit avoir abandonné l'espoir d'être secouru à temps, et vous lui avez sûrement interdit, par une sommation énergique et des démonstrations d'attaque, celui d'une honorable capitulation, s'il s'obstine à une plus longue et vaine résistance.

Le général Kellermann nous a annoncé, par une lettre du 4 pluviose, que les deux colonnes dirigées sur Lyon et sur Bourg allaient y arriver, et qu'il se dispose à les faire filer rapidement par le mont Cenis.

Vous vous rappelez, citoyen général, l'aperçu que vous nous avez donné des sommes que ces renforts et les succès ultérieurs qu'il vous promettent, rendront disponibles pour le service des autres armées, après avoir assuré celui des troupes que vous commandez. Les préparatifs d'une nouvelle campagne sur le Rhin exigent qu'il y soit versé immédiatement des fonds, afin d'y accélérer l'ouverture des opérations, et par-là de seconder vos progrès. Nous vous invitons beaucoup à ne pas perdre de vue cet objet, sur lequel la pénurie du trésor public amène fréquemment notre attention.

Nous approuvons le traité que vous avez conclu avec le grand-duc de Toscane.

Les promotions que vous proposez seront adoptées, nous accueillerons de même celle que la bravoure et le talent vous paraîtront mériter.

Il y a déjà quelque temps que nous avons ordonné au général Willot de renvoyer à son corps le chef de la cinquante-septième demi-brigade. Cette brave troupe a justifié votre désir de la voir entrer en ligne, et nous espérons que la même émulation régnera parmi celles qui marchent pour vous joindre.

P. Barras, *président.*

Paris, le 16 pluviose an 5 (4 février 1797).

Au général en chef Bonaparte.

Pendant que la brave armée que vous commandez, citoyen général, triomphait des ennemis, une nouvelle

conspiration se tramait dans l'intérieur contre la république; mais elle vient d'être déjouée par l'arrestation des principaux agens. Tous les véritables Français ont dû applaudir à la découverte de ce complot, qui, quoique impuissant, sans doute, pour rétablir le régime de la royauté, n'en était pas moins alarmant pour la tranquillité publique.

Cet heureux événement rendra la marche de la constitution plus ferme encore et plus régulière; il rendra les armées républicaines plus fières de leurs succès, et il prouvera de nouveau à la France et à l'Europe que la même vigilance et la même sévérité répriment toutes les manœuvres de l'anarchie et du royalisme dans le sein de la république. Notre attention devient chaque jour plus vive sur le résultat que nos dernières victoires doivent obtenir à l'égard de Mantoue. Nous touchons au moment favorable d'entamer les opérations qui doivent nous mettre à même d'échanger des millions contre les renforts qui marchent pour vous joindre; ces renforts vont traverser les Alpes au premier jour, et les armées du Rhin, auxquelles nous destinons le produit des contributions militaires d'Italie dont il sera possible de disposer, ont un besoin pressant de ce secours pour les préparatifs de la nouvelle campagne. Le prince Charles cherche par son activité à dédommager l'empereur sur le Rhin de ses revers en Italie, et il est important que nous puissions bientôt reprendre l'offensive sur cette partie de notre théâtre d'opérations, soit pour empêcher l'ennemi de poursuivre ses avantages sur les têtes de pont qui nous restent sur le Rhin, soit pour

l'empêcher d'accumuler ses forces contre l'armée d'Italie.

Le général de division Bernadotte, qui conduit les troupes détachées de l'armée de Sambre-et-Meuse, restera sous vos ordres, ainsi que les autres généraux qui sont employés près d'elles. Il a déjà mérité de notre part des témoignages de satisfaction, et nous espérons que vous nous rendrez un compte favorable de ses services.

Le général Berthier nous ayant demandé de placer l'adjudant-général son frère dans votre état-major, nous avons donné des ordres en conséquence. Nous pensons que cet officier, qui a des talens comme ingénieur historiographe, pourrait être employé utilement dans cette partie, afin d'enrichir nos collections topographiques du relevé des points les plus intéressans de ce théâtre de la guerre et des champs de bataille qui l'ont illustré.

REWBELL, *président.*

Paris, le 24 pluviose an 5 (12 février 1797).

Au général Bonaparte.

Nous avons appris, citoyen général, la prise de Mantoue, comme un des événemens les plus remarquables de cette guerre, et nous en félicitons la brave armée d'Italie et son célèbre général.

Nous avons fait donner une publication éclatante à cette nouvelle, dont la république entière va se réjouir. La reddition de la forteresse de Mantoue ne sera pas le seul prix des victoires que nous avons remportées dans

la Lombardie. La possession du Tyrol et du Frioul, l'occupation de Trieste et la conquête de Rome en seront encore immédiatement les suites glorieuses. La rapidité des mouvemens a été pour vous un garant essentiel et constant de vos succès : nous voyons ainsi, avec joie, qu'en attendant les renforts dont une partie doit être déjà à Milan, vous continuez à disperser les débris d'Alvinzi, pour vous emparer des passages les plus intéressans du Tyrol et du Frioul; mais nous ne sommes pas moins satisfaits de la faculté que vous avez acquise, par la capitulation de Mantoue, d'augmenter la force de la division qui agit dans la Romagne. Votre marche sur Rome et votre entrée dans cette ville immense exigent des précautions que l'effervescence soudaine d'un peuple sans énergie, mais facile à s'exalter, doit rendre plus attentives. Un corps de 10 à 12,000 hommes nous paraît néanmoins nécessaire pour cette opération, ainsi que vous l'avez vous-même pensé lorsqu'il en fut question dans la dernière campagne. Au reste, nous nous en reposons entièrement sur vous à l'égard de vos dispositions.

Quant au pape, puisqu'il s'est confié au sort des armes, la perte de sa puissance territoriale paraît devoir être un effet de l'aveuglement de son conseil, et la proposition que vous nous faites à ce sujet mérite d'être discutée. Nous espérons que le renfort des douze demi-brigades et de trois régimens de troupes à cheval qui se rendent à l'armée d'Italie, vous mettra en état, après l'expédition de Rome, de déboucher hors du Tyrol avec supériorité, et nous ordonnerons à cette époque au gé-

néral Moreau de passer le Rhin et de combiner ses mouvemens avec les vôtres. Le général Hoche, à la tête de l'armée de Sambre-et-Meuse, occupera, vers la Franconie, une partie des ennemis et bloquera les places du Rhin.

Des ordres sont expédiés pour l'artillerie que vous demandez, ainsi que pour les officiers de cette arme que vous désignez.

Nous regrettons de ne pouvoir vous envoyer les secours en cavalerie que vous réclamez, attendu la faiblesse où cette arme se trouve aux armées du Rhin. Il est d'ailleurs à observer que vous avez sous vos ordres environ vingt cadres de troupes à cheval, et que vous trouverez, dans les pays que vous occupez, des ressources indépendantes des dépôts de remonte qui sont dans l'intérieur et qui sont tous dégarnis en ce moment.

Vous trouverez ci-joint une note remise par le noble de Venise, M. Quirini. Vous connaissez nos intentions relativement à cette puissance, et nous attendons le résultat des mesures que vous avez prises envers elle.

REWBELL, *président.*

Paris, le 10 ventose an 5 (30 décembre 1796).

Au général en chef Bonaparte.

Nous sommes bien satisfaits, citoyen général, de pouvoir vous confirmer que les secours du Rhin qui vous ont été destinés s'élevront à peu près à 30,000 hommes. L'ordre de retenir 2,000 hommes d'infanterie

et un régiment de troupes à cheval a été révoqué, et le général Kellermann a seulement distrait momentanément et dirigé sur Avignon un bataillon indispensable pour le maintien de l'ordre, qui s'était compromis. Ce bataillon reprendra sa route aussitôt que celui qui est en marche pour le remplacer sera arrivé.

Le général Bernadotte nous rend compte que les six demi-brigades qu'il conduit étaient fortes, au départ, de 13,482 hommes; les six autres demi-brigades, étant présumées de même force et le plus grand nombre des hommes restés en arrière rejoignant chaque jour isolément leurs corps par les soins du général Kellermann, ces renforts, joints aux quatre régimens à cheval, rempliront nos premières vues.

Le ministre de la guerre a donné des ordres pour faire joindre les dépôts de six régimens, ce qui vous donnera au-delà de 800 hommes de toute arme, à cheval, non montés, que vous avez demandés. Pour utiliser les ressources en remonte que vous pourrez vous procurer, il serait avantageux de choisir dès ce moment dans l'infanterie des hommes propres aux différentes armes de la cavalerie, et de leur faire donner, dans les dépôts, un commencement d'instruction. Tous les régimens qui sont dans l'intérieur et sur le Rhin ont un besoin égal d'hommes et de chevaux.

Vous jugerez, d'après cet aperçu, citoyen général, ainsi que nous, que les secours tirés des armées du Rhin ne sont pas seulement propres à remplacer les pertes de celle que vous commandez, mais qu'ils vous mettront en état de vous partager en deux corps d'armée puissans,

et de donner à vos opérations le développement que l'ennemi redoute déjà si vivement.

Il nous paraît important de faire faire dans Mantoue des recherches pour découvrir les objets utiles et précieux que l'ennemi peut y avoir cachés. Nous venons de recevoir les drapeaux pris dans cette place : l'allégresse publique a éclaté dans cette cérémonie si honorable à l'armée d'Italie ; nous avons vu avec une vive satisfaction le brave général Augereau, qui nous les a présentés.

L.-M. Reveillere-Lepaux, *président*.

Chambery, le 2 pluviose an 5 (21 janvier 1797).

Au général en chef Bonaparte.

En vous annonçant, mon cher général, deux colonnes formant 30,000 hommes d'infanterie, et 1,500 de cavalerie, qui vont déboucher sous huit jours par Bourg et Lyon, je vous avais demandé 100,000 fr. pour subvenir à leurs besoins en effets d'habillement et d'équipement ; mais l'abandon des étapiers, le refus que la plupart ont fait de continuer leur service, joint au dénûment de tous nos magasins de subsistances, vont nous obliger de sacrifier tous les fonds que nous avons, afin de pourvoir à cet objet et à celui de leur solde, qu'il est indispensable de payer.

Il ne nous restera donc aucun moyen pour leur donner au moins des souliers, des guêtres, des culottes, des chemises et des habits, si nous ne voulons les voir périr dans la neige.

Le tableau que l'ordonnateur en chef vient de me présenter à ce sujet, est effrayant; mais si vous pouvez faire remettre au commissaire des guerres Clapier, que j'envoie près de vous, les 200,000 fr. que vous m'avez promis, j'espère qu'avec se secours je pourrai parvenir à pourvoir vos troupes des objets les plus urgens; mais cette somme, je ne vous le cache pas, est indispensable, et je vous prie instamment de me la faire passer le plus promptement possible.

J'apprends, avec un plaisir difficile à exprimer, les nouvelles victoires que vous venez de remporter, je serai bien aise d'en recevoir de vous-même la confirmation. KELLERMANN.

Padoue, le 3 pluviose an 5 (22 janvier 1797).

Au même.

Les troupes de la division n'ayant été rassemblées à Legnago que le 30 nivose dans la nuit, elles ne sont parties que le 1er pluviose pour aller coucher à Este, et pour être rendues à Padoue le 2. C'est donc hier, général, que la division a fait son entrée à Padoue. L'avant-garde, commandée par l'adjudant-général Lorcet, a, par sa seule présence, fait replier les postes de cavalerie depuis Batagl'a jusqu'à Padoue, sans qu'il y ait eu la moindre résistance; cependant, 150 hussards ennemis, qui formaient toute la garnison de Padoue, se sont mis en bataille sur la place; mais, d'après les ordres que j'avais donnés, l'avant-garde ne

s'est pas compromise, et l'adjudant-général a requis le gouverneur de faire évacuer sur-le-champ les Autrichiens, s'il ne voulait pas que la ville devînt le théâtre d'un combat inévitable : à l'instant le gouverneur a sommé le commandant autrichien de quitter Padoue, ce qui a été effectué aussitôt : en sorte que nos hussards ont poursuivi les ennemis sur la route de Trevise l'espace de quatre milles environ.

J'ai fait demander après les bagages de l'ennemi, mais la prudence du général Provera, dirigée par la probabilité de l'insuccès de son entreprise, les avait fait partir pour Trevise en même temps qu'il s'était mis en route pour Mantoue.

Il paraît, d'après tous les rapports, que l'ennemi s'est replié sur Trevise et Trieste. Il n'est passé dans Padoue qu'une trentaine de soldats revenant isolément et sans armes des bords de l'Adige. La colonne a pris hier sur la route un des cadets de Vienne travesti.

Les chemins sont si mauvais, que la troupe n'a plus de souliers, elle en est absolument dénuée : faites donner des ordres pour lui en procurer le plus tôt possible.

Le gouverneur paraît très-disposé à procurer aux Français les moyens de subsister ; il a pourvu hier aux besoins de la troupe, et a fait une sage proclamation aux habitans, qui nous promet le maintien de l'ordre et de la tranquillité ; je me suis engagé de mon côté à les maintenir parmi les troupes que je commande. Je pars pour faire une reconnaissance. Je dois vous prévenir, général, qu'il n'y a pas de fonds faits pour payer aux soldats le prix des bouches à feu prises sur l'en-

nemi ; tous les jours, je suis assailli de réclamations justement établies sur les dispositions de l'un de vos arrêtés : veuillez donner des ordres pour qu'on puisse justifier aux volontaires de la foi de vos promesses, et entretenir par ce moyen leur ambition et leur courage.

Je crois, général, qu'il serait plus utile de mettre la place de Legnago sous les ordres du général qui commande le blocus de Mantoue, parce que ma correspondance doit s'établir nécessairement par Vicence ; il est instant aussi que le général Masséna l'établisse de Vicence à Verone : par ce moyen j'éviterai de faire des avances pour frais de poste.

On a trouvé à Montagnana 15,000 rations de pain et 900 sacs d'avoine. AUGEREAU.

Mantoue, le 10 pluviose an 5 (29 janvier 1797).

Au même.

Raison de guerre me détermine à vous offrir la place de Mantoue, sous la condition préliminaire de laisser sortir librement ma garnison avec toute l'artillerie et munitions à l'armée impériale.

J'attends l'honneur de votre réponse, et suis, etc.

Comte DE WURMSER.

Saint-George, le 10 pluviose an 5 (29 janvier 1797).

Au général Bonaparte.

Une fatalité me poursuit dans les rapports qui vous sont faits des événemens militaires auxquels j'ai eu part.

La journée du 3 frimaire a été, dans les feuilles publiques, attribuée au général Kilmaine, qui ce jour ne parut pas à la division. Le général de division Chabot, forcé par la fièvre à prendre du repos, me remit à la pointe du jour le commandement; il partit pour Goïto et revint vers midi : nous eûmes des succès; mais d'aucune manière le général Kilmaine ne put y contribuer.

La colonne autrichienne qui se présenta le 26 au matin devant Saint-George, forcée, le lendemain, de capituler et de se rendre prisonnière de guerre, est un événement qui fut encore attribué à d'autres, et qui néanmoins appartient incontestablement aux troupes qui étaient sous mes ordres. L'ennemi nous cernait de toutes parts : nous l'attaquâmes vers les neuf heures; nous le forçâmes de s'éloigner, quoique nos forces ne fussent point en mesure avec les siennes; mais la hardiesse et la témérité y suppléèrent : nous le serrâmes par ses deux flancs en l'attaquant par son front; son avant-garde fut culbutée, enveloppée et conduite prisonnière à Roverbella par le capitaine Béranger.

Le général Provera, se sentant pressé, craignant pour ses derrières, nous arrêta par un parlementaire, qui demanda en son nom à capituler : je répondis qu'il devait

déposer les armes avant tout ; il y consentit et m'envoya quelques articles au crayon, que je rédigeai en en changeant deux, et je les lui renvoyai signés.

Je me dirigeai alors sur la Favorite, qui était en danger par la sortie de Mantoue : les choses rétablies sur ce point, je retournai vers les Autrichiens prisonniers : les généraux Serrurier et Victor y étaient. Je reconnus, par ce que dit le général Serrurier, qu'il n'était pas au fait de ce qui s'était passé de nos côtés ; mais je ne crus pas devoir entrer en lice, imaginant que les faits se rétabliraient d'eux-mêmes : cela n'a pas eu lieu, je m'adresse donc à vous, mon général.

Le général Provera n'a capitulé avec moi que parce qu'il s'y est trouvé forcé ; il se serait peut-être autrement adressé ailleurs. Les autres troupes ne sont arrivées qu'après la capitulation : j'en ai dicté les conditions ; à qui doit donc être attribué l'honneur de cette belle journée, si ce n'est aux troupes que j'avais l'honneur de commander? *Le général* Miollis.

Roveredo, le 11 pluviose an 5 (30 janvier 1797).

Proclamation.

J'arrive dans le Tyrol avec les ordres précis du général Bonaparte d'avoir tous les égards pour les habitans, de ne faire aucune réquisition d'argent, seulement celles en subsistances qu'exige la rapidité de ma marche. Mon caractère me porte à exécuter des ordres si bienfaisans ; j'aurai soin de nommer au commandement de

Roveredo, ainsi que de toutes les places où j'arriverai, des militaires aussi probes que je me flatte de l'être; mais aussi, Tyroliens, je ne souffrirai point que vous partagiez l'opiniâtreté de l'empereur à continuer une guerre injuste, qui ruine les peuples et que les Français font malgré eux.

Remettez toutes vos armes dans un dépôt qui sera confié au commandant de la place, et auquel personne ne pourra toucher que par mon ordre; les habitans qui se seront soustraits à cet ordre, je serai forcé de les traiter comme ennemis, et je déclare que je ne regarde comme militaires, et que je n'aurai les égards qui leur sont dus, que pour ceux qui seront revêtus d'un uniforme qui les distinguera du bourgeois ou de l'habitant de la campagne. JOUBERT.

Roverbello, le 11 pluviose an 5 (30 janvier 1797).

Au général Bonaparte.

J'ai vu le colonel Wurmser cet après-dîner, mon général. Il parait que le maréchal est extrêmement sensible à tout ce qui lui a été dit de vous; mais il persiste à sauver toute sa garnison, afin, dit-il, qu'on ne croie pas à Vienne qu'il n'a capitulé que pour lui. Il promettrait que cette garnison ne servirait point d'un an contre la France; mais il désirerait que cet article ne fût pas porté sur la capitulation: je m'en suis tenu aux termes généraux que vous avez offerts hier; j'ai promis de vous rendre compte, mais que votre réponse tarderait au moins de quatre jours.

Le colonel de Wurmser m'a parlé d'un courrier que les Autrichiens avaient arrêté un jour ou deux avant l'affaire des 26 et 27 ; qu'il était porteur d'une lettre du directoire, qui vous disait de ne pas vous éloigner jusqu'à ce que l'affaire de Mantoue fût terminée ; aussi ont-ils été étonnés quand j'ai dit qu'il fallait quatre jours au moins pour avoir votre réponse. SERRURIER.

Lawis, le 14 pluviose an 5 (2 février 1797).

Au général en chef de l'état-major.

Je ne puis m'empêcher, général, de vous témoigner mon extrême surprise à la lecture des ordres généraux de l'armée des 9 et 10 de ce mois. J'y vois avec étonnement qu'on parle avec éloge de l'infanterie légère et de la quatre-vingt-cinquième demi-brigade et de ses chefs, tandis que les actions de la quatorzième demi-brigade n'y sont citées que dans des termes généraux tels que ceux-ci (ordre du jour du 10 pluviose) : « Le général Joubert écrit d'Avio, le 8, que l'avant-garde de la division a culbuté les avant-postes ennemis, malgré les retranchemens les plus formidables, et qu'elle leur a fait 400 prisonniers. » Eh bien ! général, l'avant-garde de la division Joubert, sur la rive droite de l'Adige, était composée de la quatorzième demi-brigade sous mes ordres.

C'est elle qui seule a donné ; c'est elle qui a enlevé au pas de charge et à la baïonnette ces formidables re-

tranchemens ; c'est elle qui a fait les 400 prisonniers ; c'est elle seule qui a fait des pertes, puisqu'à l'attaque des retranchemens d'Avio elle a eu huit officiers et vingt grenadiers de blessés, et à ceux de Chizzola le chef de brigade d'Aurière tué d'un coup de biscaïen. Je désire donc, général, et j'attends de votre équité, que vous réparier une omission qui ressemble à une injustice, et dont la quatorzième demi-brigade aurait avec raison lieu d'être affligée. Les militaires, vous le savez, ne vivent que de gloire, et ils la trouvent dans la publicité des actions où ils ont cherché à l'acquérir. Veuillez agréer mes réclamations, y faire droit, et croire qu'un noble sentiment d'émulation dégagé de toute espèce d'injustice me les dicte. BARAGUAY D'HILLIERS.

Saint-Antoine, le 14 pluviose an 5 (2 février 1797).

Au général Bonaparte.

J'ai regardé le poste de Goïto avec plus d'attention que je ne lui avais encore donné, je crois qu'on peut en tirer un certain parti : je vous en parlerai dans le rapport que je vais vous faire sur Mantoue.

Nous y entrons enfin demain dans ce Mantoue : c'est une grande époque pour le corps du génie de l'armée d'Italie, et le moment favorable pour lui demander de l'avancement ; je ne puis que vous rappeler la note que je vous ai donnée il y a un mois, en attendant que je vous en donne une dans le même genre.

Il est d'usage de donner à la prise d'une place des chevaux aux officiers du génie; cependant, comme ils sont nécessaires à l'armée, je réduirai la demande, et, au lieu d'en demander pour tous les officiers, je voudrais qu'on en donnât seulement à ceux qui n'ont pu encore se monter et qui sont à pied; c'est une douzaine de chevaux à sacrifier pour cet objet : il ne faudra les délivrer qu'à ceux qui auront un certificat signé de moi, et jusque-là conserver les chevaux.

CHASSELOUP-LAUBAT.

Roverbello, le 15 pluviose an 5 (3 février 1797).

Au général Bonaparte.

Je vous envoie ci-joint, général, la capitulation en original de Mantoue et de la citadelle, dont vous n'avez reçu que la copie.

Nous sommes entrés en possession de la citadelle aujourd'hui, à neuf heures du matin; le général de brigade Miollis y commande.

Je n'ai point encore reçu le rapport de l'artillerie et du génie.

D'après le rapport du commissaire des guerres et de l'adjudant-général Brouart, il ne se trouve rien dans aucun magasin.

On fait monter la garnison à 15,000 hommes de toutes armes, et 6,000 aux hôpitaux.

Comme il faudrait un temps infini pour faire défiler

tant de troupes, qu'il ne reste plus que vingt mille rations, sans aucun moyen d'en faire davantage, il a fallu fixer les départs en trois fois, de 5,000 chaque fois, ou les laisser mourir de faim.

La première colonne part le 16, la seconde le 17, et la troisième le 18.

J'ai vu, à la citadelle, M. le maréchal de Wurmser, qui m'a chargé de vous dire bien des choses de sa part : il part demain matin. SERRURIER.

Parme, le 24 nivose an 5 (13 janvier 1797).

Au général Bonaparte.

Mes commissaires étant arrivés de Paris avec la ratification de notre pays, je m'empresse de vous faire remettre plusieurs exemplaires de l'imprimé que j'ai fait publier pour rendre notoire à tout le monde un événement qui me fait tant de plaisir.

Je profite de la même occasion pour vous prier de vouloir bien faire partir de nos pays un certain Faure, qui dit être au service de la république, mais qui depuis long-temps s'est fixé dans un endroit de mes états appelé *Cortemaggiore*, où il ne fait que tenir des propos révolutionnaires, et échauffer un petit nombre de mauvaises têtes de ce pays-là, comme vous savez qu'il y en en a partout.

Et à propos précisément de mauvaises têtes, vous savez, mon général, que nous en avons à Plaisance. Pour ceux qui ne dépendent point de la république, je

sais ce que je dois faire, mais pour ceux qui en dépendent (qui en portent, par exemple, l'uniforme), les justes égards que je dois avoir font que je vous prie ou de leur faire ôter la patente qu'ils peuvent avoir, s'ils l'ont, ou de les faire arrêter. Les sentimens justes et loyaux que vous avez déjà manifestés là-dessus me le font espérer de vous.

Hier, il nous est passé beaucoup de légionnaires milanais, avec lesquels il serait arrivé bien des désordres, si leurs officiers commandans ne s'étaient comportés fort bien; mais, mon général, ils ne seront peut-être pas tous aussi bons. Ainsi j'ose vous prier, s'il se pouvait faire, qu'il n'en passât chez nous que le moins possible. Je sais que, la dernière fois que vous passâtes par ici, vous vous expliquâtes là-dessus favorablement à notre égard.

Souffrez enfin que je vous importune pour une chose. Le marquis Manasa, de Parme, respectable vieillard, et qui a été plusieurs années mon ministre, se trouve dans la plus grande affliction, parce que son gendre, della Volpe d'Irrule, a eu le malheur de vous déplaire et d'être châtié de vous. C'est un jeune homme qui m'est attaché, et que j'ai toujours connu pour un bon garçon : s'il a manqué, j'ose me flatter que ce n'est ni par malice ni par mauvaise volonté, et j'ose vous le recommander.

Trouvez ici en même temps, mon général, les assurances de la considération et amitié ordinaires avec lesquelles je me répète, etc.

FERDINAND, *infant, duc de Parme.*

Trente, le 24 pluviose an 5 (12 février 1797).

Au même.

Le prince Charles est dans le Tyrol, c'est le bruit public ; toutes les forces se portent sur Bassano. On organise les paysans de mon côté, le fanatisme s'en mêle. Autant le Tyrol italien est paisible, d'après les mesures que je prends, autant le Tyrol allemand se monte, et vous pouvez vous attendre à une campagne très-prochaine, du moins d'après les renseignemens qui me parviennent.

Je ne sais si l'ennemi cache son mouvement sur Trente, jusqu'à présent il me paraît qu'on veut couvrir Trieste : au reste, les mouvemens des Autrichiens se succèdent avec tant de rapidité, qu'on n'y démêle rien encore de bien précis, sinon qu'ils paraissent se replier sur leur gauche ; mais lorsque l'on dut faire le principal effort sur Rivoli, vous savez qu'on parlait aussi d'aller à Bassano et à Brescia.

Je m'occupe à connaître parfaitement le pays, en le parcourant avec le commandant du génie.

JOUBERT.

Au quartier-général à Bassano, le 20 ventose an 5 (10 mars 1797).

A M. Bataglia, provéditeur-général de la république de Venise à Verone.

J'ai été douloureusement affecté en apprenant que la tranquillité publique est troublée à Brescia. J'espère que,

moyennant la sagesse des mesures que vous prendrez, il n'y aura pas de sang de répandu. Vous savez que, dans la position actuelle des esprits en Europe, les persécutions ne feraient qu'autoriser les mécontens contre le gouvernement.

Dans la plupart des villes de l'état vénitien, il y a des personnes qui montrent à chaque instant leur partialité pour les Autrichiens, qui ne cessent de maudire et de se montrer très-indisposées contre les Français. Quelques-unes, mais en petit nombre, paraissent préférer les mœurs et l'affabilité des Français à la rudesse des Allemands. Il serait injuste de punir ces derniers et de leur faire un crime de la partialité que l'on ne trouve pas mauvaise en faveur des Allemands.

Le sénat de Venise ne peut avoir aucune espèce d'inquiétude, devant être bien persuadé de la loyauté du gouvernement français, et du désir que nous avons de vivre en bonne amitié avec votre république; mais je ne voudrais pas que, sous prétexte de conspiration, l'on jetât sous les plombs du palais de Saint-Marc, tous ceux qui ne sont pas ennemis déclarés de l'armée française, et qui nous auront, dans le cours de cette campagne, rendu quelques services.

Désirant pouvoir contribuer à rétablir la tranquillité et ôter toute espèce de méfiance entre les deux républiques, je vous prie, monsieur, de me faire connaître le lieu où je pourrai avoir l'honneur de vous voir, ainsi que de croire aux sentimens d'estime et de considération, etc. . . BONAPARTE.

Sacile, le 25 ventose an 5 (15 mars 1797).

Instruction pour la conduite à tenir dans le Tyrol.

ART. 1er. Confirmer par une proclamation toutes les lois et tous les magistrats existans.

2. Ordonner, par une proclamation, que l'on continue, comme à l'ordinaire, l'exercice public du culte de la religion.

3. Beaucoup cajoler les prêtres, et chercher à se faire un parti parmi les moines, en ayant soin de bien distinguer les théologiens et les autres savans qui peuvent exister parmi eux.

4. Parler en bien de l'empereur, dire beaucoup de mal de ses ministres et de ceux qui le conseillent.

5. Donner un ordre pour que tous les Tyroliens qui ont été au service de l'empereur rentrent chez eux, et leur assurer la protection et la sauve-garde de la république.

6. Dès l'instant qu'on serait maître de Brixen et de tous les pays en-deçà des hautes montagnes, y établir une commission de gouvernement, à laquelle vous donnerez le nom et l'organisation consacrés dans le pays, que vous chargerez de percevoir toutes les impositions qui se percevaient pour le compte de l'empereur, et qu'elle versera, sous sa responsabilité, dans la caisse de l'armée.

7. Ne prendre ni les monts-de-piété, ni les caisses qui appartiendront aux villes, mais seulement les caisses et magasins appartenant à l'empereur; enfin, avoir beaucoup d'aménité et chercher à se concilier les habitans.

8. A ces mesures on joindra celle d'exécuter avec rigueur le désarmement, de prendre des ôtages dans les endroits où on le croirait nécessaire, et de mettre des impositions en forme de contributions sur les villages qui se conduiraient mal, et où il y aurait eu de nos soldats assassinés. BONAPARTE.

Paris, le 3 germinal an 5 (23 mars 1797).

Au général Bonaparte.

Le directoire exécutif vous adresse ci-joint, citoyen général, copie d'une lettre confidentielle de l'ambassadeur de la république en Espagne.

Elle mérite une attention toute particulière, et nous vous invitons à nous communiquer les réflexions qu'elle vous suggérera. REWBELL, *président.*

Copie de la lettre de l'ambassadeur de la république en Espagne au directoire.

A Aranjuez, le 21 ventose an 5 (6 mars 1797).

J'avais entendu dire, avant-hier, que le roi d'Espagne envoyait vers le pape une légation de trois évêques, qui sont l'archevêque de Tolède, grand-inquisiteur; l'archevêque de Séville, et un autre évêque nommé Musquis, confesseur de la reine. En effet, hier, le prince de la Paix me donna la confirmation de cette nouvelle, et dit qu'il ne doutait pas que je ne sentisse le vrai motif de la légation. Je profitai de cette ouverture, et lui dis que s'il était instruit de la cabale qui agissait contre

lui, et dont ces prélats étaient les complices les plus dangereux, même les chefs, je devais croire qu'il ne les faisait envoyer à Rome que pour les éloigner: le prince me fit l'aveu que c'était justement sa raison ; il ajouta que l'inquisition se remuait sourdement contre lui depuis l'alliance faite avec nous, et qu'il était infiniment intéressé, pour parer ces coups, à écarter d'abord le grand inquisiteur et ses principaux adhérens : il espère pouvoir mettre à profit leur absence de la cour.

Je ne savais rien de ces intrigues de l'inquisition; mais je n'ignorais pas qu'il existe une trame horrible contre le prince de la Paix, et, raisonnant confidentiellement avec lui, je l'exhortai à bien surveiller; je lui témoignai que je trouvais qu'il ne se tenait pas assez en garde, et, à cet égard, je lui dis que j'étais sûr que ses ennemis s'étaient fait entendre jusque dans la chambre de la reine. J'aurais pu là-dessus lui donner quelques détails, même lui rendre un propos désagréable pour lui, qu'on m'a assuré avoir été tenu par la reine ; mais c'est si délicat, que je ne me le suis pas permis, quoique peut-être je l'eusse pu dans un épanchement de confiance. Pour cette fois, j'ai cru devoir me borner à lui conseiller d'avoir un œil plus attentif et à redoubler de circonspection sur lui-même.

Je pense, citoyens directeurs, que le principal ministre est très-dévoué à son pays et à son souverain; mais je pense aussi qu'il serait difficile d'en trouver un autre qui sentît comme lui l'intérêt qu'a l'Espagne de se tenir étroitement liée à la république. Si le prince de la Paix était culbuté, un autre, ne serait-ce que pour

contredire les opérations de son prédécesseur, ne tiendrait pas vraisemblablement à la bonne harmonie qui règne entre les deux états, autant que celui-là, cimentée par une alliance.

Je ne doute pas qu'il ne soit très-intéressant pour le bien des deux nations que le prince de la Paix demeure ferme dans sa place : c'est d'après cette idée que je m'empresserai toujours de l'avertir, si j'apprenais que les menées tendantes à l'en éloigner fissent trop de progrès.

Les vues de ce ministre seraient que l'église romaine fût transférée en Sardaigne : il m'a dit de vous faire part de son idée, et de l'aveu qu'il m'a fait au sujet de la mission des trois prélats ; mais il a désiré que je le fisse directement et confidentiellement : j'espère que vous ne trouverez pas mauvais que je m'en acquitte.

Avant de finir, je dois vous dire un peu ce que sont les trois prélats missionnaires, tous les trois ennemis ouvertement reconnus des Français : l'archevêque de Tolède, bête et fanatique, méchant et dangereux en proportion de son défaut de bon sens ; le confesseur de la reine passe pour avoir de l'esprit et être très-peu scrupuleux en tout ; l'archevêque de Séville, on lui donne plus d'esprit, mais rusé et ambitieux : il a l'air et le jeu d'un adroit courtisan, métier qu'une longue expérience lui a rendu familier. Ces deux derniers visent au chapeau : le premier l'a depuis long-temps. On prétend qu'une nouvelle répandue ici ces jours derniers d'une attaque d'apoplexie au pape, lui laisse entrevoir l'espérance d'obtenir la tiare.

Le général Pérignon.

Paris, le 6 germinal an 5 (26 mars 1797).

Au général en chef.

L'opinion que nous vous avons déja fait pressentir, citoyen général, sur Mantoue, s'est fortifiée depuis que cette place est en notre pouvoir, et nous sommes aujourd'hui entièrement convaincus qu'elle doit être rasée: des motifs politiques et militaires nous y déterminent. En démolissant les fortifications de cette place nous alarmerons plus sérieusement l'empereur sur le retour de sa domination dans la Lombardie, et nous le forcerons peut-être à écouter des propositions de paix; les gouvernemens provisoires qui se sont établis dans le pays conquis acquerront par là une consistance qui ajoutera encore à ses craintes; d'un autre côté, nous ôtons à l'armée ennemie le but vers lequel elle doit diriger tous ses efforts, celui de réoccuper cette place et de nous obliger de nouveau à nous consomer devant ses murs.

Le genre de guerre que nous faisons et la nature des troupes républicaines établissent d'ailleurs notre supériorité dans les mouvemens offensifs, et doivent nous faire préférer les opérations de campagne à celles de siége. La difficulté d'approvisionner et d'armer au complet une place d'une telle capacité serait pour nous un nouvel obstacle. Si ces considérations avaient été appliquées à Mayence, lorsqu'elle était entre nos mains, la guerre aurait pris sur le Rhin une autre face, quels que soient les succès que nous y ayons obtenus.

Nous vous autorisons donc, citoyen général, ou plutôt nous vous invitons à faire procéder à la démolition des ouvrages de Mantoue, et à faire transporter dans l'intérieur l'artillerie et les autres effets militaires que cette mesure rendra inutiles en Italie : vous pourriez en vendre une partie aux gouvernemens provisoires qui s'y sont formés et aux autres états.

La proposition dont nous vous entretenons n'est pas tellement impérative, que vous ne puissiez, citoyen général en suspendre l'exécution, si vous y trouvez des avantages majeurs et que nous ne pouvons apprécier avec la même précision à la distance où nous sommes du théâtre de la guerre. REWBELL, *président.*

Paris, le 6 germinal an 5 (26 mars 1797).

Au général Bonaparte.

Vous trouverez ci-joint, citoyen général, un rapport qui nous a été présenté, par le ministre de l'intérieur, sur la situation de la Corse. Cette île étant sous votre commandement, il est nécessaire que vous ayez une connaissance précise des mesures que le citoyen Miot y a prises, et des moyens qu'il indique pour y rétablir le règne ferme et prospère de la constitution. Le compte que vous avez rendu a ce sujet au ministre de la guerre, et qu'il nous a transmis, est sans doute propre à dissiper toute inquiétude, et il nous suffit pour nous rassurer sur la sûreté extérieure et la tranquillité intérieure

de ces deux départemens. Ainsi nous nous bornons à vous rappeler leurs besoins, et l'intérêt qu'inspire leur position au sortir de la domination anglaise.

REWBELL, *président.*

Copie du rapport présenté au Directoire exécutif, le 4 germinal an 5.

Le 30 ventose, j'ai reçu, par un courrier extraordinaire, des dépêches du citoyen Miot, commissaire du directoire exécutif en Corse.

Ces dépêches sont sous les dates des 5, 6, 10 et 13 ventose.

Leur ensemble offre des détails sur la situation de la Corse, à son arrivée dans cette île ;

Sur sa conduite et les opérations relatives à sa mission ;

Sur l'état actuel des choses et sur ce qu'il exige.

Il est, dit-il, arrivé sans autre moyen que ceux qu'il pourrait tirer de ses propres ressources.

Les instructions du directoire, bien faites sous tous les points de vue, ne lui laissaient pas assez de latitude pour compléter l'organisation dont il était chargé.

Il en attendait de plus étendues ; il comptait sur une correspondance régulière, qui dirigerait sa marche et l'autoriserait à déployer plus de moyens.

Trompé dans son attente, livré à lui seul, privé depuis trois mois, de réponse à ses lettres, il n'a été secouru ni en argent, ni en vivres, ni en hommes ; il a pourtant caché sa détresse : mais, dans une situation

aussi difficile, il n'a pu que suivre ce qu'indiquaient les besoins du pays.

La force militaire manquait : il a senti qu'il fallait lui substituer le pouvoir des autorités constituées, rétablir le cours de la justice, assurer les diverses parties de l'administration, et mettre en mouvement les ressorts de la machine.

Un plein succès a répondu à ses vues : administrations, tribunaux, tout s'est insensiblement organisé, et le pouvoir des autorités établies n'a dans aucun lieu été méconnu.

Les réfugiés rentrés élevaient de vives réclamations sur les spoliations et désastres qu'ils avaient essuyés dans leurs propriétés pendant le temps de la domination anglaise.

Pour contenir l'indignation et la vengeance de ces hommes et prévenir de nouvelles secousses, il a, par une proclamation, invité tous les habitans de la Corse à terminer par la conciliation toutes ces discussions épineuses.

Et, en conséquence, une section du tribunal civil, composée de cinq membres, s'est consacrée à ne remplir que les seules fonctions de l'arbitrage; et cette mesure a pleinement réussi.

Quelques mouvemens s'étaient élevés dans le département du Liamone, la partie la plus remuante de l'île, ils ont été comprimés; des arrêtés sages ont été pris par lui pour ordonner le désarmement des uns et l'arrestation des autres.

Enfin la machine est montée, dit-il, aussi bien que

les circonstances difficiles où il s'est trouvé, par le manque de presque tous les moyens d'argent et de force militaire, ont pu le permettre.

Il déclare avoir outre-passé ses pouvoirs, qu'il s'est peut-être chargé d'une immense responsabilité; mais il a préféré son poids à l'inconvénient de rester spectateur stupide de désordres impossibles à réprimer, et de favoriser ainsi les projets des malveillans, en justifiant par son inaction leurs perfides insinuations; et, d'ailleurs, il se réfère à donner l'explication des motifs qui l'ont guidé.

Sur les plaintes d'un assez grand nombre de particuliers qui demandaient le remboursement d'une contribution forcée à laquelle ils avaient été imposés par les citoyens Bonelli et Cauro, envoyés, en brumaire, en Corse, par le général en chef, pour inquiéter les Anglais et hâter l'insurrection de l'île :

Sans examiner l'emploi des 300,000 liv. qu'ils ont ainsi levés, il a cru devoir consacrer les principes de nos lois, qui ne permettent à aucun pouvoir d'établir d'impositions arbitraires, et il a pris un arrêté, par lequel il charge l'administration centrale de vérifier le bordereau de ces sommes, et l'autorise à les faire recevoir pour comptant dans le montant des impositions dues par ces particuliers.

Mais si les mesures de prudence qui ont été adoptées; si un ascendant de pure moralité ont maintenu tranquilles jusqu'à présent les départemens de Liamone et du Golo, l'époque des assemblées primaires, pendant laquelle, dit-il, tout autre pouvoir est expirant, peut

devenir orageuse, et il est à craindre de voir s'élever des troubles.

Il avait prévenu ce moment en demandant, dès le 4 nivose, les instructions qui pouvaient être particulières à la Corse, il n'en a reçu aucune. Le temps s'avance : on l'interroge de toutes parts, et sur la tenue de ces assemblées et sur ceux qui doivent y être admis ou en être rejetés; mais, par la plus étrange fatalité, cette correspondance que tous les autres départemens ont avec le corps législatif par l'envoi du Bulletin des lois, manque depuis cinq mois à la Corse.

Dans cette situation critique, il ne négligea pourtant rien de ce qui peut écarter les orages.

Il avait cru peu prudent, lors de son arrivée, de faire arrêter quelques individus dangereux: maintenant qu'une partie des motifs qui l'avaient retenu sont évanouis, il a donné les ordres de s'en emparer, afin qu'ils ne puissent exercer leur influence dans les prochaines assemblées.

Il fera connaître les mesures qu'il a prises pour subvenir à l'insuffisance des moyens mis à sa disposition pour faire taire de justes réclamations en indemnité, pour assurer l'existence de la gendarmerie, des colonnes mobiles et de la marine pendant le mois ; mais il annonce ne pouvoir aller au-delà.

Après avoir ainsi fait tout ce qui est en son pouvoir, le citoyen Miot dit qu'il regarde sa mission comme terminée au moment des assemblées primaires, où la présence d'un commissaire du gouvernement lui semblerait inutile et dangereuse ; et il annonce qu'il la termi-

nera par une proclamation, dans laquelle il relatera l'historique de sa mission, développera tous les soins que le gouvernement a pris pour rattacher les habitans de la Corse à la république, en leur faisant valoir sa paternelle bienfaisance, et en les invitant à s'en rendre dignes.

En se retirant du poste qu'il a quitté, le citoyen Miot laissera, dit-il, la Corse tranquille, en général française par inclination et par souvenir, faite pour se plier au régime constitutionnel lorsqu'elle sera bien guidée, lorsque surtout elle sera préservée de l'esprit de parti, qui est le plus grand fléau du pays.

Ce qu'elle attend du gouvernement maintenant, ce ont les secours de l'éducation et des communications, des imprimeries et des chemins; ce sont, dans le moindre délai, des troupes françaises et un commandant français, dont le choix demande la plus grande attention, car il lui faut de la fermeté, de la prudence et de l'impartialité.

Gentili s'est attiré tous les suffrages; mais il est Corse, et il ne peut inspirer une confiance aussi générale qu'un Français.

La première mesure indispensable aussitôt après l'arrivée des troupes françaises, ce sera d'interdire le port d'armes hors le temps du service de la garde nationale, de le défendre à tous les jeunes gens non inscrits sur le registre civique, et de porter des peines contre le port et l'usage du stylet.

Le citoyen Miot ne dissimule pas que la conservation non-seulement de la tranquillité du pays, mais de l'île

même, peut dépendre de la présence des troupes françaises ;

Que les bâtimens anglais font de fréquentes apparitions dans ces parages et jusqu'à la portée du canon ; que ces apparitions entretiennent les espérances des partisans de l'Anglais et produisent les plus funestes effets ; que nos communications avec cette partie de la république sont on ne peut pas plus précaires ; que tout récemment des malheureux, retournant de France dans leur patrie, ont été la proie de l'Anglais, ainsi que plusieurs transports de recrues corses destinés pour l'armée d'Italie.

Et il déplore d'autant plus ces événemens, que les Anglais, dit-il, n'ont d'autre port dans la Méditerranée, et que les forces qu'ils y entretiennent ne consistent qu'en deux frégates et un brick.

Les plaintes faites par le citoyen Miot de n'avoir reçu aucune réponse du gouvernement depuis son arrivée dans l'île, me font présumer que les lettres que je lui ai écrites, notamment le 18 nivose, ont pu être interceptées, du moins qu'elles auront été retardées par les dangers que présente la traversée de la mer.

J'en ai fait un second envoi au citoyen Miot, et j'espère qu'il lui sera parvenu. Je donne à ce commissaire les justes éloges dont sa conduite le rend digne. J'ai répondu aux différentes questions qu'il m'a adressées ; je l'ai encouragé en l'invitant à rester en Corse jusqu'à ce que le directoire lui ait fait connaître ses intentions.

Vous vous rappelez le message fait au conseil des cinq-cents sur la tenue des assemblées primaires et élec-

torales dans cette île. A la réception des dernières lettres du citoyen Miot, j'ai écrit à la commission chargée de ce rapport, et je lui ai fait sentir la nécessité d'une prompte solution.

J'ai demandé au ministre de la justice les lois et arrêtés que réclame le commissaire Miot : il vient de me les faire passer, et j'en chargerai le courrier extraordinaire qui a apporté ses dépêches ; je le charge aussi de mes réponses, et n'attend plus que les ordres du directoire pour partir.

Le ministre de l'intérieur BENEZECH.

Paris, le 6 germinal an 5 (26 mars 1797).

Au général Bonaparte.

Le noble de la république de Venise près la république française a remis, citoyen général, au ministre des relations extérieures une note relative à ce qui s'est passé le 22 ventose dernier à Bergame.

Le directoire exécutif vous transmet copie de cette note et vous invite à lui faire part de ce que vous pouvez savoir sur les faits qui y sont rapportés.

REWBELL, *président*.

Paris, le 3 prairial an 5 (22 mai 1797).

Copie de la note du noble de la république de Venise près la république française, au citoyen Charles Delacroix, ministre des relations extérieures.

Après les protestations réitérées et non équivoques d'amitié que le directoire a toujours faites à la république de Venise; après avoir manifesté dans toutes les circonstances ses intentions les plus fermes de conserver la bonne harmonie qui subsiste entre les deux puissances, le gouvernement de Venise ne pouvait pas s'attendre qu'un agent français aurait suivi des principes qui leur sont entièrement opposés.

Vous serez sans doute surpris, citoyen ministre, d'apprendre que le 12 de ce mois (22 ventose dernier), le citoyen Lefray, commandant les troupes françaises à Bergame, ayant appelé les députés destinés à l'approvisionnement de la ville, les ait contraints à signer un acte dont le vœu prétendu du peuple de Bergame pour la liberté est le sujet, et ait menacé d'envoyer la force s'ils s'y étaient refusés. Après une telle démarche, le même commandant a donné exécution au susdit acte et a fait sommer le gouverneur vénitien de s'éloigner de la ville dans l'espace d'une heure, lequel a été obligé de s'y soumettre: car on voulait l'envoyer sur-le-champ garrotté à Milan, s'il avait résisté.

Le soussigné noble de la république de Venise vient en conséquence de recevoir l'ordre de son gouvernement de vous communiquer un si fâcheux événement et de

vous prier avec instance de vouloir bien le faire connaître au directoire exécutif aussi promptement qu'il vous sera possible.

Une démarche si arbitraire de la part du susdit commandant, appuyée par la force armée, est sans doute entièrement contraire aux sentimens de loyauté et de franchise que la république française a toujours manifestés vis-à-vis le gouvernement de Venise, aux proclamations solennelles que les généraux français ont faites en son nom, et enfin à la persuasion que le directoire exécutif et le général en chef Bonaparte ont toujours témoignée sur la sincérité des intentions du même gouvernement.

La république de Venise est donc intimement convaincue que tout ce qui s'est passé à Bergame, ne pouvant être que l'ouvrage du commandant Lefray, le directoire exécutif voudra bien désavouer formellement la lésion faite à sa souveraineté, et improuvera sans doute la conduite hostile du susdit commandant, à l'effet que la ville de Bergame puisse rentrer dans l'ordre où elle était auparavant.

Il est, citoyen ministre, de la droiture des principes qu'a toujours manifestés la république française; il est de la justice, qui forme la base la plus ferme et la plus respectable de chaque gouvernement, de faire droit promptement, dans une affaire si conséquente, aux justes réclamations que le noble soussigné s'est empressé de vous présenter de la part de la république de Venise, qui a toujours observé la plus exacte neutralité, et qui, surtout dans cette guerre, a donné les témoignages les moins

équivoques de son amitié au gouvernement français, et de l'hospitalité la plus sévère à ses armées.

Agréez, citoyen ministre, l'assurance que le noble soussigné a l'honneur de vous réitérer de sa parfaite considération et de son respect le plus profond.

QUIRINI.

Paris, le 11 germinal an 5 (31 mars 1797).

Le Directoire exécutif au général en chef Bonaparte.

Le brillant début de la campagne que vous venez d'ouvrir, citoyen général, nous rappelle celui qui, dans la dernière, a été le présage des succès constans de l'armée d'Italie, et les circonstances politiques où nous sommes rendent plus précieux ceux qu'elle vient de remporter: vous avez heureusement saisi le moment favorable pour entamer les opérations, et vous avez prévenu, ainsi que nous vous en avions marqué le désir, la jonction de tous les renforts que l'ennemi attendait pour prendre lui-même l'offensive et tâcher d'opérer la réunion de toutes ses forces.

Le courage des troupes que vous commandez semble croître avec l'importance des événemens, et nous remarquons avec bien de l'intérêt l'effet de vos soins pour entretenir dans tous les rangs une émulation toujours plus vive de zèle et de bravoure.

Veuillez témoigner notre satisfaction aux corps qui ont agi, et aux officiers qui se sont distingués.

Le prince Charles, déconcerté par la rapidité de votre

marche, autant que par l'habileté de vos mouvemens, ne s'obstinera pas vraisemblablement à défendre Trieste. La prompte reddition de la garnison de Gradisca doit lui faire craindre le même sort pour celle qu'il jetterait dans cette place maritime, et il est pour nous à présumer qu'elle est en ce moment en notre pouvoir.

Fidèles à la déclaration que nous avons faite, l'année dernière, à l'empereur, nous devons maintenant nous occuper de son exécution : ordonnez, en conséquence, citoyen général, aussitôt votre entrée dans Trieste, la démolition de tous les établissemens publics et la dégradation de son port. Cette mesure, jointe à la destruction des ouvrages de Mantoue, sera pour le cabinet de Vienne un puissant conseil d'entrer en négociation de paix, et l'intérêt militaire nous l'indique d'ailleurs comme avantageuse.

Nous pensons que le nouveau territoire qu'occupe l'armée fournit suffisamment à ses besoins, et que les contributions dont il est susceptible, rendront disponible une partie considérable des sommes stipulées dans le traité avec le pape : nous vous réitérons cette observation en faveur de l'armée de Rhin et Moselle, que le trésor public ne peut secourir aujourd'hui avec assez d'efficacité.

La rapidité de vos progrès ajoute à l'urgence du passage du Rhin : l'armée de Sambre et Meuse est prête à agir, celle de Rhin et Moselle ne l'est pas encore. Pour obvier à cet inconvénient, nous nous proposons de faire prolonger la gauche de cette dernière jusqu'à Mayence, afin que la première débouche sur la rive

droite avec toutes ses forces, et occupe avec avantage l'ennemi, en attendant que le général Moreau puisse opérer son passage et pénétrer dans le cœur de l'Allemagne. Le général Hoche attaquera alors les places d'Ehrenbrestein et de Mayence, après que de concert ils se seront rendus maîtres d'une offensive décidée.

Nous vous invitons à nous donner les détails des mouvemens qui ont éclaté dans plusieurs villes vénitiennes. REWBELL, *président*.

P. S. Nous recevons à l'instant le courrier que vous nous avez expédié de Goritzia.

Paris, le 13 germinal an 5 (2 avril 1797).

Au général Bonaparte.

Les envoyés des républiques lombarde et cispadane nous pressent, citoyen général, de prononcer sur leur sort politique ; mais les circonstances sont encore telles que nous ne pouvons nous départir des principes qui nous ont jusqu'ici dirigés à l'égard des gouvernemens provisoires. Les reconnaître comme puissances, ce serait nous enlever les droits que la guerre donne dans les pays de conquêtes, et nous priver des ressources qu'ils présentent ; ce serait en outre nous ravir les moyens d'établir des compensations favorables à la conclusion de la paix et nous exposer à violer la garantie que nous aurions accordée ; ce qui est incompatible avec la loyauté du gouvernement français.

Mais, en nous réservant, citoyen général, ces avantages, nous laissons aux républiques italiennes la liberté de se constituer entièrement d'après leur vœu, et de se régir sans autre entremise de notre part, que celle que la sûreté ou le bien-être de l'armée exigeraient impérieusement.

Nous vous invitons, citoyen général, à prendre ces vues pour base de vos relations avec les différens états qu'elles concernent. REWBELL, *président*.

Rome, le 20 ventose an 5 (10 mars 1797).

Au général Bonaparte.

M. le marquis Massimi, l'un des plénipotentiaires du pape, qui a signé le traité de Tolentino, vous est envoyé par sa sainteté, dont il vous remettra une lettre. Je lui ai donné un passe-port pour se rendre auprès de vous, où il sera accrédité, ainsi que je le suis ici, par sa seule qualité de plénipotentiaire ayant signé le traité de paix. Il a la confiance entière du pape et du cardinal secrétaire d'état, il est envoyé par eux; c'est une des personnes les plus considérables de Rome. Je crois qu'il sera envoyé, après la ratification du corps législatif, en qualité de ministre à Paris; c'est un des hommes de ce pays-ci qui entendent le mieux les affaires.

Cet envoyé du pape a pour instructions :

1°. De vous demander, au nom du pape, de la manière la plus instante le rétablissement de l'autorité civile de sa sainteté à Ancône, le pape se chargeant

de pourvoir à l'entretien de la garnison française, tant qu'elle restera dans cette ville. Le mémoire ci-joint en italien, n°. 1er, m'a été remis par le cardinal secrétaire d'état, relativement à cet objet, et il contient des motifs dignes d'attention. Le gouvernement romain prétend que si, d'un côté, la république française n'a pas voulu, par le traité, porter un aussi grand préjudice à tout le reste de l'état ecclésiastique, que celui qui résulterait de la privation de l'autorité civile à Ancône, d'une autre part, la famine et la désorganisation politique dans tout le reste de l'état du pape, ainsi que la ruine totale de ses finances, seraient des conséquences immédiates d'une pareille privation. La Marche d'Ancône, qui est un pays abondant, nourrit toutes les autres provinces de l'état ecclésiastique; mais si la liberté de l'extraction des blés avait lieu dans le port d'Ancône, l'appât du gain en ferait sortir tout ce qui sert aujourd'hui à l'entretien des pays voisins. De même, si un régime uniforme n'est pas suivi par rapport aux impôts, le port d'Ancône étant environné de pays ouverts, on pourra en extraire tout facilement, et les finances du pape seront privées de toutes perceptions d'impôts; enfin, si une autorité indépendante du pape s'établit à Ancône, vu ses rapports avec les pays voisins, il y aura un état dans l'état, et l'ordre politique y sera infiniment troublé ou totalement interverti.

2°. Le pape demande aussi de pouvoir rentrer en possession, dès à présent, du gouvernement civil des autres pays, tels que Pescara, Macerata, etc., qui devront être évacués par l'armée française. Les autorités

nouvelles que l'on établit dans ces mêmes pays, étant dans un contraste manifeste avec la puissance du pape, ne cessent de prendre des mesures, qui ôtent au gouvernement tout moyen, le mettent dans les plus grands embarras, et intervertissent totalement l'ordre politique et économique de l'état ecclésiastique.

3°. Les municipalités d'Ancône, de Macerata, etc., ne cessent de faire les réquisitions les plus fortes dans toutes les villes de la province de la Marche, en fait de chevaux, de bœufs, de draps, de chemises, de souliers, etc., et même de blé, en ordonnant, sous les peines les plus fortes, d'en faire le transport à Ancône; ce qui met au dernier désespoir cette province, qui voit qu'on la dépouille de tout, et qu'elle va être exposée à la disette la plus cruelle. Comme elle est la mère nourrice de la capitale, et que l'on craint beaucoup pour la ville de Rome même, on demande un prompt remède à un inconvénient si grave, dans la confiance où l'on est que, d'après le traité de paix, les agens du gouvernement français ne sauraient avoir en vue la ruine totale de ce pays.

Toutes les réquisitions ne sont pas pour l'entretien journalier des troupes françaises, et les contributions qui en résultent, quand elles ont été imposées après la signature du traité, me seront ici portées en compte pour autant de paiemens faits sur la contribution stipulée à Tolentino; et comme on ne peut rien exiger au delà après la paix, je ne saurais, sans injustice, refuser d'admettre de pareils objets pour autant à l'acquit

des dernières contributions. Veuillez bien me marquer à cet égard vos intentions.

4°. Un grand nombre d'ecclésiastiques, de gens riches et de maisons religieuses, qui possèdent des biens dans la Romagne, dans le duché d'Urbin et dans la Marche d'Ancône, sont domiciliés à Rome ou employés par le gouvernement pontifical. Ils se flattaient de pouvoir jouir en paix de leurs revenus depuis le traité de paix; mais des commissaires de l'armée française ont mis partout des séquestres sur les biens susdits, et les propriétaires s'en trouvent privés entièrement. Si leurs propriétés étaient situées en France, ils pourraient en jouir comme sujets d'une puissance amie de la république; si une nouvelle loi et des rigueurs de nouvelle invention dans les pays conquis les dépouillent de tous leurs droits, nous serons exécrés ici, tandis que si tout est conservé, on nous en aura de l'obligation, et tous les grands prélats de Rome seront dans une espèce de dépendance de nous. Cet objet a sûrement besoin d'être systématisé de nouveau.

5°. Les cardinaux, prélats et autres, qui possèdent des biens dans le Milanez et qui sont attachés au service du pape, s'agissant d'une puissance actuellement en paix avec la France, demandent de pouvoir toucher leurs revenus, d'après les lois généralement suivies à cet égard: le séquestre a été mis non-seulement sur leurs biens ecclésiastiques, mais aussi sur leurs revenus patrimoniaux. Le cardinal Busca, secrétaire d'état, qui est du nombre, ne demande rien pour lui, si l'on a des raisons particulières contre sa

personne ; mais je dois dire que depuis le traité de paix, il s'exécute et ne néglige rien pour se bien conduire envers nous ; et comme nous ne connaissons ni haine, ni état de guerre par rapport aux individus, il sera sans doute traité comme les autres. Je crois avoir suivi ici les bonnes vues, en ne témoignant à personne aucun souvenir des égaremens et inimitiés passés : tout est effacé par le traité, s'il s'accomplit bien. Je me suis seulement abstenu de rendre visite au cardinal doyen du sacré collége, Albani, que cela met fort en peine, et qui me fait faire des insinuations à cet égard. Mais si j'avais eu des lettres de créance pour le pape, en m'installant régulièrement, j'aurais été chez le cardinal Albani, comme chez les autres : car alors ces sortes de visites ne sont pas faites à la personne, mais à la place, et dès qu'on est en paix avec le souverain, il faut rendre ce qui est d'usage à ses ministres. C'est ainsi que nous ferons tout plier, et que nous parviendrons à tout réconcilier. Le chevalier Azara s'anime et s'embrouille dans des personnalités ; il me semble que notre politique ne doit pas être de guerroyer avec personne.

6°. M. le marquis Massimi est chargé de s'occuper aussi de ce qui regarde les prisonniers à restituer au pape : je l'ai prévenu qu'il trouverait cet objet en désordre. Il s'entendra avec vous à cet égard.

7°. Je vous envoie copie de la note par laquelle le cardinal secrétaire d'état m'annonce que, dans la réforme des régimens, on doit en réformer d'anciens pour conserver le régiment Colonne, que je crois à la solde du connétable, et je vous ai envoyé précédemment l'autre

note dans laquelle il me fait part de la suppression des armemens. Cet objet est peu digne d'attention. Toute l'armée du pape restera fort peu nombreuse, mauvaise, et manquant de tout ce qu'il faut pour la guerre ; ce gouvernement-ci n'a en vue d'employer ses troupes que comme sbires pour contenir ses sujets. Ce n'est donc pas un article sur lequel je veuille épiloguer ; cependant je dois le soumettre à votre considération, afin que, si vous en jugiez autrement, je m'attachasse à suivre vos ordres.

Le général Colli renvoie huit domestiques allemands qu'il avait amenés, dans l'idée qu'il jouerait ici un grand rôle. Il existe à Rome obscurément ; mais on a en vue de le placer ici à la tête du militaire de sa sainteté, pour lui faire un état, et parce qu'on n'a personne qui soit capable de régler ce qui concerne les troupes. On se propose d'obtenir votre agrément pour lui donner ici le même emploi qu'avait le général Caprara.

8°. Je vous ai envoyé un mémoire du général des postes du pape, au sujet des communications à rétablir par les courriers entre l'état ecclésiastique et nos pays conquis. L'objet est important pour le commerce, et il a besoin d'être concerté avec soin. Je fais observer que le gouvernement romain veut faire passer par Ancône le courrier ordinaire de Pezaro, qui allait précédemment par le Furlo.

Quand nous aurons tiré à peu près, de pièces et de morceaux, le mieux qu'il sera possible, les 30,000,000 imposés, sans compter tout ce que la guerre aura coûté de pertes à l'état ecclésiastique, nous aurons tout épuisé

et il est possible d'aller jusqu'au bout sans faire naître de trouble ni d'irritation qui puisse dégénérer en fureur; il faut pouvoir rester ensuite bons amis ou tout au moins dans une certaine harmonie. Permettez-moi donc de vous prier, citoyen général en chef, de vouloir bien écouter avec attention M. le marquis Massimi, et faire en sorte que ce que vous trouverez utile et juste, soit ordonné et réglé d'après vos sages idées, et non abandonné à la vivacité des têtes bouillantes.

M. le marquis del Vasto est venu me voir, et nous nous sommes fait beaucoup d'amitiés. La cour de Naples paraît contente de la paix de Rome; elle se montre enfin persuadée du grand intérêt qu'elle a d'être en paix avec nous.

Elle paiera les 8,000,000. La situation imposante de l'armée d'Italie, qui va toujours en augmentant, ne peut manquer de bien assurer l'état de paix de l'Italie inférieure; mais vous sentez que si le pape paye bien ce qu'on lui impose, ses moyens resteront épuisés, et nous aurons tant tiré, qu'il est à propos de le contenter ensuite, de le ménager après pour nos avantages ultérieurs qui, à l'égard du commerce, pourront être considérables. CACAULT.

Brescia, le 21 ventose an 5 (11 mars 1797).

Au général Bonaparte.

La ville de Brescia contient un grand nombre de personnes ennemies du bon ordre, et qui, feignant de

l'attachement pour la nation française, se procurent des emplois pour avoir des papiers dont elles feraient un abus honteux si elles arrivaient à leur but. Par égard pour mes instructions, je n'ai fait, jusqu'à présent, que surveiller ces malveillans; mais, en ce moment, la chose en est au point qu'il est nécessaire de prendre des mesures pour parer à un mouvement prochain. A cet effet, je vais réunir, dans la ville, la cavalerie éparse, et faire venir de Verone un détachement d'infanterie. J'ai un double but en vous instruisant de cette affaire : d'abord, c'est pour vous faire observer, à l'égard de ce mouvement de troupes, qu'il est possible que le nombre en soit exagéré, et ensuite c'est pour vous prier de donner des ordres pour faire descendre de ce fort six ou huit petites pièces d'artillerie, dont on manque depuis qu'elles y ont toutes été transportées.

Un autre objet trop important pour que je n'en fasse pas mention, c'est que les troupes françaises qui passent par ici se conduisent parfaitement. On a seulement eu à prévenir quelques actes d'indiscipline peu graves.

Si vous jugiez à propos de prendre des renforts parmi les troupes lombardes, je vous prierais de les faire passer ailleurs qu'à Brescia, sachant parfaitement que les soldats qui les composent ne ressemblent point aux militaires français : elles pourront se rendre à Cocaglio, de Cocaglio à Béra, et de là pousser plus loin; mais la plus grande faveur que vous puissiez nous faire, c'est de leur faire rejoindre l'armée par Cremone.

En servant avec zèle les vues de mon gouvernement,

je crois rendre un bon office à l'armée française, qui tire plus d'avantages de la tranquillité actuelle de l'état vénitien, que des troubles et de la désorganisation que cet état pourrait éprouver.

Je m'en repose sur votre loyauté, et sur les offres que vous m'avez faites dans votre dernière lettre pour seconder les efforts que je fais pour remplir mon devoir.

Je vous prie d'être persuadé des sentimens d'estime, etc. BATAGLIA.

Foligno, le 22 ventose an 5 (12 mars 1797).

Au général en chef.

Le premier paiement qui doit être fait à la république par la cour de Rome, conformément à l'art. 10 du traité de paix, n'est pas encore effectué. Dix millions sont arrivés, je les ai fait transporter à Tolentino, où ils sont gardés par des troupes et des officiers en qui j'ai confiance. Je vais les faire partir pour Bologne, escortés par les mêmes troupes. Les 5,000,000 qui doivent compléter le premier paiement arriveront d'ici à deux jours, d'après ce que m'a écrit le ministre Cacault. J'évacuerai aussitôt ce pays-ci suivant les termes de l'article 14 du traité.

Il arrive de temps en temps quelques chevaux de selle, que j'ai soin de faire distribuer aux divers détachemens de cavalerie à pied qui sont dans les états du pape. A mesure qu'ils se trouvent montés, je les fais filer sur la Romagne, pour leur faciliter les moyens

d'alimenter leurs chevaux et en même temps les rapprocher de l'armée, où je les renverrai lorsque je sentirai que leurs chevaux seront réparés et en état de faire le service.

Tout est tranquille dans cette province et dans celle de Macerata ; je ne puis pas en dire de même de la légation d'Urbin, où les troubles commencent seulement à se dissiper. J'y ai fait marcher des troupes pour imposer au peuple ignorant et fanatisé. J'ai engagé un prélat jouissant d'une grande considération à y aller pour l'éclairer ; je présume que sa démarche ne sera pas sans fruit, et qu'il m'évitera le désagrément de voir couler le sang. VICTOR.

Turin, le 26 ventose an 5 (16 mars 1797).

Au général Bonaparte.

Vous avez vu, mon général, par les deux lettres que j'ai eu l'honneur de vous écrire, en date des 1er et 7 du courant, et par celle de M. le chevalier Priocca, la manière franche et loyale avec laquelle sa majesté le roi mon maître en a agi, en approuvant le traité signé à Bologne, en expédiant, douze heures après mon arrivée, son approbation à Paris, et ordonnant ensuite la prompte exécution de l'article 5, dont la condition en effet était déjà pleinement remplie le 13 du courant (aux 6 canons près qui partaient ce soir-là même pour Novare), lorsque l'événement le plus inattendu a forcé sa majesté de suspendre tout mouvement ultérieur, et

l'a plongée, ainsi que M. le chevalier Priocca et moi, dans la plus grande perplexité sur les causes d'un changement si subit, dont vous jugerez vous-même, mon général, par le récit que je vais vous en faire, et par la pièce que je joins à ma lettre.

Le général Clarke, qui était ici depuis le 9 du courant au soir, attendant, ainsi que nous, sans en douter un instant, l'approbation du directoire exécutif du traité de Bologne, nous déclara, le 13, qu'il venait de recevoir un courrier de Paris, et que le directoire, sans avoir reçu ses dépêches ni les vôtres, et apparamment sur la simple communication du traité que lui en aura faite M. le comte Balbo, l'avait presque totalement désapprouvé, et lui envoyait de nouvelles instructions et de nouveaux pleins-pouvoirs. Cet événement, déjà bien extraordinaire et bien surprenant, est devenu entièrement une énigme pour nous, lorsque l'on vit par le nouveau projet du traité que présenta hier le général Clarke au chevalier Priocca, qu'il était réellement tout à fait dénaturé, comme vous l'observerez aisément par la copie que j'ai l'honneur de vous en transmettre, avec une note d'observations que j'y ai faites à la hâte.

Ce n'est pas tout encore : le nouveau plein-pouvoir qu'a reçu le général Clarke est non-seulement sans date, mais il ne l'autorise qu'à négocier, et point à conclure, ni à signer ; de sorte que le traité ne saurait jamais avoir lieu qu'à Paris, ce qui entraînera nécessairement un retard bien considérable, tandis que le projet même du traité exige que 5,000 hommes d'in-

fanterie et un régiment de cavalerie soient prêts le 1er avril, c'est-à-dire, dans quatorze jours, à compter de la date de la présente.

Si vous ajoutez à ces circonstances, mon général, celle bien désagréable que les coupables de la dernière conjuration, que vous avez bien voulu offrir au chevalier Priocca de faire arrêter, et qui ont ensuite été arrêtés effectivement par votre ordre à Milan, aient été incessamment relâchés et se promènent tranquillement: vous ne pouvez être étonné que sa majesté soit fortement surprise et affligée d'une conduite si extraordinaire et d'autant moins attendue, que vous ne pouvez certainement disconvenir que nous n'ayons mis de notre côté toute la loyauté et la franchise possibles, ainsi que toute l'activité à faire passer l'approbation du roi à Paris, et à remplir les conditions.

Ces sentimens et les dispositions de sa majesté à s'unir étroitement avec la république française ne sont cependant pas diminués par ces événemens, dans le cas qu'ils ne fussent dépendans que de quelques équivoques ou retards, ce que nous désirons et espérons encore, d'autant plus que le comte Balbo n'a pas encore écrit un mot de ce qu'on lui a répondu à Paris.

La profonde estime que sa majesté a de votre personne et de votre manière de penser, l'a engagée à m'ordonner de vous instruire en détail de tout ceci, puisque, outre l'importance que vous soyez prévenu à temps de la cause qui suspend la marche ultérieure des troupes formant le complément du contingent, elle ne doute pas que vous ne coopériez efficacement à un rapproche-

ment également désiré des deux puissances, mais qui doit cependant être posé sur des bases équitables.

De mon côté, vous savez, mon général, combien je désire la conclusion de cette affaire; il en est de même du chevalier Priocca; et en attendant impatiemment votre réponse sur une affaire si importante et si extraordinaire, j'ai l'honneur de me dire votre tout dévoué,

Le marquis DE SAINT-MARSAN, *aide-de-camp du roi de Sardaigne.*

Conegliano, le 26 ventose an 5 (16 mars 1797).

Au général Bonaparte.

Ayant été fait prisonnier de guerre, il y a peu de jours, par les troupes françaises aux ordres de M. le général Masséna, la nécessité urgente de pouvoir vaquer à mes affaires particulières en Allemagne m'oblige à vous prier, monsieur le général, de me procurer l'agrément d'y retourner, sous la caution de ma parole d'honneur de ne point servir contre les troupes françaises jusqu'à l'époque d'un échange mutuellement convenu.

Je me flatte, monsieur le général, que vous vous voudrez bien ne pas me refuser cette satisfaction, jusqu'à présent commune à tous les officiers généraux autrichiens qui se sont trouvés dans le même cas que moi.

Si je n'étais aussi convaincu que je le suis de votre indulgence envers les officiers prisonniers de guerre, je balancerais, monsieur le général, à vous prier de

vouloir bien étendre vos bontés sur le sort de dix-sept officiers autrichiens pris dans la même action que moi; mais ma juste confiance ne craint pas une indiscrétion, en vous demandant cette même faveur pour ces messieurs.

J'ai l'honneur d'être, etc. LUSIGNAN.

Venise, le 27 ventose an 5 (17 mars 1797).

Au général en chef.

J'ai reçu la lettre que vous avez bien voulu m'écrire le 22, et vos intentions seront pleinement remplies à l'arrivée de la frégate *la Brune*.

J'ai l'honneur de vous remettre, ci-joint, une note que le sénat m'a envoyée ce matin. Ce gouvernement est dans la plus grande consternation; il a expédié hier au soir un courrier à Paris, et M. Pezaro est chargé d'aller vous porter lui-même les représentations de ce gouvernement.

Le public ici assure que les Bergamasques et les Brescians sont prêts à s'insurger. Si le fait dont on se plaint est l'exécution de vos ordres, il ne m'appartient pas de chercher à en approfondir les motifs; s'il en est autrement, je regarde le rapport fait au sénat comme très-équivoque, et je prends des mesures pour être exactement instruit.

Au reste, la république de Venise touche à sa fin: le gouvernement n'a plus de ressorts; les peuples sont arrivés au mépris, et il ne faut plus qu'une étincelle

pour allumer l'incendie. On ne nous aime pas; mais le mot de liberté que nous prononçons avec enthousiasme, retentit partout, et les vieux aristocrates ont beau proclamer leurs vieilles habitudes, ils ne font que précipiter le moment de leur chute.

M. Pezaro tient à son pays et à la forme de son gouvernement : hors de là, vous le trouverez, mon général, toujours porté à faire pour vous tout ce que vous exigerez qui ne compromettra, ni ce qu'il appelle ses sujets, ni leur tranquillité. C'est ainsi que je l'ai connu depuis que j'ai à traiter avec lui. Il vous exposera le besoin qu'on a ici de secours, il vous dira en cela la vérité, et si vous ne pouvez pas aider les Vénitiens d'un peu d'argent et de bestiaux, ils n'iront pas jusqu'au bout. LALLEMANT.

Note jointe.

Voici ce que j'ai pu recueillir : Les Bergamasques et les Brescians sont depuis long-temps mécontens de leur gouvernement : l'entrée des Français en Lombardie leur a donné l'idée de s'y soustraire. L'incertitude des événemens les retenait encore, nos victoires et la prise de Mantoue les ont encouragés ; ils ont mis moins d'attention à se cacher. M. Ottolini, anti-français, et lâche instrument de la tyrannie des inquisiteurs d'état, a commencé à les vexer. Sous le moindre prétexte d'opinion favorable à nos principes, des emprisonnemens, des arrestations, des disparitions même, des réprimandes publiques pour de simples discours, ont exaspéré tous les esprits. Il s'est formé un comité révolutionnaire se-

cret; on a expédié à Milan trois députés pour demander secours et protection à la Lombardie. On dit que le commandant de la province leur a répondu qu'il ne pouvait pas les aider ouvertement, qu'ils eussent à bien consulter le vœu général de leurs concitoyens, et à agir d'eux-mêmes, sauf à les protéger si les circonstances l'exigeaient.

Les députés, revenus à Bergame, y ont tenu diverses assemblées; Ottolini les a découverts : il a déguisé son valet de chambre en paysan; il l'a expédié en courrier à Venise, pour porter aux inquisiteurs une liste très-nombreuse des prétendus révoltés, et qui comprenait tous les principaux personnages de la ville. On a été prévenu de cette mesure, on l'a dénoncée au commandant français comme une nouvelle trahison d'Ottolini : quatre hussards ont été détachés à la poursuite du courrier et lui ont enlevé ses dépêches; elles ont été lues au comité. La liste de proscription a indigné, on s'est prononcé : les uns voulaient tuer Ottolini, d'autres l'envoyer aux fers à Milan; enfin, les plus modérés l'ont emporté : on lui a signifié de sortir de la ville, et le comité s'est emparé de l'administration. On ne dit pas quelle part active le gouvernement français a prise à ces résolutions, on dit seulement qu'ignorant l'effet de cette explosion et pouvant même soupçonner qu'elle était dirigée contre nous, il a pris des mesures militaires de sûreté, qui peut-être ont autorisé une partie des rapports d'Ottolini.

Brescia, le 27 ventose an 5 (7 mars 1797).

Au général en chef.

L'événement arrivé à Bergame depuis votre réponse à ma dernière lettre, dans laquelle vous daignez m'adresser des choses si obligeantes, m'aurait déterminé à partir, si je n'eusse pensé que mes deux concitoyens, envoyés vers le camp français, pouvaient se concerter avec vous pour faire en sorte que, sans porter atteinte à la neutralité, la république de Venise pût chercher à récupérer une ville dont la majeure partie des habitans, selon tous les rapports que je me suis procurés, conserve un vif attachement au gouvernement vénitien.

D'ailleurs, j'ai l'honneur de vous assurer que personne n'a été emprisonné sous prétexte de conspiration, et il serait bien extraordinaire que le gouvernement qui a donné tant de preuves d'amitié aux Français voulût persécuter ceux qui se montrent ses amis. Voilà près de neuf mois que je me trouve à Brescia sans que personne y ait été aucunement poursuivi. J'ai observé les choses avec attention, et je vous les ai rapportées avec fidélité dans ma dernière lettre.

Depuis l'événement de Bergame, j'ai fait marcher de ce côté moins de troupes que je n'avais l'ordre d'en faire avancer de Verone.

Ce que j'ai été à même d'apercevoir, c'est qu'en pareille circonstance un rien suffit pour porter le trouble dans une ville, et que la peur peut y produire les plus

funestes effets : c'est pourquoi j'ai fait répandre une amnistie, qui a changé la tristesse en joie. Je connais le cœur humain et les passions qui doivent l'agiter, et je tâche en conséquence de me conduire prudemment; mais pourquoi, je vous le dis avec franchise, trouverait-on tant d'obtacles à laisser passer trente, soixante et même cent soldats d'un lieu à l'autre, et pourquoi gêner, dans des dispositions si légères, un gouvernement qui a donné tant de preuves de sa bonne foi?

Toutes ces raisons me rendent bien jaloux de vous voir, et j'aurais déjà cherché à m'en expliquer de vive voix avec ma franchise et ma loyauté ordinaires, si je ne craignais que mon départ n'occasionât quelque mouvement, que je cherche si soigneusement à éviter : c'est pourquoi j'ai prié le général Chamberlhac de faire parcourir la ville par de grosses patrouilles françaises, ayant de mon côté fait augmenter les nôtres.

Je me permets de vous témoigner de nouveau le vif désir que j'ai de voir les troupes lombardes passer ailleurs qu'ici : les habitans de ce pays, hospitaliers envers les troupes françaises, ne le sont pas autant envers d'autres.

Je vous prie, autant que vos importantes occupations vous le permettront, de répondre à ma lettre, et je termine par vous assurer de ma considération la plus distinguée. François Battaglia.

Trivigiano, le 29 ventose an 5 (9 mars 1797).

Au général en chef.

A mon arrivée à Trivigiano, j'ai trouvé cette ville pillée par des soldats de la division Serrurier, la mienne n'a pas été plus sage, et a fini de ruiner ses pauvres habitans; le chef de brigade Auvray me rend compte que des militaires faisant partie de l'avant-garde, et quelques-uns de la quatrième y sont entrés malgré la force armée, et ont poussé la scélératesse jusqu'à incendier une maison. Je viens de donner un ordre pour prévenir de semblables excès; mais je crois qu'un ordre de votre part est nécessaire dans le moment où nous allons entrer dans le pays conquis, et où il est à propos de nous faire aimer.

Le soldat, livré au pillage, a méconnu ses chefs; un volontaire de la soixante-neuvième a couché en joue le chef de bataillon Arnaud, qui voulait arrêter le désordre : cet individu a été consigné, et on l'a laissé évader.

Je vous envoie copie de l'ordre que j'ai donné.

Je vous rends compte que nos découvertes ont été jusqu'à près de trois milles, et qu'elles n'ont point rencontré l'ennemi: les paysans leur on dit qu'ils ont évacué cette nuit.

La quarantième demi-brigade offre 1,000 liv. pour indemniser le propriétaire de la maison incendiée, j'ai applaudi à cet acte d'humanité, digne de nos braves soldats; mais j'attendrai vos ordres pour disposer de cette somme.

GUIEUX.

Gradisca, le 29 ventose an 5 (9 mars 1797).

Au général en chef.

Conformément à vos ordres, mon général, j'ai fait avancer ma division entre Mariane et Gradisca. J'ai, après l'avoir mise en bataille, ordonné au général Friant de se porter avec la trentième demi-brigade à la porte du Salvador.: la quatre-vingt-huitième devait former la réserve; à l'adjudant général Mireur, de se porter à la porte Nova avec douze compagnies de grenadiers; au général Murat, avec la quinzième demi-brigade et un escadron de hussards, à la porte de Laqua: ce général devait passer la rivière de l'Izonzo avec un corps de troupes, et couper la retraite à la garnison de Gradisca; le restant de ma division en bataille dans la plaine, composée de la cinquante-cinquième et soixante-unième commandée par le général Muilley, le premier régiment de hussards et le quatorzième de dragons sous les ordres de l'adjudant-général Sarrasin, devaient proteger les attaques de Gradisca, en livrant bataille aux troupes que le prince Charles aurait pu envoyer de Goritzia.

Les ordres ainsi donnés, les généraux d'attaque ont avancé à la tête de leurs colonnes avec cette bravoure qu'on caractérise quelquefois de fureur.

Quatre mille hommes formant la garnison de Gradisca étaient rangés sur les remparts de la ville; leur fusillade et le feu de leurs canons vomissaient à chaque instant la mort sur nos soldats, sans que leur intrépidité en fût ralentie: leur audace, au contraire, accrue par

les obstacles, les faisait roidir contre les difficultés. Enhardis par les généraux qui les dirigaient, ils demandaient à grands cris des échelles pour escalader le rempart, et des haches pour briser les portes; j'ai donné des ordres pour que ces objets parussent au plus vite: j'allais donner le signal, lorsque des principes d'humanité m'ont retenu; j'ai fait sommer M. d'Augustinetz, colonel du régiment de Splenitz, commandant la forteresse, de se rendre sur-le-champ, sous peine d'être passé lui et sa troupe au fil de l'épée.

Vous trouverez ci-joint, mon général, copie de la sommation: en réponse, le colonel a demandé à sortir avec les honneurs de la guerre, sous condition que la garnison se retirerait en Autriche.

La disposition de mes troupes était telle, que je ne pouvais pas y accéder. J'ai donc exigé que les ennemis fussent prisonniers de guerre, en conservant aux officiers la faculté de se retirer, sur leur parole de ne pas servir contre la république et ses alliés jusqu'à leur échange. Je n'ai donné qu'un quart heure, mes réponses ont été acceptées; deux bataillons de Splenitz et deux d'un autre régiment ont sorti, à deux heures du soir, par la porte de Goritzia à Palma, et ont déposé ensuites les armes. Je les ai dirigés sur Palma.

Si j'avais à vous recommander, mon général, toutes les personnes qui se sont distinguées, j'aurais beaucoup à faire. Sans juger mes collaborateurs, il est impossible de passer sous silence la bravoure audacieuse du général Murat, de l'adjudant-général Mireur, et du général Friant; il a fallu leurs talens, leur bravoure pour dé-

cider l'ennemi; ils se portaient partout, consolaient les blessés, soutenaient le courage des soldats à attendre la mort avec sang-froid. L'ennemi a tenté vainement de venir de Goritzia pour dégager la garnison, en descendant la rive gauche de l'Izonzo. Le brave Murat, à qui j'avais envoyé un bataillon de la cinquante-cinquième, l'a forcé de se retirer précipitamment. Je vous recommande, mon général, le citoyen Julien, commandant de mon artillerie : son activité, son zèle m'ont rendu de grands services; il a créé des moyens, il a fait honneur à son arme. Je vous prie aussi de ne pas oublier que le chef de brigade du génie Campredon ne m'a pas quitté pendant presque toute l'action. Je recommande à votre sollicitude paternelle le citoyen Maurice et les deux frères Conroux, jeunes gens qui ont continué à se distinguer, et qui appartiennent à un brave et respectable militaire. Je finis, mon général, quoique j'aie bien des choses à vous dire, en rendant justice au jeune Lemarrois, votre aide-de-camp : il s'est fait remarquer par son mépris pour le danger, et, quoique d'un âge fort tendre, il a montré beaucoup de calme et de sang-froid; l'aide-de-camp du général Murat a chargé ce matin avec le premier régiment de hussards : ce brave régiment a fait une vingtaine de prisonniers.

J'ai eu beaucoup d'hommes tués et blessés, entre autres beaucoup d'officiers; quelques soldats se sont malheureusement noyés en passant l'Izonzo, mais seulement cinq à six. Nous avons pris huit drapeaux et sept pièces de canon.

Le citoyen Binon, aide-de-camp du général Friant,

a eu un cheval tué sous lui : cet officier et le citoyen Denis, officier de correspondance de ce même général, se sont distingués par leur bravoure. Plusieurs soldats ont été blessés de coups de pierre en voulant essayer d'escalader le rempart. BERNADOTTE.

Ancône, le 24 pluviose an 5 (12 janvier 1797).

A M. le prince Belmonte Pignatelli, ministre de S. M. le roi des Deux-Siciles.

Le directoire exécutif m'a envoyé dans le temps, monsieur, les notes que vous lui avez remises, exprimant le désir que le roi votre maître avait que l'armistice conclu entre la république française et le pape continuât à avoir lieu et pût servir à un accommodement définitif.

J'ai en conséquence réitéré dès lors auprès de la cour de Rome mes instances pour l'exécution des conditions de l'armistice, et pour y ouvrir des négociations de paix, comme vous le verrez par les pièces ci-jointes. Mais la cour de Rome, livrée à l'esprit de vertige, a préféré le hasard des armes : la guerre est devenue dès-lors inévitable ; mais, fidèle au système de modération qui dirige exclusivement les opérations du directoire exécutif, et envieux de donner à sa majesté le roi des Deux-Siciles une preuve de la considération qu'a pour lui la république française, après la première conférence que j'ai eu l'honneur d'avoir avec vous, j'ai écrit la lettre

que je vous ai communiquée à M. le cardinal Mattei. Je ne doute point que le directoire exécutif de la république française ne soit charmé dans toutes les circonstances, de saisir les occasions d'affermir la paix qui l'unit à sa majesté le roi des Deux-Siciles, et de montrer sa modération au milieu des succès éclatans que vient d'obtenir l'armée d'Italie, par les défaites de l'armée autrichienne et la prise de Mantoue, comme elle a montré à l'Europe sa fermeté dans tout ce qui tendait à soutenir la dignité de la république et la gloire des armes françaises. BONAPARTE.

Ancône, le 25 pluviose an 5 (13 février 1797).

A M. le cardinal Mattei.

J'ai reconnu dans la lettre que vous vous êtes donné la peine de m'écrire, monsieur le cardinal, cette simplicité de mœurs qui vous caractérise. Vous verrez, par l'imprimé ci-joint, les raisons qui m'ont engagé à rompre l'armistice conclu entre la république française et Sa Sainteté.

Personne n'est plus convaincu du désir que la république française avait de faire la paix, que le cardinal Busca, comme il l'avoue dans sa lettre à M. Albani, qui a été imprimée et dont j'ai l'original dans les mains.

On s'est rallié aux ennemis de la France lorsque les premières puissances de l'Europe s'empressaient de reconnaître la république et de désirer la paix avec elle; on s'est long-temps bercé de vaines chimères et on

n'a rien oublié pour consommer la destruction de ce beau pays. Je n'entendrai jamais à aucune proposition qui tendrait à terminer les hostilités entre la république française et Sa Sainteté, qu'au préalable on n'ait ordonné le licenciement des régimens créés après l'armistice ; secondement que l'on n'ait ôté par notification publique le commandement de l'armée de Sa Sainteté aux officiers-généraux envoyés par l'empereur. Ces clauses remplies, il reste encore à Sa Sainteté un espoir de sauver ses états en prenant plus de confiance dans la générosité de la république française, et en se livrant toute entière et promptement à des négociations pacifiques.

Je sais que Sa Sainteté a été trompée : je veux bien encore prouver à l'Europe entière la modération du directoire exécutif de la république française, en lui accordant cinq jours pour envoyer un négociateur muni de pleins pouvoirs, qui se rendra à Foligno, où je me trouverai et où je désire de pouvoir contribuer en mon particulier à donner une preuve éclatante de la considération que j'ai pour le Saint-Siége.

Quelque chose qu'il arrive, monsieur le cardinal, je vous prie d'être persuadé de l'estime distinguée avec laquelle je suis, etc. BONAPARTE.

Paris, le 15 pluviose an 5 (3 février 1797).

Au général en chef Bonaparte.

En portant son attention sur tous les obstacles qui s'opposent à l'affermissement de la constitution française,

le directoire exécutif a cru s'apercevoir que le culte romain était celui dont les ennemis de la liberté pouvaient faire d'ici à long-temps le plus dangereux usage. Vous êtes trop habitué à réfléchir, citoyen général, pour n'avoir pas senti tout aussi bien que nous que la religion romaine sera toujours l'ennemie irréconciliable de la république, d'abord par son essence, et en second lieu parce que ses sectateurs et ses ministres ne lui pardonneront jamais les coups qu'elle a portés à la fortune et au crédit des premiers, aux préjugés et aux habitudes des autres. Il est sans doute des moyens à employer dans l'intérieur pour anéantir insensiblement son influence, soit par des voies législatives, soit par des institutions qui effaceraient les anciennes impressions, en leur substituant des impressions nouvelles plus analogues à l'ordre de choses actuel, plus conformes à la raison et à la saine morale.

C'est au gouvernement à tâcher de découvrir ces moyens; mais il est un point non moins essentiel peut-être pour parvenir à ce but désiré : c'est de détruire, s'il est possible, le centre d'unité romaine, et c'est à vous, qui avez su réunir jusqu'ici les qualités les plus distinguées du général à celles d'un politique éclairé, à réaliser ce vœu si vous le jugez praticable.

Le directoire exécutif vous invite donc à faire tout ce qui vous paraîtra possible (sans compromettre en rien le salut de votre armée, sans vous priver des ressources en tout genre que vous pourriez en retirer pour son entretien et pour le service de la république, et sans rallumer le flambeau du fanatisme en Italie

au lieu de l'éteindre) pour détruire le gouvernement papal, de manière que, soit que mettant Rome sous une autre puissance, soit, ce qui serait mieux encore, en y établissant une forme de gouvernement intérieur qui rendrait méprisable et odieux le gouvernement des prêtres, de manière que le pape et le sacré collége ne pussent concevoir l'espoir de jamais siéger dans Rome, et fussent obligés d'aller chercher un asile dans quelque lieu que ce fût, où au moins ils n'auraient plus de puissance temporelle.

Ce n'est point, au surplus, un ordre que donne le directoire exécutif, c'est un vœu qu'il forme : il est trop éloigné du lieu de la scène pour juger du véritable état des choses ; il s'en rapporte sur cela au zèle et à la prudence qui vous ont constamment dirigé dans une carrière aussi glorieuse pour vous que pour la république que vous servez. Quel que soit le parti que vous croyiez devoir prendre dans cette circonstance et quelle qu'en soit l'issue, le directoire exécutif n'y verra jamais de votre part que le désir de servir avantageusement votre pays, et de ne pas compromettre légèrement ses intérêts.

REWBELL, *président*.

Rome, le 18 nivose an 5 (7 janvier 1797).

A M. Albani, à Vienne.

Les nouvelles que vous m'envoyez sont des plus consolantes. J'apprends, par les deux derniers courriers, que le baron de Thugut a changé de langage : malgré

son air de mystère, nous ne pouvons plus douter des secours de l'empereur, d'autant plus que l'impératrice et lui vous les ont promis.

Il me semble aussi que le baron de Thugut compte sur nous, a en juger par le départ du général Colli, par l'obligation qu'on lui impose de se hâter de voir nos troupes, et par la manière dont on nous a excités à reprendre nos pays. Tout nous dit que l'on nous regarde déjà comme alliés.

On ne nous parle plus de sacrifices : en aurait-on abandonné l'idée? Sans doute je me flatte trop et je ne me croirai sûr que quand le traité sera signé aux conditions que je vous ai marquées dans mon dernier courrier. A présent que vous êtes muni de pleins pouvoirs, M. Thugut ne pourra plus tergiverser, et il faudra qu'il se décide.

Quant à moi, tant qu'il me sera permis d'espérer des secours de l'empereur, je temporiserai relativement aux propositions de paix que les Français nous ont faites. Vous ne pouvez vous former une idée de tout ce qu'on fait pour m'obliger à répondre à Cacault : les uns tâchaient de me persuader par l'espoir de meilleures conditions; les autres par la crainte et par des menaces. Mais, toujours constant dans mon opinion et jaloux de mon honneur, que je croirais offensé en traitant avec les Français lorsqu'une négociation est entamée avec la cour de Vienne, je ne me suis laissé ni séduire, ni intimider, et, jusqu'à ce que je m'y voie obligé, je ne changerai pas de parti : vous ne devez pas douter de la sincérité de ces sentimens.

Il est pourtant vrai que les Français ont grande envie de conclure la paix avec nous, j'en ai une preuve récente dans la lettre ci-jointe de monseigneur le nonce à Florence, et, par la réponse dont je vous envoie copie, vous verrez la manière dont je me suis conduit : je vous envoie les deux copies afin que vous puissiez citer la constance et la bonne foi avec lesquelles je traite.

Sans doute, au reçu de ma lettre, M. Colli sera déjà parti : j'espère que sous peu il se trouvera à Ancône. J'ai écrit au général commandant de ce port pour sa réception, et pour qu'il lui propose d'aller en Romanie jeter un coup d'œil sur nos troupes avant que de venir dans cette capitale, afin que nous soyons à même de prendre des mesures dans nos premiers entretiens.

Je vous avoue que je suis fâché de ce que le général Colli s'abouche avec Alvinzi avant de venir ici. Je vois bien que cela est nécessaire pour leurs opérations, mais je ne sais pourquoi j'ai une opinion peu favorable d'Alvinzi. Quoique je ne sois pas dans le cas de juger de ses opérations en Italie, je crois qu'il pouvait faire plus qu'il n'a fait; mais l'abouchement est nécessaire, et je me tranquillise en songeant qu'il y va de l'honneur d'Alvinzi et de sa gloire de servir les intentions de son maître.

Quant aux appointemens à donner au général Colli, quand même l'empereur ne lui passerait rien pour le temps qu'il sera au service du pape, nous fournirons le tout et je n'en suis pas fâché.

Je loue beaucoup ce général d'amener avec lui deux officiers et surtout celui du génie, dont nous manquons

totalement; il devrait amener aussi plusieurs bas-officiers pour instruire nos troupes. L'éloge que le maréchal Lascy fait de Colli me console.

Puisque vous êtes persuadé que le baron de Thugut serait jaloux si vous parliez à d'autres qu'à lui en faveur de notre cause, abandonnez les autres moyens que je vous proposais dans le temps que le baron n'était pas dans les bonnes intentions où il est à présent; continuez cependant à faire la cour à tous ceux qui peuvent nous être utiles en cas d'événement.

Je crois que les propositions du prince de la Paix avaient pour objet de nous intimider, et que, si l'on n'avait pas pour but de dépouiller le pape de sa puissance temporelle, au moins voulait-on lui en retrancher une bonne partie. La reine d'Espagne a le plus grand désir d'agrandir les états de l'infant de Parme, mari de sa fille, et fera tout pour le contenter; le chevalier Azzara, mécontent de nous, ne laisse pas de souffler: mais je ne crois pas que la cour de Vienne puisse voir tranquillement les Espagnols maîtres des meilleures parties de l'Italie.

Je ne doute pas que vous n'ayez pris des mesures pour être au fait des conférences qui se préparent dans Znesereck avec Clarke: les détails que vous me donnerez me guideront.

Vous devez avoir vu, dans mon précédent courrier, que j'avais pensé à l'expédition de quelques troupes autrichiennes en Romanie pour s'unir aux nôtres, et j'avais pensé aussi que de Trieste on pourrait les débarquer à Ancône. Cultivez ce projet, qui serait très-

utile à l'empereur et à nous, et, s'il se réalise, nous serons disposés à faire le contrat que fit le roi de Sardaigne.

Vous ferez très-bien de vous prêter aux réquisitions que vous a faites le connétable, par le moyen de votre frère, relativement aux armées.

Monseigneur Stay n'a pas encore terminé les brefs pour l'électeur de Saxe, que vous me demandez, je ne puis par conséquent vous les envoyer; Sa Sainteté ne croit pas devoir donner les autres brefs que vous m'avez proposés, parce que, devant être adressés à tous les souverains catholiques de l'Europe, ç'aurait été déclarer une guerre de religion avant le temps, ne pouvant cacher cette action du pape aux yeux des Français; et alors, à cause des raisons que je vous ai dites, nous serions exposés à leur indignation sans être sûrs de l'alliance de sa majesté impériale.

Selon les renseignemens que vous me donnez sur le point d'une guerre de religion, le Saint-Père se résoudra à donner des brefs et à faire d'autres pas.

Si le traité d'alliance est conclu, il faudra le faire signer par le nonce, pourvu que M. de Thugut, avec qui il n'est pas très-bien, ne s'y oppose pas.

J'envoie à monseigneur le nonce les brefs pontificaux pour l'empereur de Russie, avec une instruction portant que, si de cette cour ou par le chargé d'affaires de Russie, on a fait quelques expéditions à Pétersbourg, il se prévale d'une telle occasion pour les envoyer. Dans le cas qu'il n'y ait pas une belle occasion, je lui mande de les envoyer à Varsovie à monseigneur le nonce, pour qu'il les fasse passer à sa majesté impériale.

Lorsque vous vous présenterez à leurs majestés, faites-leur les mêmes remercîmens pour l'empressement avec lequel ils s'intéressent à la santé de Sa Sainteté, et assurez-les de la ferveur avec laquelle il fait des vœux pour leur conservation et pour la gloire de ceux qui ont soutenu et soutiennent la juste cause avec tant de constance et tant d'intérêt. *Le cardinal* Busca.

Rome, le 23 nivose an 5 (12 janvier 1797).

Au général en chef Bonaparte.

On fait arriver ici du dehors par la poste étrangère, un pamphlet imprimé, intitulé : *Lo stato pontifico agli altri incliti co-stati d'Italia* (l'état ecclésiastique aux autres illustres co-états d'Italie).

L'auteur fait parler l'état du pape racontant aux états d'Italie l'histoire de ce qui s'est passé, depuis le commencement de la révolution, entre le gouvernement français et le gouvernement romain : l'exposé est perfide et hypocrite, et les impostures et les déclamations contre les Français sont atroces.

Il est visible que les matériaux d'un tel ouvrage ont été donnés par le cabinet de Rome : c'est un manifeste clandestin et sans aveu, tendant à animer toujours de plus en plus contre nous.

Il m'a été impossible d'avoir à ma disposition un exemplaire de ce pamphlet, que j'ai lu. Il est plus méchant que les autres, qui se multiplient et se vendent ici, et que j'ai soin de vous envoyer à mesure.

Le général Colli, accordé au pape par l'empereur, avec d'autres officiers, pour commander l'armée papale, doit bientôt arriver. Il est sûr que monseigneur Albani écrit de Vienne qu'il faut absolument que les troupes du pape attaquent vite Bologne et Ferrare, et que le parti impérial qui est ici sollicite le gouvernement romain de trouver un moyen de me faire partir.

Les conseillers du pape les moins fous soutiennent que les troupes pontificales ne doivent pas attaquer, et qu'on ne doit rien faire pour provoquer la guerre, continuant pourtant de s'armer et de prendre les plus grandes mesures défensives ; mais presque personne n'est d'avis que le cardinal secrétaire d'état réponde à ma note, et s'engage dans une négociation de paix avec nous, qui romprait les mesures prises du côté de Vienne, et surtout cette haine et cette audace contre les Français qu'on regarde comme la plus grande force.

Le ministre de Toscane Alfonce a reçu de Paris une lettre de M. Corsini, dont il a cherché à faire usage pour disposer cette cour-ci à la paix.

Le marquis Manfredini, d'après la conversation qu'il eut avec vous, a aussi fait connaître que nous la désirions, et qu'on ferait bien de profiter du moment.

Le marquis del Vasto conseille aussi de s'accommoder, mais avec l'intention de rendre son maître médiateur, et il est difficile qu'on veuille ici manquer de nouveau à l'Espagne, en acceptant aujourd'hui une autre médiation.

Ces petites menées peuvent-elles faire oublier que j'ai offert la paix officiellement, et que cette cour refuse

de s'engager par écrit dans la moindre réponse, sans craindre la suite d'un tel engagement?

Tant que l'éloignement du pape de toute idée sage, relativement à la république française, ne permettra pas même à son cabinet de répondre à ma note, qui n'est qu'obligeante, présentée de la part du directoire et de la vôtre, c'est qu'il n'y a rien à faire, c'est qu'on est dévoyé outre mesure, c'est qu'on est livré à nos ennemis, c'est qu'on est persuadé qu'en attendant les événemens, on pourra recouvrer Bologne et Ferrare, ne plus rien payer de l'armistice, et nous tenir dans la même séparation politique où sont les protestans.

Quand on est obstiné à ne pas répondre à ma note, que puis-je entreprendre? et par quel autre moyen peut-on réussir auprès d'un souverain qui se met au-dessus des plus simples égards envers la France?

La continuation de mon séjour ici, dans de telles circonstances, en qualité d'homme public, est sans dignité, quoi qu'on puisse dire. L'honneur est blessé de rester si long-temps sans pouvoir rien répondre au milieu des brocards, des injures, et d'être le témoin des torts faits à la république.

J'ai préservé ma personne d'insultes et d'avanies par une attention continuelle à en éviter les occasions; mais dans tout ce qui est national, je ne puis ne pas ignorer et ne pas ressentir ce qui blesse: la continuation de notre patience révolte l'ame et tend à l'inconsidération.

Je désirerais être autorisé à partir de Rome, à aller à Livourne, à Bologne, à Ferrare, à Modène, et jusqu'au quartier-général pour conférer avec vous; rien

ne serait par-là rompu au-delà de ce qui l'est à présent : partant sans éclat ni menace, je pourrais correspondre avec ce gouvernement-ci sur les petits objets du courant ordinaire.

Après avoir pris, dans mon voyage, connaissance de nos pays conquis, et avoir reçu des lumières de vous, je reviendrais au poste qui m'est destiné à Florence, où je pourrais, avec la dignité convenable, me rendre utile, et du côté de Rome, et du côté des nouvelles conquêtes de la république, en remplissant le mieux possible le petit ministère de la Toscane, dont les affaires et l'esprit de la cour me sont parfaitement connus.

Je sens de quelle importance il serait pour l'armée d'Italie d'arracher du pape les 16,000,000 qu'il nous doit pour l'armistice, ou au moins une partie. Cet argent est nécessaire pour pousser les opérations de Mantoue, sur l'Adige et sur la Brenta. Si au printemps l'armée victorieuse devait entrer en Allemagne pour finir enfin la guerre avec l'empereur, les millions du pape lui seraient encore plus nécessaires. Combien je souhaiterais de pouvoir les lui procurer sans qu'on soit obligé à une diversion pour les venir chercher !

Nos ennemis savent combien cet argent nous serait nécessaire, et le vice-roi Elliot, qui a été ici, et tous les agens des coalisés et même ceux des neutres de l'Italie, ne veulent pas que nous recevions ce secours, espérant que, faute de moyens, nous repasserons les Alpes.

Cette cour-ci qui vous hait et vous abhorre, et pour qui la perte de Bologne et de Ferrare, et les contribu-

tions de l'armistice sont un objet très-considérable, ne veut point entendre parler de rien donner.

Si des circonstances ultérieures imposent assez de contrainte pour décider à ce grand sacrifice, ne doutez pas qu'alors M. Caleppi viendra me chercher partout ; ma présence ici ne sert à rien et nuit peut-être : cela manifeste un trop grand désir de la paix, qu'on voit bien ici n'être que celui de nous faire payer conformément au traité d'armistice.

Je ne puis croire que même après l'arrivée de Colli, le pape ose attaquer Bologne et Ferrare ; il n'a encore que 12,000 hommes de troupes, et il n'a fait passer jusqu'à présent en Romagne qu'environ 6,000 hommes au plus : ce n'est pas une armée redoutable. Bologne a son petit parti de mécontens qui écrivent ici que les troupes papales y seraient bien reçues ; ces mécontens sont encore bien plus nombreux à Ferrare, d'où ils mandent la même chose : voilà surtout ce qui encourage la cour de Rome à armer, à approcher ses troupes des deux légations.

On est enragé ici de l'organisation républicaine des Cispadans, mais on n'est pas encore en état de s'y opposer. On prêche la croisade contre le républicanisme, on tend les bras à l'empereur ; mais qu'est-ce qu'on croit gagner dans cette prétendue alliance? C'était à lui à demander ce que le pape sollicite : car les Autrichiens feront sans Rome tout ce qu'ils pourront pour chasser les Français d'Italie, et, s'ils y réussissent, le pape est sauvé sans qu'il ait besoin de se compromettre ; mais si ce sont les Autrichiens qui sont chassés, comme il y a

toute apparence, les sottises du pape, qui restera seul en face d'un ennemi justement irrité, mettront sa tiare dans le plus grand péril.

Si la cour de Vienne soupçonne que vous puissiez, après la victoire que nous avons lieu d'espérer contre Alvinzi, entrer en Allemagne, son jeu est de faire passer dans l'état ecclésiastique une armée pour se joindre aux soldats du pape, qui deviendront les siens, et peut-être à Naples, dont la foi cessera difficilement d'être suspecte. On peut ainsi nous reprendre l'Italie jusqu'aux Alpes : tous les cabinets de cette contrée se réuniraient volontiers contre nous, s'il y avait sûreté.

On dit que, dans votre dernière conférence avec le marquis Manfredini, vous lui avez demandé un emprunt de la Toscane, et lui avez offert de procurer au grand-duc la légation d'Urbin. Cela pourrait réussir, si le grand-duc actuel était ambitieux et courageux ; mais comment attendre d'un tel frère de l'empereur, qui n'est qu'un enfant fort doux, des secours contre Vienne ?

Aucun état de l'Italie n'en donnera que par force, car le vœu passionné de tous les cabinets de cette contrée est que nous repassions les Alpes. CACAULT.

Bologne, le 1er pluviose an 5 (20 janvier 1797).

Au général Bonaparte.

Dois-je, général, attaquer les troupes du pape qui sont à Imola, ou ne le dois-je pas ? Je vous prie de me

répondre par le courrier que je vous envoie, et, d'après vos instructions, je vous promets d'agir.

Vous trouverez ci-joint les instructions et renseignemens que j'ai pu avoir sur les troupes du pape qui existent à Imola et à Faenza. Ils ont l'insolence de pousser leurs patrouilles de cavalerie jusqu'à moitié chemin de Bologne, et ils disent ouvertement à qui veut l'entendre, qu'ils attendent 6,000 hommes de troupes autrichiennes pour nous attaquer et venir à Bologne; ils doivent être conduits et commandés par le général Colli, qui était, il y a peu de jours, à Faenza, et qui en est parti pour se rendre à Rome, où il ne doit pas rester long-temps. Mon avis, général, serait de le prévenir.

Il existe à Faenza 4,000 hommes d'infanterie, et 2,000 de cavalerie : il faut, brave général, enlever les 2,000 chevaux pour remonter nos dragons, chasseurs et hussards; chargez-moi de faire cette remonte, si vous le jugez convenable : je crois n'avoir besoin que de 3,000 hommes de bonne infanterie pour balayer toute la Romanie. Il me faudrait également une compagnie d'artillerie légère avec quatre pièces de canon; je crois en avoir assez, quoiqu'ils aient 18 pièces à Faenza, leur quartier-général; mais comme je compte m'en rendre maître aussitôt que vous m'aurez répondu, j'enverrai toutes ces pièces papales au fort Urbin. Je vous le répète, vous connaissez le besoin que nous avons de chevaux, et en voilà de tout trouvés; quant à l'argent, il vous en faut pour faire subsister votre armée, et je suis

assuré d'en trouver partout où j'entrerai, et soyez assuré que je vous en rendrai compte.

En conséquence, il me faut 3,000 hommes d'infanterie, un régiment de dragons, chasseurs ou hussards, avec ce que j'ai de la légion cispadane et transpadane; et je vous réponds du succès.

L'organisation des cohortes de Bologne, Modène, Reggio et Ferrare est faite, de même que celle des étrangers. BERRUYER.

Rome, le 2 pluviose an 5 (21 janvier 1797).

Au général Bonaparte.

Il y a aujourd'hui quarante-un jours que j'ai demandé au pape l'ouverture d'une négociation de paix, et il s'est déjà écoulé quatre jours depuis que M. Caleppi est venu me dire que l'on me ferait réponse, et cette réponse n'arrive pas. On a sans doute de grandes raisons de ménagement envers l'empereur et autres coalisés, pour n'oser correspondre vis-à-vis de nous à l'invitation la plus honnête.

Il n'est point arrivé, depuis Charlemagne, que les Français aient eu la domination de l'Italie. Notre armée tient les Allemands en dehors d'une manière qui étonne et désespère nos ennemis; mais ils se flattent toujonrs qu'une aussi rare fortune ne se soutiendra pas, et que la guerre d'Italie dégénerera, comme toutes les précédentes, en avantages disputés, et que tout finira par abandonner ce beau pays à son ancien état.

Le pape croit et désire que la continuation des efforts de l'empereur fera percer son armée dans le Ferrarais et que le siége de Mantoue sera levé. Si les Autrichiens prenaient un moment le dessus, le pape n'aurait rien gagné à s'accommoder avec nous. Voilà principalement ce qui retient la cour de Rome.

Si je me tourmentais pour avoir réponse ; si je voulais opérer plus que la nature des choses et des dispositions de cette cour ne le permet, je ne ferais que fortifier l'idée où l'on est déjà que nous ne sommes point en état d'envahir l'état ecclésiastique, et que nous n'offrons la paix que pour en tirer, sans coup férir, des avantages que l'on ne veut pas accorder sans y être forcé, afin de pouvoir dire, à tout événement ultérieur, à la cour de Vienne, qu'on n'a jamais cédé vis-à-vis de nous qu'à l'indispensable nécessité.

D'après ces motifs, vous voyez, citoyen général, que pour continuer, ainsi qu'on le veut, à rester ici, attendant une réponse qu'il est indécent que l'on n'ait pas rendue, je dois y être nul, tenant toujours le cardinal secrétaire d'état dans la nécessité de me faire une réponse ; je ne puis le tirer de l'embarras où il est de me répondre après quarante-un jours, qu'en lui offrant un traité à son goût, qui soit un pont d'or : c'est à quoi je ne suis pas autorisé.

Si je n'étais pas envoyé ici par une grande puissance victorieuse, ma situation serait celle d'un suppliant fort mal traité ; elle est très-désagréable et peu utile maintenant. CACAULT.

Rome, le 4 pluviose an 5 (23 janvier 1797).

Au général Bonaparte.

Les lettres de monseigneur Albani, envoyé du pape à Vienne, ne sont pas flatteuses pour sa sainteté, et l'empereur, dans la situation où il se trouve, veut que le pape lui accorde de l'argent, lui cède Ferrare et Comacchio, et confirme tous les arrangemens faits par Joseph II relativement aux matières ecclésiastiques. Vous voyez que sa majesté impériale met à haut prix l'alliance que la cour de Rome a eu la bêtise de lui demander.

D'un autre côté, le roi de Naples continue à tenir une garnison considérable dans Ponte-Corvo, appartenant au pape, et le commandant des troupes napolitaines dans cette ville a fait mettre aux arrêts le gouverneur pontifical, pour n'avoir pas exécuté à point nommé une réquisition de 30 chevaux.

M. le cardinal secrétaire d'état que Vienne avait intimidé, que Naples avait gagné, et sa sainteté qui s'enflamme et se déconcerte par boutades, se voient troublés dans leurs opérations. On leur dit qu'Alvinzi a encore une grande armée à Padoue, à Bassano et aux environs, à laquelle il arrivera de grands renforts, que nous serons obligés de gagner encore une grande bataille et de prendre Mantoue avant de pouvoir attaquer l'état de l'église : ainsi, l'on est embarrassé, mais l'on n'a pas encore grand'peur.

On continue à me faire parler, et comme je ramène

tout à la nécessité de répondre par écrit à ma note, on me promet toujours de me donner cette réponse, en me disant : « mais le traité inadmissible, proposé avec tant de rigueur, par le directoire, nous a mis hors de toute mesure, et dans la nécessité de chercher de l'appui partout ; ce qui nous a engagés, avec d'autres puissances, ce qui a égaré les idées d'une grande partie du sacré collége. Veuillez bien excuser si nous différons de répondre, le pape veut se mettre en état de rendre une réponse catégorique. »

Je ne fais pas de tapage : suivant mes instructions je laisse aller sans témoigner aucun ressentiment ce que je ne pourrais combattre sans me brouiller. Je crois qu'on me donnera bientôt la réponse par écrit qui a déjà été différée pendant quarante-quatre jours. Si le directoire voulait que je traitasse, il m'aurait donné ses instructions sur les points fondamentaux.

Que veut-on stipuler à l'égard de Bologne et de Ferrare ?

Que veut-on relâcher ou concéder des anciens droits et prérogatives dont jouissait à Rome la France catholique ?

Sur quelles bases et quels principes établir la réconciliation et l'amitié ?

J'entends dire à tout le monde qu'il n'y a rien de si facile que la paix de Rome, et je ne connais rien de plus difficultueux.

Les conditions de l'armistice sont ratifiées d'une manière qui ne laisse au pape aucun prétexte de s'en dé-

partir. On voudrait ici s'en exempter, ou obtenir au moins de grands adoucissemens.

M. le prince de Belmonte mande de Paris qu'ayant parlé souvent en faveur de Rome au directoire, celui-ci a répondu que, malgré tout ce qui était arrivé, la paix aurait pu avoir lieu, si on avait commencé par donner lieu à l'exécution des conditions de l'armistice, et que l'on accorderait des délais pour le paiement des sommes convenues. On juge par ces bonnes paroles, que nous fléchissons, on ne songe qu'à obtenir davantage.

Les cours ont des mouches partout pour épier notre politique. On tâche aussi de nous miner ; et comme je ne suis point instruit de ce que le directoire aura pu décider d'après mes longues dépêches, et que j'ignore son plan à l'égard de Rome, s'il naissait une circonstance favorable, je n'oserais en profiter pour concerter un accommodement.

On m'assure qu'il y a actuellement à Naples un envoyé de Vienne avec des pleins pouvoirs pour faire rompre au roi de Naples son traité de paix. Je connais le caractère timide de M. Acton, je sais que son armée est désolée par une maladie épidémique terrible : il n'osera bouger ; mais il est bien aise que la reine, secrètement d'accord avec lui, crie qu'elle a en horreur votre traité de paix. Cela conserve toujours ce visage à deux faces de la politique de Naples.

Aujourd'hui un Anglais, comme tout autre étranger, n'obtient ici un passe-port pour aller à Naples qu'après beaucoup de difficultés : il trouve sur la route dix corps-de-garde où ce passe-port doit être visé ; à

celui le plus près de la capitale, on le fait descendre de voiture, on visite ses poches, on lui prend tous ses papiers ; arrivé à Naples, il les réclame, et souvent ils sont perdus ; il va chez son ministre : aucun agent étranger n'ose se mêler de ces sortes d'affaires ; celui même d'Angleterre a renoncé à réclamer pour des individus, parce qu'il ne veut pas sacrifier à de telles disputes l'intérêt majeur de l'approvisionnement des flottes anglaises dans les Deux-Siciles.

L'organisation d'une république italienne dans nos pays conquis met en fureur et au désespoir tous les cabinets d'Italie. Notre domination, assurée par ce moyen dans cette belle contrée, nous fait haïr au dernier excès par les nobles et le haut clergé : elle peut nous donner le parti incomparablement plus fort, celui du peuple ; mais on craint d'être abandonné, ce qui fait que notre sort reste indécis dans cette presqu'île, où tout dépend d'empêcher l'entrée des Allemands.

Les bonnes dispositions à s'organiser en république et la singulière intelligence des Italiens, nous promettent une nouvelle armée républicaine ; mais tout se fait encore en tremblant ; tout paraît subordonné aux négociations entamées, et il règne ainsi un sentiment timide de confiance en nous d'une part, et la fureur la plus décidée de nos ennemis de l'autre. Il importe d'arriver à une situation mieux décidée.

CACAULT.

Proclamation du gouvernement romain au peuple.

Vive la religion ! vive le souverain !

Les perturbateurs de la tranquillité publique, les injustes oppresseurs de la justice, de la religion, de toutes les lois, s'avancent. Ils brûlent de faire triompher leurs vices et leur scélératesse ; sourds aux remords de leur conscience, ils méprisent Dieu même qui peut les foudroyer et les anéantir en un moment : peuple, vous avez à défendre la religion, la patrie et vos subsistances. Soyez assuré de toute l'assistance de ceux qui vous commandent. Que chacun de vous jure de sauver la religion, de défendre la patrie, l'état et le souverain, ou de mourir.

Mort aux lâches, louange et récompense éternelles aux braves qui exposent leur vie pour la défense de tout ce qu'il y a de plus sacré au monde.

Bologne, le 11 pluviose an 5 (30 janvier 1797).

Au général Bonaparte.

Je suis arrivé hier au soir à Bologne, où j'attends vos ordres.

Aussitôt après l'arrivée de votre courrier, qui m'a remis, à Rome, votre lettre du 3 pluviose, j'ai écrit à M. le cardinal secrétaire d'état. « Je suis appelé par les ordres du gouvernement français, ce qui m'oblige de partir ce soir pour Florence. J'ai l'honneur d'en pré-

venir votre éminence, et de lui renouveler l'assurance de mon respect. »

Le cardinal m'a répondu tout de suite : « le cardinal Busca, secrétaire d'état, vient de recevoir le billet où M. Cacault lui annonce qu'il part cette nuit pour Florence. Ce départ, aussi imprévu et aussi prompt, ne laisse au cardinal que le temps de l'assurer de son estime distinguée. »

Vous voyez qu'on n'a été nullement tenté de me retenir, et conformément à ce que je vous ai mandé, on a toujours souhaité que je m'en allasse, et au moment où la nouvelle de vos dernières victoires est arrivée, on s'occupait beaucoup de trouver la manière de me faire partir, d'après les instances de la cour de Vienne : on ne l'osait plus, mais on n'a pas cherché à me retenir.

CACAULT.

Rome, le 24 pluviose an 5 (12 février 1797).

A notre cher fils le général Bonaparte, salut et bénédiction apostolique.

Le pape Pie VI désirant terminer de bon gré les différens existans entre nous et la république française, par le moyen de la retraite des troupes que vous commandez, nous envoyons et députons vers vous, comme nos plénipotentiaires, deux ecclésiastiques, M. le cardinal Mattei, parfaitement connu de vous, et monseigneur Galeppi, et deux séculiers, le duc don Louis Branchi, notre neveu, et le marquis

Camille Massimi, lesquels sont revêtus de nos pleins pouvoirs pour concerter avec vous, promettre et souscrire telles conditions que nous espérons justes et raisonnables, nous obligeant, sur notre foi et parole, de les approuver et ratifier en forme spéciale, afin qu'elles soient valides et inviolables en tout temps. Assuré des sentimens de bienveillance que vous avez manifestés, nous nous sommes abstenus de tout déplacement de Rome, et par là vous serez persuadé combien grande est notre confiance en vous. Nous finissons en vous assurant de notre plus grande estime, et en vous donnant la paternelle bénédiction apostolique.

Donné à Saint-Pierre de Rome, le 12 février 1797, l'an XII de notre pontificat.

Sa Sainteté PIE VI.

Au quartier-général à Macerata, le 27 pluviose an 5 (15 février 1797).

Au Directoire exécutif.

Vous trouverez ci-joint, citoyens directeurs, 1°. la copie d'une lettre que m'a écrite le cardinal Mattei.

2°. La copie d'une note qui m'a été remise par le prince de Belmonte Pignatelli, envoyé par sa cour près de moi.

Il m'a dit confidentiellement et m'a montré des articles de son instruction, aussi très-confidentiellement et non officiellement, où le roi son maître prenait un tel intérêt aux affaires de Rome, qu'il faisait marcher

un corps de troupes pour appuyer ses représentations sur Rome.

Je lui ai répondu très-confidentiellement que, si je n'avais point abattu l'orgueil du pape, il y a trois mois, c'est que je ne doutais pas que le roi de Naples voulait se mêler, contre le droit des gens et la teneur du traité, de cette affaire là, et que véritablement alors je n'avais pas le moyen de lui répondre; mais qu'aujourd'hui j'avais de disponibles les 30,000 hommes qui étaient devant Mantoue, et les 40,000 hommes qui me venaient de l'intérieur; que si le roi son maître me jetait le gant, je le ramasserais; que la république donnerait au roi de Naples toutes les satisfactions compatibles avec sa dignité et son intérêt: il a, en reprenant le ton officiel, désavoué ce qui avait été dit en confidence.

J'ai répondu au cardinal Mattei la lettre ci-jointe, au prince Belmonte Pignatelli la note également ci-jointe.

Vous trouverez ci-joint la mesure que j'ai adoptée à Ancône pour l'organisation de l'administration, le parti que j'ai pris ici, relativement à l'organisation de la province, ainsi qu'un ordre que j'ai donné en faveur des prêtres réfractaires. Cet ordre n'est pas contraire à la loi, il est conforme à nos intérêts et à la bonne politique; car ces prêtres nous sont fort attachés et beaucoup moins fanatiques que les Romains. Ils sont accoutumés à ce que les prêtres ne gouvernent pas, et c'est déjà beaucoup: ils sont très-misérables; les trois quarts pleurent quand ils voient un Français: d'ailleurs, à force d'en faire des battues, on les oblige à se réfugier

en France. Comme ici nous ne touchons en aucune manière à la religion, il vaut beaucoup mieux qu'ils y restent; si vous approuvez cette mesure et qu'elle ne contrarie pas les principes généraux, je tirerai de ces gens-là un grand parti en Italie.

Ancône est un très-bon port, on va delà en vingt-quatre heures en Macédoine, et en dix jours à Constantinople. Mon projet est d'y ramasser tous les juifs possible; je fais mettre dans le meilleur état de défense la forteresse; il faut que nous conservions le port d'Ancône à la paix générale, et qu'il reste toujours français: cela nous donnera une grande influence sur la Porte Ottomane et nous rendra maîtres de la mer Adriatique, comme nous le sommes, par Marseille, l'île de Corse et Saint-Pierre, de la Méditerranée. Quinze cents hommes de garnison et 2 à 300,000 liv. pour fortifier un monticule voisin, et cette ville sera susceptible de soutenir un très-long siége.

Loretto contenait un trésor à peu près de 3,000,000 liv. tournois, ils nous ont laissé à peu près pour un million sur les sept; je vous envoie de plus la madone avec toutes les reliques. Cette caisse vous sera directement adressée, et vous en ferez l'usage que vous jugerez convenable: la madone est de bois.

La province de Macerata, connue plus communément sous le nom de Marche d'Ancône, est une des plus belles et sans contredit la plus riche des états du pape. Nos troupes seront, j'espère, ce soir à Foligno, et passeront la journée de demain à se réunir au deuxième bataillon

de la soixante-troisième qui était à Livourne et que j'ai fait venir. Voici ce que je compte faire :

J'accorderai la paix au pape, moyennant qu'il cédera en toute propriété à la république la légation de Bologne, la légation de Ferrare, la légation de Romagne, le duché d'Urbin et la Marche d'Ancône, et qu'il nous paiera, 1°. les 3,000,000 valeur du trésor de Loretto; 2°. les 15,000,000 valeur de ce qui reste dû pour l'armistice; il donnera tous les chevaux de cavalerie, tous les chevaux de son artillerie; qu'il chassera Colli et tous les Autrichiens, et nous donnera les armes de tous les nouveaux régimens créés depuis l'armistice. Si cela n'est pas accepté, j'irai à Rome.

Je préfère l'accommodement à aller à Rome, 1°. parce que cela m'évitera une discussion qui peut être très-sérieuse avec le roi de Naples; 2°. parce que le pape et tous les princes se sauvant de Rome, je ne pourrai jamais en tirer ce que je demande; 3°. parce que Rome ne peut pas exister long-temps dépouillée de ses belles provinces : une révolution s'y fera toute seule. 4°. Enfin, la cour de Rome nous cédant tous ses droits sur ce pays, on ne pourra pas, à la paix générale, regarder cela comme un succès momentané, puisque ce sera une chose très-finie, et enfin cela nous donnera la division qui est ici disponible tout de suite pour les opérations du Frioul, et me donnera le temps, avant d'être entré en lutte avec les Autrichiens, de conclure quelque article secret avec le sénat de Venise.

Vous trouverez ci-joint la seconde lettre que vient de m'écrire le cardinal Mattei.

Rien de nouveau, de bien intéressant dans le Tyrol, ni sur la Piave, si ce n'est des escarmouches dont l'état-major vous fait passer le bulletin.

Vous trouverez ci-joint l'inventaire de l'artillerie trouvée à Mantoue, Ancône et autres places.

J'attends toujours Villemanzy avec la plus grande impatience. Nous avons besoin d'un homme qui ait le sens commun dans cette place : tous ceux que j'ai vus depuis le commencement de la campagne, sont à peine bons pour être commissaires dans une place.

Verninac est arrivé à Naples, je lui répondrai du moment que le chemin sera libre, pour lui indiquer la route qu'il doit tenir.

Au quartier-général de Tolentino, le 30 pluviose an 5 (18 février 1797).

Nos troupes se sont emparées de l'Ombrie et du pays de Perrugia; nous sommes maîtres aussi de la petite province de Camerino.

Je rencontre ici le cardinal Mattei, le neveu du pape, le marquis Massimo, et monsieur Galeppi, qui viennent avec des pleins pouvoirs du pape pour traiter.

On m'a écrit de Venise que le prince Charles est arrivé à Trieste, et que de tous côtés les troupes autrichiennes sont en marche pour renforcer l'armée ennemie.

Je vous ai instruit par ma dernière dépêche que les douze demi-brigades que vous m'envoyez, ne faisaient pas 19,000 hommes. Le ministre de la guerre vient d'écrire au général Kellermann de garder 2,000 hommes et de faire retourner un régiment de cavalerie à l'armée

du Rhin. Voilà donc les 30,000 hommes que vous m'annonciez réduits à 17,000 hommes : c'est un très-beau renfort pour l'armée d'Italie ! mais cela me rend trop faible pour pouvoir me diviser en deux corps d'armée, et exécuter le plan de campagne que je m'étais proposé.

BONAPARTE.

Au quartier-général à Tolentino, le 1er ventose an 5 (19 février 1797).

Au Directoire exécutif.

Vous trouverez ci-joint, citoyens directeurs, le rapport du citoyen Monge, que j'ai envoyé à Saint-Marin, avec le discours qu'il a prononcé lorsque les douze drapeaux pris sur le pape et cinq drapeaux autrichiens, reste de ceux pris aux dernières affaires, ont été apportés.

Le général Bernadotte est arrivé, et sa division se réunit à Padoue ; le calcul que j'avais fait, de porter les demi-brigades à 1500 hommes, l'une portant l'autre, se vérifie.

Je vous demande le grade de général de brigade pour l'adjudant-général Duphot, qui a eu, dans ces différentes affaires, cinq chevaux tués sous lui : c'est un de nos plus braves officiers.

Le pape a ratifié le traité de paix conclu à Tolentino ; dès que j'en aurai reçu l'original, je vous l'expédierai.

Le roi de Sardaigne a approuvé le traité d'alliance offensive et défensive conclu par le général Clarke, qui, dans des lettres très-détaillées, vous expose les dif-

férentes démarches qu'il a faites pour arriver à des négociations de paix. Il nous a paru que l'on ne pouvait pas à la fois entamer une négociation de paix séparée avec Vienne, et prêter l'oreille à la proposition qui serait faite à l'ouverture d'un congrès : tant que la cour de Vienne aura l'espoir d'obtenir de nous l'ouverture d'un congrès, elle n'entendra jamais des propositions de paix séparées.

Nous ne porterons jamais la cour de Vienne à entrer en négociation avec nous, qu'en nous prononçant décidément contre l'ouverture d'un congrès, qui, par la lenteur des formes, ne pourrait pas éviter la campagne qui va s'ouvrir, et qu'un esprit d'humanité et de philosophie, qui, malheureusement, n'est pas partagé par l'empereur, vous fait désirer d'éviter.

Je fais travailler à l'armement et aux approvisionnemens de Mantoue, dans le même temps que je fais travailler aux mines pour la détruire. Notre position en Italie me paraît fort satisfaisante.

Je n'ai pas été à Milan depuis la prise de Mantoue, parce que les habitans de toute la Lombardie attendent mon arrivée, et espèrent que je vais leur permettre la réunion de leurs assemblées primaires.

Le moment d'exécuter vos ordres pour Venise n'est pas encore arrivé ; il faut, avant, ôter toute incertitude sur le sort des combats que les deux armées vont avoir à se livrer ; je désirerais même que la flottille que le ministre de la marine me promet, fût arrivée dans l'Adriatique.

J'ai nommé le citoyen Meuron, qui nous a rendu des

services sur le lac de Garda, consul de la république à Ancône : je vous prie de le confirmer.

J'espère, avant quinze jours, indépendamment de la corvette *la Brune*, qui est arrivée dans l'Adriatique, avoir une vingtaine de corsaires à Ancône ; ce qui nous rendra maîtres du commerce de l'Adriatique.

BONAPARTE.

Au quartier-général à Tolentino, le 1er ventose an 5 (19 février 1797).

A Sa Sainteté le Pape Pie VI.

Je dois remercier Votre Sainteté des choses obligeantes contenues dans la lettre qu'elle s'est donné la peine de m'écrire.

La paix entre la république française et Votre Sainteté vient d'être signée, je me félicite d'avoir pu contribuer à son repos particulier.

J'engage Votre Sainteté à se méfier des personnes qui sont à Rome, vendues aux cours ennemies de la France, ou qui se laissent exclusivement guider par les passions haineuses, qui entraînent toujours la perte des états.

Toute l'Europe connaît les inclinations pacifiques et les vertus conciliatrices de Votre Sainteté. La république française sera, j'espère, une des amies les plus vraies de Rome.

J'envoie mon aide-de-camp, chef de brigade, pour exprimer à Votre Sainteté l'estime et la vénération parfaites que j'ai pour sa personne, et je la prie de croire au

désir que j'ai de lui donner, dans toutes les occasions, les preuves de respect et de vénération avec lesquelles j'ai l'honneur d'être, etc. BONAPARTE.

Au quartier-général à Gorice, le 4 germinal an 5 (24 mars 1797).

Au Directoire exécutif.

M. Pezaro, sage grand de la république de Venise, a été envoyé ici, accompagné d'un sage de terre-ferme; il est revenu relativement aux événemens de Brescia et de Bergame. Les peuples de ces deux villes ont désarmé la garnison vénitienne, et chassé les provéditeurs de la république de Venise. Un germe d'insurrection gagne toutes les têtes de cette république. Vous trouverez ci-joint une lettre que m'avait écrite précédemment M. Battaglia, provéditeur de la république de Venise, et la réponse que je lui ai faite. Ma conduite avec M. Pezaro était assez délicate : ce n'est pas dans un moment où Palma-Nova n'est pas encore approvisionné et armé, où nous avons besoin de tous les secours du Frioul, et de toute la bonne volonté des gouvernemens vénitiens pour nous approvisionner dans les défilés de l'Allemagne, qu'il fallait nous brouiller. Il ne fallait pas non plus qu'ils pussent envoyer 4 ou 5,000 hommes, et écraser les personnes qui, à Brescia et à Bergame, nous sont attachées, quoique je n'approuve pas leur conduite, et que je croie que leur insurrection nous est, dans le moment, très-nuisible; mais le parti ennemi de la

France est, dans ces différentes villes, si acharné contre nous, que, s'il prenait le dessus, il faudrait être en guerre ouverte avec toute la population. J'ai dit à M. Pezaro que le directoire exécutif n'oubliait pas que la république de Venise était l'ancienne alliée de la France; que nous avions un désir bien formé de la protéger de tout notre pouvoir. J'ai demandé seulement d'épargner l'effusion du sang, et de ne pas faire un crime aux citoyens vénitiens qui avaient plus d'inclination pour l'armée française que pour l'armée impériale; que nous ne soutenions pas les insurgés, qu'au contraire je favoriserais les démarches que ferait le gouvernement; mais que je croyais que, comme ils avaient envoyé un courrier au directoire exécutif, il serait bon peut-être d'en attendre le retour, parce que je croyais que la seule intervention de la France dans ces affaires pourrait ramener les esprits, sans avoir besoin de recourir aux armes. Nous nous sommes quittés bons amis, il m'a paru fort content. Le grand point, dans tout ceci, est de gagner du temps. Je vous prie, pour ma règle, de me donner une instruction détaillée.

Les villes d'Ancône, du duché d'Urbin, de la province de Macerata, m'accablent de députations pour me demander à ne pas retourner sous l'autorité papale. La révolution gagne véritablement toutes les têtes en Italie; mais il faudrait encore bien du temps pour que les peuples de ces pays pussent devenir guerriers et offrir un spectacle sérieux.

Vous trouverez ci-joint un exemplaire de la constitution de la république cispadane.

Les Lombards sont très-impatiens ; ils voudraient qu'on déclarât leur liberté, et qu'on leur permît également de se faire une constitution ; ils soudoient, dans ce moment 1,500 Polonais et 2,000 hommes de la légion lombarde. L'un et l'autre de ces corps commencent à s'organiser assez bien. BONAPARTE.

Indemburg, le 19 germinal an 5 (8 avril 1797).

Au Directoire exécutif.

J'ai eu l'honneur de vous envoyer la lettre que j'avais écrite au prince Charles, et sa réponse.

Vous trouverez ci joint,

1°. Copie de la lettre qu'il m'a écrite de nouveau, en date du 6 avril;

2°. La note qui m'a été remise par MM. les généraux Bellegarde et Meerveldt;

3°. La réponse que je leur ai faite;

4°. Une seconde lettre du prince Charles, et enfin les conditions de la suspension d'armes de cinq jours, que nous avons conclue. Vous y remarquerez, par la ligne de démarcation, que nous nous trouvons avoir occupé Gratz, Bruck, et Rotenmann, que nous n'occupions pas encore.

D'ailleurs, mon intention était de faire reposer deux ou trois jours l'armée; cette suspension dérange donc fort peu les opérations militaires.

Ces généraux sont sur-le-champ repartis pour Vienne, et le plénipotentiaire de S. M. l'empereur doit être ar-

rivé au quartier-général avec des pleins pouvoirs pour une paix séparée, avant l'expiration de la suspension d'armes, que j'ai fait grande difficulté de leur accorder, mais qu'ils ont jugée indispensable.

Je leur ai dit que toute clause préliminaire à la négociation de paix, devait être la cession jusqu'au Rhin; ils m'ont demandé une explication sur l'Italie, à laquelle je me suis refusé : ils m'ont, de leur côté, déclaré que, si S. M. l'Empereur devait tout perdre, elle sortirait de Vienne, et s'exposerait à toutes les chances; je leur ai observé que, lorsque je m'expliquais d'une manière définitive sur les limites du Rhin, et que je me taisais sur l'Italie, c'était faire entendre qu'on admettait la discussion sur cette clause essentielle.

On m'a paru ne pas approuver les principes de Thugut, et que même l'empereur commençait à s'en apercevoir.

Nos armées n'ont pas encore passé le Rhin, et nous sommes déjà à vingt lieues de Vienne. L'armée d'Italie est donc seule exposée aux efforts d'une des premières puissances de l'Europe.

Les Vénitiens arment tous leurs paysans, mettent en campagne tous leurs prêtres, et secouent avec fureur tous les ressorts de leur vieux gouvernement, pour écraser Bergame et Brescia. Le gouvernement vénitien a, en ce moment, 20,000 hommes armés sur mes derrières.

Dans les états du pape même, des rassemblemens considérables de paysans descendent des montagnes, et menacent d'envahir toute la Romagne.

Les différens peuples d'Italie, réunis par l'esprit de

liberté, et agités en différens sens par les passions les plus actives, ont besoin d'être contenus et surveillés.

Vous trouverez ci-joint la situation des troupes que j'ai avec moi, et de celles que j'ai en Italie.

Tout me porte à penser que le moment de la paix est arrivé, et que nous devons la faire dans un moment où nous pouvons dicter les conditions, pourvu qu'elles soient raisonnables.

Si l'empereur nous cède ce qui lui appartient du côté de la rive gauche du Rhin, comme prince de la maison d'Autriche, et si, comme chef de l'empire, il reconnaît les limites de la république au Rhin; s'il cède à la république cispadane le duché de Modène et Carrare; s'il nous donne Mayence, dans l'état où elle se trouve, en échange contre Mantoue, je crois que nous aurons fait une paix beaucoup plus avantageuse que ne le portent les instructions du général Clarke. Nous restituerons, il est vrai, toute la Lombardie et tous les pays que nous occupons dans ce moment-ci; mais n'aurons-nous pas tiré de nos succès tout le parti possible, lorsque nous aurons le Rhin pour limite, et que nous aurons institué dans le cœur de l'Italie une république de deux millions d'habitans, qui, par Carrare, se trouvera près de nous, nous donnera le commerce du Pô, de l'Adriatique, et s'agrandira à mesure que le pape se détruira.

Je viens d'expédier un courrier au général Clarke pour que, de Turin, il se rende en toute diligence ici: il est porteur de vos instructions, et a des pleins pouvoirs pour finir cette négociation; j'espère qu'il arrivera

à temps, pour ne pas faire perdre le moment, qui est tout dans les négociations de cette nature.

Si, contre mon attente, la négociation ne réussissait pas, je me trouverais embarrassé sur le parti que j'aurais à prendre; je chercherais néanmoins à attirer l'ennemi dans une affaire, à le battre, à obliger l'empereur à abandonner Vienne : après quoi je serais obligé de rentrer en Italie, si les armées du Rhin restaient dans l'inaction où elles se trouvent encore.

J'espère, quelque parti que je me trouve obligé de prendre, mériter votre approbation. Je me suis trouvé, depuis le commencement de la campagne, passer, à chaque pas, dans une position neuve, et j'ai toujours eu le bonheur de voir la conduite que j'ai tenue répondre à vos intentions. BONAPARTE.

Au quartier-général de Léoben, le 27 germinal an 5 (16 avril 1797).

Au Directoire exécutif.

En conséquence de la suspension d'armes que je vous ai envoyée par mon dernier courrier, la division du général Serrurier a occupé Gratz, ville contenant 40,000 habitans, et estimée une des plus considérables de l'état de l'empereur.

Les généraux Joubert, Delmas et Baraguay d'Hilliers ont eu, à Balzano et à Milback, différens combats, desquels ils sont toujours sortis vainqueurs. Ils sont parvenus à traverser le Tyrol, à faire, dans les différens

combats, 8,000 prisonniers, et à se joindre avec la grande armée par la vallée de la Drave. Par ce moyen, toute l'armée est réunie. Notre ligne s'étend depuis la vallée de la Drave, du côté de Spital à Rotenmann, le long de la Muhr, Bruck, Gratz, et jusqu'auprès de Fiume.

Vous trouverez ci-joint une note des officiers qui se sont particulièrement distingués dans les affaires du Tyrol, et auxquels j'ai accordé de l'avancement.

Vous trouverez aussi l'organisation que j'ai donnée à la Styrie et à la Carniole.

Vous trouverez également une proclamation du général Bernadotte, ainsi qu'un mandement de l'évêque de Liebach.

BONAPARTE.

Au quartier-général à Léoben, le 27 germinal an 5 (16 avril 1797).

Au Directoire exécutif.

Je vous envoie, par l'adjudant-général Leclerc, des dépêches très-intéressantes sur la situation de l'armée et sur les négociations entamées; il vous donnera de vive voix tous les détails que je pourrais avoir oubliés. En traversant l'Allemagne, il sera à même de voir les différens mouvemens des troupes ennemies, et d'en instruire les généraux Hoche et Moreau, à son arrivée sur le Rhin. Je vous prie de me le renvoyer de suite. Tous les officiers que j'envoie à Paris y restent trop long-temps: ils dépensent leur argent et se perdent dans les plaisirs.

Je vous envoie, par un capitaine de hussards, qui a quatre-vingts ans de service, plusieurs drapeaux pris sur l'ennemi. BONAPARTE.

Au quartier-général à Léoben, le 28 germinal an 5 (17 avril 1797).

Au général en chef Bonaparte.

Le général Massena, commandant l'avant-garde de l'armée française, a fait dire, par son adjudant-général, au commmandant de mes avant-postes, qu'il avait reçu des ordres du général en chef de demander de pouvoir occuper encore aujourd'hui Léoben, et, au cas d'un refus, de s'en emparer par la force. Cette demande m'a d'autant plus étonné, que je m'attendais, d'un moment à l'autre, à une réponse sur la proposition que les deux généraux envoyés de ma part aujourd'hui au quartier-général vous auront faite. Voulant éviter de faire couler du sang inutilement, dans un moment où il s'agissait de traiter d'un arrangement réciproque, j'ai donné l'ordre aux généraux commandant les avant-postes de se retirer à l'approche des vôtres. J'attends, de votre loyauté, monsieur le général en chef, que, jusqu'au retour des deux officiers-généraux qui se trouvent encore actuellement chez vous, vous donnerez les ordres les plus précis que toutes les choses restent dans l'état dans lequel elles se trouvent dans le moment.

Veuillez être persuadé, monsieur le général, de ma considération très-distinguée pour vous.

Prince CHARLES, *feld-maréchal.*

Trieste, le 18 germinal an 5 (7 avril 1797).

Au général en chef.

Je joins ici extrait de la lettre que m'écrit le citoyen Lallemant, sur les mouvemens de Venise. Nous y avons beaucoup d'effets d'habillement, et il doit encore s'y en transporter beaucoup; car les Tressans s'exécutent pour la contribution en nature. Cette destination ne peut être changée sans un ordre de votre part. Je ne partirai d'ici pour Clagenfurt que le 21 du courant. Le premier de cavalerie couche ce soir à Goritz; le quinzième de chasseurs y arrivera demain; le premier sera le 22 à Clagenfurt, ainsi que moi. DUGUA.

Au quartier-général à Léoben, le 27 germinal an 5 (16 avril 1797).

Au Directoire exécutif.

Le général Meerweld est venu me trouver à Léoben, le 24, à neuf heures du matin : après avoir pris connaissance de son plein pouvoir pour traiter de la paix, nous sommes convenus d'une prolongation de suspension d'armes jusqu'au 20 avril soir (8 floréal prochain). Ces pleins pouvoirs étaient pour lui et pour M. le marquis de Gallo, ministre de Naples à Vienne; j'ai refusé d'abord de l'admettre comme plénipotentiaire de l'empereur, étant, à mes yeux, revêtu de la qualité d'ambassadeur d'une puissance amie, qui se trouve incompatible avec l'autre

M. Gallo est arrivé lui-même le 25. Je n'ai pas cru devoir insister dans cette opposition, parce que cela aurait apporté beaucoup de lenteurs, et parce qu'il paraît revêtu d'une grande confiance de l'empereur; enfin, parce que les Autrichiens et les Hongrois sont très-irrités de voir les étrangers jouer le principal rôle dans une affaire aussi importante, et que, si nous rompons, ce sera un moyen très-considérable d'exciter le mécontentement contre le gouvernement de Vienne. La première opération dont il a été question, a été une promesse réciproque de ne rien divulguer de ce qui serait dit : on l'avait rédigée, mais ces messieurs tiennent beaucoup à l'étiquette, ils voulaient toujours mettre l'empereur avant la république, et j'ai refusé net.

Nous sommes à l'article de la reconnaissance. Je leur ai dit que la république française ne voulait point être reconnue; elle est en Europe ce qu'est le soleil sur l'horizon : tant pis pour qui ne veut pas la voir et ne veut pas en profiter.

Ils m'ont dit que, quand même les négociations se rompraient, l'empereur, dès aujourd'hui, reconnaissait la république française, à condition que celle-ci conserverait avec S. M. l'empereur la même étiquette que ci-devant le roi de France. Je leur ai répondu que, comme nous étions fort indifférens sur tout ce qui est étiquette, nous ne serions pas éloignés d'adopter cet article. Nous avons, après cela, beaucoup parlé dans tous les sens et de toutes les manières.

Le 26, M. Gallo est venu chez moi à huit heures du matin; il m'a dit qu'il désirait neutraliser un endroit

où nous pussions continuer nos conférences en règle. On a choisi un jardin, au milieu duquel est un pavillon ; nous l'avons déclaré neutre, farce à laquelle j'ai bien voulu me prêter pour ménager la puérile vanité de ces gens-ci. Ce prétendu point neutre est environné de tous côtés par l'armée française, et au milieu des bivouacs de nos divisions : cela eût été fort juste et fort bon s'il se fût trouvé au milieu des deux armées. Arrivés dans la campagne neutre, l'on a entamé les négociations. Voici ce qui en est résulté :

1°. La cessation de la Belgique, et la reconnaissance des limites de la république française conformément au décret de la convention ; mais ils demandent des compensations qu'ils veulent nécessairement en Italie.

2°. Ils demandent la restitution du Milanez ; de sorte qu'ils auraient voulu, en conséquence de ce premier article, le Milanez et une portion quelconque des états de Venise ou des légations : si j'eusse voulu consentir à cette proposition, ils avaient le pouvoir de signer sur-le-champ. Cet arrangement ne m'a pas paru possible.

S. M. l'empereur a déclaré ne vouloir aucune compensation en Allemagne. Je leur ai offert, pour le premier article, la restitution du Milanez et de la Lombardie, ils n'ont pas voulu : de sorte que nous avons fini par trois projets qu'ils ont expédiés, par un courrier extraordinaire, à Vienne, et dont ils auront la réponse dans deux ou trois jours.

PREMIER PROJET.

Art. 1er. La cession de la Belgique, les limites constitutionnelles de la France.

2. A la paix avec l'empire, l'on fixera tout ce qui est relatif au pays qu'occupe la France jusqu'au Rhin.

3. Les deux puissances s'arrangeront ensemble pour donner à l'empereur tous les pays du territoire vénitien compris entre le Mincio, le Pô et les états d'Autriche.

4. On donnera au duc de Modène les pays de Brescia compris entre l'Oglio et le Mincio.

5. Le Bergamasque et tous les pays des états de Venise compris entre l'Oglio et le Milanez, ainsi que le Milanez, formeraient une république; Modène, Bologne, Ferrare, la Romagne, formeraient une république.

6. La ville de Venise continuerait à rester indépendante, ainsi que l'Archipel.

DEUXIÈME PROJET.

Les articles 1 et 2 sont les mêmes que les précédens.

3. L'évacuation du Milanez et de la Lombardie.

TROISIÈME PROJET.

Les deux premiers articles comme dans les précédens.

3. La renonciation par S. M. l'empereur de tous ses droits au Milanez et à la Lombardie.

4. La France s'engagerait à donner à S. M. l'empereur des compensations proportionnées au Milanez et au duché de Modène, qui seront l'objet d'une négocia-

tion, et dont il devrait être en possession au plus tard dans trois mois.

Si l'un de ces trois projets est accepté à Vienne, les préliminaires de la paix se trouveraient signés le 20 avril (8 floréal), sans quoi, vu que les armées du Rhin n'ont fait encore aucun mouvement, je leur proposerais un armistice pur et simple pour les trois armées, et pour trois mois, pendant lesquels on ouvrira des négociations de paix. Pendant ce temps on fortifierait Clagenfurt et Gratz, on ferait venir toutes les munitions de guerre de ce côté-ci, l'armée s'organiserait parfaitement, et vous auriez le temps d'y faire passer quarante mille hommes de l'armée du Rhin : moyennant quoi vous auriez une armée extrêmement considérable, dont la seule vue obligerait l'empereur à faire de plus grands sacrifices.

Si rien de tout cela n'est accepté, nous nous battrons, et si l'armée de Sambre-et-Meuse s'est mise en marche le 20, elle pourrait, dans les premiers jours du mois prochain, avoir frappé de grands coups et se trouver sur la Reidnitz. Les meilleurs généraux et les meilleures troupes sont devant moi. Quand on a bonne volonté d'entrer en campagne, il n'y a rien qui arrête, et jamais, depuis que l'histoire nous retrace des opérations militaires, une rivière n'a pu être un obstacle réel. Si Moreau veut passer le Rhin, il le passera ; et s'il l'avait déjà passé, nous serions dans un état à pouvoir dicter les conditions de la paix d'une manière impérieuse et sans courir aucune chance; mais qui craint de perdre sa gloire est sûr de la perdre. J'ai passé les Alpes ju-

liennes et les Alpes noriques sur trois pieds de glace ; j'ai fait passer mon artillerie par des chemins où jamais charriots n'avaient passé, et tout le monde croyait la chose impossible. Si je n'eusse vu que la tranquillité de l'armée et mon intérêt particulier, je me serais arrêté au-delà de l'Izonzo. Je me suis précipité dans l'Allemagne pour dégager les armées du Rhin et empêcher l'ennemi d'y prendre l'offensive. Je suis aux portes de Vienne, et cette cour insolente et orgueilleuse a ses plénipotentiaires à mon quartier-général. Il faut que les armées du Rhin n'aient point de sang dans les veines : si elles me laissent seul, alors je m'en retournerai en Italie. L'Europe entière jugera la différence de conduite des deux armées : elles auront ensuite sur le corps toutes les forces de l'empereur, elles en seront accablées, et ce sera leur faute.

BONAPARTE.

Au quartier-général à Léoben, le 30 germinal an 5 (19 avril 1797).

Au Directoire exécutif.

Je vous ai envoyé, par l'adjudant-général Leclerc, plusieurs projets d'arrangemens qui avaient été envoyés à Vienne, et sur lesquels les plénipotentiaires attendaient des instructions. M. de Vincent, aide-de-camp de S. M. l'empereur, est arrivé sur ces entrefaites, les plénipotentiaires sont revenus chez moi pour reprendre le cours de la négociation ; après deux jours, nous sommes convenus et nous avons signé les préliminaires de la paix, dont vous trouverez ci-joint les articles.

Tout ce qui a été déclaré département par la loi de la convention restera à la république.

La république lombarde se trouve non-seulement confirmée, mais encore accrue de tout le Bergamasque et de tout le Crémasque, qui lui sont déjà réunis dans ce moment par l'insurrection de ces deux pays. La partie du Mantouan qui est sur la rive droite de l'Ogglio et du Pô s'y trouve également incorporée ; le duché de Modène et de Reggio, qui, par la principauté de Massa et de Carrara, touche à la Méditerranée, et par la partie du Mantouan touche au Pô et au Milanez, s'y trouve également compris. Nous aurons donc dans le cœur de l'Italie une république avec laquelle nous communiquerons par les états de Gênes et par la mer; ce qui nous donnera, dans toutes les guerres futures en Italie, une correspondance assurée. Le roi de Sardaigne se trouve désormais être entièrement à notre disposition.

La place de Pizzighittone, qui est aujourd'hui véritablement plus forte que Mantoue ; la place de Bergame et celle de Crema, que l'on rétablira, garantiront la la nouvelle république contre les incursions de l'empereur, et nous donneront toujours le temps d'y arriver. Du côté de Modène, il y a également plusieurs positions faciles à fortifier, et pour lesquelles on emploiera une partie de l'immense artillerie que nous avons dans ce moment en Italie. Quant à la renonciation de nos droits sur les provinces de Bologne, Ferrare et sur la Romagne, en échange des états de Venise, elles restent toujours en notre pouvoir. Lorsque l'empereur et nous, de concert, nous aurons réussi à faire consentir le sénat

à cet échange, il est évident que la république de Venise se trouvera influencée par la république lombarde et à notre disposition. Si cet échange ne s'effectue pas, et que l'empereur entre en possession d'une partie des états de Venise, sans que le sénat veuille reprendre une compensation qui est inconvenante et insuffisante, les trois légations restent toujours en notre pouvoir, et nous réunirons Bologne et Ferrare à la république lombarde. Le gouvernement de Venise est le plus absurde et le plus tyrannique des gouvernemens ; il est d'ailleurs hors de doute qu'il voulait profiter du moment où nous étions dans le cœur de l'Allemagne pour nous assassiner. Notre république n'a pas d'ennemis plus acharnés. Son influence se trouve considérablement diminuée, et cela est tout à notre avantage : cela d'ailleurs lie l'empereur et la France, et obligera ce prince, pendant les premiers temps de notre paix, à faire tout ce qui pourra nous être agréable. Cet intérêt commun que nous avons avec l'empereur nous remet la balance dans la main ; nous nous trouvons par là placés entre la Prusse et la maison d'Autriche, ayant des intérêts majeurs à arranger avec l'une et l'autre. D'ailleurs, nous ne devons pas nous dissimuler que, quoique notre position militaire soit brillante, nous n'avons point dicté les conditions. La cour avait évacué Vienne ; le prince Charles et son armée se repliaient sur celle du Rhin ; le peuple de la Hongrie et de toutes les parties des états héréditaires se levait en masse, et même, dans ce moment-ci, leur tête est déjà sur nos flancs. Le Rhin n'était pas passé ; l'empereur n'attendait que ce moment pour quitter Vienne et

se porter à la tête de son armée. S'ils eussent fait la bêtise de m'attendre, je les aurais battus; mais ils se seraient toujours repliés devant nous, se seraient réunis à une partie de leurs forces du Rhin et m'auraient accablé. Alors la retraite devenait difficile, et la perte de l'armée d'Italie pouvait entraîner celle de la république : aussi étais-je bien résolu à essayer de lever une contribution dans les faubourgs de Vienne et à ne plus faire un pas. Je me trouve ne pas avoir quatre mille hommes de cavalerie, et, au lieu de quarante mille hommes que je vous avais demandés, il n'en est pas arrivé vingt mille.

Si je me fusse, au commencement de la campagne, obstiné à aller à Turin, je n'aurais jamais passé le Pô; si je m'étais obstiné à aller à Rome, j'aurais perdu Milan; si je m'étais obstiné à aller à Vienne, peut-être aurais-je perdu la république. Le vrai plan de campagne pour détruire l'empereur était celui que j'ai fait, mais avec 6,000 hommes de cavalerie et 20,000 hommes de plus d'infanterie : ou bien si, avec les forces que j'avais, on eût passé le Rhin dans le temps que je passais le Tagliamento, comme je l'avais pensé, puisque deux courriers de suite m'ont ordonné d'ouvrir la campagne. Dès l'instant que j'ai prévu que les négociations s'ouvraient sérieusement, j'ai expédié un courrier au général Clarke, qui, chargé plus spécialement de vos instructions dans un objet aussi essentiel, s'en serait mieux acquitté que moi; mais lorsque, après dix jours, j'ai vu qu'il n'était pas arrivé, et que le moment commençait à passer, j'ai dû laisser tout scrupule et j'ai signé. Vous m'avez donné plein-pouvoir sur toutes les opérations

diplomatiques ; et, dans la position des choses, les préliminaires de la paix, même avec l'empereur, sont devenues une opération militaire. Cela sera un monument de la gloire de la république française, et un présage infaillible qu'elle peut, en deux campagnes, soumettre le continent de l'Europe, si elle organise ses armées avec force, et surtout l'arme de la cavalerie.

Je n'ai pas, en Allemagne, levé une seule contribution ; il n'y a pas eu une seule plainte contre nous. J'agirai de même en évacuant, et, sans être prophète, je sens que le temps viendra où nous tirerons parti de cette sage conduite ; elle germera dans toute la Hongrie, et sera plus fatale au trône de Vienne que les victoires qui ont illustré la guerre de la liberté.

D'ici à trois jours, je vous enverrai la ratification de l'empereur ; je placerai alors mon armée dans tout le pays vénitien, où je la nourrirai et entretiendrai jusqu'à ce que vous m'ayez fait passer vos ordres. Quant à moi, je vous demande du repos. J'ai justifié la confiance dont vous m'avez investi ; je ne me suis jamais considéré pour rien dans toutes mes opérations, et je me suis lancé aujourd'hui sur Vienne, ayant acquis plus de gloire qu'il n'en faut pour être heureux, et ayant derrière moi les superbes plaines de l'Italie, comme j'avais fait au commencement de la campagne dernière, en cherchant du pain pour l'armée que la république ne pouvait plus nourrir.

La calomnie s'efforcera en vain de me prêter des intentions perfides : ma carrière civile sera comme ma carrière militaire, une et simple. Cependant vous devez

sentir que je dois sortir de l'Italie, et je vous demande avec instance de renvoyer, avec la ratification des préliminaires de paix, des ordres sur la première direction à donner aux affaires d'Italie, et un congé pour me rendre en France. BONAPARTE.

Au quartier-général à Trieste, le 11 floréal an 5 (30 avril 1797).

Au Directoire exécutif.

Je suis parti, il y a deux jours, de Gratz, après avoir conféré avec M. de Gallo, qui, étant de retour de Vienne, m'a montré les préliminaires de paix que nous avons faits, ratifiés par l'empereur dans la forme ordinaire.

Il m'a dit 1°. que l'empereur éloignerait les émigrés et le corps de Condé, qui ne seraient plus à sa solde.

2°. Que l'empereur désirait traiter sa paix particulière, le plus tôt possible, et en Italie. Nous avons choisi Brescia pour le lieu des conférences.

3°. Que la paix de l'empire pouvait se traiter à Constance ou quelque autre ville de ce genre.

4°. Qu'à la seule paix de l'empire on appellerait les alliés, qui ne seront point appelés à la paix particulière.

5°. Que l'empereur avait déjà donné des pouvoirs pour traiter de la paix définitive, et M. Gallo m'a sur ce interpellé pour savoir si le général Clarke avait des pouvoirs. J'ai dit qu'il fallait avant tout attendre vos ordres.

6°. Enfin que la cour de Vienne est de bonne foi et

désire serrer de toutes les manières son système politique avec celui de la France, et que le directoire exécutif trouverait avec l'empereur un cabinet de bonne foi et qui marche droit. Le ministre d'Angleterre à Vienne s'est fortement fâché avec M. Thugut, il paraît que les Anglais le prennent fort haut, et taxent l'empereur de mauvaise foi. BONAPARTE.

Paris, le 15 floréal an 5 (4 mai 1797).

Le Directoire exécutif au général en chef Bonaparte.

Nous vous adressons, citoyen général, la ratification des préliminaires de la paix, que vous avez signés avec les plénipotentiaires de l'empereur, et nous allons nous occuper du congrès qui doit s'assembler à Berne, afin de hâter la conclusion du traité définitif. Notre modération sera remarquée dans l'Europe au milieu des succès qui immortalisent les trois armées françaises qui occupent l'Allemagne; mais la paix en sera plus durable, et nous sommes satisfaits de la sagesse de votre négociation.

En faisant replier l'armée d'après les clauses du traité préliminaire, vous observerez sans doute toutes les précautions qu'exige l'insalubrité du climat dans les plaines de l'Italie : placez les troupes dans des positions où elles puissent attendre l'issue du congrès sans s'affaiblir par les maladies et sans s'amollir par le relâchement de la discipline; en traitant avec loyauté de la paix, il faut conserver tous nos avantages et empêcher par-là que l'ennemi ne forme des prétentions exagérées.

Nous désirons vivement, citoyen général, votre retour en France : nous sommes impatiens de vous revoir et de vous donner tous les témoignages dus à un général qui a honoré la république et qui aura un grand nom dans l'histoire de la guerre de la liberté. Il nous en coûte de contrarier un moment vos vœux pour le repos et pour la vie privée, après avoir obtenu tous les succès que peut offrir la carrière des armes ; mais votre présence à l'armée nous paraît encore nécessaire : elle seule peut consolider le nouvel ordre de choses qui va s'établir en Italie. L'organisation intérieure de la république lombarde, la création de son état militaire, les dispositions qu'exige son indépendance à l'égard des puissances voisines, et sa sûreté au dedans, ne peuvent appartenir qu'à vous. Puisque l'établissement de cet état libre, est l'un des principaux fruits de nos victoires, et qu'il est surtout l'ouvrage de l'armée d'Italie, vous vous trouverez particulièrement intéressé à en assurer la prospérité, la puissance et la durée.

Un autre motif qui doit prolonger pour quelque temps encore votre séjour dans ces contrées, c'est l'éclat que le gouvernement vénitien a donné à sa haine contre la France. Prenez envers lui toutes les mesures de sûreté qu'autorise l'insurrection qui vient de se manifester ; allez, s'il le faut, jusqu'à Venise, et rendez-nous compte de vos dispositions, afin d'instruire le corps législatif de la nécessité où vous aurez été d'agir hostilement à l'égard de cette puissance perfide.

LETOURNEUR, *président*.

FIN DU SECOND VOLUME.